

ENVIRONNEMENT, RESSOURCES ET CONFLITS AU BURKINA FASO

Nicolas Hubert

Thèse soumise à l'Université d'Ottawa
dans le cadre des exigences du programme de doctorat en Sciences Politique

École d'Études Politiques
Faculté des Sciences Sociales
Université d'Ottawa

© Nicolas Hubert, Ottawa, Canada, 2021

L'eau c'est la vie, l'or c'est la mort.

*« Moi je ne garde aucune rancœur, j'ai de l'amour qui déborde
Et vous qui entrez dans mon cœur, ne faites pas attention au désordre
N***e les codes, il n'y a pas de règles, c'est mon parcours qui le prouve
Et souvent c'est l'esprit qui cherche, mais c'est toujours le cœur qui trouve*

[...]

*Je ne suis pas rageux, mamène, merci à tous ceux qui ont refusé de m'aider,
Ils m'ont aidé à faire les choses moi-même »*

Youssoupha. 2018. « Le jour où j'ai arrêté le rap ». *Polaroïd Experience*, Bomayé Music, Paris.

Cette thèse est dédiée aux personnes déplacées et réfugiées, aux personnes subissant les violences et exactions, aux femmes et enfants qui en sont les premières victimes, ainsi qu'à l'ensemble des populations souffrant des changements climatiques, du développement minier ou de l'encadrement violent des parcs nationaux en Afrique.

Remerciements

Si, à l'instar de Youssoupha, je remercie l'ensemble des personnes qui ont refusé de m'aider, ou même de simplement m'écouter, et de par leur condescendance m'ont poussé à faire les choses moi-même et aller de l'avant, je tiens également à remercier l'ensemble des personnes qui m'ont accompagné, ou dont j'ai simplement croisé la route, lors de la réalisation de mon doctorat, de la période de scolarité jusqu'à la rédaction de cette thèse. Je remercie particulièrement l'ensemble du personnel administratif et du corps professoral de l'École d'études politiques de l'Université d'Ottawa pour l'accueil et le soutien qu'ils et elles m'ont apporté, mais également pour faire de ce lieu un espace inclusif et stimulant d'apprentissage, d'échange et de transmission de la connaissance. Je dois reconnaître avoir été privilégié de pouvoir réaliser cette thèse dans les meilleures conditions possibles, possédant autant un soutien financier, matériel, qu'académique. L'École d'études politiques a fait de ce doctorat une étape importante de ma vie et m'a offert un véritable épanouissement intellectuel et personnel.

Je remercie encore une fois l'Université d'Ottawa, mais aussi le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ainsi que la Chaire UNESCO *Défis partagés du développement : savoir, comprendre, agir*, pour l'intérêt porté à mes recherches, la confiance et les financements que ces organismes m'ont accordés et qui ont permis la réalisation de cette thèse.

Je remercie également les habitué.e.s des trajets VIA Rail effectuant des liaisons hebdomadaires entre Montréal et Ottawa pour avoir enrichi cette expérience universitaire en offrant d'agréables moments d'échanges. La crise sanitaire de la COVID-19 me fait déjà regretter cette routine, j'aurais aimé pouvoir vous dire en revoir d'une autre manière. Je remercie évidemment mon superviseur, Stephen Brown, ainsi que le professeur Cédric Jourde, pour leur soutien constant, leur écoute, leurs conseils avisés, leurs encouragements, ainsi que leurs réponses toujours positives à mes nombreuses sollicitations. Je remercie de même mon père, Thierry Hubert, pour la relecture attentive et le travail d'édition qu'il a effectué avant le dépôt final de cette thèse.

Mes pensées vont tout particulièrement à l'ensemble des personnes que j'ai rencontré lors de mon terrain de recherche, au Makiki, à l'Institut National des Sciences des Sociétés de Ouagadougou pour son accueil, à mes collègues et amis Alexis Nagalo, Tongnoma Zongo et Paul Absalon, aux équipes d'INSUCO Burkina Faso, et surtout aux équipes d'enquêteurs et enquêtrices qui ont réalisé la majorité des entrevues au sein des zones trop exposées pour le nassara que je suis : Ramata Tall ; Adama Boly, Amadaou Tamboura, Dramane Nikiema, Ezaï Nana et Tongnoma Zongo. Je vous dois la réussite de ce terrain de recherche et la qualité du matériel récolté.

J'ai également une pensée émue pour toutes les personnes et ami.es, que j'ai rencontrés.es lors de ce séjour de recherche. Je regrette amèrement de ne pas avoir pu vous rendre visite plus tôt en raison du « grand confinement », selon la terminologie officiellement retenue. J'espère avoir le plaisir de bientôt partager une brakina à vos côtés, ou mieux, d'échanger quelques ballons sur le synthétique du rond-point du Monument des Héros Nationaux.

Enfin, je remercie ma compagne d'être toujours à mes côtés, de m'avoir soutenu et surtout supporté durant la rédaction de cette thèse et au-delà de ça, durant notre quotidien au cours de toutes ces merveilleuses années passées ensemble, et celles à venir.

Table des matières.....	v
Résumé.....	ix
Liste des figures.....	ix
Liste des carte	ix
Chapitre 1 – Introduction.....	1
- <i>Systèmes socio-environnementaux et changements climatiques au Burkina Faso.....</i>	<i>9</i>
- <i>Le développement minier et la dégradation des systèmes socio-environnementaux,,,,.....</i>	<i>13</i>
- <i>Environnement et conflits.....</i>	<i>15</i>
- <i>Propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso.....</i>	<i>20</i>
- <i>Consolidation autoritaire et rupture des réseaux de distribution de l'autorité.....</i>	<i>23</i>
- <i>Problématique, articulation théorique.....</i>	<i>28</i>
- <i>Méthodes de recherch et organisation de la thèse.....</i>	<i>36</i>
Chapitre 2 – Revue de la littérature - Environnement et conflits : l'approche de la co-constitutivité pour répondre à l'inintelligibilité théorique ?.....	51
• Introduction	52
• De la pénurie à la résilience, la variable politique plus importante que l'environnement ?.....	56
- <i>Pénurie et migrations environnementales.....</i>	<i>57</i>
- <i>Résilience, innovation et adaptation</i>	<i>60</i>
- <i>Gestion des ressources et politisation de l'accès à l'environnement.....</i>	<i>63</i>
- <i>Interdisciplinarité – de l'enrichissement des échanges à l'inintelligibilité théorique.....</i>	<i>65</i>
• Co-constitutivité et construction environnementale des sociétés humaines.....	72
- <i>Co-constitutivité et systèmes socio-environnementaux.....</i>	<i>73</i>
- <i>Matérialisme culturelle et ontologie environnementale.....</i>	<i>76</i>
- <i>L'équilibre socio-environnemental.....</i>	<i>79</i>
- <i>Systèmes complexes et enchevêtrement socio-environnemental.....</i>	<i>85</i>

• Conclusion.....	89
Chapitre 3 - L'équilibre socio-environnemental, cadre analytique de la co-constitutivité.....	94
Chapitre 4 - Équilibres et constructions socio-environnementales des communautés rurales au Burkina Faso.....	106
• Introduction	107
• Structures socio-politiques endogènes et dimension immatérielle de l'environnement.....	109
- <i>Le rapport à la terre et la constitution des deux mondes.....</i>	<i>110</i>
- <i>Constructions socio-environnementales et ontologies holistiques.....</i>	<i>115</i>
• Équilibres socio-environnementaux et structures socio-politiques.....	121
- <i>Co-façonnement et intégrations sociales, économiques et environnementales.....</i>	<i>122</i>
- <i>L'accès à la terre et au monde de l'invisible, pivot central des autorités endogènes.....</i>	<i>130</i>
- <i>La régulation de l'environnement par le tissu socio-associatif.....</i>	<i>138</i>
- <i>La superposition de l'équilibre socio-environnemental peul.....</i>	<i>141</i>
• Conclusion.....	151
Chapitre 5 - Développement minier et altérations physiques des équilibres socio-environnementaux.....	155
• Introduction.....	156
• Boom minier et aires naturelles protégées, catalyseurs des changements climatiques.....	157
• L'altération des équilibres socio-environnementaux.....	168
- <i>Les impacts des dégradations physiques de l'environnement.....</i>	<i>169</i>
- <i>La perte des terres arables et des espaces de pâturage.....</i>	<i>172</i>
- <i>Concurrence et dégradation des ressources hydriques.....</i>	<i>178</i>
- <i>Dégradations de l'habitat.....</i>	<i>187</i>
- <i>Développement minier et superposition des exclusions environnementales.....</i>	<i>191</i>
• Conclusion.....	197

Chapitre 6 - Mutations normatives de l'environnement et altération des équilibres socio-environnementaux.....	200
• Introduction.....	201
• La destruction physique des lieux symbolisant le lien au monde de l'invisible.....	202
• Expropriations, privatisation et financiarisation du foncier.....	208
• Mutation des tissus socio-économiques.....	220
• Conclusion.....	236
Chapitre 7 - Équilibres socio-environnementaux et légitimité politique.....	241
• Introduction.....	242
• Mauvaise gouvernance, fragilité étatique et violence politique.....	244
- <i>De l'espoir à la frustration</i>	247
- <i>Une triangulation des relations asymétriques de pouvoir</i>	251
- <i>Responsabilité des blancs et du gouvernement</i>	256
- <i>Altération de l'équilibre socio-environnemental et rejet de l'État central</i>	259
• Redéfinition des rapports de pouvoir.....	266
- <i>Le sentiment d'abandon de l'État</i>	267
- <i>Changement des modalités d'accès à l'environnement</i>	269
- <i>Extraversion et renforcement du contenu local</i>	271
• Exclusions, prédatons et délitement du contenu local.....	275
- <i>Prédatons et exclusions environnementales</i>	275
- <i>Délitements de la cohésion des communautés locales</i>	281
• Conclusion.....	286
Chapitre 8 - Exclusions environnementales, développement minier et bassins de recrutement.....	292
• Introduction.....	293
• Mal présence de l'État et accentuation des exactions contre les populations.....	297
- <i>Aires naturelles protégées et héritage colonial</i>	299

-	<i>Entre exactions militaires et groupes armés, une superposition des violences.....</i>	303
-	<i>Superposition des réseaux et enjeux (in)sécuritaires.....</i>	308
•	Le développement minier comme continuité de la mal présence de l'État.....	312
-	<i>La région Nord et le site de Karma.....</i>	314
-	<i>La région du Sahel et les sites d'Inata et d'Essakane.....</i>	316
•	Dégradations socio-environnementales et accroissement des bassins de recrutement.....	321
-	<i>Légitimité socio-environnementale des groupes armés.....</i>	322
-	<i>Intégration socio-environnementale des groupes armés.....</i>	325
-	<i>Vulnérabilité et résilience des communautés riveraines.....</i>	333
•	Conclusion.....	344
	Chapitre 9 – Conclusion.....	351
-	<i>Changements climatiques, conflits et constructions socio- environnementales.....</i>	353
-	<i>L'équilibre socio-environnemental, cadre analytique de la co- constitutivité.....</i>	357
-	<i>Environnement, ressources et conflits au Burkina Faso.....</i>	359
-	<i>Réponse à la problématique et aux questions de recherche.....</i>	369
-	<i>Enjeux théoriques, analytiques et contribution à l'avancement de la connaissance.....</i>	375
	Bibliographie.....	382
	Annexes.....	403

Résumé

Cette thèse s'interroge sur les relations existantes entre l'exploitation des ressources naturelles, les dégradations de l'environnement et la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. En adoptant une approche interdisciplinaire, cette recherche explique que l'altération des conditions socio-environnementales modifie non seulement les conditions de vie, mais également les représentations et structures sociales, politiques et environnementales des sociétés affectées. Tout en s'intégrant dans le débat abordant le nexus environnement et conflits armés, cette recherche se distancie volontairement des études portant exclusivement sur les changements climatiques et étudie directement les dégradations environnementales anthropiques issues de l'industrie extractive, ou des exclusions environnementales accompagnant les aires naturelles protégées, participant aux altérations globales du climat et constituant un catalyseur des impacts sociaux et politiques contemporains des changements climatiques. En effectuant une étude qualitative de 4 sites miniers industriels et de deux aires naturelles protégées, cette thèse montre alors que l'altération des conditions et structures socio-environnementales a été en même temps un facteur constitutif de l'érosion de la légitimité et de l'autorité de l'État central burkinabè et de l'accroissement des zones d'influence ainsi que des bassins de recrutement des groupes armés au Burkina Faso.

Liste des figures

Figure 1- Co-constitutivité de l'équilibre socio-environnemental.....	97
Figure 2 - Équilibre socio-environnemental et distribution de l'autorité.....	100
Figure 3 – Altération de l'équilibre socio-environnemental et érosion de l'autorité,,,...	104
Figure 4 – Dégradation physique de l'environnement et rupture des intégrations socio-environnementales.....	198
Figure 5 – Altération des l'équilibre des communautés riveraines de Kalsaka, Karma, Inata, Falagountou et Bombountougou.....	238
Figure 6 – Mutation des structures de pouvoir et érosion de la légitimité de l'autorité centrale.....	288
Figure 7 – Dégradations socio-environnementales et accroissement des bassins de recrutement.....	346

Liste des cartes

Carte n°1 – « Burkina Faso Situation des Aires Classées ».....	11
Carte n°2 – « Sites miniers industriels au Burkina Faso ».....	14
Carte n°3 – « Permis d'exploration et d'exploitation minière au Burkina Faso ».....	15
Carte n° 4 - « La concurrence pour les ressources et l'implantation des groupes insurgés dans l'Est du Burkina Faso ».....	19
Carte n°5 – « Incidents sécuritaires au Burkina Faso entre janvier 2016 et novembre 2018 ».....	22
Carte n°5b – « Répartition géographique des sites étudiés ».....	41
Carte n°6 « Carte des points d'eau »	185
Carte n°7 - « carte des incidents sécuritaires et mouvements de populations dans la région du Centre-Nord ».....	315
Carte n° 8 – « Principaux événements sécuritaires, Région du Sahel ».....	320

Chapitre 1

Introduction – Aires naturelles protégées, développement minier et crise sécuritaire

*« Aussi vrai que le livre vient de l'arbre,
J'aurais été la pire si j'étais une âme,
J'aurais été la guerre si j'étais un art.
[...]
Qu'aurait été le monde si les armes n'avaient pu naître,
Si j'étais un King j'aurais lutté comme Martin,
Avec un peu moins d'esprit Coubertin.
Et si j'étais sensible à la misère,
J'aurais aimé ma terre-mère comme l'aimait Césaire.
Je serais l'Afrique si j'étais un continent,
Et je nettoierai [...] (les restes) du colon incontinent »*

Médine. 2008. « Portrait chinois », *Arabian Panthers*, Because Music, Paris.

Exposé depuis octobre 2015 à la propagation du conflit malien sur son territoire, le Burkina Faso est aujourd'hui confronté à une superposition de crises majeures autant sur les plans sécuritaire, humanitaire que politique. Il serait réducteur et partiellement erroné d'expliquer l'explosion de violences observée au Burkina Faso à sa seule proximité avec le Mali, et par conséquent de faire abstraction de l'ensemble des enjeux politiques, sociaux, économiques et environnementaux, autant locaux que nationaux, devant être pris en considération pour l'analyse de ces dynamiques conflictuelles. Il apparaît cependant important de ne pas occulter à la fois l'influence que possède la proximité du conflit malien sur la constitution des réseaux d'acteurs impliqués dans les dynamiques conflictuelles en cours au Burkina Faso, ainsi que de leurs interconnexions avec les réseaux d'acteurs se superposant à l'échelle régionale. Centralisé autour de la concentration des pouvoirs politique et économique caractérisant la capitale Ouagadougou, le gouvernement burkinabè perd graduellement le contrôle territorial et politique de ses régions périphériques, au profit des groupes armés et criminels transnationaux. En parallèle, la propagation constante des violences aux conflits politiques et environnementaux locaux, accompagnée de nombreuses exactions perpétrées à l'encontre des populations, a poussé des centaines de milliers de Burkinabè sur les routes afin de trouver refuge à proximité des principaux centres urbains des régions touchées par le conflit. Avec désormais plus d'un million de déplacés internes (OCHA 2020), le Burkina Faso est également confronté à une crise humanitaire sans précédent. Le pays demeure ainsi dans l'incertitude quant à sa capacité de maintenir les services de base et de garantir la sécurité pour une large partie de sa population. Alors que certains observateurs internationaux s'inquiètent quant à une probable faillite de l'État burkinabè, le pays interroge également quant à sa capacité de

consolider sa transition démocratique amorcée à la suite du renversement de Blaise Compaoré en 2014.

Il est à ce sujet important de préciser que le renversement de Blaise Compaoré ne constitue pas en soit la principale explication de la propagation des dynamiques conflictuelles, comme a tenté de le mettre en avant l'actuel gouvernement du Burkina Faso (Ayad 2018). Néanmoins, le changement de régime, et plus particulièrement la reconfiguration des réseaux de distribution de l'autorité qui y étaient associés, occupe un rôle important dans l'alimentation des violences actuellement en cours au Burkina Faso. Plusieurs recherches soulignent d'ores et déjà l'impact structurel, sur l'émergence des violences, engendré par la mauvaise gouvernance et les stratégies de distribution de l'autorité adoptées par le régime Compaoré (Antil 2020, Dwyer 2017, Englebert, 2018, Idrissa 2019, Kadet 2016). Dans une perspective similaire, il apparaît essentiel d'approfondir l'impact qu'ont eu les élections municipales de 2016 sur la reconfiguration de ces mêmes réseaux de distribution de l'autorité au niveau local et l'accélération de la propagation des violences au Burkina Faso (Hubert à paraître).

Associé pendant des années au régime Compaoré, notamment en ayant assumé les fonctions de Premier ministre, chef du parti présidentiel (le Congrès pour la Démocratie et le Peuple - CDP), ou encore président de l'Assemblée nationale, l'actuel président du Burkina Faso, Roch Kaboré a une parfaite connaissance des structures de patronage garantissant la cohésion et la stabilité du précédent régime. S'il a reconduit des stratégies similaires de cooptation politique et réorganisée l'ancrage local du nouveau parti présidentiel, le Mouvement du Peuple pour le Progrès (MPP), à l'occasion des élections municipales de 2016, il a en revanche dissout l'un des piliers du régime Compaoré, le

Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP) (Kadet 2016). Tandis que le RSP représentait le principal appui du régime au sein de l'armée, répondant à une chaîne de commandement directement rattachée au chef de l'État, et sa principale force de coercition (Harsch 2017 : 128 ; Hilger et Loada 2013 : 192); son interpénétration avec les réseaux criminels et groupes armés régionaux permettait également d'assurer la stabilité des régions périphériques et d'intervenir au sein d'opérations de déstabilisation extérieure (Caroyol 2014 ; Harsch 2017, 154-156 ; Kadet 2016). Une stratégie de gouvernance officiellement rejetée par Kaboré, qui a soutenu lors d'une entrevue accordée au journal français *L'Opinion* que le Burkina Faso était attaqué par les réseaux de contrebande et de trafics précédemment soutenus par le régime Compaoré et a affirmé par la même occasion avoir rejeté la cooptation de ces mêmes réseaux à l'issue du changement de régime (Airault 2018).

Plusieurs recherches ont aussi mis en avant les effets des changements climatiques sur les rendements agro-pastoraux et la manière dont les conflits intercommunautaires sur la gestion et le partage des ressources naturelles contribuent au délitement de la situation sécuritaire régionale (Benjaminsen et Ba 2019, Gaye 2018, Quidelleur 2020, Raleigh et al. 2020). D'autres soulignent également, à raison, les opportunités créées par la proximité de groupes armés et de réseaux criminels transnationaux (De Tessières 2018, Finkel, McCauley, Neureiter et Belasco 2020, Pellerin 2019, Raineri 2020, Raleigh et al. 2020, Snaibia et Weiss 2020, Soto-Mayor 2020). De même, certaines recherches se penchent plus spécifiquement sur les dissensions politiques et culturelles internes aux sociétés peules, opposant notamment au Burkina Faso les élites et autorités endogènes aux castes des anciens esclaves, les Rimaïbés. Tandis que les élites et autorités endogènes ont été

politiquement cooptées par et associées à l'autorité centrale depuis le régime Compaoré, les Rimaïbés ne demeuraient que faiblement intégrés à la fois aux réseaux de distribution de l'autorité propres aux sociétés peules et aux ramifications des réseaux de distribution associées à l'autorité centrale. Dans ce contexte, l'apparition en 2016 d'un groupe armé burkinabè, Ansarul Islam, au sein de la province du Soum, dans la région burkinabè du Sahel, peut être partiellement expliquée par une volonté intra-communautaire de redéfinir les rapports des forces et structures d'autorité internes aux sociétés peules (ICG 2017).

En revanche, cette explication ne pourrait demeurer que partielle et non satisfaisante lorsqu'on constate la composition pluriethnique ou communautaire des groupes armés se constituant autant au niveau local qu'interagissant au niveau régional. Prenant en considération l'ensemble de ces aspects, et les articulant avec plus ou moins d'insistance au sein de la conceptualisation théorique propre à cette thèse, cette recherche fait le choix de s'interroger de manière plus spécifique sur la façon dont les enjeux environnementaux ont contribué à l'émergence et l'alimentation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Elle accorde par conséquent une attention beaucoup plus marquée au développement minier ainsi qu'à l'encadrement des aires naturelles protégées. Considéré depuis les années 1990, par les bailleurs de fonds internationaux, comme un modèle de stabilité et un laboratoire du développement international, le Burkina Faso a accueilli de nombreuses ONG internationales et une multitude de projets de développement, allant du renforcement des capacités d'autosuffisance aux communautés agraires et pastorales, à l'aide à la construction d'infrastructures publiques jusqu'à l'initiative transnationale de consolidation de la paix et de développement entourant la création des nombreuses aires naturelles protégées constituant le complexe de protection environnementale W-Arly-Pendjari

(WAP). Depuis la libéralisation de son secteur extractif, au début des années 2000, et de l'insertion graduelle de multinationales minières dans son économie, le pays connaît également une forte croissance de son Produit Intérieur Brut (PIB), devenant le quatrième producteur d'or d'Afrique. Pourtant, ni les nombreuses initiatives d'aide au développement ni la croissance macro-économique n'ont réussi à renforcer les capacités économiques, ou même de subsistance, non seulement des communautés riveraines des sites extractifs, mais également de l'ensemble de la population burkinabè qui connaissent à l'inverse une paupérisation croissante (Drechsel, Engels et Schäfer 2019 ; Zabsonré, Agbo et Somé 2018).

De même, si les aires naturelles protégées ont favorisé la régénération du couvert végétal et de la faune, conjuguées à la forte croissance démographique, leurs surreprésentations dans les régions burkinabè du Sahel, de l'Est et du Sud-Ouest ont attisé les conflits fonciers, les conflits environnementaux entre communautés agraires et pastorales, ainsi que les confrontations directes et violentes entre les communautés riveraines et les agents des Eaux et forêts, les agents de police chargés de leur protection. Ainsi, autant le développement minier que les aires naturelles protégées ont été la source de nombreuses contestations et mobilisations sociales, non seulement au sein des communautés riveraines, mais également dans un large rayon régional (Capitant 2017 ; Chouly 2015 ; Engels 2018). Il n'est alors pas si surprenant de constater que d'une part, les dynamiques conflictuelles menaçant l'État burkinabè d'effondrement ne sont pas exclusivement le fait d'acteurs et d'enjeux sécuritaires exogènes, mais prennent également racine dans une érosion progressive de l'autorité et de la légitimité de l'État ainsi que dans des conflits sociaux, politiques et environnementaux localisés et résultant de la constriction des régions périphériques

burkinabè au cours des précédentes décennies. Et d'autre part que les principales aires naturelles protégées du pays, la Réserve Sylvo-Pastorale et de Faune partielle du Sahel ainsi que le complexe WAP, constituent les deux principaux foyers insurrectionnels au Burkina Faso, tandis que la carte du développement minier tend à se superposer à celle de la propagation des violences.

Dans cette perspective, cette thèse s'interroge sur la manière dont la dégradation de l'environnement a favorisé l'émergence et la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Elle pose plus précisément la problématique suivante : comment l'altération des dimensions physiques et normatives de l'environnement affecte-t-elle les interprétations socio-environnementales propres à chaque culture et influe-t-elle sur les constructions sociales et politiques qui leur sont reliées ?

En prenant en considération les nombreuses mobilisations sociales et conflits environnementaux préalablement générés à la fois par le développement minier et les aires naturelles protégées, cette problématique induit les questions de recherche suivantes : 1) comment les altérations des dimensions physiques et normatives de l'environnement affectent-elles les représentations politiques, sociales et environnementales des communautés riveraines des sites extractifs et des aires naturelles protégées au Burkina Faso ?

2) En quoi et comment ces altérations des représentations politiques, sociales et environnementales affectent-elles les relations entre les communautés périphériques et le pouvoir central ?

3) À l'inverse, de quelle manière les dégradations environnementales influencent-elles le quotient de légitimité et l'ancrage territorial et sociétal des groupes armés concurrençant

l'autorité de l'État burkinabè ? Pour répondre à ces questions, cette thèse développe une approche théorique interdisciplinaire empruntant autant aux études de sécurité, à la politique comparée, à la géographie politique qu'aux études des systèmes socio-environnementaux et des systèmes complexes.

Cette thèse s'insère dans un débat riche portant sur les relations entre la dégradation de l'environnement et l'émergence de conflits armés. Néanmoins, cherchant volontairement à se distancier de l'étude des liens entre les conflits armés et les changements climatiques, en raison du manque de données disponibles et du caractère prospectif des relations à analyser, cette thèse prend le parti d'étudier directement les dégradations environnementales anthropiques issues de l'industrie extractive, participant aux altérations globales du climat et constituant un catalyseur des impacts sociaux et politiques contemporains des changements climatiques. En effectuant une étude de cas qualitative de quatre sites miniers et de deux aires naturelles protégées au Burkina Faso, cette thèse s'interroge alors sur la manière dont les dégradations de l'environnement ont favorisé la propagation des dynamiques conflictuelles régionales au sein de ce pays.

Pour répondre à cette problématique et prendre en considération toute la richesse et la complexité des dimensions à la fois normatives et physiques expliquant le nexus environnement et conflit, cette thèse développe une construction théorique hybride, l'équilibre socio-environnemental, empruntant autant aux approches géographiques du « sense of place » et des systèmes socio-environnementaux complexes, qu'aux approches de la violence politique et des études de sécurité. En soulignant la co-constitutivité et l'interrelation des systèmes sociaux et environnementaux, cette approche soulève l'hypothèse que les altérations des équilibres socio-environnementaux endogènes par la

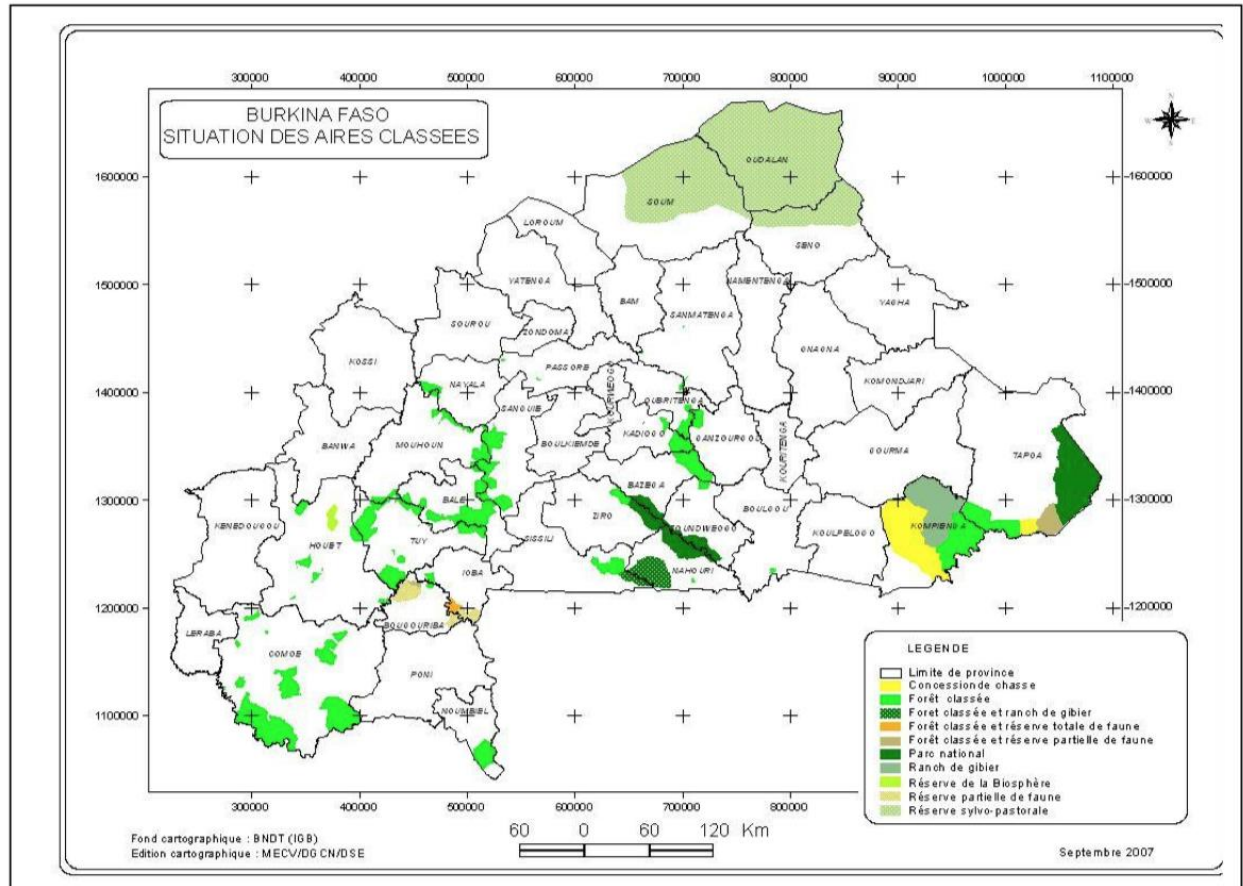
gestion autoritaire et violente des aires naturelles protégées ainsi que le développement minier ont contribué à l'érosion de la légitimité de l'autorité centrale et à la rupture de ses réseaux de distribution de l'autorité, et par conséquent à l'accroissement des zones d'influence et des bassins de recrutement des groupes armés transnationaux, puis locaux, au Burkina Faso. Dans ce chapitre d'introduction nous reviendrons d'une part sur les caractéristiques climatiques propres au Burkina Faso et sur l'évolution des systèmes environnementaux avant d'aborder les conséquences socio-environnementales du développement minier, de la gestion des parcs nationaux, puis de revenir sur l'émergence des dynamiques conflictuelles dans le nord et l'est du pays, ainsi que sur l'héritage des structures de distribution de l'autorité des régimes précédents. Nous accorderons alors une attention particulière à la définition des principaux concepts théoriques et soulignerons l'articulation du cadre théorique avec la problématique et les cas étudiés.

Systèmes socio-environnementaux et changements climatiques au Burkina Faso

Alors que la population du Burkina Faso demeure fortement rurale et dépendante à 80 % du sous-secteur agricole (PNDES 2016), depuis les années 1970 les changements climatiques ont fortement affecté, et continuent d'affecter, les systèmes socio-environnementaux burkinabè. Divisé entre trois zones climatiques allant de l'espace sahélien caractérisant la région administrative du Sahel dans le nord du pays, au climat soudano-guinéen caractérisé par une savane soudanienne fortement arborée et constituant les forêts denses du complexe WAP, dans la région administrative de l'Est. Les grandes sécheresses observées dans l'ensemble de l'espace sahélien au cours des années 1970 et 1980, alimentées par les émissions de soufre en provenance d'Europe et d'Asie (Ackerley

et al. 2011 ; Chang et al. 2011), ont engendré d'importantes migrations climatiques internes au Burkina Faso qui continuent d'affecter les rapports sociaux et démographiques au sein de la majeure partie des régions périphériques du pays. Elles ont notamment contribué à l'exode de nombreuses populations mossies du plateau central vers les parties est, sud et ouest du pays pour trouver des terres fertiles au sein de zones climatiques plus accueillantes, mais également vers le nord du pays en raison de l'émergence de l'orpaillage en tant qu'activité professionnelle palliant la réduction des rendements agricoles (Ndehedehe, Awange, Corner, Kuhn et Okwuashi. 2016 ; Paré et al. 2008).

Pour favoriser la protection et la régénération du couvert végétal, le Burkina Faso a alors poursuivi le développement d'aires naturelles protégées, dont les premières ont été créées sous l'égide de l'administration coloniale (Évariste 2001: 263; Hagberg, Gomgnimbou and Somé 1996: 2). Comme le montre la carte 1 détaillant les différentes catégorisations des aires naturelles protégées au Burkina Faso, à la fin des années 2010, les espaces de protection et d'exclusion environnementales recouvraient plus de la moitié de la province du Soum, l'intégrité de la province de l'Oudalan, presque la totalité de la province de la Kompienga, tout en occupant des places conséquentes dans d'autres provinces de l'est, du sud et du sud-ouest du pays.



Carte n°1 – publiée dans Ministère Burkinabè de l’Environnement (2007 : 11).

Cependant, comme le rappellent Hagberg, Gomgnimbou et Somé 1996: Hartmann (2014) ou Verhoeven (2014) l’appréhension de la protection de l’environnement en Afrique, et notamment la constitution des parcs nationaux, demeurent profondément influencée par l’appréhension et l’héritage colonial. D’une part les compréhensions mêmes de l’idée de nature, ainsi que les régimes de préservation qui les accompagnent demeurent portées par les conceptions occidentales de l’environnement, et donc profondément exogènes aux sociétés accueillant ces espaces de protection environnementale (Verhoeven 2014 ; Rodary 2011). D’autre part, l’imposition de ces régimes environnementaux en Afrique sont la plupart du temps subies par les populations et ne répondent ni à leurs besoins, ni à leurs propres compréhensions et relations à l’environnement (Selby and

Hoffmann 2014). Dans le contexte burkinabè, les études menées au sein des communautés riveraines des aires naturelles protégées démontrent depuis plusieurs décennies d'une part le rejet de l'imposition des normes exogènes et d'autre part l'étroite association de l'encadrement de l'environnement avec la continuité de l'administration coloniale (Évariste 2001; Hagberg, Gomgnimbou et Somé 1996).

De plus, avec le transfert d'autorité de police aux gardes forestiers responsables de la gestion des aires naturelles protégées, le processus même de création de ces espaces est perçu par les populations comme une imposition arbitraire de l'autorité centrale. Dans la grande majorité des cas, les populations ne sont pas consultées durant le processus de classification de l'environnement et ce dernier n'intègre ni les délimitations traditionnelles des villages et répartitions foncières ni l'autorité endogène dans les nouveaux régimes de gestion des ressources environnementales (Hagberg, Gomgnimbou and Somé 1996: 16-17 ; Évariste 2001: 263).

Alors que la grande majorité des modèles prévisionnels établis sur les impacts des changements climatiques suggère un fort accroissement du stress hydrique et de la désertification en Afrique de l'Ouest, et plus spécifiquement sur la zone sahéenne (Warren, Arnel, Nicholls, Levy et Price 2006 : 9 ; Hare 2006 : 179-180 ; Nyong et Niang-Diop 2006 : 235-237), dans un contexte de fortes pressions démographiques et foncières l'omniprésence des aires naturelles protégées accentue les tensions et conflits politiques au sein des communautés riveraines ainsi qu'à l'encontre des représentants de l'autorité centrale (Paré et al. 2008).

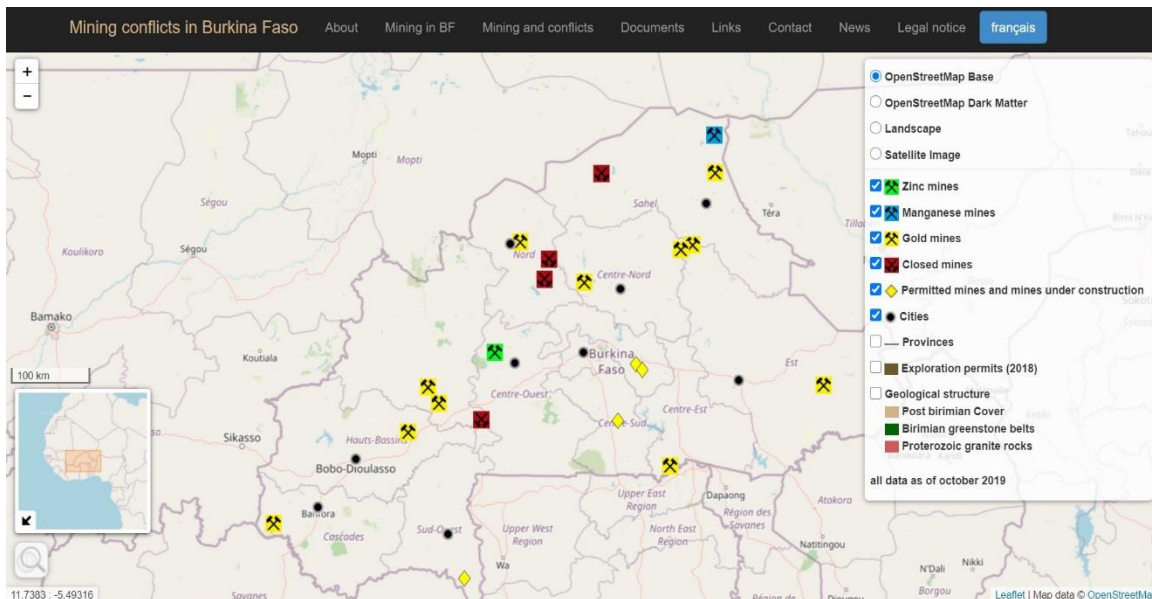
Le Rapport de l'Union européenne sur les changements climatiques et la sécurité internationale attire en effet l'attention sur le fait qu'au sein de l'espace sahéen,

« l'aggravation de la sécheresse, la raréfaction croissante de l'eau et la surexploitation des terres entraîneront une dégradation des sols et pourraient se traduire par la perte de 75 % des terres arables faisant l'objet de cultures pluviales » (UE 2008 : 6). Le Sahel est également qualifié par le PNUE de « Ground Zero » du changement climatique (PNUE 2009 : 9). De même, Nyong et Niang-Diop (2006 : 235-236) estiment que la mauvaise gouvernance, la pauvreté et les épisodes conflictuels issus des programmes d'ajustements structurels et de l'ouverture forcée au libéralisme économique, conjuguée à la forte croissance démographique des régions concernées, ne feront qu'accroître la pression exercée sur les ressources naturelles et agiront comme catalyseur et phénomènes aggravant des impacts négatifs engendrés par la dégradation de l'environnement. D'autant plus que de nombreuses régions du Sahel ont déjà subi plusieurs épisodes conflictuels engendrés par la concurrence sur les ressources en eau entre populations pastorales et agricoles (Nyong et Niang-Diop 2006 : 235-236). Une perception partagée par Patrow qui attire notamment l'attention sur une potentielle « crise environnementale massive au Sahel » qui accélérerait « l'intensité, l'ampleur et la progression des dynamiques conflictuelles » en cours (Patrow 2008 : 162).

Le développement minier et la dégradation des systèmes socio-environnementaux

Nous ne pouvons alors que nous interroger sur la viabilité des plans de développement économique du Burkina Faso, principalement orientés sur l'exploitation des ressources extractives constituant désormais sa plus importante composante du produit intérieur brut (PNDES 2016). Tandis que la libéralisation du secteur extractif burkinabè, initiée au début des années 2000, a échoué à amorcer le levier économique nécessaire au développement

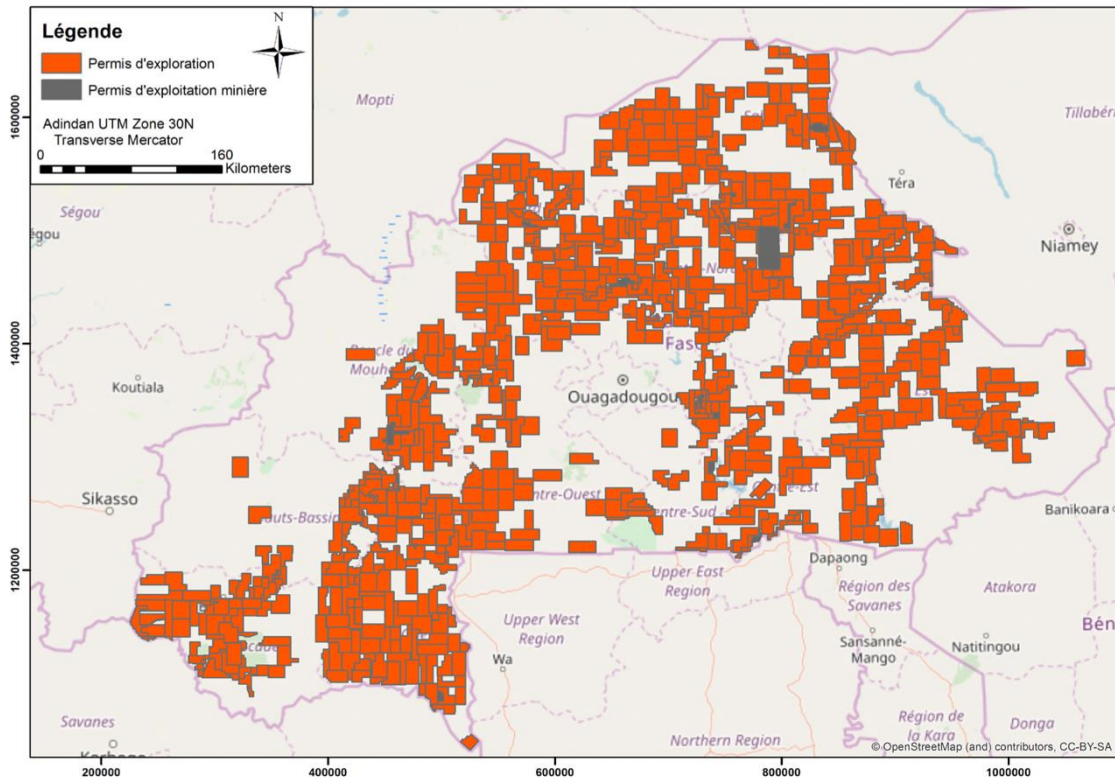
du pays (Drechsel, Engels et Schäfer 2019 ; Zabsonré, Agbo et Somé 2018), 604 nouveaux permis d’exploration ont été octroyés en 2011 à diverses multinationales minières au Burkina Faso (ITIE 2013 : 16) alors que le pays compte actuellement 11 sites en exploitation (Drechsel, Engels et Schäfer 2018 : 7). Comme le montrent les cartes 2 et 3, c’est alors plus de la moitié de l’espace géographique qui est actuellement exposé au développement minier.



Carte n°2 – Engels 2019 – « Mining conflicts in Burkina Faso », carte interactive publiée sur le site <http://www.mining-conflicts-burkina.net/#>

Une saturation de l’espace territorial des plus préoccupantes alors que plusieurs spécialistes et organisations burkinabè ont souligné à plusieurs reprises l’importance de l’accaparement foncier, de la déforestation, de la pollution des réseaux hydriques, de l’air ainsi que de la rupture des écosystèmes locaux et régionaux en raison du développement minier (Bretzler et al. 2017; ORCADE 2006, 2013 ; Ouédraogo et Amyot 2013 ; Ouoba 2017 ; Porgo et Gokyay 2017 ; RENAPEE-BF 2014). La journaliste burkinabè Nafissatou Stella Zeba note alors que les expropriations, la destruction des terres arables et l’altération

des écosystèmes issu du développement des sites d’extractions engendrent « à plus ou moins long terme [...] un état de paupérisation pouvant conduire à de “petites insurrections” dont l’effet d’entraînement se fait déjà ressentir çà et là » (Zeba 2014).



Carte n°3 – DGCM 2018 –publiée dans Drechsel, Engels et Schäfer (2018 : 7) – « Permis d’exploration et d’exploitation minière au Burkina Faso ».

Comme peuvent le mettre en évidence les recherches menées par Bohbot (2017), Capitant (2016), Chouly (2015), Engels (2019) ou encore Thunes (2011), les déformations des tissus socio-économiques liées au boom minier burkinabè, survenant à la fin des années 2000, sont connues et bien documentées. Outre la concurrence exercée sur les activités de subsistance des communautés riveraines, le développement extractif engendre une forte inflation des prix, une forte augmentation de la densité de population, une urbanisation soudaine et non contrôlée, la concentration de travailleurs exogènes ainsi que l’accroissement de la déscolarisation, de la prostitution et de la criminalité et par

conséquent l'influence des réseaux informels liés au crime organisé au sein des régions minières. À l'échelle nationale, alors que le Burkina Faso affiche une augmentation constante de son revenu national par habitant en raison du développement minier, ce dernier contribue largement à l'appauvrissement et à la fragilisation des populations burkinabè, à l'accroissement des conflits locaux ainsi qu'à l'accumulation des griefs contre certains représentants de l'autorité centrale (Drechsel, Engels et Schäfer 2019 ; Zabsonré, Agbo et Somé 2018).

Environnement et conflits

L'importance des préoccupations environnementales pour l'établissement d'un développement durable, à même de promouvoir une coopération interétatique pacifique et de stabiliser des régions émergent de situations conflictuelles, est mise en avant depuis les années 1990 par les institutions internationales (ONU Résolution 47/37 1993). Le principe 25 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement affirme à cet effet que « la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indivisibles » (Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement 1992). Une perception qui s'est largement renforcée au cours des années 1990 et 2000, et qui a amené à la production de plusieurs rapports institutionnels et débats académiques sur les changements climatiques, la sécurité environnementale et le nexus conflit et développement de cette même période, plusieurs recherches novatrices ont également démontré l'existence de liens entre dégradation environnementale et dynamiques conflictuelles (Collier, Conway and Venables 2008; Gleditsch 1998, 2012; Homer-Dixon 1991, 1999 ; Homer-Dixon, Schwartz and Deligiannis 2000; Khal 2006;

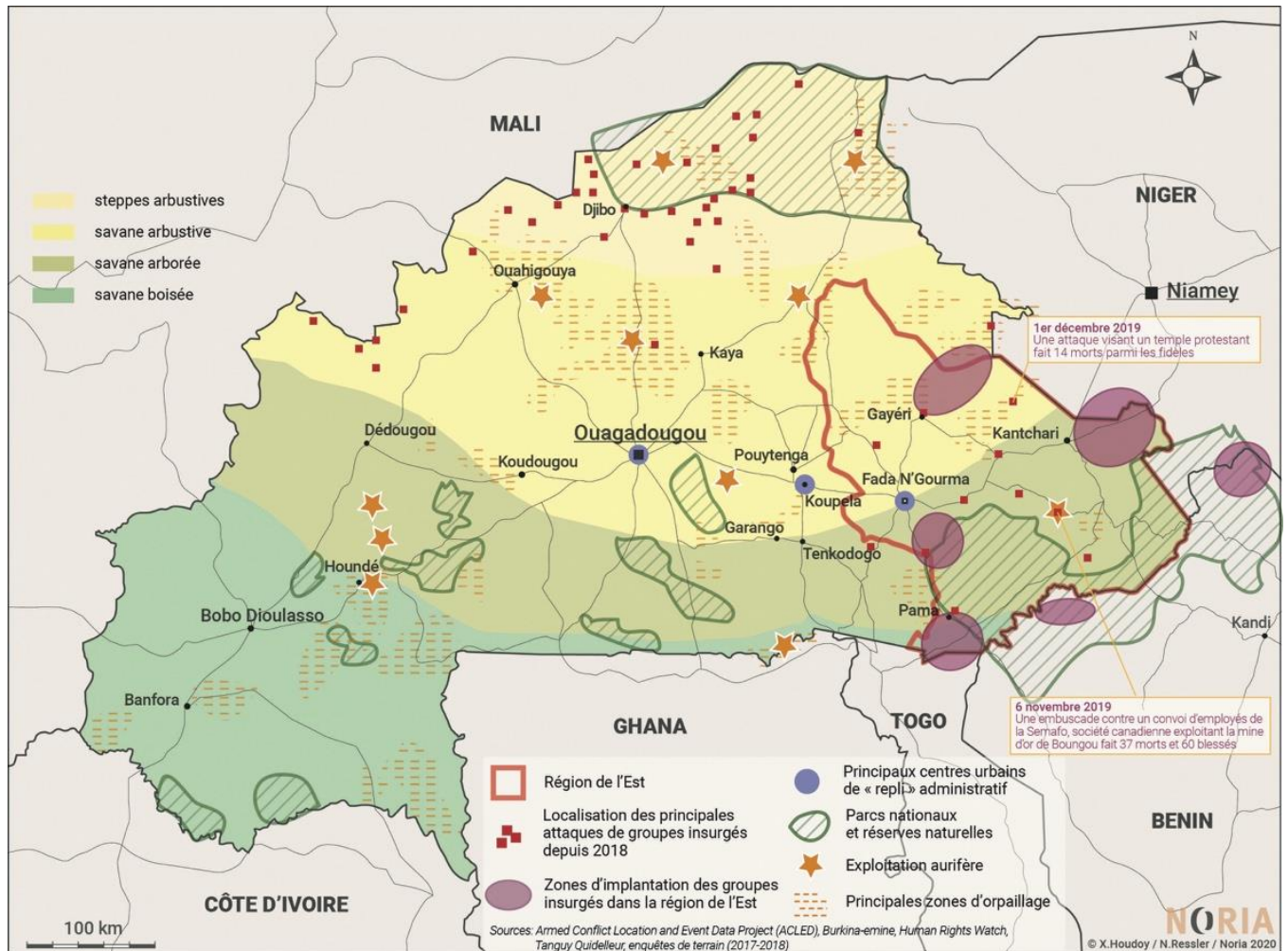
Raleigh and Urdal 2007; Smith et Ostrend 1997 ; UE 2008; UNEP 2009).

Collier, Conway et Venables (2008) font alors remarquer que les changements climatiques affecteront plus particulièrement l’Afrique, notamment en raison de la fragilité des écosystèmes et des économies nationales, la vulnérabilité des cycles agricoles et la réduction des précipitations dans les espaces arides et semi-arides, comme le Sahel (Collier, Conway et Venables 2008 : 337-340). Alors que Khal (2006) identifie deux causes étatiques pouvant mener à des conflits violents issus de dégradation environnementale, la faillite étatique et l’exploitation des ressources comme modèle de développement, Le Billon (2001 : 564) spécifie que les pays possédant des circonstances environnementales particulières et en même temps dépendant de l’exploitation des ressources naturelles sont plus exposés aux risques d’émergence de dynamiques conflictuelles.

Les recherches menées par Carius (2006) et Dabelko (2006) soulignent en ce sens l’importance des programmes de consolidation de la paix et des initiatives transnationales constitués autour de la gestion commune des ressources naturelles ou des aires de protection environnementale. Une appréhension qui amène Carius (2006: 61) Maas, Carius and Wittich (2013: 105) ou même l’UNEP (2009: 19, 28) à affirmer que le développement durable est une composante clé pour la consolidation de la paix et la résolution des conflits environnementaux, notamment dans la perspective de combattre la corruption et la mauvaise gouvernance des autorités locales, ainsi que l’exploitation illégale des ressources et l’expansion des réseaux criminels transnationaux, pouvant profiter de l’instabilité conférée par les conflits environnementaux. Dans cette perspective plusieurs organisations internationales et institutions intergouvernementales ont développé des aires de protection environnementale transnationales telles que le Parc de la Virunga, partagé entre la

République Démocratique du Congo, l'Ouganda et le Rwanda, le Parc Transfrontalier Kgalagadi, partagé entre le Botswana et l'Afrique du Sud, ainsi que le complexe W-A-P, partagé entre le Bénin, le Niger et le Burkina Faso (Maas, Carius and Wittich 2013: 107), et incluant la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama constituant une des études de cas constitutive de cette thèse.

Cependant, à l'instar du Parc de la Virunga, si le complexe W-A-P a permis la préservation et la régénération de la faune et de la flore, l'imposition de régulation environnementale exogène a fortement alimenté les tensions entre les communautés riveraines et les autorités nationales, et dans le cas burkinabè, la propagation de dynamiques conflictuelles de plus grande échelle contribuant actuellement à la déforestation de l'aire naturelle protégée. Cette situation est parfaitement mise en exergue par la carte 4 réalisée par NORIA en fonction d'un terrain de recherche réalisée par Quidelleur (2020 : 9) dans la région de l'Est entre 2017 et 2018. À l'instar des derniers rapports issus d'ONG internationales sur la situation sécuritaire au Burkina Faso (Assanvo, Dakono, Théroux-Bénoni et Maïga 2019 ; ICG 2020) les recherches menées par Quidelleur (2020) mettent en exergue que c'est précisément les tensions et conflits localisés autour des exclusions environnementales inscrites au cœur de l'appréhension exogène de préservation de l'environnement ainsi que la gestion prédatrice, autoritaire et violente des aires naturelles protégées qui ont favorisé l'implantation des groupes armés transnationaux au sein du complexe W-A-P. Une situation qui est analogue au sein de la Réserve Sylvopastorale et de Faune partielle du Sahel (International Alert 2018).



Carte n° 4 - publiée dans Quidelleur (2020 : 9) « La concurrence pour les ressources et l'implantation des groupes insurgés dans l'Est du Burkina Faso »

Il est alors frappant de constater à quel point au Burkina Faso la mauvaise gestion des aires naturelles protégées a contribué à l'érosion de l'autorité centrale et de l'intégrité même de la cohésion sociale à l'échelle nationale. Cependant, comme le rappellent Maas, Carius et Wittich, en accord avec la majorité des auteurs établissant un consensus sur les liens existant entre changements climatiques et conflits (Byers and Dragojlovic 2004; Dalby 2002; Floyd 2013 ; Gleditsch 1998, 2012; Homer-Dixon 1999; Homer-Dixon, Schwartz and Deligiannis 2000; Hsiang and Burke 2014; Kahl 2006 ; Patrow 2008; Raleigh and Urdal 2007; Selby and Hoffman 2014), à l'instar de tout autre variable, les enjeux

environnementaux ne sont jamais les causes exclusives des conflits armés, mais, « they often constitute indirect or structural sources of conflict, eroding societal resilience and capacities for non-violent conflict resolution and transformation » (Maas, Carius and Wittich 2013: 104).

Le Burkina Faso constitue alors une étude de cas des plus pertinentes. Les deux principaux foyers de violence du pays demeurent en effet profondément ancrés dans ses deux principales aires naturelles protégées, la Réserve Sylvo-Pastorale et de Faune partielle du Sahel, couvrant les provinces du Soum, de l'Oudalan, et du Séno, ainsi que le complexe W-A-P abritant également 11 concessions de chasses privées dans la région administrative de l'Est. À cela se superpose le développement minier qui par son fort impact environnemental, son accaparement foncier et sa concurrence asymétrique sur l'accès aux ressources hydriques cristallise les griefs environnementaux et catalyse les impacts socio-politiques générés par les changements climatiques. D'autant plus lorsque les sites extractifs sont développés au sein même des aires naturelles protégées comme cela peut être le cas pour le site d'Inata, situé dans la province du Soum, et d'Essakane, situé à cheval entre la province de l'Oudalan et du Séno. Et que dans une perspective générale, l'association du développement minier et des aires naturelles protégées sature presque l'ensemble du territoire burkinabè.

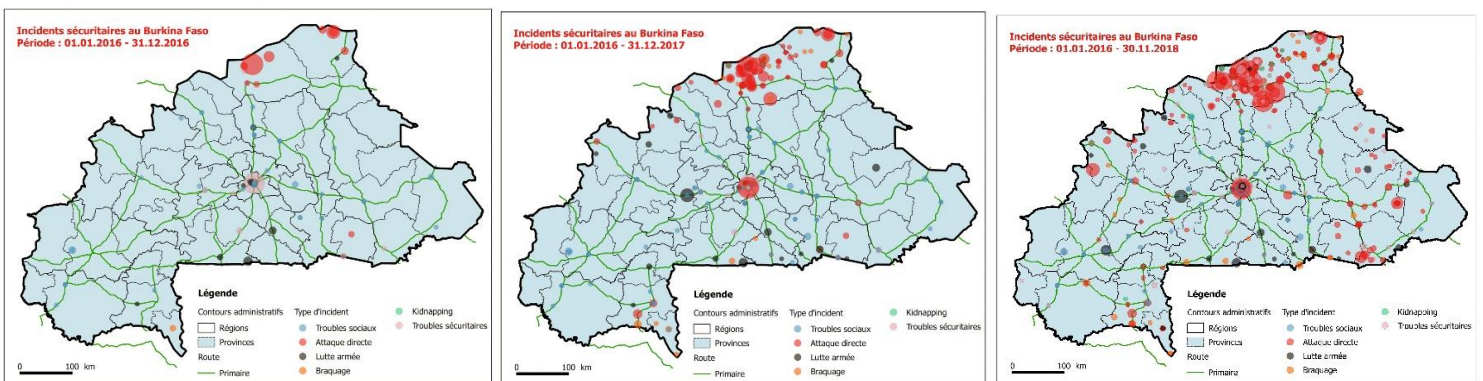
Propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso

Un constat d'autant plus alarmant que nous pouvons observer que si elle prend racine au sein des principales aires naturelles protégées, la propagation des dynamiques conflictuelles au travers de l'ensemble du territoire burkinabè semble se superposer au

développement minier. Depuis l'enlèvement en avril 2015 d'un employé expatrié de la mine de Tambao, à la jonction des frontières malienne, nigérienne et burkinabè, puis de l'attaque du poste de police de la commune d'Oursi quelques mois plus tard, le Burkina Faso connaît une propagation croissante des violences sur son territoire, bien qu'elles demeurent concentrées dans un premier temps dans la région du Sahel et plus spécifiquement dans la province du Soum (International Alert 2018 ; ICG 2017 ; ISS 2016). C'est dans cette province que survient, le 16 décembre 2016, l'attaque de la gendarmerie de Nassoumbou, à une vingtaine de kilomètres du site minier d'Inata. Considérée non seulement comme l'acte fondateur du premier groupe armé burkinabè, Ansarul Islam, cette attaque marque également l'incapacité de l'État burkinabè à enrayer la propagation du conflit malien sur son territoire (Présidence du Faso 2016). Les cartes 5, compilées par une source sécuritaire internationale en poste au Burkina Faso montre alors clairement la propagation continue des dynamiques conflictuelles régionales au Burkina Faso, qui tend à devenir le point de jonction des réseaux criminels et groupes armés transnationaux actifs au Sahel. Une situation également confirmée par ISS Africa (2020 : 8) qui démontre une dynamique similaire au sein d'une infographie, établie à partir des bases de données issues de l'Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLD), présentant la propagation des dynamiques conflictuelles au Sahel entre 2012 et 2019.

Il serait cependant problématique d'appréhender les violences auxquelles est confronté le Burkina Faso sous un prisme narratif homogène associant uniquement la dégradation sécuritaire à la propagation des dynamiques conflictuelles régionales. Cette compréhension du conflit minimise l'importance des conflits locaux ou des luttes de pouvoir endogènes, mais également la responsabilité à la fois de l'autorité centrale et des acteurs économiques

internationaux dans l'émergence et l'alimentation des dynamiques conflictuelles. La dégradation sécuritaire du Burkina Faso trouve également ses racines dans l'affaiblissement constant des conditions socio-environnementales des populations, ainsi que leur défiance croissante envers l'État burkinabè. Une situation suscitée à la fois par la gestion arbitraire et violente des aires naturelles protégées par les agents des Eaux et Forêts, ainsi que l'ampleur du développement minier que subissent actuellement les populations burkinabè. Il est à ce titre évocateur de constater que les principaux foyers de violence, ainsi que les principales zones d'ancrage des groupes armés, se situent au sein de ces aires naturelles protégées et chevauchent souvent les zones d'impact socio-environnemental de sites extractifs industriels.



Cartes n°5 – Source sécuritaire internationale– « Incidents sécuritaires au Burkina Faso entre janvier 2016 et novembre 2018 »

Dans ce contexte, il n'est en rien surprenant que depuis l'émergence des violences au Burkina Faso, à la fois les agents des Eaux et Forêts et les entreprises minières fassent partie des principales cibles des attaques revendiquées par les groupes armés transnationaux. Depuis l'enlèvement de l'employé de la mine de Tampao jusqu'à l'attaque,

en novembre 2019, du convoi de la minière SEMAFO (Arsenault 2019)¹, si les acteurs économiques internationaux font partie des premières victimes de l'insécurité c'est qu'ils sont également à l'origine de griefs exprimés par les populations parties prenantes au conflit. L'une des principales hypothèses soulevées par cette thèse pour comprendre comment les dégradations de l'environnement ont contribué à la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso est que le développement minier est venu fortement accentuer l'altération des équilibres socio-environnementaux endogènes en constituant à la fois un catalyseur des impacts socio-politiques des changements climatiques et une amplification des exclusions socio-environnementales issues des stratégies de distribution de l'autorité adoptée par les précédents régimes.

Consolidation autoritaire et rupture des réseaux de distribution de l'autorité

Alors que le renversement du régime de Blaise Compaoré en 2014 résulte d'un affaiblissement progressif de l'État central et de ses structures de gouvernance, le changement de régime a également généré une profonde redéfinition des réseaux néopatrimoniaux et clientélistes concentriques sur lesquels reposait la cooptation politique autour du centre du pouvoir ainsi que les stratégies de distribution de l'autorité à même de contrôler les périphéries (Hilgers et Loada 2013). Depuis son indépendance, le Burkina Faso a connu plusieurs régimes et systèmes politiques. Cependant, depuis le coup d'État militaire de Sangoulé Lamizana en 1966 jusqu'au renversement de Compaoré en 2014, tous ces gouvernements ont été dirigés par des militaires, y compris le régime révolutionnaire et progressiste, toujours considéré comme un modèle politique dans de

¹ Le 6 novembre 2019, l'attaque d'un convoi se rendant sur le site de Boungou, dans la région de l'Est, a coûté la vie à 37 personnes et a fait 60 blessés.

nombreux pays africains, de Thomas Sankara. La présence de l'institution militaire à la tête de l'État pendant plusieurs décennies a alors profondément affecté les structures politiques et les réseaux de distribution de l'autorité de l'État central (Englebert 1996 ; Harsch 2017 ; Hilgers et Loada 2013).

Ces réseaux et structures étaient eux-mêmes déjà partiellement façonnés par l'héritage de l'administration coloniale (Ginio et Sessions 2016) ayant organisé sa domination depuis des structures de pouvoir hautement centralisées et distribuées dans les zones rurales et périphériques par l'intermédiaire de rhizomes (Bayart 2008), « translating state rules into personalized linkages with key intermediaries and their ramifying networks of clientele » (Young 2004 : 34). La relation intrinsèque entre le gouvernement politique et l'appareil militaire caractérise ainsi la construction de l'État postcolonial burkinabè. Définie comme la matrice du pouvoir politique au Burkina Faso (Hilgers et Loada 2013 :192), l'institution militaire doit également être considérée comme étant à l'origine des mécanismes d'accumulation du pouvoir et des richesses, et par conséquent au cœur des stratégies développées pour redistribuer l'autorité centrale au travers de l'enchevêtrement concentrique de réseaux et rhizomes interpersonnels.

Depuis la base (incluant l'accès à l'emploi, l'administration nationale, la justice ou la médiation informelle des conflits) jusqu'au sommet (incluant l'accès aux positions gouvernementales, la prédation sur les budgets nationaux et les fonds internationaux, la constitution de réseaux de patronage personnels et informels), ces structures de distribution de l'autorité incorporant à la fois les réseaux civils et militaires. Néanmoins, jusqu'au renversement de Compaoré, l'institution militaire demeurait la seule dépositaire de l'autorité publique et de la violence légitime, tandis que les zones rurales et périphériques

étaient intégrées aux rhizomes, constituant à l'instar des racines les dernières ramifications des réseaux périphériques, par la cooptation politique, l'intégration des structures politiques et de l'autorité endogène et l'association aux réseaux informels nationaux et transnationaux, incluant les réseaux de la criminalité transnationale ainsi que les réseaux de contrebande et de trafic (Harsch 2017 : 4).

Le régime Compaoré fut alors structuré autour de deux piliers, le parti présidentiel, le Congrès pour la Démocratie et le Progrès (CDP), et sa garde prétorienne, le Régiment de Sécurité Présidentielle (RSP). Les deux furent intégrés dans une chaîne de commandement hautement centralisée et répondant directement de l'autorité de Blaise Compaoré (Harsch 2017 : 128 ; Loada 2006 : 21). Si le RSP recevait un traitement spécial de la part de l'autorité centrale, que cela soit en termes de matériel, de formation, de rétributions économiques personnelles ou de prestige, il était également au cœur des stratégies de maillage sécuritaire et du contrôle territorial, notamment en raison de son réseau de renseignement et d'interpénétration des réseaux d'autorité informelle et de la criminalité transnationale fortement ancrés au sein des régions périphériques burkinabè (Harsch 2017 : 129, 154-156). Tandis que l'imposition quotidienne de l'autorité de l'État au sein des régions périphériques constituées en aires naturelles protégées fut transposée à la violence et la prédation des agents des Eaux et Forêts.

De l'autre côté, institué en 1996 par la fusion de 13 autres partis, le CDP offrait une solide plateforme pour la cooptation politique et la distribution des positions administratives et politiques, ainsi que des opportunités économiques, autant auprès du centre du pouvoir qu'au sein des régions périphériques (Harsch 2017 : 123-124 ; Loada 2010 : 271). Le CDP constituait ainsi un outil particulièrement utile pour exporter et

implémenter les réseaux concentriques de distribution de l'autorité jusqu'aux derniers rhizomes de la périphérie, intégrer les autorités endogènes et constituer une base partisane et électorale (Hilgers and Loada 2013 : 194-195 ; Harsch 2017 : 130-131). Un outil alors des plus utiles lors des politiques de décentralisations, entreprises au début des années 1990 pour répondre aux pressions internationales de démocratisation, et amenant dans les faits à une consolidation autoritaire par l'ouverture de nouvelles représentations locales au début des années 2000 – les conseils municipaux élus lors des élections municipales – et par conséquent de nouvelles ramifications des réseaux de patronage et de distribution de l'autorité (Harsch 2017 : 164 ; Hilgers and Loada 2013 : 187).

Néanmoins, la domination du CDP et des réseaux de distribution de l'autorité centrale a contribué à l'érosion des représentations politiques nationales, de l'autorité endogène et des stratégies adoptées pour asseoir l'autorité centrale, y compris au sein même du CDP et du RSP (Chouli 2012, 2015 ; Engels 2015 ; Eizenga et Villalon 2020 ; Frère et Englebert 2015 ; Hilgers and Loada 2013 : 187, 195 et 201 ; Harsch 2016 ; Harsch 2017 : 126). Comme le souligne Harsch (2017 : 127-128), ces structures de patronages et clientélistes sont profondément enracinées dans l'appareil d'État burkinabè. Et dans cette perspective, l'arrivée au pouvoir en 2015 du président Roch Kaboré ne pourrait constituer une véritable rupture des précédentes stratégies de distribution de l'autorité, d'autant plus qu'il fut étroitement associé au centre du pouvoir constitué autour de Blaise Compaoré, en tant que premier ministre, président de l'Assemblée nationale ainsi que président du CDP (Harsch 2017 : 128).

Si certains analystes se sont alors inquiétés du renversement du régime de Compaoré en raison de la disparition du RSP et de sa capacité à garantir la sécurité territoriale du Burkina

Faso (Harsch 2017 : 219 ; Kadet 2016), il apparaîtrait à l'inverse que cela soit la rupture des réseaux de distribution de l'autorité et de patronage qui alimenterait les dynamiques conflictuelles au sein des régions périphériques. Et plus particulièrement la rupture des réseaux de distribution de l'autorité permettant l'intégration de la criminalité et des groupes armés transnationaux au sein des mécanismes de contrôle des périphéries par le pouvoir central, ainsi que la rupture de l'ensemble des rhizomes constitués autour des représentations électorales municipales. Si la constitution du nouveau centre de pouvoir a permis l'intégration partielle des premières strates concentriques des précédentes structures de gouvernance, le président Kaboré et le parti au pouvoir ont explicitement fait part de leur rupture avec les réseaux de l'autorité informelle transnationale (Airault 2018 ; Ayad 2017 ; Burkina24 2016), tandis que la dissolution de l'ensemble des conseils municipaux en 2015 et les élections municipales de 2016 ont amené à la redistribution des rhizomes périphériques en fonction de l'intégration aux nouveaux réseaux issus de l'autorité centrale. Les deux phénomènes ont constitué un terrain fertile pour l'émergence de nombreux conflits locaux (Doukare 2016) et assassinats politiques ciblant les nouveaux liens d'interconnexion entre la diffusion de l'autorité centrale et l'accès aux ressources étatiques.

Désormais exclus des réseaux de distribution les intégrant aux stratégies de cooptation et de gouvernance de l'autorité centrale, afin de rétablir leurs prérogatives, de sécuriser la pérennité de leurs activités et de leurs propres réseaux informels de distribution de l'autorité, la superposition des groupes armés internationaux et des réseaux de la criminalité transnationale instrumentalise alors autant les conflits locaux et les griefs issus de la redéfinition des réseaux de patronage générée par le changement de régime, que ceux

généralisés par la superposition des exclusions environnementales et des violences issues de la gestion des aires naturelles protégées et du développement minier.

Problématique et articulation théorique

Dans cette configuration nous observons ainsi une jonction de différentes conjonctures structurelles, incluant le changement de régime, la rupture des réseaux de distribution de l'autorité ainsi que la saturation des dégradations environnementales amenant à la rupture des équilibres socio-environnementaux, ainsi que le repositionnement des groupes armés maliens et transnationaux au cœur de la région des trois frontières. Cette conjoncture particulière amène par conséquent une superposition de fenêtres d'opportunités pour des acteurs désirant soit renégocier les rapports de force et de pouvoir à leur avantage, ainsi qu'étendre leurs prérogatives et zones d'influence, soit s'affranchir, ou du moins mieux gérer les griefs et violences qui conditionnent leurs relations quotidiennes à l'État et altèrent leurs intégrations socio-environnementales.

Dans cette perspective, si cette recherche prend en considération la complexité des autres facteurs permettant d'expliquer la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, elle se concentre cependant sur la manière dont les dégradations environnementales ou la restriction sur l'accès à l'environnement ont contribué à la propagation de ces violences et à l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés.

En analysant d'une part les différentes constructions environnementales et d'autre part les dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, cette recherche soutient alors que l'altération des équilibres socio-environnementaux constitue l'un des facteurs conflictuels

principaux expliquant la propagation du conflit malien au Burkina Faso. Cette altération peut aussi bien être le fait des dégradations environnementales que de la rencontre et la superposition de différents équilibres socio-environnementaux, comme cela peut être le cas lors de l'implantation ex nihilo d'industries extractives ou de zones de protection et d'exclusion environnementale. Cette recherche permet ainsi de soutenir que l'altération de la co-relation entre sociétés humaines et environnement, et par extension les changements climatiques, doit être comprise comme un facteur conflictuel. Nous émettons alors les hypothèses suivantes :

1) Les dégradations environnementales déforment l'équilibre socio-environnemental des communautés impactées. Elles transforment par conséquent les constructions sociales, politiques et environnementales de ces communautés, reposant initialement sur une interprétation précise des interrelations entre environnements et sociétés. L'altération de l'équilibre socio-environnemental vient alors remettre en question la légitimité et la nature même des structures politiques endogènes reposant sur le contrôle et la maîtrise des interrelations environnements/sociétés. La redéfinition des rapports endogènes de pouvoir engendre une remise en question de leurs intégrations au sein des structures politiques et administratives de l'État burkinabè, et par extension des structures de pouvoir et des mécanismes de distribution de l'autorité établis par l'État central pour accentuer sa pénétration et son contrôle des régions périphériques

2) Cette altération favorise l'accentuation des antagonismes entre les communautés périphériques et le pouvoir central. La transformation des équilibres socio-environnementaux engendre en effet une déstructuration des tissus socio-économiques, des rapports de pouvoir, des modalités d'accès et d'exclusion à l'environnement construits

en fonction des interprétations socio-environnementales propres à chaque communauté. Les détériorations des conditions de vie, la perte des interrelations entretenues avec les dimensions normatives de l'environnement, ainsi que l'augmentation des violences et exactions commises, soit par les agents de l'État, soit par les acteurs économiques exogènes, sont alors autant de griefs et d'antagonismes accentuant la rupture de ces communautés périphériques avec l'État central.

3) L'altération des équilibres socio-environnementaux accroît en retour le bassin de recrutement et l'ancrage sociétal des groupes concurrençant la légitimité et l'autorité de l'État. Perçue comme préjudiciable et affaiblissant la légitimité des structures politiques endogènes, ainsi que celle de l'État central, la transformation des équilibres socio-environnementaux favorise l'insertion et l'ancrage des groupes armés concurrençant la légitimité et l'autorité de l'État. En instrumentalisant ou en assurant la gestion des conflits politiques et environnementaux, voire en se proposant comme nouveau garant des normes et modalités d'accès à l'environnement, ces derniers accroissent leurs bassins de recrutement, leurs insertions sociales et territoriales ainsi que leur propre quotient de légitimité.

Si la majorité des études abordant cet enjeu se concentre sur les impacts des changements climatiques, il est important d'attirer l'attention sur la difficulté d'anticiper une causalité sur un phénomène en cours et dont les répercussions sont estimées pour les décennies à venir. Par conséquent, cette recherche prend le parti d'étudier les répercussions immédiates des dégradations de l'environnement et de la modification de l'écosystème induites par l'exploitation des ressources naturelles. Qu'elle soit issue de l'activité extractive ou de la préservation de l'environnement, cette exploitation engendre une forte

pression sur les ressources substantielles (essentiels à la vie : eau, air, terres arables, flore et faune), influe sur leur qualité et quantité en concurrençant directement leur accès pour les communautés d'accueil.

Cette recherche part de deux constats, l'absence de prise en considération des dégradations environnementales dans les études théorisant les liens entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits, ainsi que l'absence de considération des dimensions interprétatives, de l'équilibre socio-environnemental et d'une ontologie holistique dans les études abordant la relation entre environnements et conflits. Pour répondre à ces absences, nous développeront le concept d'équilibre socio-environnemental, abordé plus en détail au sein du chapitre 3. Ce concept renvoie aux interconnexions et interdépendances au sein desquelles les écosystèmes et sociétés humaines se façonnent mutuellement. Dans cette perspective, l'altération de l'équilibre socio-environnemental déstabilise les modes de vie, les organisations sociales et politiques ainsi que les appréhensions culturelles et culturelles centrales dans la cohésion et la cohérence des communautés affectées par les dégradations de l'environnement. Il est toutefois primordial de ne pas essentialiser les équilibres socio-environnementaux antérieurs à l'exploitation des ressources naturelles. Ces derniers renvoient aux organisations sociales, culturelles et politiques des sociétés et communautés étudiées. Ils comprennent par conséquent des rapports de pouvoir et de genre, des structures socio-économiques, ainsi que des conceptions de l'environnement et des rapports humains qui leur sont propres.

L'idée d'équilibre socio-environnemental ne fait alors pas nécessairement référence à une relation harmonieuse et idéale entre les sociétés humaines et leurs environnements, mais aux interactions, à l'accès, à l'utilisation et au partage, ou à la distribution inégalitaire

des communs autour desquels les sociétés humaines se construisent et s'organisent. La notion d'équilibre ne renvoie ainsi pas à des relations socio-environnementales conditionnant les sociétés humaines. Comme nous l'aborderons plus en détail au sein du chapitre 2, la notion d'équilibre incorpore inévitablement la possibilité de déséquilibres pouvant exister entre les différents systèmes enchevêtrés. L'équilibre doit alors être compris en termes de balance, et non de stabilité, entre les différents systèmes qui se façonnent mutuellement. En d'autres mots, l'usage du terme équilibre fait ici référence à sa définition issue des sciences naturelles et du caractère dynamique des interrelations entre différentes composantes d'un même système biologique, physique ou environnementale.

Cette recherche étudie ainsi spécifiquement la déstabilisation de ces équilibres engendrée par la dégradation de l'environnement, en termes de qualité et d'accès, et l'altération de l'écosystème. Elle fait appel pour cela à une appréhension ontologique holistique qui considère l'environnement et les sociétés humaines comme un ensemble interrelié et co-constitutif et une épistémologie mettant en avant les perceptions, les sensibilités, les interprétations et les discours des acteurs impliqués pour comprendre les antagonismes entre les populations périphériques et le pouvoir central. La notion d'équilibre socio-environnemental retenue au cœur de l'approche théorique encadrant cette recherche accorde en ce sens une place importante aux dimensions normatives de l'environnement. Dans une dimension de co-constitutivité, cette approche retient alors non seulement le caractère socialement construit de l'environnement, mais met également en avant la construction environnementale des sociétés humaines.

Le cadre théorique structurant cette recherche s'inspire des approches de la co-constitutivité en les intégrant à l'approche des systèmes complexes. Elle se base en cela

partiellement sur le modèle analytique développé par Homer-Dixon et al. (2015) pour souligner l'interdépendance entre les systèmes sociaux et les systèmes environnementaux, dans le cadre du débat appréhendant la relation entre les changements climatiques et les conflits armés. Cette recherche enrichit cependant cette approche par les travaux réalisés par Cudworth et Hobden (2011) ainsi que Fish et al. (2016) et mettant en évidence l'interconnexion à différentes échelles des systèmes environnementaux et des structures sociales. L'approche de la co-constitutivité et de la construction environnementale permet également d'intégrer une dimension post-positiviste au sein du modèle d'Homer-Dixon, ainsi que l'affinement de son objet d'étude et de ses variables, permettent d'une part de soutenir que l'altération d'équilibres socio-environnementaux, que cela soit en raison d'une raréfaction des ressources environnementales ou d'interaction avec des acteurs exogènes, peut générer des situations conflictuelles.

Il est à ce titre important de souligner l'utilisation volontaire du terme endogène ainsi que de la référence sporadique et par défaut aux termes autochtones et allochtones. Le terme endogène vient remplacer l'utilisation des qualificatifs coutumier ou traditionnel pour évoquer les positions d'autorité politique ou religieuse issues des communautés étudiées et intervenant à l'échelle des équilibres socio-environnementaux locaux, les chefs de terre ou de village. Ce terme endogène peut renvoyer à des limites similaires que les termes coutumier ou traditionnel, et susciter les réflexions autour de la définition de l'endogénéité et des limites au sein desquelles commencent et finissent le caractère endogène. Ce terme a néanmoins été retenu par respect et mimétisme de mes collègues chercheur.es ouest-africains qui m'ont souligné que c'était le terme scientifique utilisé au sein des sciences sociales dans la sous-région, et qu'il était retenu en raison de sa rupture

avec les conceptualisations et dénominations issues de la période coloniale. Le recours au terme endogène mériterait d'être problématisé davantage et de constituer en soi une publication scientifique. En attendant de plus grands développements scientifiques autour de cette question, le terme endogène est utilisé dans le cadre de cette recherche pour renvoyer d'une part aux structures politiques et d'autorités précoloniales et d'autre part à l'échelle locale, aux acteurs issus des communautés étudiées.

En ce qui a trait à l'usage des termes allochtones et autochtones, ils ne sont pas utilisés ici dans la perspective de soulever un débat ou une réflexion sur l'autochtonie et sur la construction identitaire de certains groupes ou communautés. Le contexte identitaire dans un pays aussi multiculturel que le Burkina Faso peut souvent s'avérer sensible. Il est d'autant plus source de tensions que le contexte sécuritaire actuel du Burkina Faso tend à renforcer les conflits intercommunautaires, voire à les instrumentaliser à des fins politiques ou privées, comme le met tristement en lumière les tueries de masse survenues à Yirgou entre le 1^{er} et le 2 janvier 2019. L'usage de ces termes doit évidemment susciter la réflexion et la critique. Ils sont mobilisés dans cette recherche par analogie aux propos tenus par les personnes interrogées au cours du terrain de recherche, et font référence au dynamisme social et démographique des communautés locales étudiées, qui peuvent à la fois être constituées d'un noyau « endogène » propre à une certaine communauté socio-politique du Burkina Faso et d'autres individus, ou groupes, venant s'y greffer et étant issus de communautés socio-politiques distinctes.

Dans une perspective normative, cette recherche soutient que l'altération de l'équilibre socio-environnemental agit sur la représentation et l'importance des ressources et des activités autrefois au cœur de la construction sociale, ce qui affecte non seulement la

légitimité des centres de pouvoir, mais également la construction identitaire des sociétés concernées. Ce processus agit en retour sur l'interprétation de l'environnement et la définition de l'équilibre socio-environnemental. En parallèle, les dimensions matérielles de l'altération, qui peuvent se traduire par la dégradation des ressources environnementales ou la concurrence sur leur accès, induisent une modification de la géographie spatiale du lieu de vie, ainsi que de forts impacts sur la qualité de vie des populations, sur leurs revenus et sur l'ensemble des tissus socio-économiques. Ce phénomène constitue à la fois le cadre analytique de cette thèse, mais également son principal objet d'étude. Il sera en effet au cœur des prochains chapitres et tentera de démontrer comment les dimensions normatives et matérielles de l'environnement ont contribué au délitement des variables politiques et à la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso.

Cette opposition entre la primauté des variables environnementales, ou celle des variables politiques peut susciter une certaine tension dans la démonstration et paraître au final peu adéquate, voire contradictoire, avec les résultats obtenus par cette recherche. Elle est cependant mise en exergue, car elle constitue la tension principale au sein du débat opposant les universitaires soutenant l'existence d'une relation entre changements climatiques et conflits armés, et ceux étant sceptiques quant à une corrélation clairement établie. En adressant à la fois les dimensions normatives et matérielles de l'environnement, conceptualisées au sein de l'approche de l'équilibre socio-environnemental, cette recherche adopte une position médiane et soutient le fait que ces deux variables sont interreliées et ne pourraient être pleinement comprises de manière distincte. En soulignant le caractère co-constitutif de cette interrelation, cette thèse tente de démontrer comment les conditions environnementales physiques, et les dimensions normatives qui y sont

associées, façonnent en profondeur les structures sociales, et donc politiques, des sociétés humaines.

Méthodes de recherche et organisation de la thèse

Une recherche de terrain de 7 mois a pour cela été menée entre octobre 2018 et avril 2019 au Burkina Faso. Accueillie par l'Institut National des Sciences des Sociétés (INSS) du Burkina Faso, cette recherche de terrain a été approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université d'Ottawa, ainsi que le Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique (CNRST) du Burkina Faso. L'étude de terrain a mené à la réalisation de 124 entrevues avec des acteurs sécuritaires et observateurs nationaux et internationaux, avec des responsables gouvernementaux, des élus et représentants locaux, des représentants des autorités endogènes ainsi qu'avec des riveraines et riverains des sites extractifs et aires naturelles protégées étudiés. Il existe un biais de genre en raison des structures sociales patriarcales existant autant dans les sociétés étudiées par cette recherche que dans mes propres sociétés d'origine ou soutenant cette recherche, le Canada et la France. Afin de minimiser ce biais, qui détermine toujours le genre des personnes détenant l'autorité, autant endogène qu'issue du pouvoir central, l'échantillonnage des participant.es à cette recherche a voulu cibler spécifiquement des femmes issues des communautés étudiées et de recenser leurs propres perceptions, témoignages et expériences, ainsi que les enjeux auxquels elles sont spécifiquement exposées en raison de leur genre.

J'ai réalisé à Ouagadougou les entrevues des acteurs sécuritaires et observateurs nationaux et internationaux, ainsi que de certains représentants locaux et les entrevues et la recherche de terrain effectuées sur le site de Kalsaka, dans la province du Yatenga. Les

entrevues et observations de terrain effectuées sur les autres sites ont en revanche été effectuées par des équipes d'enquête recrutées par l'intermédiaire de l'INSS et que j'ai supervisées depuis Ouagadougou.

L'échantillonnage des données et le recrutement des participantes et participants à cette recherche ont été effectués selon une approche dite en boule de neige. Dans le cadre des recherches et observations menées sur les sites et communautés riveraines étudiées, conformément aux exigences des autorisations de recherche burkinabè, les premiers contacts ont été effectués avec les autorités et les représentants locaux, qui après avoir vérifié les autorisations de recherche, ont redirigé les enquêtrices et enquêteurs vers les personnes clés des communautés participant à cette recherche, qui par la suite ont elles-mêmes proposé à des membres de leurs communautés de participer aux groupes de discussion. Le choix de réaliser des groupes de discussion pour certaines entrevues, notamment celles auprès des populations issues des communautés étudiées, a été retenu à la fois pour des raisons logistiques, éthiques et scientifiques. D'un point de vue logistique, le fait de réaliser des groupes de discussion permet aux équipes d'enquête de réduire la durée de présence au sein des communautés, et donc de réduire leurs risques liés à la situation sécuritaire.

D'un point de vue éthique, la constitution de groupes de discussion permet de rendre l'expérience de l'entrevue moins intimidante pour les participant.es à l'enquête de terrain. Réalisé de manière ouverte, le groupe de discussion permet de ne pas lever des doutes ou présuppositions quant à la nature des discussions tenues, et donc de lever un potentiel discrédit à l'encontre des participant.es. Même si à l'inverse, un entretien de groupe renvoie inévitablement à une certaine restriction quant à la possibilité de s'exprimer librement sans

subir le jugement des autres participant.es. Dans une perspective scientifique, la réalisation de groupe de discussion permet de sonder le discours et les perceptions majoritaires au sein des communautés étudiées, ou tout du moins en constituant la norme établie. Nous l'observons notamment lorsqu'une position prise par une personne dénote avec celle du groupe et est contredite de manière quasi consensuelle. De même, la discussion de groupe permet d'établir plus rapidement une relation de confiance avec la personne menant l'entretien et permet aux participant.es de développer plus en profondeur les enjeux abordés et de compléter l'intervention d'un.e autre participant.e par une expérience ou conviction personnelle. Néanmoins, pour des raisons logistiques et sécuritaires, nous avons choisi de ne pas réaliser d'entrevues individuelles additionnelles avec certains membres des groupes de discussion.

Les entrevues ont été effectuées de manière semi-dirigée par le biais de questions interrogeant dans un premier temps la manière dont les communautés perçoivent l'environnement et dont cette perception influe sur leurs organisations socio-politiques, avant d'interroger sur la manière dont l'exploitation des ressources naturelles affecte leurs perceptions de l'environnement et leurs communautés, puis de questionner les relations et perceptions établies par ces mêmes communautés vis-à-vis de l'autorité centrale et des représentants de l'État. Les entretiens, qu'ils aient été réalisés par les équipes d'enquête ou le chercheur principal, ont été particulièrement bien reçus. Ils ont suscité majoritairement de l'espoir quant à la possibilité de faire évoluer la situation vécue par les communautés, bien que dans un cas particulier, lié à l'enquête sur le site d'Essakane, certains participants ont évoqué leur scepticisme quant à la portée de la recherche et la volonté « des blancs » de mettre en avant les réalités perçues par les communautés

impactées par l'exploitation des ressources naturelles. Il n'y a quasiment pas eu de réponse négative quant à la sollicitation d'entretiens et cette recherche n'a pas suscité de réelles méfiances auprès des participant.es, exceptées des critiques portées à l'encontre de la politique africaine de l'ancienne puissance coloniale du Burkina Faso, la France. La relation de confiance avec les participant.es a alors été renforcée en omettant consciemment ma nationalité française et en me présentant en tant que chercheur canadien, réalisant une thèse au sein d'une université canadienne et détenant des financements issus des institutions canadiennes de recherche. Il va de soi que lorsque cela m'a été demandé, je n'ai en aucun cas caché ou nié le fait d'être citoyen français, mais j'ai à ce moment précisé que les politiques néocoloniales de la France en Afrique ont été la principale motivation de mes orientations de recherche et de mon devoir de citoyen de les mettre en exergue.

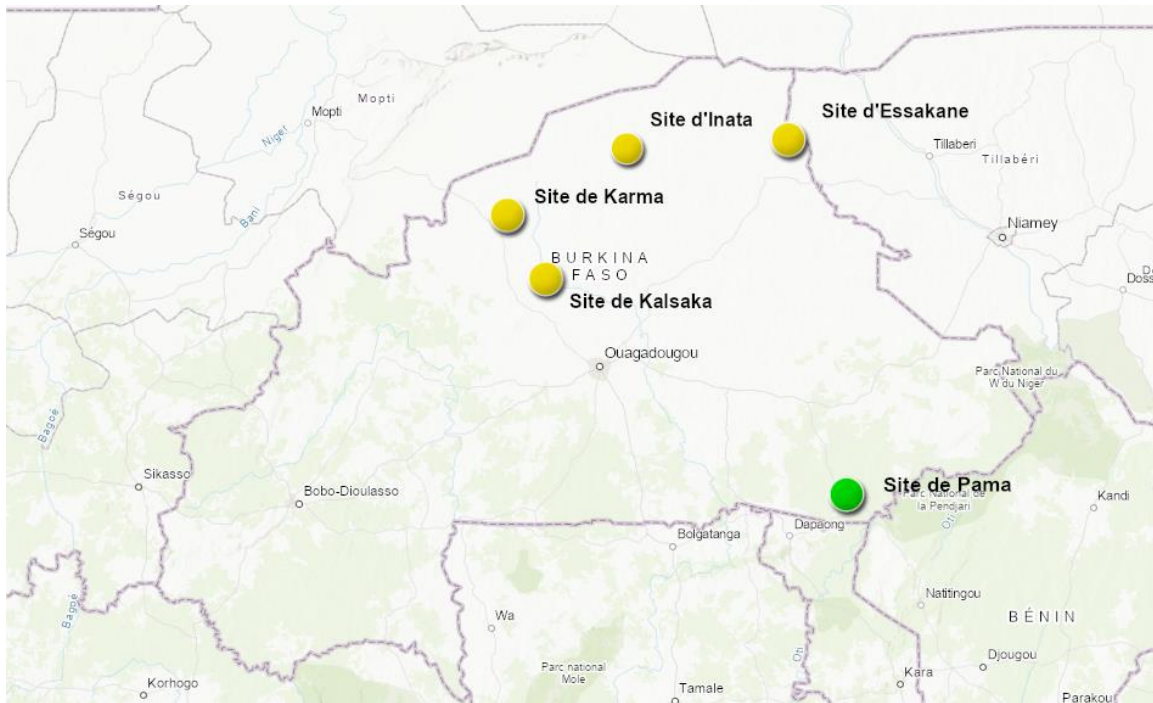
Les entrevues que j'ai réalisées à Ouagadougou ont été effectuées en français, ainsi qu'une partie des entrevues que j'ai réalisées sur le site de Kalsaka. Les entrevues effectuées à Kalsaka avec l'adjoint du CVD et un représentant des populations ont été réalisées en mooré via la traduction effectuée par les membres de l'équipe d'enquête m'accompagnant. Les entrevues effectuées avec les membres de l'administration, les membres des forces de sécurité ou des services techniques au sein des autres sites étudiés ont été réalisées en français. Les entrevues effectuées avec les populations et autorités endogènes issues des communautés étudiées ont été réalisées en fulfudé pour les sites d'Inata et d'Essakane, en mooré pour le site de Karma et en gouroumantché pour la Réserve de chasse présidentielle de Pama. Ces entrevues ont par la suite été transcrites en français par les équipes d'enquête.

Cette recherche établit une étude qualitative et comparative de quatre sites d'extraction aurifère industrielle et de deux aires naturelles protégées afin d'interroger en quoi les

dégradations de l'environnement peuvent favoriser l'émergence ou l'alimentation de dynamiques conflictuelles. L'approche qualitative a été choisie afin de réduire les risques liés à la réalisation du terrain dans un contexte sécuritaire sensible, notamment en ciblant des sites accessibles et en réduisant l'exposition des équipes d'enquête. D'autre part, une approche qualitative et comparative de ce type permet d'analyser plus en profondeur les enjeux étudiés, de faire ressortir le discours et les perceptions des acteurs interrogés, tout en évitant les travers des études quantitatives menées dans des contextes similaires. Comme le démontrent les recherches menées par Bergamaschi (2009) sur les Plans et Stratégies de Réduction de la Pauvreté au Mali, ces derniers tendent à être fortement déconnectés avec la réalité du terrain et n'en refléter qu'une vision biaisée, répondant souvent aux propres attentes et représentations statistiques des bailleurs de fonds internationaux.

L'étude de plusieurs cas distincts au Burkina Faso est particulièrement adéquate pour d'une part démontrer la pertinence de l'approche de la co-constitution socio-environnementale, et pour soutenir d'autre part le lien existant entre la dégradation de l'environnement et les conflits armés. Le Burkina Faso se caractérise par la superposition d'écosystèmes à la fois antagonistes (forêts soudano-guinéennes et espaces sahéliens) et complémentaires au sein desquels co-évoluent des communautés ethniques et socio-politiques détenant des appréhensions culturelles et socio-environnementales qui leur sont propres. La propagation des violences touche à la fois des espaces sahéliens exposés à une rareté des terres arables et pastorales ainsi que des ressources hydriques, et des espaces subtropicaux caractérisés par l'abondance des ressources substantielles. Cette recherche étudie l'altération des équilibres socio-économiques et la propagation des violences entourant les régions impactées par les exploitations minières industrielles d'Inata et

d'Essakane, de la Réserve Sylvo-pastorale et de Faune partielle du Sahel (superposant ces espaces extractifs), de la Réserve de chasse présidentielle de Pama (incluse au sein du complexe environnemental WAP), ainsi que des régions impactées par les exploitations minières industrielles de Kaslaka et de Karma (voir carte n°9), mais échappant aux zones d'influence et de contrôle territorial des groupes armés actifs au Burkina Faso.



Cartes n°5b - « Répartition géographique des sites étudiés »

Le Burkina Faso a initialement été choisi comme étude de cas en raison de la forte croissance de son secteur extractif et de la multiplication des sites extractifs sur son territoire pouvant entrer en concurrence directe avec la qualité et la quantité des ressources hydriques et foncières essentielles à la subsistance de la population du pays, dont 69,5 % vit en milieu rural et 80 % dépend du sous-secteur agricole. La population burkinabè est caractérisée par sa jeunesse ainsi que sa faible capacité économique. En effet, en 2016, 67 % de la population totale du pays avait moins de 25 ans, tandis que 40% (47,5% en milieu

rural) vivaient sous le seuil de pauvreté fixé à un revenu 153 530 FCFA (équivalant à environ 365 dollars canadiens) par année (PNDES 2016). Alors que le secteur primaire représentait 30% du produit intérieur brut (PIB) du Burkina Faso en 2015 (PNDES 2016 : 30), le secteur extractif représentait à lui seul, en 2017, 11,4 % du PIB et a rapporté 226 milliards de FCFA (équivalant à environ 537 millions de dollars canadiens) au budget national du pays (Chambre des mines 2018 : 7), soit un huitième des recettes nationales qui étaient de 2036 milliards de FCFA (équivalant à environ 4,83 milliards de dollars canadiens) pour 2017 (Balima 2016).

Alors que le projet de recherche initial ayant amené à la réalisation de cette thèse a été amorcé entre 2014 et 2015 à la suite de la réalisation d'un stage de recherche au sein du Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), basé à Bruxelles, le choix du Burkina Faso a également été influencé par la stabilité de ce pays qui, à ce moment, offrait la possibilité d'effectuer un terrain de recherche dans de bonnes conditions sécuritaires. En parallèle, la proximité du pays et des principales zones extractives de la région burkinabè du Sahel avec les dynamiques conflictuelles alors en cours dans les parties maliennes et nigériennes du Liptako Gourma – la région dite des trois frontières où se rejoignent les limites territoriales du Burkina Faso, du Mali et du Niger – permettait alors d'étudier en profondeur les relations potentielles entre la dégradation de l'environnement et les conflits armés, tout en évaluant les risques de propagation du conflit au Burkina Faso. Malheureusement, les intuitions de recherche ayant conduit à la réalisation de cette thèse ont été rattrapées par la réalité du terrain et ont drastiquement réduit les possibilités de déplacement et de séjours prolongés au sein des régions périphériques du Burkina Faso.

Les cas retenus pour cette recherche ont alors été répartis à la fois en fonction de leur proximité avec les zones conflictuelles, de leur possibilité d'accès pour mener la recherche ainsi que de leurs différents stades de progression au sein du processus minier. Les sites miniers d'Inata, dans la province du Soum, et d'Essakane, à cheval entre les provinces de l'Oudalan et du Séno, étaient tous deux en phase d'exploitation lors de la soutenance du projet de thèse et se situaient à proximité immédiate des principaux foyers de violences au Burkina Faso (le site d'Inata a suspendu sa production en raison des dynamiques conflictuelles au cours de l'année 2018). Les sites de Kalsaka et de Karma se situent tous deux dans la province du Yatenga dans la région administrative du Nord. Alors que le site de Kalsaka se trouve en période post-exploitation, le site de Karma lui se trouvait au contraire au début de sa phase d'exploitation. Les deux sites étaient initialement retenus, car se trouvant à une relative proximité des zones d'influence des groupes armés tout en étant accessible pour une étude de terrain. Lors de la réalisation du terrain de recherche, seul le site de Kalsaka retenait les conditions nécessaires pour une courte observation de terrain et la réalisation de plusieurs entrevues.

Alors que les deux principaux foyers des violences se situent au cœur des aires naturelles protégées de la Réserve Sylvo-Pastorale et Partielle de Faune du Sahel et du complexe WAP, les conflits localisés y étant lié depuis plusieurs années s'articulent spécifiquement autour des exclusions environnementales et de la redéfinition des modalités socio-environnementales endogènes en raison de l'imposition de normes exogènes, soit issues de l'insertion forcée d'acteurs internationaux, soit des mécanismes d'imposition de l'autorité initiés par le pouvoir central. L'étude d'une communauté riveraine de la Réserve Présidentielle de Chasse de Pama, ainsi que l'élargissement de l'étude des communautés

riveraines des sites d'Inata et d'Essakane à leurs relations avec les agents des Eaux et Forêts encadrant la Réserve Sylvo-Pastorale et Partielle de faune du Sahel sont apparues alors essentielles afin de comprendre dans quel contexte et sous quelles conditions, les mesures visant à protéger l'environnement peuvent également devenir des facteurs conflictuels. La comparaison de l'altération des équilibres socio-environnementaux des différents cas permettra alors de mettre en avant les mécanismes et processus favorisant la propagation des violences, ou au contraire favorisant la résilience des sociétés impactées face à la propagation des dynamiques conflictuelles.

J'aborderai cette relation entre environnements et conflits en revenant dans le chapitre 2 sur le débat académique abordant les changements climatiques et les conflits armés, en soulignant notamment son inintelligibilité et en mettant en exergue les apports des approches co-constitutives ainsi que des approches interdisciplinaires soulignant l'importance de considérer les interrelations normatives et physiques constituant le cœur des systèmes socio-environnementaux. Dans le chapitre 3, consacré à la construction théorique encadrant cette recherche, nous aborderons plus en détail le concept d'équilibre socio-environnemental et le mettrons en relation avec les cas étudiés pour cette recherche.

Le chapitre 4 mettra en lumière la manière dont les interprétations environnementales endogènes des communautés intégrées à cette recherche façonnent la construction de leurs propres structures socio-politiques. Il reviendra alors sur la constitution des structures socio-politiques endogènes et précoloniales autour des structures religieuses et de la dimension immatérielle de l'environnement, puis identifiera les constructions co-constitutives propres à chaque communauté. Il démontrera en cela que le co-façonnement des dimensions physiques et normatives de l'environnement confère la légitimité sociale

et politique autant des structures de la distribution de l'autorité, que des modalités d'accès et d'interaction à l'environnement et des rôles sociaux des membres de la communauté.

Le chapitre 5 reviendra pour sa part sur le développement minier, puis sur les exclusions environnementales suscitées par les aires naturelles protégées, avant d'accorder une attention particulière aux altérations des équilibres socio-environnementaux des communautés prenant part à cette recherche. Il mettra en exergue la manière dont le boom minier et l'imposition violente de normes environnementales exogènes engendrent de fortes altérations des équilibres socio-environnementaux des communautés d'accueil. En raison de son ampleur sur l'ensemble du territoire et de la répétition à large échelle des dégradations localisées des dimensions normative et physique de l'environnement, il soulignera que le développement minier doit être compris comme un catalyseur des changements climatiques, tandis que les aires naturelles protégées, en altérant également les équilibres socio-environnementaux endogènes, doivent être comprises comme accentuant les impacts sociaux et politiques actuels des changements climatiques.

Le chapitre 6 appréhendera alors la manière dont les dégradations physiques de l'environnement affectent la dimension normative de l'environnement. Il soulignera notamment comment l'interrelation profonde entre les dimensions duales de l'environnement engendre une réaction en cascade accentuant l'altération des équilibres socio-environnementaux. Puis comment la mutation des tissus socio-économiques et socio-culturels en résultant génère alors une réinterprétation des interrelations et constructions socio-environnementales, amenant inéluctablement à l'érosion des normes, institutions et structures de pouvoir qui reposaient sur ces dernières. Ce chapitre reviendra ainsi sur la destruction physique des attributs environnementaux incarnant et servant de médiation

avec la dimension immatérielle, l'affaiblissement des structures politiques endogènes et de la légitimité de l'autorité centrale, ainsi que sur la manière dont le processus d'accaparement du foncier accompagnant l'insertion ex nihilo de l'industrie extractive accentue la redéfinition des interrelations et interprétations liées au rapport à la terre et par extension à la redéfinition des modalités et régimes collectifs endogènes de gestion des ressources naturelles.

Le chapitre 7 accordera pour sa part une attention particulière à la manière dont la dégradation de l'environnement, et par conséquent l'altération de l'équilibre socio-environnemental, accentue le phénomène de délégitimation des structures gouvernementales burkinabè. Il analysera ainsi les conditions sous lesquelles les dégradations de l'environnement peuvent amener à une rupture violente ou au contraire au renforcement du contenu politique local, identifié au sein de cette recherche comme les structures de pouvoir et institutions intégrées, mais également comme les acteurs et initiatives façonnant les espaces politiques à l'échelle locale. Il analysera pour cela le processus de délégitimation et de rejet de l'État burkinabè au sein des communautés étudiées, notamment en raison de la relation amenant les structures socio-politiques à se co-constituer en synergie avec les dimensions duales de l'environnement.

Enfin, le chapitre 8 accordera une attention plus marquée à la propagation des dynamiques conflictuelles et mettra en exergue les liens directs existant entre la propagation des violences et la dégradation de l'environnement. Il s'interrogera sur la manière dont l'altération des équilibres socio-environnementaux a accéléré la rupture violente de certaines communautés périphériques avec l'autorité centrale et a contribué à l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés transnationaux, ainsi qu'à

la création de cellules combattantes localisées au Burkina Faso. Il reviendra ainsi sur la « mauvaise présence » de l'État et l'accentuation des exactions commises à l'encontre des populations, puis en approfondira la manière dont le développement minier et les exclusions environnementales ont contribué à l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés.

Dans une perspective scientifique, cette thèse tente de renforcer la compréhension des liens entre l'environnement et les conflits. Elle permet également d'enrichir la connaissance des enjeux environnementaux globaux et locaux au sein des différentes approches des relations internationales et des études de paix et de sécurité. Dans une perspective analytique, cette thèse apporte un éclairage nouveau sur la propagation des dynamiques conflictuelles maliennes à l'ensemble de la sous-région et l'ancrage d'un conflit transnational asymétrique au Sahel. Il met notamment en avant le rôle, connu par les observateurs nationaux et internationaux, des aires naturelles protégées dans la propagation des dynamiques conflictuelles et dans les mécanismes amenant à la rupture violente avec les représentations de l'autorité centrale au Burkina Faso, mais également au Bénin, au Niger et en Côte d'Ivoire. De même, cette thèse constitue également un apport essentiel et jusqu'à présent sous-estimé du rôle du développement minier dans l'émergence et la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Elle contribue en cela à l'accroissement des connaissances sur les liens existant entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés, et notamment du rôle central joué par les impacts socio-environnementaux des industries extractives.

En tant que chercheur franco-canadien, effectuant ma thèse au sein d'une institution universitaire canadienne et adoptant une approche critique, revendiquée post-positiviste,

l'approche et la problématique adoptées pour la réalisation de cette recherche sont évidemment subjectives. En tant que citoyen de la République française, j'hérite inévitablement du passé colonial de la France-Afrique. Un passé qui, si je n'en suis en rien responsable, à l'instar de mes collègues universitaires burkinabè, a tout de même influencé mon parcours académique et l'orientation critique de mes recherches. Les liens culturels, linguistiques et scientifiques issus de cette histoire commune ont inévitablement eu un rôle à la fois inconscient et volontaire sur ma spécialisation en politique africaine, en étude de sécurité, ainsi qu'en gestion des ressources naturelles. Conscient de la continuité de pratiques néocoloniales et des luttes d'influences pour l'accès aux ressources du continent, il est, dans ma perception civique, de mon devoir de chercheur de mettre en lumière, d'analyser et de comprendre les mécanismes amenant les pays et populations ayant acquis l'indépendance à la suite de la déconstruction des empires coloniaux à demeurer entravés au sein des rapports de dépendance constituant la politique mondiale. Il en va de même pour mon pays d'adoption, le Canada, qui demeure le premier partenaire commercial du Burkina Faso et le pays d'origine de la majorité des compagnies multinationales minières opérant sur son territoire.

Enfin, il est important de souligner que cette thèse ne constitue pas un travail anthropologique amenant à une connaissance fine des différentes cultures et communautés constituant la société burkinabè. Elle essaye d'en comprendre les héritages sociaux et politiques, de mettre en avant les interprétations endogènes de l'environnement et de la représentation du monde afin de saisir la construction environnementale et les équilibres socio-environnementaux des communautés étudiées dans le cadre de cette recherche. Mais en tant que politologue internationaliste, il est possible que l'analyse livrée ici établisse des

imprécisions, des raccourcis ou des généralisations qui ne rendraient pas l'intégralité des processus sociaux, des savoirs et pratiques inclus dans ces équilibres socio-environnementaux. La démarche retenue ici se veut opposée à toute forme d'essentialisme et souhaite au contraire contribuer à l'ouverture des analyses et débats théoriques sur d'autres ontologies, d'autres représentations et constructions socio-environnementales. En l'occurrence, dans le cas précis de cette étude, l'objectif a été d'essayer de saisir la perception des dégradations environnementales sous le prisme des premiers acteurs concernés, les populations victimes à la fois de la destruction progressive de leur environnement et de leurs constructions socio-environnementales, ainsi que de la propagation continue des violences et des exactions commises à la fois par les groupes armés locaux, transnationaux, groupes criminels et les représentants de l'autorité centrale.

Si cette démarche se veut comme une modeste contribution à l'effort nécessaire pour décoloniser la discipline scientifique des relations internationales, elle s'inscrit également dans l'héritage de l'icône révolutionnaire burkinabè Thomas Sankara (2007) dont, lors de son discours du 4 octobre 1984 à l'Assemblée générale de l'ONU, les « pensées (allaient) à tous ceux qui sont touchés par la destruction de la nature et à ces trente millions d'hommes qui vont mourir comme chaque année, abattue par la redoutable arme de la faim ».

Chapitre 2 – Revue de la littérature

Environnement et conflits : l'approche de la co-constitutivité pour répondre à l'inintelligibilité théorique ?

*« Je descends de ma montagne,
La Chartreuse, elle m'accompagne,
Me transmet sa force,
Lorsqu'elle se transporte à mes lèvres,
Sa sève embrase la moindre de mes veines
En transe, je bloque et m'élève,
Au plus haut de ses réserves,
Pour elle j'offre mon cœur sans réserve,
Sans espoir de retour,
Me laisse boire sans détour,
Et porte mon corps à l'ombre de ses tours ».*

N. Hubert. 2006. « Chartreuse », non publié

Introduction

Les recherches appréhendant la relation entre environnements et conflits tendent à se focaliser sur les répercussions à moyens et longs termes des changements climatiques et à se structurer autour d'un débat opposant les approches de la pénurie environnementale à celles de la résilience. Dans l'ensemble, ces approches tendent cependant à faire abstraction des dégradations environnementales directement induites par l'activité humaine, telle que l'exploitation des ressources naturelles, et qui peuvent constituer des bases de données importantes pour la compréhension des dimensions politiques et sociales de l'environnement, ainsi que leurs impacts sur les dynamiques conflictuelles. De même, ces approches demeurent souvent ancrées dans une compréhension matérielle et positiviste de l'environnement, occultant ainsi l'importance des dimensions interprétatives se situant au cœur des relations entre l'environnement et les sociétés humaines.

Au cours de ce chapitre, nous effectuerons une revue de la littérature en nous interrogeant sur la manière dont les appréhensions théoriques, et par extension idéologiques, structurent le débat et empêchent d'amener à une compréhension holistique de la crise climatique actuelle. Nous y répondrons en présentant dans un premier temps les principales approches structurant le débat, puis en revenant sur l'opposition entre les approches de la pénurie et de la résilience, avant de présenter les incompréhensions liées à l'interdisciplinarité du débat et d'ouvrir à une compréhension normative et interprétative des relations entretenues entre les sociétés humaines et leurs environnements, l'approche de la co-constitutivité et de l'équilibre socio-environnemental.

Alors que les enjeux environnementaux gagnent une attention croissante à mesure que les changements climatiques se matérialisent dans nos quotidiens, ils continuent d'opposer

de nombreux universitaires et acteurs politiques quant à ses impacts politiques et sociétaux, aussi bien à l'échelle nationale que sur la scène internationale. Au sein du champ d'étude des Relations Internationales (RI), la question environnementale gagne de plus en plus d'attention et comprend aussi bien les enjeux liés à l'accès et à la gestion des ressources naturelles et des biens communs (Floyd et Mathew 2013 ; Ostrom 1999), à la coopération internationale et à la gouvernance (De Soya 2013 ; Falkner et Buzan 2019; Ruggie 2014) à l'aide au développement ou encore à la consolidation de la paix (Carius 2006; Dabelko 2006; Maas, Carius and Wittich 2013; Mathew 2013).

Cependant, au sein de la discipline des RI, les enjeux environnementaux et climatiques sont de plus en plus cadrés par les approches sécuritaires et exprimés au travers du processus de sécuritisation (Boas et Rothe 2016; Deligiannis 2013 ; Floyd 2013a, 2013b; Floyd et Mathew 2013 ; Glover 2016 ; Olaf 2012), y compris pour les études portant sur la sécurité humanitaire (Dalby 2013; Matthew 2013 ; Sciubba, Lamere et Dabelko 2013). En ce qui concerne plus spécifiquement la question de la relation entre les changements climatiques et les conflits armés, le débat semble indissoluble entre des positions disciplinaires, théoriques et épistémologiques distinctes opposant d'un côté une approche soutenant que la raréfaction des ressources substantielles (essentiels à la vie) ne va qu'accentuer les conflits préexistants ; et de l'autre une approche sceptique soulignant que les capacités de résilience sociales, politiques et technologiques des sociétés humaines vont permettre de surmonter les potentiels facteurs conflictuels.

Autant dans une perspective académique qu'institutionnelle, la question environnementale commence à être problématisée en termes de développement avec le Sommet de la Terre à Rio en 1992, ainsi qu'en termes sécuritaires avec la fin de la guerre

froide (Deligiannis 2013: 36 ; Falkner et Buzan 2019 : 142 ; Floyd et Richard 2013: 1). Ces considérations sont mises en avant par les institutions de coopération et organisations internationales (ONU Résolution 47/37 1993) qui, au sein de la Déclaration de Rio, affirment que « la paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indivisibles » (ONU 1992). Comme le souligne le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE 2009), au courant des années 2000 l'attention des institutions gouvernementales et intergouvernementales, ainsi que celle de certains analystes, s'est néanmoins portée sur les opportunités de renforcer la coopération interétatique et les processus de consolidation de la paix au travers d'une gestion commune et environnementalement responsable des ressources naturelles partagées. Les travaux menés par Carius (2006) et Dabelko (2006) témoignent de l'importance des initiatives ainsi que des études effectuées sur les mécanismes de gestion interétatique des ressources hydriques, ou des projets de réserves naturelles transfrontalières implantées au sein de zones en situations post-confliktuelles.

En parallèle, plusieurs organisations internationales et recherches universitaires se sont interrogées sur les potentiels facteurs conflictuels pouvant être générés par les changements climatiques, notamment en raison de leurs impacts sur les capacités de développement des pays en situation de fragilité politique et économique (Homer-Dixon 1991, 1994, 1999; Howard et Homer-Dixon 1995 ; Smith et Ostrend 1997). En 2008 l'Union européenne publie alors un rapport attirant l'attention sur l'incapacité supposée de ces pays à « répondre aux besoins de l'ensemble de [...] (leurs populations) ou à (les) [...] protéger face aux difficultés induites par les changements climatiques » (UE 2008 : 3). L'Union européenne s'inquiète particulièrement du fait que « les changements climatiques

alimenteront les conflits existants ayant pour enjeu des ressources qui s'épuisent, en particulier lorsque l'accès à ces ressources relève du pouvoir politique » (UE 2008 : 3).

Dans cette perspective, Raleigh et Urdal (2007) ont également attiré l'attention sur le fait que les dégradations environnementales engendrées par le réchauffement climatique augmentent considérablement les risques de conflits violents au sein des zones à forte instabilité et aux écosystèmes fragiles, notamment en raison de la dégradation des sols et de la pression démographique sur les ressources hydriques. Pour ces auteurs, les migrations climatiques, conjuguées à la pression climatique sur l'environnement, augmentent ainsi les chances de conflits liés à la sécurisation de l'accès des États et des populations aux ressources substantielles (Raleigh et Urdal 2007 : 674 - 685). Au sein de son rapport, l'Union européenne s'alarme alors que les changements climatiques peuvent devenir « un multiplicateur de menaces qui renforce les tendances, les tensions et l'instabilité existantes [...] (au sein) des États et des régions déjà fragiles et exposés aux conflits » (UE 2008 : 2). Notamment en raison des répercussions négatives à court terme que les changements climatiques pourraient avoir sur les rendements des productions agricoles (UE 2008 : 3). Un avis partagé par Collier, Conway et VENABLES (2008) qui soulignent que les changements climatiques affecteront plus particulièrement l'Afrique, notamment en raison de la fragilité des écosystèmes et des économies nationales. Selon ces auteurs, les dégradations environnementales issues du changement climatique menacent d'autant plus la stabilité du continent qu'elles affecteront les cycles agricoles et réduiront les précipitations dans les espaces arides et semi-arides, comme le Sahel (Collier, Conway et VENABLES 2008 : 337-340).

De la pénurie à la résilience, la variable politique plus importante que l'environnement ?

Néanmoins, la perception des risques sécuritaires engendrés par les changements climatiques ne fait pas l'unanimité. Elle soulève au contraire une problématique aussi clivante que la notion de changement climatique elle-même. Depuis le début des années 1990, plusieurs recherches ont rejeté que le facteur conflictuel puisse être lié aux enjeux climatiques, lorsqu'elles n'ont pas simplement remis en question l'idée d'un changement climatique pouvant être induit par l'activité humaine (Gleditsch 1994, 1996, 1997, 1998). Au cours des années 2000, alors que les preuves d'un impact climatique et environnemental global induit par l'activité humaine sont de moins en moins contestées, le débat entourant le facteur conflictuel des changements climatiques se structure autour de la pertinence et de la primauté des variables environnementales ou politiques. De nombreux chercheurs mettent alors en avant le fait que les facteurs conflictuels pouvant émerger de situations environnementales exceptionnelles relèvent plus des capacités politiques des acteurs et que globalement les facteurs climatiques ne peuvent être retenus comme une source directe de violence ou de conflits interétatiques (Barnett 2007; Collier 2000; Cramer 2003; David 1997; Deudney 1990; Esty et al. 1999; Gleditsch 2001; Goodhand 2003; Raknereud & Hegre 1997).

Certains chercheurs partageant cette position (Binningsbø, de Soysa et Gleditsch 2007; Buhaug et al. 2008 ; Buhaug et al. 2014; Gleditsch 1998, 2001) vont alors considérer comme néo-malthusiennes les recherches soutenant au contraire le lien entre la dégradation de l'environnement, et notamment la pénurie en ressources, et l'émergence de conflits (Gleick 1993; Homer-Dixon, 1994, 1999; Homer-Dixon et al. 2000; Renner 1999). Cette approche dite de la pénurie, selon l'appellation du cadre théorique développé par Homer-

Dixon (1991; 1994), est alors présentée comme soutenue par le groupe de Toronto. Tandis que d'un autre côté, les universitaires issus de la perspective sceptique se revendiquent eux-mêmes comme néo-coperniciens et sont identifiés comme appartenant aux groupes de Bern-Zurich (Deligiannis 2013; Floyd et Matthew 2013 : 6). Ces derniers mettent en avant la prédominance des perspectives libérales de coopération et d'interconnexion interétatiques sur les facteurs conflictuels pouvant résulter de fortes altérations environnementales. Les chercheurs mettent notamment en avant les thèses de la paix démocratique (Gleditsch 1995a, 1995b, 1997) ainsi que l'importance à accorder aux innovations technologiques et à la résilience des sociétés humaines pour souligner l'habilité des sociétés humaines à surmonter les défis engendrés par les changements climatiques (Beaumont 1997; Binningsbø, de Soysa et Gleditsch 2007; Binningsbø et de Soysa 2007; Buhaug, Gleditsch et Theisen 2008 ; Thiesen et Buhaug 2013; Urdal 2005; Wolff 1999).

Pénurie et migrations environnementales

Les tenants de la pénurie tendent à développer des études de cas qualitatives basées sur une compréhension d'interdépendance des systèmes socio-environnementaux et des chaînes de cascades pouvant résulter d'une altération des systèmes complexes enchevêtrés (Homer-Dixon et al. 2015). Ce modèle analytique, ainsi que son corolaire, la migration climatique, sont principalement caractérisés par les travaux réalisés par Homer-Dixon (1991, 1994, 1999) au cours des années 1990. Pour cet auteur, le changement climatique est seulement l'une des trois principales causes des pénuries engendrées par la dégradation des ressources substantielles, avec la croissance démographique ainsi que l'inégale distribution des ressources. Homer-Dixon (1994 : 7) regroupe alors l'ensemble de ces trois

sources de dégradation environnementale sous le concept de « environmental scarcity ». Il souligne qu'au travers des analyses portant sur les liens entre environnement et conflits, la diminution des rendements agricoles apparaît de manière récurrente comme l'une des pires conséquences de l'altération de l'environnement (Homer-Dixon 1991 : 91). Il axe alors son modèle de causalité sur les pressions environnementales et sociales accentuant la disponibilité et la qualité des ressources substantielles ainsi que la concurrence sur leurs accès (Homer-Dixon 1999 : 16-18, 104-106 ; Homer-Dixon et al. 2000 : 82).

Homer-Dixon développe pour cela les concepts de « captation des ressources » et de « marginalisation environnementale », qui interagissent avec les pressions préalablement exercées sur les ressources substantielles. Il définit la « captation des ressources » comme la capacité d'un groupe restreint et dominant au sein de l'ensemble sociétal à orienter la distribution des ressources en sa faveur à mesure que leurs disponibilités et qualités diminuent. Ce qui engendre inévitablement un plus grand manque et des besoins croissants pour les populations périphériques et par conséquent alimente leurs antagonismes avec l'autorité centrale (Homer-Dixon 1994 : 10).

En ce qui a trait à l'impact des migrations, plusieurs études ont établi que les déplacements de populations, issus d'un stress environnemental ou sociétal, accroissent les pressions et la concurrence sur les ressources substantielles des zones d'accueil, ce qui en retour augmente considérablement les tensions entre les populations déplacées et les communautés allogènes (Raleigh et Urdal 2007 : 679). Les migrations de masse au sein d'ensembles socio-environnementaux fragiles sont ainsi un facteur endogène accroissant considérablement les pressions exercées sur les ressources disponibles et accentuent le sentiment de privation et de détérioration des conditions de vie perçues par les populations

d'accueil. Elles diminuent en cela les perspectives de préservation des ressources locales. C'est ce phénomène qu'Homer-Dixon (1991 : 110 ; 1994 : 11) conceptualise comme la « marginalisation environnementale ». Une situation pouvant amener à l'alimentation des tensions et violences intercommunautaires, notamment au sein d'écosystèmes fragiles (Homer-Dixon 1994 : 32).

Raleigh et Urdal (2007 : 681) soulignent dans cette perspective que les zones exposées à la dégradation des terres arables, à un stress hydrique ainsi qu'à une pression démographique et environnementale, possèdent de fortes probabilités de générer des dynamiques conflictuelles. Probabilités d'autant plus renforcées lorsque ces zones se situent dans la périphérie d'États fragiles et abritent des écosystèmes particulièrement vulnérables et plus exposés aux changements climatiques et où l'accès aux ressources substantielles est déterminant pour la survie des populations concernées (Homer-Dixon 1991 : 107 ; Homer-Dixon 1999 : 73). L'inégale distribution des ressources substantielles au sein d'un ensemble socio-environnemental peut alors être perçue comme la concentration des ressources dans les mains d'un groupe minoritaire, dans l'objectif de renforcer son pouvoir et ses richesses (Homer-Dixon 1994 : 8-9 ; 1999 73-80). Une configuration réduisant considérablement l'accès aux ressources substantielles pour les populations les plus pauvres et les plus faibles de ce même ensemble (Homer-Dixon et al. 2000 : 79-80).

Dans cette perspective, les conflits issus de la pénurie de ressources émergent généralement lorsque les acteurs étatiques calculent d'une manière rationnelle leurs intérêts dans une équation à somme nulle ou négative à même d'accroître la pression exercée sur les ressources primaires (Homer-Dixon 1991 : 106, 107). Homer-Dixon souligne alors que

dans une perspective d'étudier les liens entre environnement et conflits, « l'effet social le plus important causé par des dégradations environnementales est l'aggravation de la paupérisation pouvant être engendrée dans les sociétés en développement » (Homer-Dixon 1991 : 94-95). L'auteur l'explique en soutenant que « la production économique peut être directement influencée par une perturbation environnementale, ou indirectement par d'autres effets sociaux telle qu'une diminution de la production agricole » (Homer-Dixon 1991 : 95). Une perception soutenue par Patrow (2008 : 159), qui rappelle que les liens de corrélations entre environnement et conflits sont largement indirects et interconnectés avec d'autres stress pouvant être de nature économique, sociale ou politique.

Résilience, innovation et adaptation

Homer-Dixon reconnaît cependant que les crises sociales ne doivent pas exclusivement être perçues comme négatives. Elles peuvent en effet « produire des opportunités de changements positifs dans la distribution des terres et des richesses ainsi que dans le processus de gouvernance » (Homer-Dixon 1994 : 6). Cette capacité d'adaptation et de résilience des sociétés humaines face aux stress et crises environnementales constitue l'une des principales critiques portées à ce modèle analytique.

En effet, de nombreux analystes nuancent fortement l'existence d'une relation entre dégradations environnementales et dynamiques conflictuelles. Dans leur rapport pour le Département du développement social de la Banque Mondiale sur les liens entre environnement et conflit, Buhaug, Gleditsch et Theisen (2008 : 2) estiment que les risques élevés de conflits liés aux changements climatiques ne concernent pas toutes les sociétés et dépendent majoritairement de facteurs contextuels, ainsi que de caractéristiques propres

à chaque pays. Les critiques insistent notamment sur le fait que le modèle analytique développé par Homer-Dixon ne peut être généralisable, notamment en raison de la faiblesse de ses variables intermédiaires et des effets de causalités employés (Binningsbø, de Soysa et Gleditsch 2007 : 4). Pour ces derniers, « le lien entre les pressions environnementales et les conflits est d'une part attribuable par la capacité des sociétés à atteindre des buts collectifs, telles que la croissance économique et l'innovation, à même de faire face aux altérations générées par la pénurie en ressources » (Binningsbø, de Soysa et Gleditsch 2007 : 5). En d'autres mots, les conflits ne sont pas générés par les dégradations environnementales ayant engendré la pénurie en ressources substantielles, mais par l'incapacité des États à y faire face. Ils affirment alors que « les questions sur l'effondrement étatique et les conflits nécessitent de s'orienter plus largement sur la durabilité plutôt que sur la pénurie ou l'abondance des ressources naturelles individuelles » (Binningsbø, de Soysa et Gleditsch 2007 : 6).

Dans cette perspective, Meierding (2016 : 52-56, 59) revient sur le débat et l'opposition entre les membres du Peace Research Institute Oslo (PRIO) – en l'occurrence Buhaug et al. (2014a, 2014b) – et Hsiang et Burke (2014), ainsi que Hsiang et al. (2014), sur l'interprétation de données empiriques et d'analyses statistiques mettant en relation les conflits armés avec les données disponibles sur les événements climatiques anormaux. Alors que Hsiang et Burke (2014 : 52-53) soutiennent que les données « were selected for their ability to provide reliable causal inferences and they overwhelmingly indicate that climatic variables are one of many important causal factors in human conflict, suggesting that the potential effects of future climate change on violence and instability may represent a key vulnerability of modern societies ». Buhaug et al. (2014a : 9-10) affirment au

contraire aboutir à des résultats divergents en se basant sur ce même recensement empirique et estiment pour leur part que « there is no scientific consensus on a simple and general impact of climatic changes on violent conflict ». Ces derniers précisent toutefois que « this does not mean that climate cannot influence political violence in more subtle and complex ways » (Buhaug et al. 2014a : 10).

À l'instar de Treyer (2015 : 80), Meierding (2016 : 52-55, 60-61) souligne dans une perspective de résilience que les différentes affectations environnementales ne peuvent être réduites à la pénurie en ressources substantielles. Pour ces auteurs, cette focalisation occulterait les réponses sociétales et les capacités d'adaptation des individus, ou des institutions sociales et politiques, aux changements climatiques ou dans une perspective plus large, à la dégradation de l'environnement. À l'instar des études soutenant l'opportunité de coopération interétatique que représente la gestion commune des ressources naturelles, ces chercheurs présentent les espaces domestiques d'interaction et de négociation comme une opportunité de coopération amenant à l'établissement de relations bénéfiques, dépassant le simple intérêt étatique en garantissant un accès équitable aux groupes souffrant d'un déficit de pouvoir. Pour certains, l'existence de mécanismes alternatifs de répartition des ressources atténue en effet les tensions concurrentielles entre les acteurs (Cséfalvayova 2015 : 70-71 ; Lasserre 2015 ; Neupane 2016 : 289-290, 297 ; Revet 2015). Cséfalvayova (2015 : 77) souligne ainsi que la variable déterminante des dynamiques conflictuelles réside « dans l'existence de mécanismes de coopérations institutionnels et de canaux alternatifs de satisfaction des besoins des différents pays », et non pas dans la dégradation de l'environnement. Ces appréhensions mettent ainsi en avant la résilience et les capacités d'adaptation, de développement technologique et de

coopération des sociétés humaines afin de surmonter les crises engendrées par la dégradation de l'environnement (Binningsbø, de Soysa et Gleditsch 2007; Binningsbø et de Soysa 2007; Buhaug, Gleditsch et Theisen 2008 ; Thiesen et Buhaug 2013; Urdal 2005).

Gestion des ressources et politisation de l'accès à l'environnement

Comment le soulignent néanmoins Homer-Dixon et al. (2000), Homer-Dixon et al. (2015), Hsiang et Burke (2014) ou Hsiang, Burke et Miguel (2014), cette perspective sceptique est affaiblie par plusieurs biais. Les études s'opposant aux liens entre environnement et conflits font en effet face à plusieurs contraintes méthodologiques, dont la sélection des cas, la définition des variables dépendantes et indépendantes ainsi que l'appréhension des liens de causalité. Ces approches tendent à s'établir de manière quasi exclusive sur des analyses quantitatives excluant systématiquement des variables dépendantes les conflits de petites échelles et les conflits intra étatiques. En prétendant étudier l'ensemble des cas pertinents entre 1961 et 1999, Binningsbø, de Soysa et Gleditsch (2007) font par exemple abstraction de l'ensemble des conflits civils et révolutions survenus en Europe au 18e siècle, alors que plusieurs études soulignent l'impact du petit âge glaciaire sur l'émergence des violences au cours de cette période (Dalby 2015 ; Davis 2003).

Dans une perspective analogue, Homer-Dixon et al. (2000 : 79) soulignent qu'en réduisant leurs analyses « aux conflits causés par la dégradation des ressources environnementales, [...] (les perspectives sceptiques omettraient) une des principales source de la réduction en capacité d'approvisionnement de ces ressources au sein de nombreux pays en développement ». Ces auteurs insistent alors sur la nécessité d'analyser

la demande en ressources ainsi que la distribution sociale de ces dernières (Homer-Dixon et al. 2000 : 79). Selon eux, « la relation entre l’approvisionnement et la demande, ainsi qu’entre l’approvisionnement et la distribution, détermine l’expérience du manque par les populations [...] (et de ce fait c’est cette perception du manque) qui influence la probabilité de violence » (Homer-Dixon et al. 2000 : 79). De même, Homer-Dixon et al. (2015 : 3) mettent en avant le fait que les « recherches effectuées sur les réseaux écologiques ainsi que sur des réseaux plus complexes suggèrent que les interconnexions croissantes diminuent les capacités d’adaptation d’un système et le rendent irrémédiablement plus vulnérable à une transition critique, c’est-à-dire à une mutation ou à un effondrement systémique ». Une perception qui est partagée par Bodin et Norberg (2005), ainsi que par Scheffer et al. (2012).

De nombreux auteurs s’accordent ainsi sur le fait que les dégradations environnementales, engendrées par les changements climatiques ou directement induites par l’activité humaine, favorisent la raréfaction des ressources, et politisent par conséquent leur accès, ainsi que leur distribution (Alex 2015 : 221 ; Neupane 2016 : 289). Pistor et De Schutter précisent l’importance d’identifier les facteurs principaux engendrant les processus de raréfaction : la surconsommation des ressources ; les contraintes engendrées par l’activité humaine ; ainsi que les mécanismes de marché comme mécanisme préférentiel de distribution (Pistor et De Schutter 2016 : 3, 5). Le phénomène de concurrence sur l’accès aux ressources substantielles est ainsi étroitement relié non seulement aux modes de consommation, mais également à la demande (Pistor et De Schutter 2016 : 9 ; Schlager 2016 : 77) et à l’exclusion des populations en dépendant, une

situation à même de stimuler les dynamiques conflictuelles (Alex 2015 ; Casado-Pérez 2016 ; Hall 2016 ; Hursh 2016 ; Le Prestre 2015 ; Macharia 2016 ; Schlager 2016).

Les questions de l'accès et de la distribution des ressources substantielles renvoient à la définition même du bien commun (Le Prestre 2015 : 18), qui se réfère au processus de construction des ensembles sociétaux autour d'une entité territoriale et des ressources détenues et partagées par les populations. La dépossession de ces populations affecte leurs habitudes de vie ainsi que leurs structures socio-environnementales établies au travers d'une construction socio-culturelle commune (Routledge 2016 : 73). Les processus d'accumulation et de distribution des ressources substantielles génèrent des législations et des normes encadrant en même temps l'accès privilégié des acteurs dominants et l'exclusion des usagers communs (Cséfalvayova 2015 : 71 ; Le Prestre 2015 : 19 ; Schlager 2016 : 68 ; Wily 2001 : 82-88). Le partage de la ressource dépend alors des pouvoirs relatifs des groupes d'intérêts qui se concurrencent sur son accès, le phénomène d'exclusion ou la faiblesse de l'accès peut ainsi être une source de tensions. Dans cette perspective, si la faiblesse des mécanismes de gestion de la ressource peut être identifiée comme la source des dynamiques conflictuelles, il est primordial de ne pas occulter que c'est avant tout la rareté de la ressource qui suscite l'émergence des tensions et la nécessité d'un mécanisme de gestion.

Interdisciplinarité – de l'enrichissement des échanges à l'inintelligibilité théorique

Comme nous pouvons le remarquer, le débat se cristallise alors autour de la définition des variables pouvant soutenir un lien entre environnement et conflit, sur les méthodologies de recherche employées ainsi que sur le type d'analyse nécessaire à développer à l'avenir.

Comme le soulignent Dalby (2010) et Floyd (2013 : 25), les oppositions répondent plus aux fortes divergences épistémologiques et ontologiques de chaque approche, et surtout à une certaine inintelligibilité entre les débats théoriques issus de deux disciplines scientifiques distinctes. D'un côté, les tenants de la pénurie semblent dans l'ensemble être plus issus de la géographie politique, s'inscrire dans la continuité des théories des systèmes complexes et des systèmes éco-sociologiques (SES), ou des études en développement. Tandis que les principaux défenseurs de l'approche de la résilience s'inscrivent clairement dans les débats classiques des RI, en soutenant notamment les approches libérales de la paix démocratique ou les approches néolibérales de l'interconnectivité et de la résilience sociétale. Cette opposition disciplinaire entraîne inévitablement certaines incompréhensions sur des notions et concepts faisant eux-mêmes l'objet de dissonances au sein de leurs débats intradisciplinaires, comme cela peut être le cas sur la définition des SES (Chan et al. 2011, Fish et al. 2016, Maestrom et al. 2017), sur les notions de guerre et de conflit (Kaldor 1999), sur la territorialité (Anghie 2002, 2006, 2008), la gestion des ressources (Collier 2000, Escobar 2008, Le Billon 2004, Watts 2017), ou même sur l'importance de la question environnementale au sein des conceptions conventionnelles des RI.

Ces influences théoriques se traduisent également par une différenciation des appréhensions ontologiques de l'environnement et des approches épistémologiques qui en découlent. Comme le rappellent Acharya et Buzan (2007) ou Sabaratnam (2011) pour la discipline des RI, les approches théoriques doivent être comprises en tant que des stratégies intellectuelles. Elles sont ainsi toujours développées dans des objectifs précis et reposent sur des présuppositions idéologiques spécifiques. Il est alors intéressant de noter que les

présuppositions libérales des rapports conflictuels sous-tendues par l'approche de la résilience se rapprochent également des compréhensions néolibérales de l'innovation technologique et du développement économique. Cet aspect est particulièrement révélateur en ce qui concerne les perceptions de la gestion des ressources naturelles et des stratégies de développement actuellement recommandées par les institutions financières internationales aux pays considérés en développement (Escobar 2008, Watts 2015b). D'un autre côté, les approches de la pénurie semblent également proches d'une perception conservatrice de la protection de la nature, pouvant inclure une vision de sanctuarisation de l'environnement ainsi qu'une appréhension essentialiste des rapports pacifiques et primitifs de l'être humain à la nature (Hartmann 2014; Selby et Hoffman 2014; Verhoeven 2014).

D'autre part la question de recherche reposant au cœur du débat induit elle-même à une mécompréhension et à une incompatibilité autant méthodologique que théorique. Ce débat est en effet structuré autour de la problématique interrogeant si les changements climatiques peuvent conduire ou non à des guerres, ou des conflits non conventionnels. Cependant, cette interrogation est en soi trompeuse. Les guerres ne résultent jamais d'un facteur unique, d'un enjeu unique ou d'une dynamique isolée. En tant que relations sociales, même si ces relations sont violentes et létales, les guerres sont par essence complexes, incluent plusieurs niveaux factuels et d'analyses, et renvoient à une interconnexion de facteurs qui impliquent inévitablement différentes conséquences et explications. Dans cette perspective, et comme le souligne Buhaug et al (2014 : 10), nous devons orienter le débat et les recherches en nous interrogeant sous quelles conditions et de quelles manières les changements climatiques, et plus globalement les dégradations

environnementales, peuvent influencer l'émergence, ou contribuer à alimenter, des dynamiques conflictuelles.

Cette position amène ainsi à comprendre comment les variables politiques peuvent être affectées par les stress climatiques et les dégradations environnementales. Cette reformulation de la problématique centrale au débat nous permet également de comprendre à quel point les organisations sociales peuvent être résilientes à des environnements inhospitaliers ou encore sous quelles conditions la résilience peut-elle être atteinte face aux dégradations environnementales, et pourquoi l'idée de résilience peut être pertinente, ou non. Plus important encore, cette perspective nous amène également à nous interroger sur les relations entretenues entre les sociétés humaines, leurs variables politiques et leurs environnements, et au final sur la manière dont nous définissons l'environnement et donc dont nous le comprenons. Il est de même hautement problématique de focaliser ce débat sur les changements climatiques, et plus étroitement sur la pénurie, ou l'appauvrissement des capacités en ressources substantielles. D'une part, car comme le soulignent à la fois les approches de la pénurie et de la résilience, nous n'avons pour le moment pas assez de données probantes sur les impacts à moyen et long termes des changements climatiques. Et d'autre part, car cette focalisation réduit fortement la compréhension des impacts humains, et plus précisément des sociétés modernes globalisées, sur l'environnement.

Il est en cela nécessaire d'élargir nos interrogations et nos recherches à l'ensemble des dégradations environnementales, ou des concurrences sur l'accès à l'environnement, aussi bien issues de l'exploitation de l'environnement que de sa conservation. La masse de déchets plastiques se concentrant dans les océans, la surexploitation des réserves halieutiques, les pollutions des systèmes hydriques par les industries pétrochimiques,

l'accaparement des terres ou des nappes phréatiques ou encore la destruction des écosystèmes par l'urbanisation et l'industrie extractive sont autant de dégradations environnementales et se situent au cœur des pressions anthropiques sur le climat. Ces dégradations environnementales se situent également au cœur des processus sociaux, politiques et économiques qui les ont engendrés. De même, elles induisent d'ores et déjà des impacts sociaux et politiques, des contestations sociales et des mobilisations politiques, ainsi que des conflits locaux altérant la confiance que certaines populations peuvent attribuer à leurs représentants politiques, ainsi qu'aux acteurs détenant le monopole sur l'accès et la distribution des ressources (Comm'un 2019; Haq 2012; Raleigh et Dowd 2018).

Par exemple, lorsque l'on évoque la fragilité de certains États face aux menaces climatiques, de nombreuses études ont d'ores et déjà traité de la question des impacts sociaux et politiques des dégradations environnementales induites par l'activité humaine, comme l'exploitation industrielle des ressources naturelles (Le Billon 2004; Collier et Hoefler 2002; Watts et Porter 2017). Si ces dégradations environnementales ne sont pas initiées par le changement climatique elles n'en demeurent pas moins une cause de déstabilisation et une source potentielle de conflits, pouvant être accrues par la pression du changement climatique sur des écosystèmes préalablement fragilisés. Comme le souligne Le Billon (2001 : 564), les pays possédant des circonstances environnementales particulières et en même temps dépendants de l'exploitation des ressources naturelles sont plus exposés aux risques d'émergence de dynamiques conflictuelles.

Se baser sur ces phénomènes connus, et pour la plupart déjà étudiés, permettrait alors de constituer des bases de données particulièrement pertinentes pour l'étude des relations

entre l'environnement et les conflits. De plus, réduire les recherches aux changements climatiques, et donc à des données qui se caractérisent par leur faiblesse et leur caractère prospectif, revient également à réduire notre compréhension des sociétés industrielles et mondialisées, ainsi que des mécanismes de domination résidant au cœur de la gouvernance mondiale. Comme le rappellent des auteurs comme Duffield (2001, 2007, 2010), Escobar (2004), Grovogui (2002) ou Watts (2010), les perspectives libérales de développement promues par les institutions internationales demeurent l'héritage des rapports de domination coloniale et répondent avant tout à la volonté d'adapter les économies et législations nationales aux exigences du marché et des acteurs économiques internationaux.

Les modèles de gouvernance portés par un développement axé sur l'exploitation des ressources naturelles et le transfert de responsabilité sociale et environnementale aux corporations privées sont alors responsables de la profonde altération des écosystèmes locaux (Escobar 2006 ; Watts et Porter 2017) et emblématiques des impacts environnementaux anthropiques à l'échelle planétaire. Watts (2015: 293) souligne alors que la notion de résilience, et notamment la résilience socio-environnementale portée par les programmes de développement axés sur l'exploitation des ressources, s'inscrit entièrement au sein des stratégies de gouvernance néolibérale qui lient les dynamiques économiques, sociales et écologiques locales à l'accumulation globale du capital. Ainsi, comme nous avons pu l'évoquer précédemment, les crises écologiques et sociales contemporaines demeurent étroitement enchevêtrées au sein des modèles économiques et de domination politique et sociale, régissant autant les espaces domestiques que la scène

politique mondiale (Bigo 2015 : 194; Escobar 2015 : 452; Gemenne 2015 : 11; O'Lear et Dalby 2016 : 1–2).

Dans cette perspective, il est alors primordial de souligner l'étroite relation et l'enchevêtrement de ces modèles politiques et économiques de domination avec les modèles de régulations et de contrôle de l'accès et de distribution des ressources, y compris des ressources substantielles. Que cela soit les ressources hydriques ou arables, ces dernières demeurent en constante concurrence, voire subordination, à l'exploitation des ressources naturelles à même de supporter la croissance du modèle économique globalisé (Escobar 2006 ; Watts et Porter 2017). Ainsi, les questions d'accès et de distribution des ressources substantielles sur lesquelles repose le débat de la pénurie environnementale ne concernent pas uniquement les variables politiques ou les violences endogènes entourant l'amenuisement des ressources substantielles au sein d'États fragilisés. Elles s'inscrivent également au cœur des rapports de domination et de distribution de l'autorité qui caractérisent les modèles économiques, sociaux et politiques de l'Anthropocène et qui trouvent leur aboutissement dans le modèle actuel de gouvernance néolibérale mondiale. Réduire ainsi les dégradations environnementales aux simples changements climatiques renvoie à une abstraction volontaire face à nos propres relations et interactions avec nos environnements respectifs, et donc à l'importance de ces mêmes environnements au sein des processus historiques structurant la construction et l'évolution de nos sociétés.

Il est cependant important de souligner qu'autant l'approche coopérative essentiellement axée sur les capacités de résilience des populations, que l'approche de la pénurie, demeurent restreintes par les définitions modernistes et technicistes des enjeux environnementaux (Selby 2014). Les recherches abordant les liens entre environnements

et conflits tendent en effet à se focaliser sur les impacts à long terme du changement climatique en établissant des modèles quantitatifs dans une perspective de généralisation théorique. Elles font alors non seulement abstraction de dégradations environnementales immédiates, directement induites par l'activité humaine, mais s'exposent également à la faiblesse et au caractère prospectif des données actuellement disponibles sur les changements climatiques à long terme.

Co-constitutivité et construction environnementale des sociétés humaines

En effectuant de nombreux emprunts au sein des réflexions issues des études environnementales critiques, de l'écologie politique, du matérialisme culturel et des théories des systèmes complexes, cette sous-partie cherche à éviter les écueils des approches positivistes issues à la fois de la pénurie environnementale et de la résilience. Cet élargissement réflexif répond non seulement à la démarche d'Homer-Dixon et al. (2015) d'enrichir leur approche théorique par l'intermédiaire des théories des systèmes complexes. Mais également à la nécessité, soulignée par les auteurs axés sur l'étude des systèmes complexes, d'élargir le débat sur les relations entre l'environnement et les sociétés humaines à l'ensemble des disciplines issues des sciences sociales et humaines (Fish et al 2016 ; Masterson et al 2017). Ainsi qu'à l'appel des auteurs issus des études de sécurité d'approfondir les dimensions normatives et co-constitutives liant les sociétés humaines à leur propre environnement (Fagan 2017 ; Pirages 2013 ; Ryfield et al. 2019).

Co-constitutivité et systèmes socio-environnementaux

Plusieurs recherches ont en effet démontré comment l'activité humaine, et plus spécifiquement les modèles économiques et de gouvernance dominant la scène politique mondiale, a impacté les écosystèmes locaux, tous interconnectés au sein du système environnemental global, pour donner naissance à l'Anthropocène (Dalby 2015 ; Escobar 2015 ; Gemenne 2015 ; Olear et Dalby 2016; Pistor et De Schutter 2016 ; Watts 2015). Plusieurs auteurs mettent alors en avant l'importance de concevoir les ressources au-delà de leurs caractéristiques strictement matérielles et d'interroger les enjeux de gouvernance, de distribution ainsi que les aspects socioculturels et normatifs qui y sont associés (Hall 2016 : 50-51, 55 ; Pils 2016 : 128-129, 148 ; Schlager 2016 : 69 ; Selby 2014). Comme le soulignent O'Lear et Dalby (2016 : 3), en se focalisant sur les pouvoirs et rivalités politiques, les approches dominantes échouent à saisir à quel point les changements environnementaux remodelent les conditions fondamentales pour les États, les économies et les sociétés.

Si en sciences sociales et humaines cet intérêt de recherche est désormais en partie orienté vers la compréhension de la manière dont les sociétés humaines façonnent leurs environnements, nous devons également nous interroger sur la manière dont ces mêmes sociétés humaines sont également façonnées par leurs environnements, comme les études menées par Chan et al. (2011), Fagan (2017), Fish et al. (2016), Maestrom et al. (2017), ou encore Pirages (2013) tendent à le souligner.

Ces auteurs s'accordent sur la nécessité de constituer des recherches interdisciplinaires établissant un pont entre l'Écologie, l'Économie et les Sciences politiques pour comprendre la complexité et l'importance des relations co-constitutives établies entre les

sociétés humaines et leur environnement. Une appréhension partagée par certains auteurs classiques de l'écologie politique, tels que Watts, qui présente l'approche des systèmes complexes comme « a meeting point of several multidisciplinary strands of science, including computational theory, non-equilibrium thermodynamics, evolutionary theory and earth systems science » (Watts 2013 : 88). En soulignant la complexité des interdépendances entre les différentes échelles de systèmes sociaux et environnementaux, Watts (2013 : 88) s'appuie alors sur les travaux de Gunderson et Holling (2002) et Guyer (2009) pour appeler au développement de la 'panarchy', une approche à même d'englober les théories co-évolutionnaires soulignant la co-constitution des sociétés humaines et de leurs environnements.

Dans une perspective analogue, certains de ces auteurs mettent alors en avant le concept d'équilibre socio-environnemental (Fish et al 2016 ; Masterson et al 2017 ; Pirages 2013 ; Watts 2013), tandis que d'autres soulignent le caractère co-constitutif de cet équilibre (Fagan 2017, Ryfield et al. 2019). Comme le souligne Fagan (2017 : 296), cette remise en question des rapports socio-environnementaux permet de reconsidérer l'appréhension même de l'environnement en le repositionnant au cœur de l'objet d'étude, et non plus en le traitant comme une variable pouvant altérer ou non les dimensions politiques, économiques, sociales ou sécuritaires des sociétés humaines étudiées. Néanmoins, dans une dimension co-constitutive il est essentiel de s'interroger sur l'influence que cet objet référant possède sur les représentations du monde construites par les différentes sociétés humaines.

Un point sur lequel le concept de 'sense of place' peut permettre d'affiner la compréhension des rapports entre sociétés humaines et environnement « as a social

construction, a product of shared behavioral and cultural processes, rather than the result of perceptual and cognitive processes rooted in physical characteristics of setting » (Maestrom et al 2017 : 3). Dans cette perspective, Fish et al. (2016 : 208) mettent en avant la pertinence de comprendre les écosystèmes comme des objets culturels, dont la signification et l'importance sociale ont été formulées au cours de leurs co-façonnements avec les sociétés humaines. Ils s'appuient alors sur le concept d'attachement profond des communautés à leur environnement (Chan et al. 2011), ainsi que sur les engagements et préoccupations environnementales des populations et des pouvoirs publics (Daniel et al. 2012) pour justifier le développement d'un cadre conceptuel à même de comprendre les espaces environnementaux et les pratiques culturelles qui résultent des interactions entre les sociétés humaines et leurs écosystèmes (Fish et al 2016 : 208). Ainsi, l'approche culturelle des systèmes environnementaux permet de comprendre les modes de vie, les valeurs et les constructions historiques partagées par les sociétés humaines, ainsi que les pratiques matérielles et symboliques enchevêtrées dans leurs environnements immédiats (Fish et al. 2016 : 210 ; Maestrom et al 2017).

La dimension interdisciplinaire se situant au cœur de l'appréhension culturelle des systèmes complexes permet d'aborder ce processus sous un large spectre d'approches épistémologiques, à même de soulever la complexité des relations entretenues entre les sociétés humaines et leur environnement (Ryfield et al. 2019 : 1). Une approche partagée par Berkes et Folke (1998), Cudworth et Hobden (2011 : 51), Folke (2006), Liu et al. (2007), ainsi que (Maestrom et al 2017 : 3) et qui permet d'appréhender le monde en tant que réalité constituée de composants sociaux et biophysiques interconnectés. Cette

association forme alors des systèmes socio-environnementaux recouvrant une forte dimension normative et interprétative.

Un aspect encore trop sous-étudié de cette approche, et qui pourrait cependant en faire toute sa force, est alors sa capacité à interrelier et mettre en exergue le cofaçonnement des dimensions matérielles, positivistes, de l'environnement, et ses dimensions normatives, interprétativistes. Cette dimension est essentielle. Comme le soulignent Cudworth et Hobden (2011 : 54), elle permet de « envisioning human systems embedded within a wider range of systems overcomes the duality inherent in the majority of approaches to understanding environmental issues within international relations ». Cette approche ouvre ainsi à une redéfinition non seulement de la représentation du monde par les sociétés humaines, de leurs rapports à l'environnement, mais également de l'origine, de la construction sociale, culturelle et environnementale de cette représentation, et de la manière dont elle influe sur la relation à l'environnement, et aux autres systèmes, sociétaux ou environnementaux, qui le constituent.

Matérialisme culturel et ontologie environnementale

Si l'approche de la co-constitutivité permet alors d'élargir les approches épistémologiques à même de saisir la complexité de la question environnementale, elle invite également à reconsidérer les dimensions ontologiques sous-tendant l'analyse de l'environnement au sein des études de sécurité et plus largement des Relations internationales. Une reconsidération ontologique également exprimée par le regain d'intérêt porté au matérialisme culturel au sein des sciences sociales (Coole 2013 : 452). Comme le définissent Ryfield et al. (2019 : 2), « add to a more holistic understanding and

practice of ecosystem services research. Materialism is used here in its philosophical sense as an understanding of human society as fundamentally determined and shaped by matter or the natural environment ». McCarthy (2011 : 1215) précise à ce sujet que « physical material factors thereby express ideational values constructed by specific social forces. Social practices are thus not only a function of the dominance of certain ideological formations, but also the product of the material environment itself and the manner in which the human metabolism with nature must function through these physical constructions ». Dans cette perspective, la représentation du monde, constituée de référents sociaux, culturels et identitaires propres à chaque société humaine, est issue de la perception et de l'évaluation humaine de l'environnement physique (Ryfield et al. 2019 : 2 ; McCarthy 2011 : 1215).

Si l'apport du matérialisme culturel suscite d'importants débats au sein des Sciences politiques et plus spécifiquement des Relations internationales, notamment dans son appréhension en tant que réaction au tournant post-structurel et au constructivisme (Coole 2013 : 452 ; Lundborg et Vaughan-Williams 2015 : 4; Ryfield et al. 2019 : 2), il suscite également des implications méthodologique et ontologique sur la manière de percevoir le débat opposant l'agentivité au structuralisme. Coole (2013 : 458) explique en ce sens que « agency is not merely displaced in new materialist ontology; rather, its ontology is rethought from its perspective. This in principle allows agentic capacities to be found in both subjects and structures ». Cette appréhension permet alors d'attribuer un rôle d'agentivité à une large sorte d'entités, y compris des entités non humaines, au sein de la biosphère, et de leurs interactions au sein des systèmes complexes co-constitutifs des sociétés humaines (Coole 2013 : 460-462). Une appréhension partagée par McCarthy

(2011) qui souligne alors l'importance de situer ce regain d'intérêt pour le matérialisme comme une intégration des pratiques sociales en relation avec le monde non humain et appelle alors à une plus large considération de la manière dont ce dernier peut également exprimer des normes politiques et culturelles qui façonnent les structures sociales « have social, cultural, and political values embedded within their very physical nature » (McCarthy 2011 : 1218).

Si le matérialisme culturel fait cependant abstraction de la construction sociale de l'environnement, de la manière dont les sociétés humaines se représentent le monde et l'idée même de matérialité, comme le rappellent Lundborg et Vaughan-Williams (2015 : 5), l'agentivité non humaine ne peut acquérir une importance et un contenu politique uniquement au travers des représentations visuelles et discursives construites par les sociétés humaines. Dans cette compréhension, le 'tournant matériel' apparaît tout à fait compatible avec une appréhension post-structurelle. Il pourrait même être compris comme un prolongement du 'tournant discursif'. Une considération également pertinente pour les approches issues des systèmes complexes. Une appréhension post-structurelle semble en effet essentielle pour saisir les dimensions normatives inscrites au cœur des relations co-constitutives entre les sociétés humaines et leurs environnements.

Dans cette perspective, Fish et al. (2016 : 211) soulignent l'importance de s'interroger sur les dimensions ontologiques de la culture et sur la manière dont la culture peut être conceptualisée comme une catégorie au sein même des écosystèmes. En s'appuyant sur les travaux de Hinchcliffe (2008), Nightingale (2003) et Whatmore (2002), Fish et al. (2016 : 211) affirment alors que cette considération permet de mettre l'emphase sur « the co-production and reciprocity of culture-nature relationships that some suggest is required to

understand the unpredictable relationality between non-humans and humans ». L'approche co-constitutive et culturelle des systèmes complexes permet non seulement d'étendre le matérialisme culturel issu des sciences sociales aux écosystèmes, mais également d'intégrer les dimensions matérielles et immatérielles aux écosystèmes (Fish et al. 2016 : 212).

Cette compréhension est partagée par Maestrom et al (2017 : 1) qui présentent « the ontology of an interconnected social and natural world, is that of sense of place » ; ainsi que par Ryfield et al. (2019 : 3) qui soulignent que la matérialité, les lieux et les environnements physiques au sein desquels les sociétés humaines sont enchevêtrées, sont « co-produced by ecological and cultural processes, and requires an understanding of how meanings, knowledge, and values are formed and communicated about specific places, as well as the particular ecosystems features and functions on which those places depend ». La construction d'une approche co-constitutive intégrant les façonnements mutuels, autant d'un point de vue matériel que normatif, pourrait alors avoir le potentiel de répondre en partie à la question de la primauté de l'ontologie matérielle ou normative qui, comme le rappelle McCarthy (2011 : 1215), « has occupied a central role in theoretical debates in International Relations (IR) for the past 30 years ».

L'équilibre socio-environnemental

Cette co-constitution, cette co-évolution, amène inévitablement à s'interroger sur la notion d'équilibre, et par extension de déséquilibre, pouvant exister entre ces différents systèmes enchevêtrés. Fagan (2017 : 301) fait notamment référence aux travaux de McDonald (2013) et de Pirages (2013) pour rappeler qu'en termes sécuritaires, la biosphère

est présentée comme maintenant une dynamique d'équilibre face aux défis posés par les structures économiques, politiques et sociales. La notion d'équilibre est alors conceptualisée en termes de balance entre les différents systèmes enchevêtrés. Ainsi, alors que (Fagan 2017 : 301) rappelle que pour McDonald (2013: 48) « ecological security is about the need to 'fundamentally rebalance the relationship between people and the natural environment' », Pirages (2013 : 143) soutient que cette notion d'équilibre dynamique prend racine « among societies and between them and components of the ecosystems in which they are embedded are continuously in flux ».

L'équilibre entre les sociétés humaines et leurs environnements, l'équilibre socio-environnemental, doit cependant également être compris dans son caractère dynamique, et par conséquent en termes de déséquilibre, d'actions permanentes influençant l'un ou l'autre des systèmes pour le façonner à son image. Pour Pirages (2013 : 143), ce déséquilibre socio-environnemental « result in ecological insecurity [...] Levels of ecological security, thus defined, can be assessed (and measured) on the societal level, the level of the state, or in an era of deepening globalization, for humanity as a whole [...] (disequilibria) can result either from changes in human activities or changes in nature ». Pour Boas et Rothe (2016), dans une dynamique de flux continus et d'interrelations entre différents systèmes enchevêtrés, un équilibre continu et stable est impossible. Au contraire, pour ces auteurs, « persistence would actually require a constant adaptation and recalibration of vulnerable systems [...] To become resilient, systems instead need to reinvent or transform themselves constantly by forging new connections and by reorganising in creative ways » (Boas et Rothe 2016 : 618).

Néanmoins, autant l'idée de résilience d'un système face à un autre que celle de

déséquilibre doivent être nuancées et reconsidérées. D'une part, car la dimension de co-constitutivité implique un lien fondamental entre chaque système. Ainsi si plusieurs systèmes évoluent au sein d'une dynamique commune, ces derniers ne peuvent pas être considérés comme résilients les uns face aux autres. D'autre part, car le déséquilibre d'un enchevêtrement de systèmes génère inévitablement la transformation de ces interconnexions et de ces interrelations vers un nouveau point d'équilibre, ou dans les situations les plus critiques vers la destruction du système, qui générera à son tour un nouvel équilibre inscrit dans un nouvel enchevêtrement de systèmes.

Le concept de résilience socio-écologique avancé par Boas et Rothe (2016) demeure ainsi largement dépendant d'une appréhension anthropocentrée de la nature et donc de l'équilibre socio-environnemental. Il en est de même pour l'équilibre présenté par Pirages (2013). Ce dernier tend à se focaliser sur les conditions matérielles et biologiques nécessaires et favorables au bien-être physique des êtres humains. Pourtant, comme le rappelle Fagan (2017 : 293-294), le concept même d'anthropocène doit amener à remettre en question cette distinction entre êtres humains et nature, ainsi que les distinctions entre les objets référents, les logiques d'inclusions et d'exclusion, l'idée de l'agentivité exclusive à la représentation positiviste de l'être humain, ainsi que les représentations mêmes du monde.

Si le modèle d'équilibre socio-environnemental résultant de l'intégration des systèmes complexes aux approches environnementales issues des sciences sociales est déterminant pour mettre en avant les caractères co-évolutifs et co-constitutifs, il fait cependant abstraction d'un point fondamental, la dimension normative se situant au cœur du concept d'équilibre. En effet, l'équilibre ne peut être conçu exclusivement sur la définition de

« how to best maintain the present and future well-being of all human beings embedded in ever-changing and increasingly integrated ecosystems » (Pirages 2013 : 140) ; mais de comment les représentations et interprétations du monde des différentes sociétés humaines façonnent leurs rapports à la nature ainsi que la définition physique de leur environnement et, dans une dimension co-constitutive, comment ce même environnement influe sur la construction sociale et culturelle de la représentation du monde.

Dans cette perspective, l'environnement doit alors également être perçu en tant que construction sociale. Comme le mettent en avant les travaux de Descola (2002, 2006, 2015 et 2017), d'Escobar (2004, 2008) de Hagberg, Gomgnimbou et Somé (1996), ou encore de Évariste (2001) ce sont en effet les schèmes de pensée ainsi que les référents idéologiques, culturels et spirituels issus des sociétés humaines qui permettent l'appréhension et la définition du monde non humain qui les entourent. Ainsi, si les représentations normatives façonnent l'appréhension sociale de l'environnement, elles déterminent également les modalités d'accès, d'échange et d'utilisation de l'environnement et définissent en cela son façonnement physique.

Néanmoins, dans une relation de co-constitutivité, il est important d'également considérer l'influence que les dimensions physiques et normatives de l'environnement possèdent sur le façonnement des référents culturels et culturels des sociétés humaines et ainsi de conceptualiser la construction environnementale des sociétés humaines. La considération d'un façonnement mutuel implique que l'altération de l'environnement physique, induite par sa relation avec l'activité humaine, renvoie alors inévitablement à une altération de l'équilibre socio-environnemental en question et va graduellement façonner l'appréhension normative de l'environnement par la société humaine concernée : soit vers l'affinement ou

le rétablissement des rapports physiques et normatifs de la précédente relation, soit vers l'évolution en une nouvelle relation, un nouvel équilibre. Dans cette conception, la notion d'équilibre socio-environnemental permet de résoudre le défi d'agentivité suscité par les approches issues des systèmes complexes. Elle évacue le déterminisme systémique et accorde une place conséquente aux influences que possèdent les acteurs humains et non humains sur l'orientation de l'équilibre au sein duquel ils sont enchevêtrés.

Cependant, à l'instar de Pirages (2013), beaucoup d'auteurs appréhendent cette co-relation de manière essentialiste. Ce dernier explique par exemple qu'une « rapid population growth in the Global South continues to impact ecological security by creating serious dislocations in relationships between people and nature » (Pirages 2013 : 418), notamment en raison de catastrophes naturelles. D'une part la relation à l'agentivité environnementale est perçue en termes d'insécurité conceptualisée pour appréhender les besoins du 'sud global' en termes de sécurité humaine. Cependant, dans une relation co-constitutive, l'expression des événements environnementaux brutaux et exceptionnels, ainsi que les relocalisations et réorganisations des sociétés humaines, ne doit pas être perçue en tant que confrontations, mais comme des phases d'adaptation et de redéfinition des équilibres socio-environnementaux.

Le concept d'équilibre doit ainsi être compris comme dynamique et non comme figé. Pas plus qu'il ne représente un idéal à atteindre, à conserver, ou à retrouver, il est simplement l'expression du co-façonnement entre les sociétés humaines et leurs environnements. Il incorpore en cela les rapports de pouvoir, d'inégalité, de distribution de l'autorité ainsi que des processus d'exclusions, qu'elles soient genrées, sociales, politiques ou ethniques, tel que l'anthropocène cartésienne peut nous le démontrer. Dans cette

perspective l'environnement possède également une agentivité et une possibilité de redéfinir l'équilibre. Cette agentivité peut être exprimée par les migrations de la faune, l'adaptation de la flore, par des événements environnementaux locaux ou globaux, les 'catastrophes' et 'changements climatiques' générés par ces mêmes altérations anthropiques de l'équilibre.

Les appréhensions mettant en avant les systèmes d'exploitation et de domination imbriqués dans les compréhensions environnementales capitalistes demeurent néanmoins largement occidentalocentrées et reposent au contraire sur une perspective à sens unique, émergeant des sociétés humaines et allant en direction de la sphère environnementale. Elles s'inscrivent en cela dans la compréhension et la définition cartésienne du monde, décrite par Fagan (2017 : 306) comme « the dominant modern conception of humans as separated out from nature ». Elles ont cependant le mérite d'apporter une critique structurelle à l'équilibre socio-environnemental cartésien sur lequel repose la mise en valeur capitaliste de l'environnement et des ressources naturelles. Comme le rappelle Watts (2013 : 86), « political ecology in its founding started from a more-or-less Marxist analysis of political economy in which the social relations of production, access to and control over resources, and power relations rooted in the state and capital, and the dynamics of specific historical forms of capitalist accumulation were its central starting points ». En s'appuyant sur les travaux de Dickens (1996) et de Harvey (1996), Cudworth et Hobden (2011 : 52) rappellent alors que l'exploitation de l'environnement se trouve au cœur de l'organisation sociale et de l'économie des sociétés capitalistes. Il est alors primordial de comprendre cette relation à la nature, la valorisation économique des ressources naturelles, comme se situant au centre de l'équilibre socio-environnemental des sociétés libérales cartésiennes.

Il est ainsi pertinent de s'interroger sur les rapports de dominations inscrits au sein de la conception cartésienne de la relation à l'environnement et de leurs diffusions à l'échelle internationale, et notamment de l'impact de ces façonnements normatifs sur les autres équilibres socio-environnementaux au sein desquels ils s'insèrent. Cette considération permet de repenser les enjeux de développement, de coopération, d'échanges économiques et même d'aide au développement en termes de façonnements normatifs des modes de domination et de distributions de l'autorité, inscrits et enchevêtrés dans les équilibres socio-environnementaux altérés par l'expansion de l'aire géographique physique de valorisation économique cartésienne de l'environnement. En évoquant spécifiquement ce phénomène en termes de marginalisation des pays en développement, Deligiannis (2013 : 40) estime qu'il conditionne les modèles de discrimination et d'inégalité créés autour de l'exploitation des ressources. À l'instar d'Homer-Dixon, il renvoie alors ce processus en tant que facteur important de la pénurie en ressources et reproduction des inégalités structurelles générées par l'économie capitaliste.

Systemes complexes et enchevêtrement socio-environnemental

En intégrant l'approche des systèmes complexes à leur analyse, Homer-Dixon et al. (2015) ont souligné l'importance de considérer l'interdépendance entre les systèmes sociaux et les systèmes environnementaux, ainsi que les réactions en cascade et de potentielles crises multisystémiques pouvant résulter de l'altération d'écosystèmes localisés. Néanmoins, comme le soulignent Fish et al. (2016 : 211), l'approche co-constitutive des services écosystémiques est plus adéquate que le modèle des réactions en cascade mis en avant par les théories classiques des systèmes complexes.

Ce développement théorique est primordial, car si Homer-Dixon et al. (2015) soulignent l'importance de la subjectivité des ensembles socio-écologiques, dans leurs perceptions des phénomènes de pénurie des ressources, ainsi que dans leurs appréhensions des stress environnementaux ou leurs interactions avec leurs propres écosystèmes (Homer-Dixon 1994 : 9), cette considération ne demeure que marginale au sein du modèle de causalité qu'ils proposent. Ce dernier établit de manière quasi mathématique l'équation allant du stress environnemental, générant une pénurie en ressources, au contrôle et l'inégalité de leur distribution, engendrant la paupérisation et le manque, et résultant à la rupture entre le centre du pouvoir et ses périphéries, ce qui amène à l'émergence de conflits. Ainsi, à l'instar des modèles issus des systèmes complexes, il échoue à réellement saisir les multiples manières dont les structures, les normes et les processus sociaux façonnent les changements environnementaux et, comme le souligne Floyd (2013 : 26), affectent en retour différemment les sociétés humaines en fonction de leurs insertions au sein des systèmes socio-environnementaux.

À l'instar de Cudworth et Hobden (2011), Fish et al. (2016) insistent alors sur l'interconnexion à différentes échelles des systèmes environnementaux ainsi que sur l'enchevêtrement de ces mêmes systèmes aux différentes échelles des structures sociales. En s'appuyant sur l'idée avancée par Dalby (2002b) que les sociétés humaines ont altéré l'environnement au point de remodeler leurs propres contextes environnementaux, Cudworth et Hobden (2011 : 45-50) confirment l'interconnexion des systèmes sociétaux et environnementaux et affirment que « systems change through interaction and the notion of co-evolution describes how systems complexly adapt to their environment » (Cudworth et Hobden 2011 : 50). Dans cette compréhension, l'interrelation dépasse le simple impact

d'un système sur un autre. Elle engendre des réactions complexes, à différents niveaux d'échelles, qui influencent mutuellement les systèmes interreliés. Ainsi, la co-relation ne doit pas être comprise comme une superposition, mais comme enchevêtrement de systèmes co-constitutifs.

D'une manière générale, de nombreuses études démontrent d'ores et déjà la propagation de dégradations environnementales localisées, induites par des modèles d'exploitation politique et économique de l'environnement, à des systèmes écologiques de plus grande échelle (Yu et al. 2015; Wang et al. 2019). Une recherche menée par Westervelt et al. (2017) souligne à ce sujet l'impact des émissions de dioxydes de soufre en provenance des États-Unis sur la réduction des précipitations au Sahel. Un constat qui a également été observé pour les grandes sécheresses qu'ont subies les pays sahéliens au cours des années 1970 et 1980, en partie alimentées par les émissions de soufre en provenance d'Europe et d'Asie (Ackerley et al. 2011; Chang et al. 2011).

Il apparaît alors nécessaire d'interroger plus profondément cette interrelation entre les systèmes sociaux et les systèmes environnementaux, ainsi que la place que revêtent les systèmes sociaux au sein des systèmes environnementaux complexes. Comme le mettait en évidence Descola (2019) lors d'une entrevue accordée au sujet des feux de forêt qui ont atteint l'Amazonie en 2019, la déforestation et l'imposition d'un nouveau modèle d'exploitation de l'environnement s'accompagnent de la destruction des régimes de connaissances et des pratiques écologiques endogènes, entretenues par les systèmes sociaux des premières nations amazoniennes. Ces régimes de connaissance et pratiques permettaient alors une certaine régulation et régénération de l'écosystème amazonien. Une

situation analogue aux structures socio-environnementales pouvant être étudiées dans les forêts subtropicales burkinabè (Hagbert et al. 1996; Évariste 2001).

Comme le souligne Watts (2013 : 86), cette question amène dans un premier temps à s'éloigner de l'appréhension des sociétés non occidentales qui, dans un imaginaire essentialiste, sont perçues comme vivant en harmonie avec leur environnement et placées en opposition à l'équilibre socio-environnemental cartésien. Puis, dans un second temps, à s'interroger sur la manière dont « social structures and culture retooled and redeployed under the conditions of development and the post-colonial state » (Watts 2013 : 86). Dans cette perspective, si les structures économiques internationales basées sur l'exploitation des ressources naturelles redéfinissent et façonnent la géographie physique ainsi que les mécanismes des distributions de l'autorité au sein des sociétés dites 'en développement', elles contribuent également à façonner les appréhensions et définitions normatives de ces mêmes environnements et donc à altérer et redéfinir les équilibres socio-environnementaux des systèmes sociaux concernés. Elles s'inscrivent en cela au sein des mêmes mécanismes amenant à lier la dégradation de l'environnement à l'émergence ou à la propagation de dynamiques conflictuelles.

Pour comprendre les relations entre l'environnement et les conflits il est avant tout essentiel de comprendre la complexité des relations entre l'environnement et les sociétés humaines et la manière dont ces deux éléments sont interconnectés. L'insertion d'une dimension post-positiviste au sein du modèle d'Homer-Dixon, inspiré des systèmes complexes, ainsi que l'affinement de son objet d'étude et de ses variables, permettent d'une part de soutenir que l'altération d'équilibres socio-environnementaux, que cela soit en raison d'une raréfaction des ressources environnementales ou d'interaction avec des

acteurs exogènes, peut générer des situations conflictuelles. Et d'autre part qu'il existe autant d'équilibres socio-environnementaux que de sociétés humaines et que chacun possède les représentations du monde qui lui sont propres. Ainsi la rencontre, ou la superposition, de plusieurs équilibres socio-environnementaux peuvent en soi générer des facteurs conflictuels. Cette appréhension peut également amener à une compréhension plus fine des dynamiques néocoloniales liées aux programmes d'aide au développement et à l'insertion d'acteurs économiques et politiques au sein d'ensembles socio-économiques fragilisés.

Conclusion

L'approche de la co-constitutivité et des équilibres socio-environnementaux, sous le prisme d'une ontologie environnementale post-moderne, telle que présentée au sein de ce chapitre, apparaît alors des plus adéquates pour comprendre les liens existant entre les conflits armés et l'environnement. Si les dimensions ontologiques de cette appréhension amènent à centrer notre étude sur les co-relations à la fois normatives et matérielles existant entre les sociétés humaines et l'environnement, elles soulignent également la profonde interrelation entre le normatif et le matériel. Les implications épistémologiques de cette ontologie environnementale nous amènent alors à prendre en considération à la fois les dimensions structurelles physiques et sociales, les agentivités humaines et non-humaines, ainsi que la manière dont elles influencent les constructions environnementales des sociétés humaines. Au sein du prochain chapitre, nous schématiserons cet enchevêtrement d'interrelations de systèmes écologiques et sociaux au sein d'un cadre analytique reposant sur une compréhension co-constitutive de l'équilibre socio-environnemental.

Ce questionnement sur le rapport même des sociétés modernes au monde, et plus spécifiquement à la nature, nous renvoie au fait que si la crise climatique actuelle menace les modèles économiques et sociaux dominants, elle remet également en question les modèles philosophiques et intellectuels enracinés au cœur de l'ontologie cartésienne; laquelle sous-tend à la fois les interprétations de la nature et les modèles d'interactions des sociétés modernes avec leurs environnements. Ces mêmes modèles philosophiques et intellectuels, profondément enchevêtrés dans nos structures sociales et culturelles, influencent également les différentes interprétations de l'environnement au sein des sciences sociales et façonnent les appréhensions théoriques et les outils analytiques conventionnels actuellement utilisés pour traiter la crise climatique et les enjeux environnementaux.

Cette appréhension du rapport normatif des sociétés humaines à l'environnement est particulièrement pertinente pour saisir toute la complexité et l'enracinement idéologique entourant le débat portant sur la relation entre l'environnement et les conflits, et plus particulièrement sur la prédominance de la variable politique. L'affirmation de la prédominance du politique, que tout doit être compris sous le prisme du politique, traduit en effet une compréhension du monde qui renvoie spécifiquement à l'appréhension cartésienne et moderniste de la domination de l'homme sur la nature. À l'opposé, une ontologie environnementale, insistant sur les processus de co-constitutivité et de co-évolution entre les sociétés humaines et leurs environnements, soutiendrait que l'environnement est en chaque chose, aussi bien matériel que normatif.

Ainsi, pour répondre à la problématique soulevée au sein de ce chapitre, le simple fait de s'interroger sur le potentiel conflictuel des changements climatiques traduit un

positionnement ontologique et une compréhension spécifique des relations entre l'environnement et les sociétés humaines. Cette position, répondant à une compréhension moderniste du monde, présuppose une séparation, voire une domination de l'être humain sur la nature, et donc une incidence minimale des impacts environnementaux sur les sociétés humaines. En considérant le caractère intrinsèque de la résilience, elles peuvent alors perdurer dans une perspective de croissance, axée sur la valorisation des ressources environnementales, voire même se saisir de la crise climatique comme un levier de développement reposant sur la créativité humaine et l'innovation technologique. Un pari d'autant plus risqué que les dernières études tendent à démontrer que les changements climatiques impactent d'ores et déjà l'espérance de vie des nouvelles générations (Watts et al. 2019). Une espérance de vie dont le fort accroissement au cours des dernières décennies a justement été permis par les mêmes innovations sociales, scientifiques et technologiques qui la menacent aujourd'hui.

Ainsi, cette appréhension ontologique oriente inévitablement les théories conventionnelles à appréhender la crise environnementale actuelle à l'aune des idéologies qui les sous-tendent. À l'instar de leurs propres compréhensions du réchauffement global des températures, et donc des changements climatiques, qui à la fin des années 1990 pouvaient encore être perçus comme non induits par l'activité humaine. En se saisissant spécifiquement de la problématique entourant les facteurs conflictuels potentiellement issus des changements climatiques, il semblerait que les approches issues des RI manquent d'outils appropriés pour susciter leur réflexivité et saisir à quel point leurs propres interprétations de l'environnement et du monde façonnent et orientent leurs débats théoriques. Dans la discipline des RI, les enjeux environnementaux sont de plus en plus

cadrés sous un prisme sécuritaire (Floyd 2013a, 2013b; Floyd et Matthew 2013; Boas et Rothe 2016; Fagan 2017). Et comme les études post-positivistes du processus de sécuritisation le démontrent (Weaver 1995 ; Aradau 2004; Floyd 2013; Deligannis 2013; Olaf 2012), ce cadrage théorique répond également à un enracinement idéologique et une vision spécifique du monde sous-tendus par les auteurs se saisissant de la question environnementale.

Il apparaît alors important de prendre le recul nécessaire pour penser et comprendre la place que possède l'environnement dans les sciences sociales et s'interroger sur la manière dont les différentes interprétations environnementales peuvent façonner les sociétés humaines, et donc leurs représentations du monde. Dans cette perspective, nous soutenons alors que l'environnement ne doit pas simplement être considéré comme un enjeu, ou un sujet d'étude, mais comme une partie intégrante de nos ontologies. S'interroger sur la manière dont notre compréhension de l'environnement influence notre rapport au monde. Ainsi, l'adoption d'une ontologie environnementale nous permet d'adresser de nombreux enjeux sous une nouvelle compréhension, aussi bien en termes de sécurité que d'économie, de gouvernance ou de philosophie politique. Cette interrogation est au cœur de cette recherche. La notion de construction environnementale est déterminante, elle permet de soutenir la différence d'appréciation et de relation à l'environnement d'une société à une autre et donc la définition d'équilibres socio-environnementaux propres à chaque construction sociale.

Tandis que les principaux foyers conflictuels burkinabè tendent à se fixer dans les parcs nationaux de la réserve Sylvo-Pastorale du Sahel et du complexe W-A-P, il est également frappant de constater à quel point la propagation des violences au Burkina Faso se

superpose à la carte du développement minier. Les études qualitatives constituant la base empirique de cette thèse permettent en cela de démontrer le lien existant entre la dégradation de l'environnement et les conflits armés. En analysant d'une part les différentes constructions environnementales et d'autre part les dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, cette recherche soutient alors que l'altération des équilibres socio-environnementaux constitue l'un des facteurs conflictuels expliquant la propagation des dynamiques conflictuelles régionales au Burkina Faso. Cette altération peut aussi bien être le fait des dégradations environnementales que de la rencontre et la superposition de différents équilibres socio-environnementaux, comme cela peut être le cas lors de l'implantation ex nihilo d'industries extractives ou de zones de protection et d'exclusion environnementale. Cette recherche permet ainsi de soutenir que l'altération de la corrélation entre sociétés humaines et environnement, et par extension les changements climatiques, doit être comprise comme un facteur conflictuel ; et donc que la variable socio-environnementale, et non politique, doit être considérée comme prédominante.

Chapitre 3

L'équilibre socio-environnemental, cadre analytique de la co-constitutivité.

*« Mets ton fardeau sur le genou mon fils.
Le Tout Puissant se chargera de le poser sur ta tête.
C'est ce que disent les anciens.
Avoir une parcelle, y semer des graines,
Ne suffisent pas pour une bonne récolte.
La réussite est au bout de l'effort.
Laboure ton champ avec passion, détermination,
Loin de la haine et des tentations.
L'eau bénite tombe du ciel, un miracle ordinaire.
Purifie, ton âme, ton corps dans cette mélodie.
Le bruit des vagues n'empêche pas les poissons de dormir.
Fais de ta peine une sœur.
Quand les vampires sont à l'œuvre, de jour comme de nuit,
Fais de ton souffle une prière que tu récites, en respirant profondément.
Les yeux de la tête ne peuvent sonder les tréfonds du cœur.
Les yeux de la tête ne peuvent lire dans le ventre des Hommes.
Adoukonou, adômétôlévo, mon 3ème œil saigne :
Un aveugle dans les ténèbres.
Parce que la mort n'est pas la fin ma fille.
J'offre mon corps à la terre,
Une étoile dans le ventre de la planète.
Arrose-moi que je m'envole dans le ciel.
Des libations pour nos ancêtres, nos pères, nos visionnaires.
C'est au bout de l'ancienne corde qu'on tisse la nouvelle.
Paix aux prédécesseurs. Qu'Elles nous guident dans la brume.
[...]
On a touché le fond. Un peuple qui se hait,
Étranger à lui-même, à sa culture, son identité »*

Elom 20ce. 2020. « Un aveugle dans les ténèbres », *Amewuga*, Lomé.

Si les modèles analytiques présentant un lien entre changements climatiques et conflits incorporent de plus en plus les approches interdisciplinaires des systèmes complexes, en intégrant l'interconnexion des différents systèmes sociaux et environnementaux, elles demeurent encore restreintes à une perception positiviste et utilitariste de l'environnement. Afin de réellement saisir la complexité et l'entière de la relation socio-environnementale, elles nécessitent d'être élargies aux dimensions normatives de l'environnement et surtout à la relation de co-constitutivité façonnant simultanément les sociétés humaines et l'environnement.

Au cours de ce chapitre, nous présenterons le cadre théorique structurant cette recherche et permettant de répondre à la problématique soulevée par cette recherche : comment la dégradation de l'environnement a favorisé l'émergence et la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Nous développerons pour cela au sein de ce chapitre la notion d'équilibre socio-environnemental. Nous présenterons dans un premier temps la dimension co-constitutive placée au cœur de cet équilibre, puis nous soulignerons la manière dont les représentations issues de ces co-relations façonnent les structures socio-politiques des sociétés humaines, avant d'insister sur la manière dont l'altération de l'équilibre socio-environnemental affecte inexorablement les privilèges et exclusions, les mécanismes de distribution de l'autorité ainsi que les centres de pouvoir constituant ces structures socio-politiques.

Au sein de leur dernier modèle de causalité expliquant les stress environnementaux et les crises multisystémiques issues des systèmes complexes, Homer-Dixon et al (2015) schématisent plusieurs systèmes socio-environnementaux évoluant en parallèle et subissant de multiples stress simultanés. Chacun de ces systèmes génère une crise systémique puis

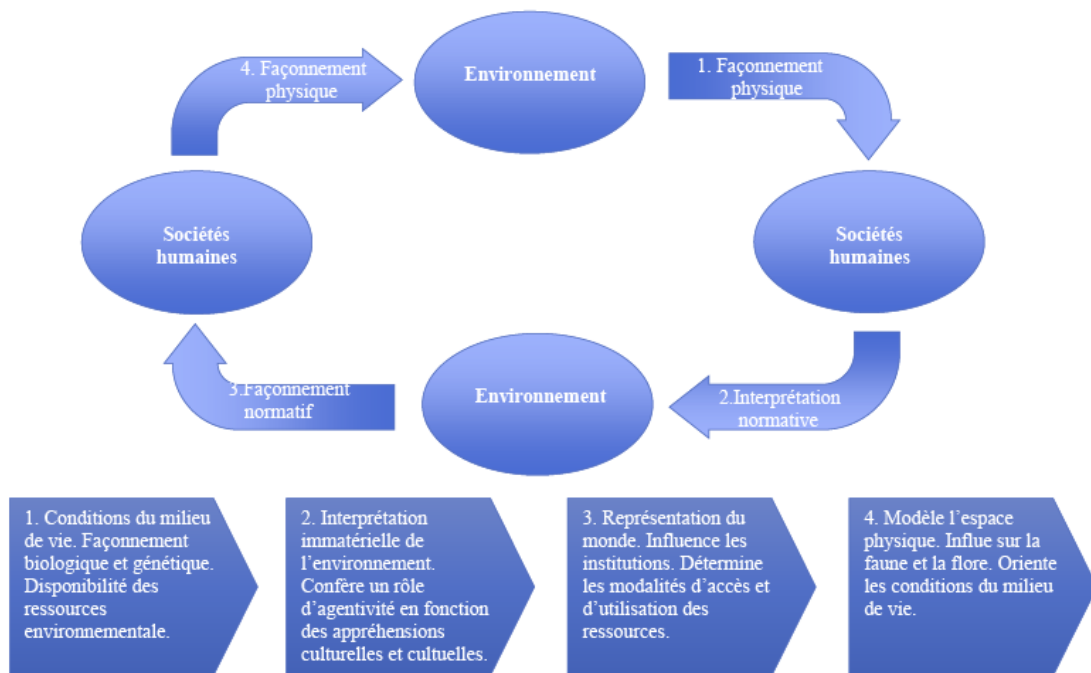
converge pour générer une crise multisystémique à même de générer un phénomène de cascade (Homer-Dixon et al. 2015 : 5, 6 et 8). Comme souligné au sein du précédent chapitre, cette schématisation linéaire des relations entre les sociétés humaines est quelque peu réductrice et utilitariste. Elle ne prend en considération ni l'idée d'interrelation, et donc de co-constitution, ni les dimensions normatives incluses dans cette co-constitution.

Ce manque dans le modèle théorique proposé par Homer-Dixon et al. (2015) peut en partie être comblé par l'approche culturelle des systèmes complexes réalisée par Fish et al (2016). Ils schématisent pour leur part le façonnement géographique des espaces environnementaux par les pratiques culturelles des sociétés humaines, qui en retour permet de soutenir le développement de ces mêmes pratiques culturelles. À un second niveau, cette co-relation permet le développement de bénéfices issus de ces écosystèmes culturels (incluant les identités, les expériences et les capacités), qui façonnent en retour les géographies physiques des espaces environnementaux, ainsi que les pratiques sociales et culturelles des sociétés humaines. Deux éléments qui, au sein d'un troisième niveau, façonnent mutuellement la biosphère (Fish et al. 2016 : 16). Cette schématisation a le mérite de mettre en exergue la relation co-constitutive entre les sociétés humaines et leur environnement et d'intégrer à la fois un enchevêtrement de co-relations et de niveaux d'analyse.

Elle échoue cependant à pleinement saisir et intégrer les dimensions normatives et interprétatives de ces mêmes co-relations, et notamment la manière dont la biosphère et la géographie physique de l'environnement façonnent la représentation du monde des sociétés humaines. Une co-relation qui permet la constitution d'une interprétation normative de l'environnement et par extension, une dimension d'agentivité

supplémentaire. Cette considération est primordiale, car plus que les bénéfices culturels des écosystèmes ou les espaces environnementaux, ce sont ces interprétations normatives de l'environnement qui sont à l'origine de la compréhension et de la définition des modalités d'accès et d'utilisation de l'environnement par les sociétés humaines. Des modalités qui façonnent par la suite les organisations sociales, culturelles, culturelles, politiques et économiques de ces mêmes sociétés. Elles définissent en cela leur équilibre socio-environnemental.

Figure 1. Co-constitutivité de l'équilibre socio-environnemental



La conceptualisation de l'équilibre socio-environnemental, présentée au sein de la figure 1, est inspirée des modélisations de la pénurie environnementale (Homer-Dixon 1999, Homer-Dixon et al. 2015), des systèmes culturels complexes (Fish et al. 2016, Maestrom et al. 2017), ainsi que de l'équilibre co-constitutif issu des études critiques de la sécurité environnementale (Pirages 2013, Fagan 2017, Ryfield et al. 2019). Elle a pour

objectif d'appréhender les enjeux socio-environnementaux sous les propres prismes normatifs qui les constituent et en s'éloignant des référents cartésiens qui conditionnent encore majoritairement les fondements ontologiques au sein des Sciences politiques, et plus spécifiquement des Relations internationales. Elle permet ainsi de présenter le caractère co-constitutif de l'équilibre socio-environnemental, mais également d'y inclure ses dimensions normatives. De même, il est important de souligner le caractère dynamique de cet équilibre : il n'est pas figé et peut être orienté en fonction de l'agentivité issue aussi bien des sociétés humaines que de l'environnement.

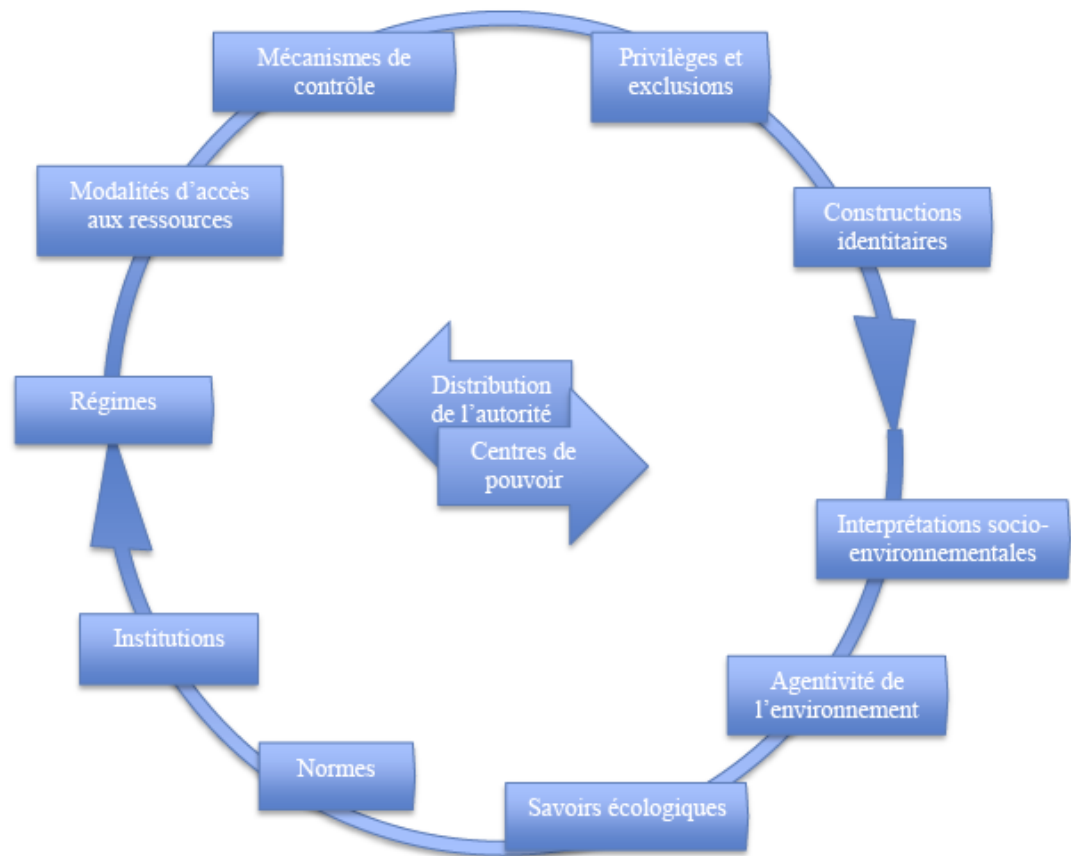
Bien qu'elle mette en exergue les corelations à l'environnement qui façonnent les organisations des sociétés humaines, la schématisation présentée dans la figure 1 ne permet cependant pas de saisir l'ensemble des relations de pouvoir, de domination, des mécanismes de distribution de l'autorité, ainsi que les appréhensions de genre, sociales, économiques, culturelles ou même ethniques elles mêmes enchevêtrées dans les différentes représentations du monde et les relations entre les sociétés humaines et leurs environnements. Des dimensions qui se trouvent au cœur des problématiques soulevées par les approches classiques de l'écologie politique et qui demeurent inhérentes aux structures socio-environnementales (Watts 2013, Escobar 2008, Bookchin 1993). La figure 2 permet alors de présenter plus en détail l'influence des co-façonnements normatifs entre les sociétés humaines et l'environnement. Elle intègre pour cela les mécanismes de distribution de l'autorité, ainsi que la part d'agentivité dans l'orientation de l'équilibre socio-environnemental.

La figure 2 présente une vue plus détaillée des relations présentes entre les étapes 2 et 4 de la figure 1. Elle permet d'affiner les processus co-constitutifs au sein de l'équilibre

socio-environnemental qui vont amener à façonner la définition et la constitution des centres de pouvoir ainsi que les mécanismes de distribution de l'autorité en fonction des interprétations culturelles et culturelles de la relation socio-environnementale (Maestrom et al 2017 : 3). La figure 2 schématise la construction environnementale des sociétés humaines. Elle présente notamment l'interrelation normative établie entre les interprétations de l'environnement par les sociétés humaines et les processus de construction sociale et identitaire de ces dernières. Elle souligne ainsi l'influence que possèdent les représentations du monde, et donc de l'environnement, sur le sens conféré aux agentivités non-humaines ainsi que sur la constitution des régimes de connaissances écologiques. Ce sont alors ces régimes de connaissance, et les normes qui en découlent, qui vont influencer à la fois les pratiques sociales, spirituelles et économiques reposant sur le rapport à l'environnement et l'accès aux ressources environnementales.

Si nous nous référons aux ontologies modernistes dominant actuellement les sciences sociales, nous pouvons alors souligner les pratiques culturelles amenant à la constitution de sites ou de représentations religieuses en des endroits spécifiquement influencés par l'interprétation de l'environnement, telles que l'érection de croix au sommet de certaines montagnes, la construction d'ermitages au sein d'espaces reculés ou de lieux de cultes dédiés à des saint.e.s rattaché.e.s à une pratique professionnelle et corporative, ainsi qu'à l'établissement de taxes religieuses et de contrôle sur l'exploitation des ressources environnementales. Ce sont ces mêmes régimes et normes sociales et culturelles, basés sur une représentation spécifique du monde, qui ont constitué les institutions sur lesquelles reposait l'ordre féodal et ecclésiastique préwestphalien.

Figure 2. Équilibre socio-environnementale et distribution de l'autorité.



La transition westphalienne au sein des structures sociopolitiques occidentales repose elle-même sur une réinterprétation du rapport à la territorialité, donc à l'environnement physique immédiat des sociétés humaines. Elle est alors constitutive à une évolution des institutions politiques modernes. Il en va de même pour l'évolution des régimes fonciers anglais issus du mouvement des enclosures. Ces réinterprétations des rapports à l'environnement sont étroitement liées à la redéfinition des modalités de contrôle et d'accès à l'environnement, ainsi qu'aux privilèges et exclusions que ces modalités engendrent. Comme le présente la figure 2, elles doivent alors être comprises comme étant interreliées

aux processus de constructions identitaires et amenant à la définition d'un nouvel équilibre socio-environnemental. Autant la transition westphalienne que le mouvement des enclosures vont avoir des conséquences majeures sur la redéfinition des institutions sociales, économiques et politiques ainsi que sur les régimes caractérisant la modernité.

Cette compréhension amène certains auteurs à affirmer que les institutions créent l'environnement (Freudenburg et al. 1995 ; Maestrom et al 2017), notamment « by setting regulations and upholding cultural norms that promote some activities and meanings over others » (Maestrom et al 2017 : 3). Bien que mettant en exergue le façonnement de l'environnement par les sociétés humaines, cette affirmation doit cependant être nuancée. Dans une dimension co-constitutive, il est en effet important de prendre en considération la relation de co-façonnement et ainsi de s'interroger sur la manière dont l'environnement crée également les institutions. Ainsi, au sein de la figure 2, nous pouvons voir le cheminement au sein duquel les interprétations issues de l'équilibre socio-environnemental confèrent à la fois une agentivité à l'environnement et déterminent la construction des normes et des connaissances écologiques. Ce sont alors ces normes et connaissances qui s'intègrent aux institutions, avant de donner naissance à différents régimes sociaux, politiques et normatifs sur lesquels viennent s'appuyer les mécanismes de distribution de l'autorité (Maestrom et al 2017 : 3).

Ces mêmes régimes, enchevêtrés au sein des mécanismes de distribution de l'autorité, définissent par la suite les modalités d'accès à l'environnement et aux ressources, ainsi que les privilèges et les exclusions qu'ils engendrent. Ce processus détermine alors en partie l'organisation sociale, politique et économique enchevêtrée au sein de l'équilibre socio-environnemental, et renforce en retour les institutions qui le soutiennent. Un processus

également mis en avant par Cudworth et Hobden (2011 : 42), qui insistent sur le fait que « multiple and complex inequalities shape the environmental impact of different populations » et que « whilst social and natural systems may be shaped and structured by similar processes [...] They also reproduce and develop formations of social power, which, like capitalism, patriarchy and so on, are usefully understood as complex adaptive systems » (Cudworth et Hobden 2011 53). Watts (2013 : 86) souligne à ce sujet l'importance de demeurer attentif aux rythmes d'accumulation des richesses, à l'exercice de l'autorité et aux processus sociaux et historiques propres à chaque lieu et espace.

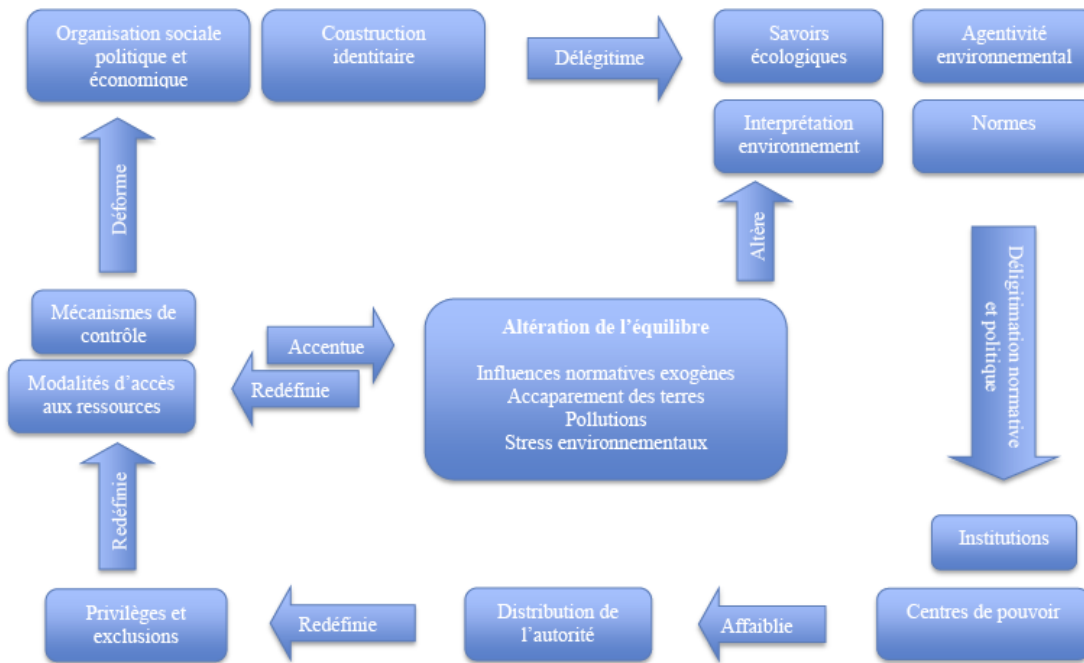
Si les figures 1 et 2 permettent de pleinement intégrer la notion de co-constitutivité, elles permettent également de dépasser le déterminisme structurel induit par une compréhension environnementale du façonnement des sociétés humaines. En effet, en considérant que l'agentivité des éléments non humains, matériels ou immatériels, influe sur l'interprétation faite par les sociétés humaines, et donc sur la construction normative, la définition des institutions ainsi que des mécanismes de distribution de l'autorité, on implique également que les acteurs, aussi bien humains que non humains, influent à leur tour sur la constitution de l'équilibre socio-environnemental. Dans cette perspective, le concept d'équilibre n'est ni figé ni essentialisé. Il est donc sujet à être orienté en fonction des actions menées par les acteurs qu'il enchevêtre.

La figure 3 permet pour sa part de mettre en relation l'altération de l'équilibre socio-environnemental, soit par des stress environnementaux, des pollutions, une concurrence sur l'accès aux communs, ou encore par l'influence normative d'acteurs exogènes, et la délégitimation des centres de pouvoir, ce qui génère en retour l'affaiblissement des mécanismes de distribution de l'autorité et la redéfinition des modalités d'accès aux

ressources ainsi que des privilèges et exclusions qui y sont liés. Au sein de cette schématisation, nous pouvons alors voir que l'altération des configurations physiques, ou des dimensions normatives de l'environnement influe notamment sur les interprétations que se font les sociétés humaines de l'environnement, soit en les renforçant, soit en les discréditant. Dans les deux cas cette altération agit en retour sur la légitimité des institutions et des centres de pouvoir au sein desquels sont enchevêtrés les connaissances et les normes issues de l'interprétation socio-environnementale, ainsi que sur les mécanismes de distribution de l'autorité qui définissent les privilèges et exclusions liés aux modalités d'accès aux ressources environnementales, mais également aux ressources politiques et sociales. Dans l'ensemble, les processus liés à l'altération de l'équilibre socio-environnemental engendrent une déformation et une réorganisation des tissus sociaux, politiques et économiques.

Dans une perspective normative, nous pouvons alors considérer que l'altération de l'équilibre socio-environnemental agit sur la représentation et l'importance des ressources et des activités autrefois au cœur de la construction sociale, ce qui affecte non seulement la légitimité des centres de pouvoir, mais également la construction identitaire des sociétés concernées. Ce processus agit en retour sur l'interprétation de l'environnement et la définition de l'équilibre socio-écologique. En parallèle, les dimensions matérielles de l'altération, qui peuvent se traduire par la dégradation des ressources environnementales ou la concurrence sur leur accès, induisent une modification de la géographie spatiale du lieu de vie, ainsi que de forts impacts sur la qualité de vie des populations, sur leurs revenus et sur l'ensemble des tissus socio-économiques.

Figure 3. Altération de l'équilibre socio-environnementale et érosion de l'autorité



Ce phénomène constitue à la fois le cadre analytique de cette thèse, mais également son principal objet d'étude. Il sera en effet au cœur des prochains chapitres et tentera de démontrer comment les dimensions normatives et matérielles de l'environnement ont contribué au délitement des variables politiques et à la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Alors que les deux principaux foyers des violences se situent au cœur des aires naturelles protégées de la Réserve Sylvo-Pastorale et Partielle de Faune du Sahel et du complexe W-A-P, les conflits localisés y étant lié depuis plusieurs années s'articulent spécifiquement autour des exclusions environnementales et de la redéfinition des modalités socio-environnementales endogènes en raison de l'imposition de normes exogènes, soit issues de l'insertion forcée d'acteurs internationaux, soit des mécanismes d'imposition de l'autorité initiée par le pouvoir central.

En parallèle, en générant à la fois une concentration des dégradations socio-environnementales et des griefs portés à l'encontre de l'autorité centrale et des acteurs internationaux, la superposition du développement minier favorise la propagation des dynamiques conflictuelles à travers l'ensemble du territoire burkinabè. En nous appuyant sur les appréhensions ontologiques et le cadre analytique construit autour du concept d'équilibre socio-environnemental, nous émettons alors les hypothèses que : 1) les dégradations environnementales déforment l'équilibre socio-environnemental des communautés impactées ; 2) cette altération favorise alors l'accentuation des antagonismes entre les communautés périphériques et le pouvoir central ; 3) cela accroît en retour le bassin de recrutement et l'ancrage sociétal des groupes concurrençant la légitimité et l'autorité de l'État.

Nous le mettrons en exergue dans un premier temps en déterminant au sein du prochain chapitre les différents équilibres socio-environnementaux des communautés étudiées, notamment au travers des témoignages et explications recensées auprès des membres de ces communautés, ainsi que de leurs autorités administratives, politiques et endogènes. Puis au sein des chapitres suivants, nous déterminerons sous quelles conditions l'altération de ces équilibres socio-environnementaux a accentué les antagonismes antérieurs et permis l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés, ou au contraire le renforcement des variables politiques et la résilience des communautés face aux violences.

Chapitre 4

Équilibres et constructions socio-environnementales des communautés rurales au Burkina Faso

*« Chez moi c'est l'hivernage,
Mère nature de sa belle robe, ses vertus,
Je contemple ses verdure,
Il pleut dans mon village,
À bientôt chaleur d'avril,
Longue période de soudure,
Il pleut dans mon village,
Dès le matin au chant du coq,
Hommes, femmes et enfants et puis un âne,
Reprennent les routes des champs,
Il pleut dans mon village,
Moi de ma fenêtre, je regarde la pluie »*

Joey le Soldat. 2014. « L'Hivernage », *Burkina Bâ*, Akwaaba Music, Tentatule Records, Ouagadougou.

*« Ce matin un nouveau jour se lève sur les cases de mon village,
à la rive du Mono j'observe le paysage.
Magnifique comme le charme de nos princesses et magnétique
à la démarche gracieuse et majestique.
C'est l'Afrique sous la forme primitive.
Le bruit des tamtams dans la peau retentit.
Avant que le soleil ne fasse son ascension vers les sommets des baobabs,
aux esprits on se soumet. Dagbé né va !
Depuis la dernière grande pluie,
voici trois lunes que goutte d'eau ne tombe plus.
Les anciens évoquent Dieu pour retour de celle-ci,
tandis que les champs sont meurtris de Celsius.
On a les mers, les forêts, les rivières et
nos reines africaines pour partager ces instants de paix.
Un grigri en guise bling-bling, terre mère d'Afrique, merci ! »*

Bricce. 2012. « Africa is not dead », Dans *Elom 20ce Analgezik*, Lomé

Introduction

En tant que pays de l'espace sahélien, le Burkina Faso se caractérise par une superposition de différents systèmes environnementaux, souvent jugés antinomiques, mais pourtant complémentaires. D'un climat semi-aride au nord, caractérisant la Réserve sylvo-pastorale et partielle de faune du Sahel, à un couvert forestier soudanais, constitutif du complexe WAP au sud-est du pays, ces systèmes intègrent différents ensembles socio-environnementaux possédant autant de caractéristiques communes que d'interprétations et d'interactions environnementales divergentes. Alors que le secteur agricole demeure le premier pôle d'emplois du pays (PNDES 2016), comme le rappellent Dayamba et al. (2016 : 62) l'accès direct à l'environnement, "the goods and services provided by the ecosystems is important for local people's livelihoods, their food security and their adaptation to climate changes". Cependant, si la relation et l'accès à l'environnement sont déterminants pour l'accès aux activités économiques des communautés rurales du Burkina Faso, ils sont également constitutifs de leurs structures sociales, politiques et culturelles.

Connu pour sa diversité culturelle, le Burkina Faso a le français pour langue officielle, mais compte également une soixantaine de langues nationales, dont les quatre dominantes sont le mooré, le fulfudé, le goulmancéma et le dioula (André 2007; Yoda 2010). Riche d'une forte diversité de communautés ethniques, le Burkina Faso se caractérise également par l'enchevêtrement de nombreux équilibres socio-environnementaux qui interagissent, parfois se superposent, en fonction des relations de pouvoir, de domination et d'interprétations du monde qui leur sont propres. On peut cependant noter la prédominance démographique des communautés mossies, ainsi que leur emprise sur les structures de pouvoir hiérarchiques et centralisées héritées de la période coloniale. Cette influence

démographique, politique et économique pèse lourdement sur les interactions des différents tissus socio-politiques et de leurs rapports parfois conflictuels, notamment lorsqu'elles opposent des structures socio-environnementales à domination pastorale ou agricole.

Comme le démontre la richesse des études anthropologiques et sociologiques réalisées sur la société burkinabè (Dasseto et Laurent 2007 ; Hagberg, Gomgnimbou et Somé 1996 ; Héritier 1973; Izard 1986a, 1986b, 1990), la définition et l'interaction de ses différents équilibres socio-environnementaux ne reposent pas exclusivement sur les dimensions physiques et économiques de l'environnement. Elles intègrent également d'importantes dimensions interprétatives qui influent à la fois sur la définition des structures culturelles, sociales et politiques tout en déterminant les modalités d'accès au foncier, aux cultures agricoles, à la faune et à la flore. Comme précisé au sein des précédents chapitres, il est primordial de ne pas essentialiser les équilibres socio-environnementaux par des appréhensions condescendantes des êtres humains premiers vivant à l'État de nature, ou de sociétés vivant dans une harmonie idyllique avec la nature. Nous soulignons ainsi une nouvelle fois que chaque équilibre socio-environnemental se constitue au travers des rapports de pouvoir, de domination, de genre, de privilège et d'exclusion qui sont inhérents à ses représentations du monde.

Ce chapitre n'a pas vocation à effectuer une analyse anthropologique fine des différents équilibres socio-environnementaux qu'il étudie. D'une part, l'auteur ne possède pas les connaissances et les outils adéquats pour cela. D'autre part, une étude anthropologique nécessite une immersion et une observation de longue durée des sociétés qu'elle étudie, ce qui n'a pas été le cas du terrain effectué pour cette recherche. En s'appuyant sur les études

sociologiques et anthropologiques déjà réalisées, ainsi que sur les données récoltées lors du terrain de recherche, ce chapitre s'emploie spécifiquement à saisir les interrelations qui co-constituent les équilibres socio-environnementaux des communautés étudiées. Il met pour cela en exergue la manière dont les interprétations environnementales endogènes des communautés prenant part à cette recherche façonnent la construction de leurs propres structures socio-politiques. En revenant dans un premier temps sur la constitution des structures socio-politiques endogènes et précoloniales autour des pratiques religieuses endogènes et de la dimension immatérielle de l'environnement, puis en identifiant dans un second temps les constructions co-constitutives de chaque communauté, ce chapitre démontre que le co-façonnement des dimensions physiques et normatives de l'environnement confère la légitimité sociale et politique des structures autant la distribution de l'autorité, que les modalités d'accès et d'interaction à l'environnement et les rôles sociaux des membres de la communauté.

Structures socio-politiques endogènes et dimension immatérielle de l'environnement

De Françoise Héritier (1973, 1984) à Sten Hagberg (2004), de nombreux anthropologues et sociologues ont fourni des analyses approfondies des spécificités sociales, politiques, culturelles et culturelles des différentes sociétés constituant les communautés rurales et périphériques du Burkina Faso postcolonial. Michel Izard (1986a, 1986b, 1992) ou encore Sten Hagberg, Moustapha Gomgnimbou et Désiré Boniface Somé (1996) livrent à ce titre des études des structures socio-environnementales construites sur l'héritage socio-politique des royaumes mossis des régions du Plateau-Central et du Yatenga, constitués lors des conquêtes mossies du XVe siècle et façonnant toujours les

rapports politiques burkinabè actuels, aussi bien en ce qui concerne la constitution de l'autorité centrale que des structures socio-politiques des communautés rurales et périphériques. Ils y décrivent la construction des identités sociales et politiques autour d'une représentation du monde interconnectant profondément les interprétations de l'environnement, de la religion et les différents niveaux de distribution de l'autorité. Izard (1986a : 226) décrit notamment la construction de l'autorité au sein des royaumes mossis comme une triade articulant pouvoir, autochtonie et ancestralité, au sein de laquelle « la place de l'élément pouvoir situait celle du souverain dans l'espace des représentations de la souveraineté, le roi étant à l'articulation du monde de la terre et du monde du pouvoir ».

Le rapport à la terre et la constitution des deux mondes

Le centre de l'autorité tire alors sa légitimité du lien qu'il entretient avec les ancêtres et le monde de l'invisible, la représentation non matérielle du monde profondément enchevêtrée au sein des dimensions physiques de l'environnement. Izard (1986a : 226) explique à ce sujet que « le roi et les ancêtres sont liés dans le système de transmission du 'pouvoir' (*naam*) qui procède du pouvoir divin (*wendnaam*), où l'on retrouve la dualité pouvoir (*naam*)-terre (*tenga*) dont rend compte le couple divin formé par Naaba Wende, le dieu du ciel, et son épouse Napaga Tenga, la déesse de la terre, le *wendnaam* émanant de Wende ». Cette construction socio-politique repose sur une interprétation duale, interconnectée, du monde et des interactions entretenues entre les différentes dimensions physiques et normatives de l'environnement². Dans cette compréhension, « les humains sont visibles (pour les humains) et vivent dans le monde visible (pour les humains) ; les

² Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018; entrevue réalisée avec le Professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

génies (en règle générale) sont invisibles et vivent dans le monde visible ; les ancêtres sont invisibles et vivent dans le monde invisible » (Izard 1986a : 231). Dans son rôle politique et social, l'autorité endogène est garante de cet accès à l'environnement normatif, le monde invisible, qui est sollicité par l'intermédiaire de rites spécifiques exercés en interrelation avec l'environnement pour obtenir la protection du monde de l'invisible ou des services environnementaux reliés à l'agriculture, aux intempéries et à la santé³.

Cet enchevêtrement physique et normatif des représentations du monde est principalement influencé par la superposition et le syncrétisme entre l'islam orthodoxe et les représentations animistes des cultures préislamiques (Dassetto et Laurent 2006). Il donne alors naissance à une construction socio-environnementale propre à chaque communauté en fonction des croyances liées au lieu et à l'héritage culturel, mais qui se rejoignent au sein de caractéristiques communes sur l'ensemble des sociétés burkinabè : l'enchevêtrement des mondes visibles et invisibles ; l'attribution d'agentivité à des acteurs du monde de l'invisible représentés par des éléments environnementaux (les génies ou djinns) ; l'attribution de rôles sociaux, politiques et culturels en fonction des interactions et des interprétations de cet environnement dual ; ainsi que la définition des modalités d'accès aux ressources substantielles et des interdits caractérisant les régimes endogènes de gestion des ressources naturelles. Ces caractéristiques se retrouvent ainsi, à différentes échelles, dans l'ensemble des équilibres socio-environnementaux du Burkina Faso, y compris au sein des communautés se revendiquant actuellement d'influences non animistes et d'une pratique néo-traditionnelle de l'islam, tels que les Peuls ou les Touaregs. Comme

³ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018; entrevue réalisée avec le Professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

le souligne le professeur Sanogo⁴, le maintien de cette interprétation du monde, et donc de l'environnement, permet le maintien des règles sociales, il est en cela constitutif de l'équilibre socio-environnemental.

À titre d'exemple, Izard (1986b) souligne l'influence des interprétations normatives de l'environnement sur la définition du calendrier lunaire du royaume mossi du Yatenga et par extension des rythmes, cycles et pratiques agricoles. Cette étude permet de souligner les fortes interconnexions entre l'interprétation de l'environnement et la définition physique et politique du rapport à la nature. Izard (1986b : 53) écrit à ce sujet que « la temporalité du pouvoir est celle de l'histoire, y compris de l'histoire individuelle; le temps du pouvoir est borné et cumulatif, tandis que le temps de la terre, cyclique par excellence, est répétitif et sans fin ». Cette interprétation du monde, reposant sur un enchevêtrement d'environnements physiques et normatifs, a une forte influence sur la construction des structures socio-politiques mossies, de leur légitimité ainsi que des mécanismes de distribution de l'autorité sur lesquelles elles reposent.

Izard (1990 : 69) explique alors que les notions de pouvoir, « *naam* » et de force, « *panga* » s'articulent dans la distribution institutionnelle de l'autorité : « Un *naam*, c'est un commandement ou une "chefferie", à quelque niveau hiérarchique qu'on l'envisage. Sans entrer dans le complexe détail des modalités de détention du *naam*, on distinguera trois types de "chefferie": 1) la chefferie "royale" (fonction souveraine); 2) les chefferies locales (fonctions de commandement); 3) les chefferies de cour (fonctions de service) ». Le professeur Gomgnimbou insiste également sur le fait que l'environnement est pris en compte de la création à la distribution du pouvoir. Il rejoint Izard en soulignant que « cette

⁴ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

dimension tient compte d'une insertion du sacré dans le temporel » et que « le sacré se réfère toujours à l'environnement »⁵ qui est alors profondément enchevêtré au sein des structures socio-politiques.

La compréhension de la construction socio-politique des royaumes mossis est essentielle pour la compréhension des organisations socio-politiques contemporaines de l'ensemble des communautés burkinabè, et par extension de la pratique même du politique et du rapport à l'environnement au niveau local. L'appareil étatique centralisé contemporain, ainsi que les prévalences politiques, économiques et démographiques mossies, demeure en effet à la fois un héritage des conquêtes précoloniales réalisées par les différentes royautés mossies, et de la constitution de l'autorité centralisée coloniale. La superposition des structures d'autorité que cet héritage a engendrées demeure aujourd'hui persistante dans la définition des modalités d'interaction et d'accès à l'environnement. Izard (1990 : 71) explique que « la bipartition de la société du royaume (à laquelle n'appartiennent pas les Peuls qui vivent sur le territoire du royaume) entre "gens du pouvoir" (les descendants des conquérants mooses) et "gens de la terre" (les autochtones) correspond à l'existence de deux régimes d'autorité, le premier qui concerne les hommes, le second qui concerne la terre ».

Dans la construction des normes socio-politiques endogènes issues de l'État précolonial, le pouvoir central mossi est alors considéré comme « le garant de "l'alliance" entre le pouvoir et la terre » (Izard 1990 : 71). Ce rapport politique à la terre est explicitement façonné par l'interprétation bidimensionnelle de l'environnement. Il structure également le rapport direct, physique, de l'autorité à l'environnement, que cela soit pour la construction

⁵ Entrevue réalisée avec le Professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

et l'organisation des lieux d'habitation ou les modalités d'accès aux ressources substantielles et environnementales sur lesquelles reposent les tissus socio-économiques locaux. Pour Izard (1990 : 71), les modalités de contrôle et de distribution des accès à l'environnement qui en découlent « sont autant d'obédiences relevant de la maîtrise matérielle et spirituelle du sol par des lignages fondateurs de villages appartenant en principe à la couche réputée autochtone de la population, celle des 'gens de la terre' (teng demba) ou 'fils de la terre' (teng biise), en place dans le pays à l'arrivée des conquérants mooses ».

Il en résulte alors une superposition entre deux détenteurs de l'autorité, le chef de village et le chef de terre. Le chef de village descend des conquérants mossis et est intégré aux structures de distribution de l'autorité de l'État précolonial. Le chef de terre est lui issu des communautés passées sous domination mossie, il est garant du rapport aux dimensions normatives et spirituelles de l'environnement. Par le truchement desquelles il se voit également attribuer la distribution des modalités d'accès à la terre et à l'environnement⁶. Le professeur Gomgnimbou explique ainsi que « les premiers occupants signent un pacte avec l'esprit de la terre. Il s'occupe de l'organisation et de la gestion rituelle des ressources. Le chef de terre annonce la possibilité de les récolter »⁷. Le professeur Zergo précise pour sa part qu'en théorie, au sein des structures socio-politiques endogènes, « l'autorité du chef de terre n'est jamais discutée. Il est un médiateur, il est à l'aval, a l'ascendant sur le politique ». Bien qu'affaiblies par l'enracinement de l'ontologie moderne au sein de l'État postcolonial burkinabè, fortement hiérarchisé et centralisé, ces structures endogènes de

⁶ Entrevue réalisée avec le Professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018. Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, Octobre 2018. Entrevue réalisée avec le Professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

⁷ Entrevue réalisée avec le Professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

distribution de l'autorité demeurent une composante à part entière de la pratique contemporaine du politique et des interactions entretenues avec l'environnement, notamment au sein des communautés rurales. Elles constituent le socle culturel et normatif amenant aux interprétations des dimensions matérielles et immatérielles de l'environnement et influencent par conséquent les ontologies holistiques au cœur des constructions socio-environnementales abordées au sein de la prochaine sous-section.

Constructions socio-environnementales et ontologies holistiques

À l'occasion d'une étude réalisée sur les projets de développement locaux et le processus de décentralisation au Burkina Faso, Laurent (1995 : 3) explique ainsi que « le développement local repose sur l'élaboration d'une autre manière de vivre au village (qui ne remplace pas forcément l'ancienne, mais vient plutôt se surajouter à elle) ». Il en a été de même pour l'implantation des administrations et structures régaliennes de l'État colonial, puis postcolonial. Ainsi le rapport à l'environnement, l'accès à la terre et aux ressources substantielles sont demeurés jusqu'à l'imposition des codes fonciers et miniers, ainsi que dans certaines régions des aires naturelles protégées l'apanage des structures socio-politiques endogènes qui les déterminaient comme un bien collectif dont l'accès est attribué par le chef de terre⁸. Le professeur Zergo explique qu'au sein de cet équilibre socio-environnemental, les interventions des chefs de terre « sont nécessaires pour mettre en valeur les ressources [...] (ils peuvent) céder la propriété sur la terre, c'est eux qui gèrent l'accès au foncier »⁹, mais également à l'eau et à l'ensemble des ressources et de l'environnement. Leurs prérogatives sont cependant aujourd'hui fortement concurrencées

⁸ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

⁹ Entrevue réalisée avec le Professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

et subordonnées à la forte croissance du secteur extractif et à l'introduction de nouveaux codes fonciers au cours des années 2000¹⁰.

Ainsi, si les interprétations normatives de l'environnement influencent fortement la construction des structures sociopolitiques burkinabè, elles déterminent également l'insertion et l'interaction des sociétés à leurs environnements. Dans une dynamique co-constitutive, elles déterminent aussi les normes endogènes de gestion des ressources naturelles. Il est important de considérer la notion de co-constitutivité, car c'est la dimension normative de l'environnement qui constitue dans un premier temps les structures socio-politiques et les modalités d'accès à l'environnement. Puis dans un second temps, ces mêmes structures et modalités permettent le façonnement et la pérennisation de la dimension physique de l'environnement, en fonction des normes et interprétations qui leur sont propres. Cette co-relation détermine alors l'équilibre socio-environnemental établi entre ces communautés et leur environnement.

Izard (1990 : 71) remarque à ce propos que dans l'appréhension mossie, la terre est toujours reliée à un quartier fondateur de chaque village, à des autels de la terre et d'un « maître de la terre (le chef de terre) [...] doyen du quartier fondateur et sacrificateur sur l'autel de la terre ». Le professeur Sanogo¹¹ ajoute que la notion même d'urbanisme doit être comprise dans cette interprétation duale de l'environnement. Il souligne notamment le rôle prépondérant des bosquets sacrés dans l'établissement des zones d'habitation et du rapport au territoire. Fournier (2011: 1907) décrit la constitution de ces espaces sacralisés, comme « results from an agreement between a supernatural force and a person or human

¹⁰ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.
Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

¹¹ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

group. Therefore, it is the observance of prescriptions and prohibitions that is important, not the material result of them on biodiversity ».

Le professeur Sanogo précise cependant, sur la base de ses « nombreuses observations et expériences », que ces bosquets sacrés doivent avant tout être considérés pour leur « rôle d'intégration environnementale de l'habitat »¹². Il souligne alors que dans de nombreux cas, ils « permettent de protéger les villages du vent, qui dans l'appréhension collective est vecteur de maladies »¹³. La dimension immatérielle de l'environnement s'enchevêtre ainsi dans ses dimensions physiques avec « pour but de protéger le village et son intégration socio-environnementale »¹⁴. Il est cependant important de souligner, comme le précise Fournier (2011 : 1907), que cette appréhension sacrée de l'environnement ne renvoie pas nécessairement à une volonté de préservation biologique, comme pourrait le déterminer le prisme occidental de l'écologie et de la conservation environnementale.

Néanmoins, cette sacralisation de l'environnement et son enchevêtrement au sein des tissus socio-politiques doit également être comprise comme contenant une forte dimension écologique. En effet, étymologiquement, l'écologie renvoie à l'étude « pour objet les relations des êtres vivants (animaux, végétaux, micro-organismes) avec leur environnement, ainsi qu'avec les autres êtres vivants »¹⁵. Ainsi si ces interdits et pratiques culturelles ne peuvent être assimilés aux conceptions occidentales de conservation environnementale, elles s'inscrivent cependant dans une démarche normative de codification des interrelations entretenues avec l'environnement. L'objectif de ces

¹² Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹³ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁴ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁵ Définition issue du dictionnaire numérique Larousse,
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/écologie/27614>

pratiques et interdits demeure dans une perspective de préservation de l'environnement, inscrite dans les interprétations normatives et physiques propres aux sociétés burkinabè. Ces pratiques ritualisées permettent en effet le maintien des conditions environnementales initiales sur lesquelles repose la co-constitution de l'équilibre socio-environnemental.

Gomgnimbou affirme alors que ce rapport spécifique à l'environnement doit être compris comme une préoccupation de préservation environnementale dont les normes ont été développées en fonction des pratiques religieuses ou économiques¹⁶. Dans cette perspective, la dimension normative de l'environnement et les pratiques culturelles qui lui sont rattachées participent à la régénération et à la protection de l'environnement. Sanogo souligne également le rôle important de ces bosquets sacrés et des interdits culturels pour les pratiques agricoles et la gestion de l'accès aux ressources. Sanogo cite notamment en exemple les pratiques réservées aux aînées de certaines communautés qui « sèment les graines de néré en cachette lors de leurs promenades en brousse, alors que la mythologie endogène souligne que ces arbres fruitiers poussent parce que les génies de la brousse en sèment les graines »¹⁷.

Gomgnimbou précise à cet effet qu'il existe différents ordres d'importance des ressources environnementales et des bénéfiques à en tirer en fonction du genre. « Les femmes vont avoir un intérêt premier vers le karité, les hommes vers le bois », tandis que « dans une perspective traditionnelle, du respect des rituels et des pratiques historiquement intégrées, les populations récoltent uniquement le bois mort »¹⁸. Pour Sanogo, le rapport à la dimension immatérielle de l'environnement, au monde de l'invisible, doit ainsi être

¹⁶ Entrevue réalisée avec le Professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁷ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁸ Entrevue réalisée avec le Professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

compris comme une méthode de protection et de classification environnementale¹⁹. Dans sa dimension co-constitutive, cette interrelation renvoie alors à la protection des mythes et de la genèse des sociétés sur lesquelles reposent ses interprétations environnementales et son organisation socio-politique.

Les enquêtes réalisées sur les sites de Kalsaka et de Namissiguima (dans la province du Yatenga), d’Inata (dans la province du Soum), de Falagountou (à cheval entre la province du Séno et de l’Oudalan), et de Bomboutongou (dans la province de la Kompienga), permettent d’observer des pratiques communes et des similarités au sein de leurs équilibres socio-environnementaux respectifs. Notamment en ce qui a trait aux interrelations socio-environnementales et aux ontologies holistiques que ces communautés partagent, mais également à la nature, à l’intégration et aux interrelations de leurs tissus socio-économiques, aux enjeux relatifs à l’accès à la terre et aux ressources environnementales, au rapport aux dimensions normatives de l’environnement ainsi qu’aux normes et aux autorités endogènes qui régulent les interrelations socio-environnementales.

Les équilibres socio-environnementaux observés confirment les dimensions co-constitutives de la construction des représentations et interprétations de l’environnement, ainsi que l’intégration profonde des pratiques sociales et des activités économiques aux interactions entretenues avec les dimensions physiques et normatives de l’environnement. Qu’ils soient caractéristiques des constructions socio-environnementales mossies (Kalsaka et Namissiguima), gourmantchées (Bomboutongou), songhaïs (Inata et Falagountou) ou peules (Bomboutongou, Inata et Falagountou), les équilibres socio-environnementaux

¹⁹ Entrevue réalisée avec le Professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

renvoient à une appréhension substantiellement différente des rapports modernes et occidentaux à l'environnement.

Témoignant d'une appréhension holistique des interrelations liant les communautés à l'environnement, les différents acteurs rencontrés sur le terrain expliquent que les tissus sociaux, culturels et économiques reposent sur une profonde intégration avec l'environnement. Le Conseiller Villageois de Développement (CVD) de Namissiguima explique à ce sujet que le système environnemental au sein duquel s'insère la communauté, « la brousse », est étroitement lié « à la vie de l'homme »²⁰. Un membre du personnel administratif de la mairie de Namissiguima confirme cette perception en insistant sur le fait que « c'est une des premières choses qui tient bien la vie des Hommes »²¹. Ce représentant administratif précise alors que « s'il n'y a pas l'environnement, il n'y a pas l'élevage. S'il n'y a pas l'environnement, l'agriculture ne va pas bien fonctionner »²².

Cette perception est similaire pour les communautés songhaïs dominant la commune de Falagountou et de plusieurs villages entourant le site minier d'Inata²³. Un conseiller municipal de Falagountou explique ainsi que « la terre, les animaux, la nature, c'est le système de vie principal même d'une population. Sans ceci, il n'y a pas de population »²⁴. Tandis que le CVD de Falagountou insiste sur la place capitale qu'occupe l'environnement, car sans ce dernier « il n'y a pas d'hommes, parce que l'environnement c'est sa maison. Toutes les activités de la communauté sont liées à l'environnement »²⁵. Le représentant des jeunes de Falagountou ajoute dans cette perspective qu'« il y en a qui ne vivent que de la

²⁰ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²¹ Entrevue réalisée avec le 2e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²² Entrevue réalisée avec le 2e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018..

²³ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

²⁴ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

terre, il y en a qui ne vivent que des ressources animales. Il y en a aussi qui ne vivent que de l'eau. L'eau même, n'importe qui qui est ici ne vit que de l'eau. Parce que l'eau est source de vie, c'est la première matière, sans l'eau tu ne vas pas voir une population aux alentours »²⁶.

La dimension duale de l'environnement occupe ainsi une place centrale pour les communautés rurales et périphériques prenant part à cette recherche, à la fois pour le façonnement de leurs représentations et rapport au monde, leurs organisations socio-politiques et la définition des modalités d'accès aux ressources naturelles. Cependant, comme précisé précédemment, les constructions socio-environnementales demeurent propres à chaque communauté en fonction des interactions et représentations liées au lieu. La section suivante se concentrera alors à la définition des équilibres socio-environnementaux des communautés prenant part à cette recherche.

Équilibres socio-environnementaux et structures socio-politiques

Si des héritages et socles culturels communs rendent la plupart du temps les constructions socio-environnementales étudiées perméables, elles peuvent cependant entrer en profonde contradiction et opposition en fonction des relations entretenues entre certaines communautés culturelles et politiques. À ce sujet, si les interprétations environnementales des communautés peules du Burkina Faso tendent à se revendiquer comme éloignées des représentations religieuses des communautés mossies, gourmantchées et songhaïs, et à consacrer une place moins conséquente au monde de l'invisible au sein de leurs structures socio-politiques, elles n'en demeurent pas moins

²⁶ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

marquées par un enchevêtrement des dimensions physiques et normatives de l'environnement. Cette section mettra alors en exergue la manière dont les différentes interrelations à la dimension duale de l'environnement façonnent l'intégration des tissus socio-économiques aux équilibres socio-environnementaux, les organisations sociales ainsi que les rapports de pouvoir structurant les communautés étudiées.

Co-façonnement et intégrations sociales, économiques et environnementales

Intégré dans un système environnemental subéquatorial, plus proche de l'abondance que de la pénurie, l'équilibre socio-environnemental des communautés entourant la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama pourrait paraître antagoniste à ceux des communautés sahéliennes de Kalsaka, Karma, Inata et Falagountou. Néanmoins, les structures socio-culturelles soutenant à la fois les interprétations des environnements physiques et normatifs, ainsi que leurs interrelations avec les structures politiques et économiques gourmantchées sont extrêmement proches. Si le rapport aux ancêtres et les mythes fondateurs peuvent varier, ces communautés partagent une ontologie holistique amenant à des rapports et interrelations socio-environnementaux similaires et perdurant à différents degrés au sein des communautés actuelles, que cela soit au niveau des relations interespèces, de la pratique de la médecine ou de la relation au monde de l'invisible²⁷.

Comme le soulignent de nombreuses personnes issues ou intégrées à la communauté de Bomboutongou, l'environnement y revêt également une place centrale tandis que

²⁷ Entrevue réalisée avec le Président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le Conseiller Municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le Maire de Pama, Ouagadougou, Janvier 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

l'agriculture et l'élevage y sont les pratiques économiques dominantes²⁸. Le Directeur provincial de l'Agriculture de la Kompienga souligne alors que « quand on parle de l'environnement, c'est tout un ensemble dans lequel vivent les hommes et les animaux »²⁹. Une observation similaire à celles effectuées par le Technicien de l'Élevage de Tongomayel qui affirme au sujet des communautés peules, songhaï et mossie vivant dans la périphérie de l'exploitation d'Inata³⁰. Cette appréhension holistique de l'environnement traduit fortement l'appréhension d'une interrelation, d'une interdépendance entre l'environnement et les sociétés humaines. Il est particulièrement pertinent de noter que le CVD de Falagountou souligne de lui-même la dimension co-constitutive de la relation socio-environnementale : « vous avez dit que sans l'environnement ils ne sont rien, sans eux l'environnement n'est rien aussi. Donc c'est une synergie d'action, ça se complète »³¹. Il appréhende alors cette co-constitution au-delà de l'exploitation de l'environnement à des fins économiques ou de subsistance, mais comme le socle de la construction sociale de ces communautés et de leur relation au monde : « C'est comme si on dissociait l'homme de son ombre, c'est l'ombre de la communauté comme ça. On ne peut pas dissocier la communauté d'avec la nature, l'eau, l'agriculture, ce n'est pas possible. C'est l'âme de la communauté »³².

Le maire de Kalsaka, qui fait part d'une compréhension analogue, souligne l'importance de l'environnement pour l'intégration des tissus sociaux en expliquant que « simplement,

²⁸ Entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁹ Entrevue réalisée avec le directeur provincial de l'Agriculture de la Kompienga, Pama, novembre 2018.

³⁰ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

³¹ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³² Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

lorsque vous prenez les populations, c'est la famille, c'est son environnement [...] et puis souvent quand tu as des problèmes à la maison, tu pars dans ton champ. Tu te couches pour avoir ... te reposer un peu, respirer ». Et d'ajouter, « c'est dire que l'environnement représente [...] un aspect social très important [...] quand on enlève l'environnement de façon globale, dans ta vie, tu n'es plus rien, tu ne représentes plus rien dans la société »³³. L'importance de l'accès à la terre et aux services environnementaux qui en sont issus est ainsi capitale pour plusieurs étapes marquantes des structures sociales, telles que le mariage, qui nécessite que l'homme possède des terres pour demander la main d'une femme, ou pour les enterrements, qui nécessitent de pouvoir accéder aux bois morts pour constituer la chambre funéraire³⁴.

D'une manière prosaïque, c'est l'accès à la terre et aux ressources environnementales qui apparaît déterminant pour l'intégration sociale de ces communautés. Cette perception est similaire si nous tenons uniquement compte des activités économiques et de subsistances, majoritairement constituées de l'agriculture, de l'élevage ou encore de l'orpillage et dans une moindre mesure du commerce. Il est cependant essentiel de prendre en considération l'intégration de ces activités économiques au cœur de l'équilibre socio-environnemental, et de leurs interrelations d'une part avec la conservation des conditions physiques sur lesquelles repose cet équilibre, et d'autre part avec ses dimensions normatives, y compris pour l'orpillage, une activité qui se démarque pourtant par son fort impact environnemental.

Un membre de la communauté de Bomboutongou explique que « nous sommes des agriculteurs, nous sommes des éleveurs. On a aussi les zones de pâturage qu'on surveille.

³³ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

³⁴ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

Ce sont nos activités comme ça. Nous surveillons aussi l'environnement »³⁵. La superposition des activités agraires et pastorales est partagée pour les communautés songhai, peules et mossies vivant dans la périphérie des sites d'Inata et de Falagountou, qui les pratiquent à différents degrés. L'Émir de Baraboulé, l'un des principaux représentants de l'autorité endogène peule de la province du Soum, souligne que cette évolution vers l'agro-pastoralisme est en partie due aux grandes sécheresses survenues dans les années 1970 et 1980, la majorité des populations ont alors dû s'adapter face à l'importance des dégradations survenues sur les ressources substantielles³⁶. L'ensemble des communautés prenant part à cette recherche pratiquent également le commerce, ainsi que l'orpaillage. À l'instar de la généralisation de l'agro-pastoralisme l'exploitation artisanale de l'or est apparue puis s'est généralisée au cours des années 1980 afin de pallier les conséquences économiques et l'insécurité alimentaire générée par les grandes sécheresses des années 1970 et 1980. La ruée vers l'or qui en découle et qui s'intensifie au cours des décennies suivantes a alors occasionné plusieurs migrations climatiques et une densification de l'habitat ainsi qu'une superposition de communautés culturelles allochtones au sein des localités périphériques des sites actuels de Falagountou, d'Inata, de Kalsaka ou de Karma³⁷. Bien que n'intégrant pas un site extractif industriel, le Parc National d'Arly ainsi que la Réserve de Chasse de Pama abritent plusieurs sites

³⁵ Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

³⁶ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

³⁷ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, février 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

d'exploitation artisanale attirant de nombreux orpailleurs professionnels de la région, en dépit des restrictions d'accès engendrées par les réglementations environnementales.

Pour les communautés autochtones, a contrario des investisseurs et orpailleurs professionnels, l'orpaillage n'est pas perçu comme une activité lucrative à temps plein, mais comme un complément à l'agro-pastoralisme. Sur les sites constituant le terrain de recherche, l'exploitation artisanale semblait partiellement intégrée aux autres activités économiques. Ainsi, à Falagountou, au contraire de ce qui peut être observé aujourd'hui avec l'industrialisation du site minier, « au départ, lorsque l'exploitation artisanale est venue se greffer sur les autres activités, les propriétaires terriens, les exploitants et les orpailleurs se partageaient l'or trouvé »³⁸. Les membres de la communauté pouvaient également exploiter artisanalement les gisements pour faire face aux imprévus. Le chef de village de Falagountou explique qu'à cette époque, « si tu as un petit problème de famille, que tu ne peux pas résoudre, le matin tu te lèves tu pars, le soir tu vas revenir avec (de l'or) »³⁹.

L'orpaillage est également venu compléter les activités traditionnellement genrées. Si l'élevage est traditionnellement une activité masculine, les cultures céréalières semblent également être dominées par les hommes, tandis que les cultures maraîchères, la collecte du bois de chauffe et le commerce sont principalement occupés par les femmes⁴⁰. En matière d'activité à temps plein et professionnalisée, l'exploitation informelle de l'or est un univers essentiellement masculin qui tend plus vers l'exploitation semi-mécanisée à

³⁸ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, février 2019.

³⁹ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

petite échelle que vers l'orpaillage. En revanche, cet univers se superpose à l'orpaillage pratiqué en tant qu'activité complémentaire ou de subsistance par les communautés autochtones, qui, lui, tend à être pratiqué par les femmes issues des communautés ou les plus jeunes qui ne possèdent pas encore de champs à cultiver⁴¹.

Également fils de l'ancien chef de village de Kalsaka, le maire de cette commune explicite directement l'intégration et l'interrelation des tissus socio-économiques et de l'environnement. En mesurant qu'au sein de la communauté la conception de bien matériel s'évalue à l'aune des services environnementaux, il souligne que « nous n'avons pas la même conception que les choses comme chez vous (au sein des pays occidentaux) [...] tu as tes terres à cultiver. Et dans ta cour il y a des greniers, il y a des hangars où tu vas mettre ta paille, des tiges de mil séché pour tes animaux, et tu as un parc »⁴². Les activités agropastorales sont ainsi non seulement pratiquées dans une perspective de subsistance, mais également dans une dimension de complémentarité. L'agriculture permet de nourrir à la fois les êtres humains et les animaux, tandis que les cheptels permettent l'enrichissement des sols. La revente d'animaux sert alors également à l'investissement au sein des activités agricoles, tandis que l'accès à la terre permet en même temps la pratique de l'agriculture et de l'élevage⁴³.

Cependant, les biens issus des services environnementaux ne sont pas perçus en termes économiques. Pour le maire de Kaslaka, « ce ne sont pas des choses que l'on peut échanger

⁴¹ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018

⁴² Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

⁴³ Entrevue réalisée avec un membre des Forces de Défense et de Sécurité affecté à Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018

dans la vie [...] (qu') on échange contre de l'argent »⁴⁴. Dans une perspective d'interrelation des activités socio-économiques, dans certaines situations l'orpaillage ou les bénéfices issus de l'agriculture ne sont pas perçus comme des gains monétaires, mais comme une possibilité de soutenir l'élevage. En retour, la constitution d'un cheptel permet également de constituer un capital économique non seulement déterminant pour les étapes marquantes de la vie sociale telles que le mariage, mais également essentiel pour faire face à l'adversité de situations imprévues et notamment des dépenses reliées à l'alimentation, la scolarité ou la santé⁴⁵. Ainsi, à l'inverse des productions agricoles dont les revenus dépendent des prix du marché au moment de la récolte et dont le stockage est plus aléatoire en raison du caractère périssable des produits cultivés, la vente d'un animal d'élevage peut être décidée au moment opportun et permettre un apport financier conséquent. Plus qu'un service économique de type bancaire, la constitution de cheptel intègre également un service environnemental soutenant l'agriculture par la fertilisation des sols.

L'intégration des systèmes socio-environnementaux est également importante en ce qui concerne la santé. Un membre de la communauté de Bomboutongou souligne ainsi l'importance de la forêt, où « tu peux prélever une certaine plante pour te soigner »⁴⁶. Le chef de terre de Bomboutongou explique alors que « quand quelqu'un veut prélever un médicament il s'y rend (dans la forêt) pour couper un bois. Il ne va pas abattre l'arbre, il va couper un petit morceau de bois, ça va l'aider. En plus, les plantes que nos enfants ne

⁴⁴ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁴⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

connaissent pas, s'ils s'y rendent ils verront voici le kapokier, voilà le siebou, voilà le karité »⁴⁷.

L'interrelation des tissus socio-économiques et des services environnementaux doit également être appréhendée comme explicitement associée aux différentes perceptions et interprétations de l'environnement. Au sein des communautés à dominance mossie de Kalsaka et de Karma, les semaisons et les récoltes sont toujours rattachées au calendrier du Yatenga étudié par Izard (1990) et aux fêtes religieuses y étant associées⁴⁸. L'observation et la compréhension des composantes physiques de l'environnement en fonction des référents culturels et normatifs sont alors déterminantes pour la planification des activités agricoles. Le maire de Kalsaka souligne à ce sujet que, « nous aussi nous avons une météo, c'est à dire après le mois d'avril (à la veille de la saison des pluies), chacun fait le tour dans son champ, ou sur ses terres, pour voir, observer l'environnement, les arbres qui fleurissent, le son des animaux sauvages, le son des insectes, comment les insectes apparaissent pour dire s'il va bien pleuvoir ou pas »⁴⁹.

Cette interprétation influence directement l'intégration physique des espaces dédiés à l'agriculture et au pastoralisme pour le cycle saisonnier à venir, en fonction des contraintes géographiques et des systèmes hydriques⁵⁰. Elle s'effectue cependant en complémentarité de celle du monde de l'invisible, de la dimension immatérielle de l'environnement, notamment en consultant les ancêtres par l'intermédiaire des autorités endogènes et des fêtes et rituels qui rythment à la fois les cycles agricoles et pastoraux, ainsi que la vie sociale

⁴⁷ Entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁴⁸ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴⁹ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁰ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un membre des Forces de Défense et de Sécurité affecté à Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

et politique⁵¹. Il est important de noter que ce rapport à la dimension immatérielle de l'environnement prévaut également pour l'exploitation informelle de l'or, qui nécessite des rites effectués par les autorités endogènes afin d'une part que l'on puisse découvrir les filons d'or et d'autre part pour que les jeunes puissent les exploiter⁵². L'interrelation des dimensions normatives et physiques de l'environnement est également essentielle dans la constitution des structures politiques et des rapports de pouvoir endogènes, reposant majoritairement sur la médiation avec la dimension immatérielle de l'environnement et l'accès à la terre.

L'accès à la terre et au monde de l'invisible, pivot central des autorités endogènes

En ce qui concerne plus spécifiquement l'accès à la terre et à l'environnement, il demeure en partie régulé par les autorités endogènes. En partie seulement, car au Burkina Faso le régime foncier tend à se transformer depuis l'entrée en vigueur des réformes successives du code foncier en 2009 et en 2012⁵³. Cette reconsidération du rapport à la propriété et au foncier engendre également une reconsidération du rapport à l'environnement, et donc des équilibres socio-environnementaux que nous aborderons au sein du prochain chapitre. Elle doit cependant être prise en compte pour l'appréhension des équilibres actuels des communautés étudiées au sein desquelles se superposent désormais trois conceptions de la propriété foncière.

⁵¹ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019. Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019. Entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018. Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁵² Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁵³ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.

Les deux premières renvoient aux normes endogènes : la propriété collective de la terre liée à la dimension immatérielle de l'environnement et la propriété individuelle liée non pas au terrain, mais à son exploitation. Ces deux appréhensions sont intimement liées aux représentations endogènes du monde et régulées par les autorités relevant du chef de village et du chef de terre. La troisième, la titularisation et la propriété individuelle de la terre sont induites par la réforme du code foncier et renvoient aux autorités administratives de l'État central. Elle repose également sur une ontologie antagoniste aux régimes endogènes. Bien que pour les communautés peules, à dominante pastorale et à sédentarisation partielle, l'appréhension, la conceptualisation normative et l'organisation de l'autorité endogène soient différentes, le rapport à la terre demeure sensiblement similaire. Un responsable de l'Association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel souligne ainsi que pour les Peuls, il n'existe pas réellement de considération d'une propriété individuelle liée à l'espace défini de la terre. La propriété est au contraire appréhendée comme un espace partagé au sens large sur des zones de pâturage avec des périodes de migration pour renouveler les ressources⁵⁴.

En ce qui concerne plus spécifiquement les communautés mossies, songhaï et gourmantchés, les normes endogènes régulant l'accès à la terre et à l'environnement demeurent similaires, bien que l'importance ou la légitimité des chefs de terre ou de village puisse varier d'une communauté à une autre. Le CVD de Namissiguima explique ainsi que le chef de terre peut être considéré dans une certaine mesure comme le garant de la propriété collective de la terre, car il fait office d'intermédiaire avec les ancêtres qui ont

⁵⁴ Entrevue réalisée avec un responsable de l'Association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

fondé cette terre⁵⁵. Le CVD de Kalsaka précise cependant qu'« au niveau du village, chaque famille a sa propriété, les terres appartiennent à chaque famille. À moins s'il y a... si par exemple un vient d'ailleurs et veut s'installer, là au moins ils peuvent demander aux propriétaires terriens pour qu'il puisse travailler »⁵⁶. Il souligne ainsi la relation de la propriété individuelle liée à l'exploitation de la terre. Dans les deux cas, comme l'explique un membre du personnel administratif de la mairie de Namissiguima, le chef de terre est le garant de la régulation de l'accès à la terre en fonction des normes endogènes, « s'il y a un problème relatif aux terres, on le soumet aux chefs de terre et ils vont nous le résoudre »⁵⁷.

Une situation sensiblement similaire au sein des communautés songhaïs de Falagountou et de Filio, bien que la position de chef de terre ne semble pas exister et que l'autorité endogène soit entièrement assumée par les chefs de village⁵⁸. Le conseiller du maire de Falagountou explique ainsi que « c'est ce représentant coutumier qui répond au nom de la chefferie, et chaque chefferie a plusieurs branches, au niveau de ceux du village. Ils ont des représentants dans chaque quartier (que nous appelons)(?), que nous appelons les chefs de quartier »⁵⁹. Un membre de la communauté souligne alors que, « quelle que soit ton ethnie, il n'y a qu'un seul coutumier qui est là. Maintenant si tu es dans ton village, vous avez un représentant »⁶⁰.

À l'instar des autres sites étudiés, l'accès à la terre, le foncier, occupe une place déterminante pour la communauté de Bomboutongou. Bien que l'importance du chef de

⁵⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019.

⁵⁷ Entrevue réalisée avec le 2e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵⁸ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁵⁹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁶⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

terre semble minimisée par certaines autorités administratives⁶¹, ou que parfois le rôle de chef de terre semble amalgamé à celui de chef de village, l'autorité endogène reste pour les membres de la communauté une source légitime prépondérante pour la gestion des litiges, la régulation de l'accès à l'environnement et l'interrelation avec les dimensions normatives de l'environnement⁶². « Du moment où tout se base sur cette terre, pour le développement local, tout, que cela soit l'agriculture, chacun se base sur la terre », explique le chef du service départemental de l'Élevage de la commune de Pama⁶³. Et à l'instar des communautés mossies du Yatenga, plus que la privatisation et l'individualisation de la terre liée à la réforme du code foncier, c'est l'autorité endogène qui demeure légitime pour réguler l'accès à la terre, observer l'arbitrage et la gestion des litiges et faire perdurer le lien avec le monde de l'invisible ainsi que la pérennité de l'équilibre socio-environnemental⁶⁴.

Si l'autorité endogène est répartie entre le chef de terre et le chef de village, elle peut également être étendue à d'autres représentants en fonction des interrelations à l'environnement et équilibres propres à chaque localité. Ainsi, à Namissiguima s'ajoute le

⁶¹ Entrevue réalisée avec le Maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019.

⁶² Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018. Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018. Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018. Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018. Entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018.

⁶³ Entrevue réalisée avec le chef du service départemental de l'Élevage de la commune de Pama, Pama, novembre 2018.

⁶⁴ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

chef de la montagne⁶⁵. Une représentation n'existant pas à Kalsaka, mais pouvant être comparée au siège du Naaba qui était situé au sein d'une colline détruite par l'activité extractive industrielle. En tant que régulatrices du droit endogène de l'environnement, les autorités endogènes sont également responsables du respect des interdits et des pratiques rituels permettant l'interrelation entre le monde du vivant, la dimension physique de l'environnement, et le monde de l'invisible, la dimension normative de l'environnement. Les interdits et les pratiques culturelles sont matérialisés au sein des bosquets, collines, ou marigots sacrés. Elles sont aussi associées à différents génies, qui peuvent s'incarner au sein de représentations animales, telles que les pythons de Seba pour la communauté de Kalsaka.

À l'instar du chef de village de Namissiguima⁶⁶, le CVD de Kalsaka souligne ainsi que « comme chaque village sait, surtout nous qui sommes des autochtones, nous savons que ces lieux-là c'est sacré »⁶⁷. L'adjoint du CVD de Kalsaka explique alors qu'avant l'arrivée de la mine, ces serpents « étaient là (dans la colline abritant le siège du Naaba) [...], ils n'attaquaient pas les autres animaux et il y avait une très bonne collaboration entre ces pythons et le village »⁶⁸. Cette collaboration résultait directement de la pratique des rites destinés à ce que la dimension normative de l'environnement intervienne afin de réguler la dimension physique qui lui est interconnectée, notamment en matière de santé publique, de météo et de rendement agricole⁶⁹. L'adjoint au CVD de Kalsaka précise que la communauté effectuait « des cérémonies, des petits rites, afin d'implorer les dieux pour

⁶⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁶⁶ Entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁶⁷ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019.

⁶⁸ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019.

⁶⁹ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

que ces épidémies-là puissent passer », ou encore qu'en période de sécheresse, la communauté procédait également aux pratiques ritualisées « afin que le ciel puisse ouvrir ses vannes, pour que la pluie revienne. Que ce pourquoi ils se nourrissaient, à savoir l'agriculture et choses puissent aller. Voici comment ils tenaient un rapport avec certaines divinités, avec la nature également »⁷⁰.

Pour la communauté gourmantchée de Bomboutongou, en tant que médiateur avec les dimensions normatives de l'environnement, le chef de terre a également la responsabilité de la protection des espaces sacrés, des fétiches (génies) et des rituels liés à l'environnement⁷¹. « À la rentrée de la saison hivernale on va jurer ça pour voir cette année, qu'est ce qui va venir après. Nous sommes des Gourmantchés [...] le chef de terre réunit les premiers responsables [...] on fait des sacrifices à l'entrée de la saison (et) à la sortie de la saison », précise un conseiller municipal du village⁷². Une riveraine de la communauté ajoute que « s'il y a quelque chose dans le village qui n'est pas bien, c'est ceux qui travaillent avec certains fétiches qui peuvent voir cela et informer le chef pour qu'il parte chez les fétiches pour demander la paix et la quiétude pour le village. Pendant la saison pluvieuse, s'il ne pleut pas, on se réunira voir le chef et dire d'aller voir tel fétiche pour demander la pluie »⁷³. Une autre complète en insistant sur le fait que « les fétiches du village nous aident dans notre vie, le développement de notre village et pour notre santé. Pour les fétiches s'il y a quelque chose et les gens observent et disent au chef il va aller le

⁷⁰ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019.

⁷¹ Entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018, entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018, entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁷² Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁷³ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

voir. Notre santé est là »⁷⁴. Un agriculteur de Bomboutongou affirme alors que les fétiches sont les « combattants du chef [...] on lui dira ‘cherche telle chose et donne à tel fétiche. Elle veut manger, donne-lui telle ou telle chose’. Il lui donne et demande la santé pour tout le village »⁷⁵.

Pour les communautés songhaïs établies dans les périphéries des sites de Falagountou et d’Inata, les dimensions normatives de l’environnement et les espaces sacrés semblent à première vue moins importants que pour les communautés mossies et gourmantchées. Ils se traduisent cependant par d’autres intermédiaires, comme l’importance accordée à la relation aux ancêtres, et demeurent importants pour garantir l’intermédiaire avec les dimensions normatives de l’environnement. À Falagountou, le maire souligne que la commune possédait de nombreux sites sacrés, dont deux collines qui ont été détruites pour les besoins de l’exploitation minière. Ces collines « représentaient également les lieux de sacrifice. Chaque année, les coutumiers faisaient des rites pour apaiser les esprits de génies. Ces génies pouvaient se matérialiser sous la forme de python, mais également des êtres qui apparaissent à certains initiés, il y avait leurs traces autour des collines »⁷⁶.

Néanmoins, l’importance de ces sites est moins mise en avant par les observateurs externes et les membres de la communauté. Ce sont alors les tombes des fondateurs de la commune, situées au centre de la commune de Falagountou qui semblent également assurer le lien avec le monde de l’invisible⁷⁷. Le maire de la commune explique ainsi que « dans

⁷⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁷⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁷⁶ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁷⁷ Entrevue réalisée avec l’agent de la santé de Falagountou, Ouagadougou, novembre 2018. Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018. Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

Falagountou, la tombe du fondateur du village, Bamoye, est un lieu de rituel à l'occasion des sécheresses hivernales. La réalisation de sacrifice amène la pluie le jour même »⁷⁸. Il est également intéressant de noter que dans la transmission de la tradition liée à la fondation de la commune par les ancêtres, l'environnement recouvre une place déterminante. Ainsi, « Falagountou veut dire le lieu où on peut avoir les meilleures coupes. C'est à dire un coin très intense d'arbres où là où on veut avoir une voie là, il faut ramper pour pouvoir en sortir »⁷⁹, une composition environnementale qui a permis aux premiers habitants de s'y établir en se cachant des communautés tamalchecks qui les pourchassaient⁸⁰.

Ce rapport aux dimensions normatives de l'environnement est sensiblement différent au sein des communautés entourant le site d'Inata. Le technicien de l'Élevage de Tongnomayel explique que ces communautés « sont en majorité musulmanes (néo-traditionnelles, en opposition aux constructions religieuses endogènes), donc même s'il y a des génies dans un coin, les gens ne partent pas pour faire des sacrifices et ainsi de suite, parce que, ils ont changé de croyance »; bien qu'il puisse demeurer « peut-être une petite minorité qui font toujours ces activités »⁸¹. Une appréhension soutenue par l'ancien enseignant des communes environnantes, qui souligne cependant l'existence de sites sacrés à Filio⁸², ce que confirme l'Émir de Baraboulé : « Il existait une colline sacrée à Inata. Cette dernière a été détruite pour la réalisation d'une fosse (extractive). C'était sur cette colline que le village faisait des sacrifices. Par exemple, pour faire tomber la pluie, pour

⁷⁸ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁷⁹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁸⁰ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁸¹ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁸² Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

les questions de santé et surtout pour les rites reliés à l'orpaillage. C'était principalement les populations songhaïs qui réalisaient les sacrifices, pas les Peuls »⁸³.

Ces pratiques ne sont cependant pas uniquement ponctuelles. Elles rythment également à intervalles fixes la vie sociale et politique de ces communautés. Le maire de Kalsaka précise notamment qu'à la veille de la saison des pluies, une fête coutumière d'une durée de 7 jours, au sein de laquelle « toutes les familles envoient des représentants écouter ce que le chef de terre va dire. S'il vous dit que cette année il va bien pleuvoir, bon les gens sont sûrs. S'il vous dit qu'il ne va pas bien pleuvoir, prenez vos dispositions »⁸⁴. Ces pratiques sont similaires à celles tenues à Namissiguima et décrites par le CVD de la commune de la manière suivante : « « firga » c'est la fête du chef de la montagne et le chef du village. Mais « vèga » appartient au chef de terre. « tiido » ça c'est les tisanes. Mais comme il y a longtemps, ce dernier n'existe pas ». Il ajoute également que « le « firga, le vèga, « firga » là c'est les princes qui la pratiquent en fin de saison pluvieuse où tout le monde venait, mais avec les religions (l'influence croissante des appréhensions orthodoxes contemporaines et mondialisées de l'Islam) certains ne viennent plus »⁸⁵.

La régulation de l'environnement par le tissu socio-associatif

Dans l'environnement physique caractéristique du climat sahélien, les préoccupations environnementales sont ainsi au centre de l'organisation sociale, politique et économique des communautés. Une perception parfaitement résumée par le maire de Kalsaka, qui fait remarquer qu'au sein de sa commune, « toute la vie est liée à la terre et à

⁸³ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, Mars 2019.

⁸⁴ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

⁸⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

l'environnement »⁸⁶. Une appréhension accrue par le manque d'eau en saison sèche, notamment pour les cultures céréalières et maraîchères⁸⁷. Il est alors intéressant de noter que si les espaces sacrés et interdits environnementaux permettent de servir d'interrelation aux dimensions normatives de l'environnement, comme le souligne à raison Fournier (2011), ils ne sont pas directement intégrés dans une appréhension de conservation environnementale stricte. Dans les différentes communautés étudiées au sein de cette recherche, il existe également un tissu associatif consacré à la préservation des conditions environnementales physiques au sein desquelles s'insère l'équilibre socio-environnemental de la communauté, notamment en luttant contre le processus de désertification dans l'espace sahélien ou en préservant le couvert végétal dans le climat subtropical.

L'agent de l'Élevage de Falagountou observe ainsi qu'il « y a quelques associations qui sont là... qui travaillent dans le cadre de la sauvegarde de l'environnement et il y a un qui travaille dans le ramassage et le stockage des sachets plastiques qui sont un peu dans la ville et puis il y a un qui dans le cadre du lotissement, et du reboisement, qui essaie de faire cela »⁸⁸. Pour faire face au déficit pluviométrique de la région, les autorités administratives cherchent également à renforcer les infrastructures hydriques pour la consommation d'eau potable et l'approvisionnement pour les activités agro-pastorales⁸⁹. Une situation similaire pour le village de Filio où des personnes étaient spécifiquement désignées pour la

⁸⁶ Entretien réalisé avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

⁸⁷ Entretien réalisé avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019. Entretien réalisé avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019. Entretien réalisé avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018. Focus Groupe réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁸⁸ Entretien réalisé avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁸⁹ Entretien réalisé avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien réalisé avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien réalisé avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

protection de l'environnement, « il y a ceux qui sont chargés de la protection même de la végétation, chargés de la protection des animaux, de l'entretien des bonnes pratiques de l'élevage [...] et ceux qui sont chargés de la protection de la végétation de notre forêt, des quelques plantes qui restent »⁹⁰. Le représentant de l'Association des Jeunes de Falagountou explique également que « même dans le plan de développement communal, on prend en compte l'eau, on prend en compte les arbres, l'environnement et on prend en compte aussi les activités des communautés, comme l'élevage et puis l'agriculture »⁹¹. Cependant la perception de manque et de pénurie se fait toujours sentir au sein des communautés.

Enfin, en dépit du climat subtropical et de la présence d'une importante réserve d'eau à proximité, constituée par le barrage de la Kompiengbiga, la perception de l'accès à l'eau demeure mitigée au sein de la communauté de Bomboutongou. Plusieurs agricultrices et agriculteurs soulignent une perception de manque et la nécessité de renforcer l'eau disponible pour l'agriculture et l'élevage. Un autre membre de la commune attire également l'attention sur la nécessité de préserver l'écosystème forestier subtropical, qui dans la perception normative de l'environnement est interrelié à la pluviométrie : « Si l'on s'en tient à ce que les vieux disent, il y a dans la forêt de vieux arbres qui attirent la pluie. Ce qui suit, comparativement aux autres régions du Burkina Faso, c'est ici qu'il pleut plus et cela est dû à l'existence de la forêt »⁹². À ce sujet le chef de terre de Bomboutongou explique que bien que présentes sur le territoire de la communauté, les ressources hydriques ne sont pas suffisantes pour couvrir les besoins de la population et de l'élevage et que

⁹⁰ Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁹¹ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁹² Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

plusieurs demandes ont été effectuées pour accroître les infrastructures d’approvisionnement en eau⁹³. En revanche, les communautés peules du Burkina Faso, prédominantes dans la région traditionnelle du Jelgooji,⁹⁴ mais également présentes en tant que communautés semi-nomades sur presque l’ensemble du territoire burkinabè, possèdent une construction socio-environnementale plus détachée du rapport à la terre et au lieu. Cette dernière tend à se superposer aux autres équilibres socio-environnementaux autochtones, ou allogènes pour ce qui est des provinces du Soum et de l’Oudalan.

La superposition de l’équilibre socio-environnemental peul

En analysant les structures du pouvoir en royaume mossi et la distribution de l’autorité endogène dans les territoires qui constituent aujourd’hui en partie le Burkina Faso, Izard (1990 : 74-75) décrit les différents enchevêtrements des représentations du monde, des pratiques rituelles liées à la terre, le monde de l’invisible ainsi que l’obtention et l’exercice du pouvoir. Il y observe alors cette bipartition qui perdure actuellement dans les réseaux de distribution de l’autorité entre le « maître de la terre, qui n’entretient aucun lien institutionnel, de quelque nature qu’il soit, avec le pouvoir royal (autorité centrale), auquel sont par contre strictement inféodés les chefs locaux » (Izard 1990 :70). Izard (1990 : 70) remarque également un phénomène déterminant pour l’étude des différents équilibres socio-environnementaux se superposant actuellement au Burkina Faso, en raison d’une part des conquêtes mossies précoloniales, et des fortes migrations de population à la suite des grandes migrations climatiques des années 1970 et 1980, cette bipartition tend désormais à exclure les communautés peules, bien que vivant au sein de ces mêmes

⁹³ Entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁹⁴ Constituant actuellement la majeure partie de la région administrative du Sahel.

territoires. Cette exclusion est également accentuée par les différentes stratégies de distribution de l'autorité, reposant d'une part sur la gestion arbitraire et l'exclusion environnementale suscitée par la Réserve Sylvo Pastorale et partielle de Faune du Sahel, ainsi que sur la constitution de l'autorité centrale autour de la prévalence économique et politique des communautés mossies du plateau central.

Les communautés peules entretiennent ainsi leurs propres équilibres socio-environnementaux construits en fonction de leurs propres référents culturels, représentations du monde et interrelations à l'environnement. Guillaud (1993), en analysant le système agropastoral sahélien de la région d'Arbinda, située entre les sites d'Inata et d'Essakane, remarque que la constitution de l'autorité endogène des communautés autochtones songhais, reposant également sur les dimensions normatives de la terre et de la relation aux ancêtres, se transforme progressivement en fonction des interactions et de l'implantation des communautés peules, touaregues et mossies au sein de la région (Guillaud 1993 : 99-124). Guillaud (1993 : 217) évoque alors la sédentarisation partielle des pasteurs peuls et la généralisation de l'interdépendance des pratiques agropastorales dans la région d'Arbinda, qui formait jusqu'alors une frontière entre l'entité territoriale et politique peule du Jelgoji, ancienne province du Royaume du Macina, correspondant approximativement au Soum actuel, et celle, touaregue, de l'Oudalan, correspondant à l'actuelle province éponyme située à l'est de la région du Sahel et constituant le cœur de la région des trois frontières, le Liptako Gourma.

Cette exclusion des communautés peules des tissus socio-économiques des communautés pluriethniques sédentarisées est perceptible dans le discours d'altérité tenu par les participants à l'étude. La construction de la représentation de la communauté peule

comme autre, externe à la bipolarisation de l'autorité endogène, est parfaitement décrite par un représentant de l'association Tabital Pulaaku qui explique que l'appellation, le mot même de peul n'existe pas au sein de cette communauté : « Si tu vois un Peul tu lui demandes Peul veut dire quoi, il ne sait pas. S'il n'a pas fait l'école, il ne sait pas »⁹⁵. Ce représentant associatif peul explique alors qu'« à l'intérieur de ceux que nous appelons Fuldés, il y a beaucoup de groupes [...] En d'autres termes nous avons ce qu'on appelle les castes [...] Les Peuls même c'est une caste, c'est la caste des éleveurs [...] et les Rimaïbés c'est également une sorte de caste. Mais aujourd'hui tout est mélangé »⁹⁶. L'Émir de Baraboulé ajoute que ces castes constituent différents groupes sociaux avec des fonctions sociales et politiques spécifiques, telles que les groupes dits des guerriers, des marabouts, ou des anciens captifs (les Rimaïbés), encore perceptibles aujourd'hui par les patronymes (que porte) portés par chaque individu⁹⁷.

Plusieurs observateurs internationaux⁹⁸, ainsi que plusieurs enquêtes de terrain récentes (ICG 2017; International Alert 2018; Théroux-Bénoni et al. 2016) soulignent l'importance des dissensions sociales au sein même des communautés peules, et notamment la précarisation des communautés rimaïbés, pour expliquer l'accentuation des dynamiques conflictuelles et la constitution du groupe armé Ansarul Islam dans la province du Soum. Cette perception est cependant nuancée par les représentants peuls interrogés lors de l'enquête de terrain⁹⁹. L'ancien enseignant affecté au sein des villages entourant la zone

⁹⁵ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

⁹⁶ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

⁹⁷ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

⁹⁸ Entretien, chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018, entretien, ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

⁹⁹ Entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018, entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019, entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, Mars 2019.

d'Inata souligne pour sa part qu'en raison de la méfiance héritée des rapports avec les anciens colonisateurs, les membres de la communauté peule ne scolarisaient que très rarement leurs enfants, tandis que les enfants issus de la caste des Rimaïbés poursuivaient souvent un cursus scolaire avancé¹⁰⁰. Les Rimaïbés ont longtemps servi d'intermédiaire avec l'administration coloniale, une situation qui perdure avec l'autorité centrale actuelle du Burkina Faso. L'Émir de Baraboulé explique que certains Rimaïbés ont alors profité de cette position pour atteindre eux-mêmes des postes élevés au sein de l'administration centrale ou des responsabilités politiques. « Les Rimaïbés là, ils ont pris les postes politiques. Comme au début c'est eux-mêmes qu'on a mis là-bas. Ils ont pris ça comme une tribune coutumière » souligne le dignitaire peul en estimant que cette situation engendre une certaine remise en question de la distribution de l'autorité endogène au sein de la communauté¹⁰¹.

Cette dissociation se manifeste également physiquement par la relégation des communautés peules partiellement sédentarisées au sein des hameaux de culture situés dans la périphérie des communes et villages¹⁰². Un membre des Forces de sécurité affecté à Falagountou estime ainsi que « les Peuls, comme c'est des nomades ils n'ont pas un point fixe, de chefferie ou d'organisation coutumière type comme ça [...] quand vous les voyez, ils tournent, ils n'ont pas un point fixe, une organisation type, ils ne sont ni propriétaires de terre ici »¹⁰³. Contrastant fortement avec ces perceptions, l'autorité endogène peule est pourtant structurée et hiérarchisée, tandis que le rapport à la terre et à sa propriété renvoie

¹⁰⁰ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁰¹ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹⁰² Débriefing, équipe d'enquête déployée autour du site d'Inata, Ouagadougou, novembre 2018, entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁰³ Entrevue réalisée avec un membre des Forces de Défense et de Sécurité affecté à Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

également à une représentation du monde et une intégration à l'environnement qui lui est propre. En revanche, l'organisation sociale et les distinctions hiérarchisées des différentes castes au sein des communautés peules ont également engendré une répartition spécifique de leurs implantations physiques en fonction de leurs activités socio-économiques. « Donc au nord, vraiment c'est des éleveurs, mais au centre là c'est des cultivateurs », souligne l'Émir de Baraboulé, une répartition géographique également observée par Guillaud (1993). L'Émir de Baraboulé précise que cette partition géographique s'explique également par les besoins et l'intégration environnementale des activités menées par la communauté peule, il y a « des hameaux (où) on ne peut même pas cultiver. Les hameaux des éleveurs [...] c'est pendant l'hivernage, tous les éleveurs partent là-bas pour ce canton où on cultive »¹⁰⁴.

Un représentant de l'Association Tabital Pulaaku explique alors que d'une façon générale la communauté peule se caractérise par l'importance de son activité pastorale, « ce sont des éleveurs, ils font un peu l'agriculture, et un peu le commerce. Mais surtout le commerce des bœufs. Du coup il leur faut beaucoup d'espace pour faire paître les bœufs puisque pendant les saisons sèches, si nous allons dans le Sahel, il n'y a pratiquement pas d'herbe, donc ils mènent une activité que nous appelons la transhumance »¹⁰⁵. L'agriculture est alors pratiquée en parallèle afin de soutenir les activités pastorales, mais également pour fournir un complément de subsistance. Elle demeure cependant intégrée dans la dimension de nomadisme partielle inscrite au cœur de l'équilibre socio-environnemental des communautés peules, comme en témoigne le représentant de Tabital Pulaaku: « La transhumance c'est une opération de mobilité. C'est à dire vous vous

¹⁰⁴ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹⁰⁵ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

déplacez pour aller trouver l'herbe et l'eau. Puis après vous revenez à votre point d'attache et la quasi-totalité des Peuls éleveurs le font actuellement »¹⁰⁶. Ce rapport spécifique à la mobilité et à l'espace laisse une empreinte physique et modèle littéralement l'environnement des territoires d'implantation des communautés peules. L'Émir de Baraboulé explique en cela qu'« il y a des hameaux qu'on a hérités pendant 300 ans, pendant 500 ans, ça c'est là-bas que tu trouves des pistes de bétail pour aller au niveau de la mare. C'est là que tu trouves des pistes pour entre autres Burkina/Mali, où les éleveurs peuvent faire va et vient »¹⁰⁷.

En créant des routes de transhumance et de commerce, l'intégration socio-environnementale des communautés peules modèle non seulement leur environnement, mais influence également celui des autres équilibres socio-environnementaux sur lesquels les communautés peules se superposent. L'appréhension de l'environnement et du rapport à la terre est alors sensiblement différente. « Les rapports se font sur l'espace, pas sur la possession de la terre, l'importance de l'environnement est liée aux déplacements, aux routes, aux accès, aux espaces de pâturage et aux réserves d'eau », explique un expert burkinabè des enjeux de sécurité, lui-même issu de la communauté peule¹⁰⁸. Les équilibres socio-environnementaux des communautés peules sont alors en partie définis par cette mobilité et cette appréhension des dimensions spatiales de l'environnement, elle est également fortement influencée par l'intégration environnementale des tissus socio-économiques peuls. Le représentant du Tabital Pulaaku souligne à ce sujet que « quand vous prenez ces différents groupes-là, c'est des groupes qui se déplacent beaucoup et du

¹⁰⁶ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

¹⁰⁷ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹⁰⁸ Entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

coup le problème d'espace se pose. Le problème d'espace se pose et c'est là la relation avec l'environnement »¹⁰⁹.

Dans cette perspective le nomadisme demeure partiel et peut alterner avec des phases de sédentarisation de plusieurs décennies, dictées par l'intégration environnementale des pratiques agro-pastorales. En faisant paître leurs troupeaux, les éleveurs permettent d'enrichir les sols. Après plusieurs années d'exploitation pastorale des espaces de pâturage, les éleveurs laissent alors les écosystèmes se régénérer et migrent vers une autre zone de pâture laissée en jachère, au sein d'une même région ou au travers des couloirs de transhumance traditionnels de la communauté, s'étendant à l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest¹¹⁰. Ce rapport à l'environnement et à l'espace explique ainsi la superposition des équilibres socio-environnementaux peuls à ceux des autres communautés sédentarisées sur l'ensemble du territoire Burkinabè. Le représentant du Tabital Pulaaku précise qu'une famille peut quitter une région et opérer un nomadisme partiel s'étendant sur plusieurs générations et sur l'ensemble du territoire burkinabè, ainsi que d'autres pays de la sous-région¹¹¹.

Cette appréhension de l'environnement et cette définition de l'équilibre socio-environnemental se superposent cependant à d'autres équilibres évoluant au sein des mêmes espaces géographiques. Ainsi, lorsque les communautés peules migrent pour laisser les écosystèmes se régénérer, les communautés sédentaires perçoivent ces terrains enrichis et fertilisés comme laissés vacants et y développent leurs propres activités agro-pastorales. Cependant, bien que renvoyant à une autre dimension normative de la propriété foncière et

¹⁰⁹ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

¹¹⁰ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019, entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹¹¹ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

de l'occupation des sols, ces terres sont toujours perçues comme rattachées à la communauté peule et, pour les régions traditionnellement appréhendées comme peules, ont accueilli des villages ou des zones d'exploitation agro-pastorale avant l'arrivée des communautés sédentaires. L'Émir de Baraboulé souligne alors qu'au sein des territoires dominés par les équilibres socio-environnementaux des communautés sédentaires du Burkina Faso, « l'éleveur ne peut pas creuser un puits, l'éleveur ne peut pas construire en banco tant qu'il n'a pas touché les chefs de terre qui sont des cultivateurs. C'est carrément le contraire avec le Jelgooji, où nous commandons nous les descendants des éleveurs, tu plantes tout ce que tu veux, tu fais tout ce que tu veux »¹¹².

Cette situation créée alors de nombreuses tensions et conflits intercommunautaires alimentant en partie les dynamiques conflictuelles au Mali (Brossier, Jourde et Cissé 2018) et pouvant également générer des tueries de masse au sein d'autres régions ouest-africaines, comme cela a récemment été le cas au Nigeria (LeMonde 2019). Au Burkina Faso, elle a été fortement accentuée par les migrations climatiques liées aux grandes sécheresses des années 1970 et 1980. À cette occasion, de nombreuses populations issues des communautés mossies du Plateau central, confrontées à l'altération profonde des conditions environnementales de leurs communautés d'origines, se sont installées sur des terres laissées vacantes dans l'ensemble du Burkina. « Vous voyez, vous habitez un peu pendant 32 ans et un beau matin vous êtes partis. Ça fait que partout où ils vont, ils sont comme un étranger. Et quand tu es comme un étranger, on te rappellera que ta terre, ce n'est pas ta terre »¹¹³, témoigne le représentant du Tabital Pulaaku, en insistant notamment sur le fait que l'évolution du code foncier au Burkina Faso, la volonté de développer une agriculture

¹¹² Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹¹³ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

de grande échelle conjuguée à la pression démographique, accentuent ces dynamiques et altèrent la perception même de l'équilibre socio-environnemental peul¹¹⁴.

Ce rapport spécifique à l'espace, à la mobilité et donc à la conception même d'environnement, amène également à une représentation spécifique du monde soutenant l'équilibre socio-environnemental des communautés peules. À ce sujet, si les interprétations environnementales des communautés peules du Burkina Faso tendent à s'éloigner des représentations religieuses endogènes des communautés mossies, gourmantchées et songhaïs, et à consacrer une place moins conséquente au monde de l'invisible au sein de leurs structures socio-politiques, elles n'en demeurent pas moins marquées par un enchevêtrement des dimensions physiques et normatives de l'environnement. Les constructions socio-culturelles des communautés peules incluent plusieurs références aux djinns liés aux hommes et au sang, ainsi que de nombreux interdits et pratiques directement induites par leur interprétation normative de l'environnement¹¹⁵. En soulignant que les rituels et les sacralisations de l'environnement demeurent rares, l'Émir de Baraboulé évoque tout de même l'existence d'une colline sacrée à Baraboulé au sein de laquelle il était uniquement autorisé de parler fulfudé et où des sacrifices rituels étaient pratiqués pour favoriser la tombée de la pluie¹¹⁶.

Le représentant de l'association Tabital Pulaaku souligne également qu'il existe plusieurs interdits liés à l'accès aux ressources environnementales, notamment en fonction des services environnementaux entretenus avec les activités pastorales¹¹⁷. De nombreux

¹¹⁴ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

¹¹⁵ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019 ; entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

¹¹⁶ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹¹⁷ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

rapports culturels et spirituels sont également liés à l'exploitation et l'usage des métaux précieux. L'argent peut recouvrir par exemple une vertu protectrice quant à la réputation des personnes tandis que les hommes tendent à ne pas se parer d'or, car ce dernier ne doit pas être porté lors de la prière. Au contraire, l'or et l'argent sont prisés pour la confection des parures des femmes, qui occupent une place importante dans la construction sociale de ces communautés¹¹⁸.

Cette intégration socio-environnementale spécifique aux communautés peules, basée sur une appréhension territoriale et spatiale substantiellement différente des communautés sédentaires burkinabè, les fait percevoir comme des communautés non respectueuses des pratiques de durabilité environnementale¹¹⁹. Cette perception est notamment soutenue et partagée au sein des corps administratifs et policiers rattachés à la gestion de la Réserve Sylvo-Pasorale et Partielle de Faune du Sahel. Le directeur de l'Environnement de la province du Soum affirme par exemple que pour les communautés peules, l'environnement représente l'ensemble de leur quotidien et de leurs tissus socio-économiques, mais que « malheureusement, c'est mal exploité [...] Eux, ils coupent (le bois), ils ne voient que les trucs immédiats »¹²⁰. Ce responsable administratif évoque alors une superposition de réalités et d'équilibres socio-environnementaux : « Pour eux, l'environnement leur appartient. Donc ils doivent faire tout ce qu'ils veulent de l'environnement [...] Ils oublient que non... avant qu'eux ils exploitent, ils doivent consulter [...] venir prendre des permis (auprès des autorités des parcs nationaux) »¹²¹. Néanmoins, les communautés

¹¹⁸ Entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

¹¹⁹ Entrevue réalisée avec le chef du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018.

¹²⁰ Entrevue réalisée avec le chef du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018.

¹²¹ Entrevue réalisée avec le chef du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018.

peules s'appuient en réalité sur une interprétation et une intégration socio-environnementale différentes, reposant sur une temporalité et une spatialité antagoniste aux régulations environnementales imposées par l'administration centrale.

Conclusion

Ainsi, il existe au Burkina Faso un ensemble de perceptions communes partagées par les différentes communautés ethniques, qu'elles soient sédentaires ou partiellement sédentarisées. Ce corpus de constructions socio-environnementales repose sur une même appréhension et un même rapport au monde, ainsi qu'un socle socio-culturel commun mettant l'emphase sur une interprétation duale enchevêtrant les dimensions physiques et normatives de l'environnement, et amenant à la définition des fondements de la société et du groupe social. Spécialiste des sociétés burkinabè, Héritier souligne l'importance des ontologies holistiques intégrant « non seulement le cosmos, les animaux, les plantes, les objets naturels, les artefacts, mais aussi le corps, les affects, la pensée, les diverses composantes reconnues dans l'être humain » (Héritier 2010 : 112), permettant la constitution d'une représentation « du fonctionnement du monde, envisagé comme l'équilibre fragile d'éléments instables où toute rupture dans un registre entraîne une rupture en compensation dans le même registre ou parfois dans un autre » (Héritier 2010 : 112-113).

Les différentes interprétations environnementales et intégrations socio-environnementales sur lesquelles reposent la construction des équilibres de chaque groupe social, et dans le cadre de cette étude des différentes communautés burkinabè, renvoie à ce qu'Héritier (2010 : 113) décrit comme « la manière dont chaque groupe élabore

progressivement des réponses concertées à cette expérience commune et aux questions posées, réponses que l'on dit culturelles ». Des réponses culturelles alors construites sur les « élaborations idéelles, imaginaires, de la pensée humaine » (Héritier 2010 : 114), elles-mêmes résultantes des interprétations normatives conférées aux environnements au sein desquels ces groupes sociaux s'intègrent.

Comme nous avons pu l'observer au cours de ce chapitre, la construction des équilibres socio-environnementaux va au-delà de la compréhension moderniste et positiviste des services environnementaux fournis par les écosystèmes au sein desquels les sociétés s'établissent. L'environnement ne renvoie pas alors à la simple disponibilité de ressources substantielles ou d'espaces sur lesquels s'établir, mais à la manière dont son interprétation façonne les représentations humaines et influence en retour sur la construction des structures socio-politiques. Dans le cadre de cette recherche nous observons notamment, pour les communautés sédentaires, que la dualité de l'environnement et l'interrelation des mondes du visible et de l'invisibles confèrent la légitimité sociale et politique et co-façonnent ainsi autant les structures de distribution de l'autorité, que les normes régulant le rapport au foncier et à l'environnement. La dimension de co-constitution est ici importante, car en retour ces normes et structures politiques façonnent également les environnements physiques et normatifs au sein desquels elles s'insèrent, notamment par la constitution d'espaces sacrés et d'interdits régulant autant l'usage et l'accès des ressources environnementales que les rôles sociaux des membres de la communauté.

Bien que moins flagrantes au sein des communautés peules à sédentarisation partielle, ce façonnement physique de l'environnement peut tout de même s'observer par la constitution et l'entretien de réserves d'eau, d'espaces de pâturages et de routes

commerciales ou de transhumance. Des espaces et axes de communication qui sont alors également intégrés aux équilibres socio-environnementaux sur lesquels les communautés peuvent se superposer. Comme nous l'avons souligné, les tissus socio-économiques sont également profondément enchevêtrés au sein des équilibres socio-environnementaux. Si nous avons pu le mettre en exergue par l'intégration et l'interdépendance des activités agricoles et pastorales, ils s'élargissent également à la récolte, la transformation et la commercialisation des produits non ligneux, tels que le karité, la cajou, le tamarin, ou des productions maraîchères et céréalières. Pour l'ensemble des équilibres socio-environnementaux observés, cette interrelation agro-pastorale est essentielle. Si d'un côté, l'agriculture permet de répondre à des besoins de subsistance et de constituer un service environnemental pour l'élevage, lorsqu'elle permet de constituer des marges de profit, elle permet également de soutenir et d'accroître le cheptel. La constitution du cheptel doit alors être comprise comme le bien économique et social central de ces communautés. La constitution d'un cheptel pérenne permet notamment de conférer une stabilité financière à même de répondre aux imprévus liés à la santé ou aux intempéries, mais également de soutenir la scolarité des enfants ainsi que leur progression au travers des différentes étapes marquant la vie sociale de leur communauté.

Dans le cadre spécifique de la construction socio-environnementale des sociétés burkinabè, l'interrelation entre les deux mondes, l'enchevêtrement des dimensions normatives et physiques de l'environnement apparaît central. Car cette interrelation, et donc l'équilibre socio-environnemental dans lequel s'inscrivent ces communautés, se dégrade lorsque l'environnement, les espaces sacrés se détériorent ou sont détruits. Cela engendre alors un phénomène d'altération successive, en cascade, sur l'organisation socio-

politique et sur la cohésion de la communauté, et notamment des communautés rurales ou reléguées en périphérie. Le prochain chapitre s'interrogera sur cette altération des équilibres socio-environnementaux, sur la manière dont la dégradation des dimensions à la fois physiques et normatives de l'environnement affecte les structures socio-politiques enchevêtrées au sein des équilibres socio-environnementaux qui leur sont propres.

Chapitre 5

Développement minier et altérations physiques des équilibres socio-environnementaux

*« Les grandes puissances font les frères,
Mais dépendent de l'Afrique,
Leurs énormes richesses,
Dépendent de nos ressources,
Asie, Europe et Amériques,
Chacun prend sa part du cake,
IAMGOLD nous pille tout l'or,
Ne nous laisse que 10%,
[...]
L'Afrique n'est pas démunie,
Les victimes de pillages,
Des grandes puissances,
Que serait leur G8 sans l'Afrique, ses ressources?
Ces puissances font les frères
Mais brisent l'Afrique,
Oublient que nos champs ont payé le prix »*

Joey le Soldat et Elom 20ce. 2014. « Révolution ». *Burkin Bâ*, Akwaaba Music, Ouagadougou.

Introduction

À l'instar de l'ensemble des constructions sociales, politiques ou culturelles, il serait erroné de considérer le Burkina Faso comme un ensemble monolithique, figé dans le temps. Si le pays possède l'un des plus faibles indices de développement humain et demeure profondément rural, avec une forte dépendance économique et alimentaire aux sous-secteurs agricole et minier (PNDES 2016), il n'en est pas moins profondément marqué par le phénomène de globalisation et son interdépendance structurelle au système international. Alors que le Burkina Faso est considéré comme un laboratoire du développement depuis le régime sankariste et de l'interventionnisme technico-financier – autant intergouvernemental que non gouvernemental – depuis le régime Compaoré, les différentes communautés rurales burkinabè ont expérimenté de nombreux partenariats amenant à l'évolution ou l'adaptation des activités agro-pastorales aux pratiques et normes « modernes ». Ces évolutions et adaptations doivent être comprises comme partie intégrante des processus dynamiques des sociétés et ne représentent pas une transformation abrupte ou une déstructuration profonde des groupes sociaux et des communautés étudiées pour cette recherche, au contraire des grandes sécheresses affectant le Sahel entre 1972 et 1985, du développement minier ou de l'imposition d'aires naturelles protégées.

Alors que l'exploitation artisanale de l'or, effectuée à petite échelle par les communautés riveraines des sites, peut être comprise comme partie intégrante du processus endogène de redéfinition permanente de l'équilibre socio-environnemental, les migrations climatiques, le boom minier et l'imposition violente de normes environnementales exogènes engendrent de fortes altérations des équilibres socio-environnementaux des communautés d'accueil. En raison de son ampleur sur l'ensemble du territoire et de la

répétition à large échelle des dégradations localisées des dimensions normative et physique de l'environnement, le développement minier doit être compris comme un catalyseur des changements climatiques. Il en va de même pour les aires naturelles protégées. Bien que par essence opposées au développement minier et que leur imposition favorise la régénération de la faune et de la flore, en imposant de nouvelles modalités d'accès à l'environnement excluant les communautés endogènes, associées à la violence et à la prédation des gardes forestiers, elles altèrent les équilibres socio-environnementaux endogènes. En accaparant une part conséquente des espaces géographiques de certaines régions déjà contraintes par la pression démographique, elles accentuent la concurrence sur l'accès aux communs et constituent un catalyseur des impacts sociaux et politiques des changements climatiques. Nous le verrons au sein de ce chapitre en revenant dans un premier temps sur le boom minier, puis sur les exclusions environnementales suscitées par les aires naturelles protégées, avant d'accorder une attention particulière aux altérations des équilibres socio-environnementaux des communautés prenant part à cette recherche.

Boom minier et aires naturelles protégées, catalyseurs des changements climatiques

Les deux épisodes de sécheresse majeure de 1973 et de 1983 ont en effet eu un impact majeur sur l'évolution des structures socio-économiques et de la répartition démographique au Burkina Faso (Ndehedehe et al 2016 ; Paré et al 2008 : 277). Elles sont à l'origine à la fois de l'apparition de l'orpaillage comme pratique de subsistance et des grandes migrations internes, notamment des populations mossies issues du Plateau-Central vers les régions périphériques rattachées aux structures de pouvoir mossies par la superposition des

processus des conquêtes mossies et coloniales¹²². Ces phénomènes climatiques, démographiques et socio-économiques sont déterminants, car ils contribuent à la fois à l'augmentation constante de la pression sur le foncier et à la concurrence endogène sur l'accès aux ressources substantielles, ainsi qu'à l'évolution des rapports de pouvoir et de la distribution de l'autorité, en partie responsable de la propagation des violences au Burkina Faso.

À cela s'ajoute l'intégration du sol, et surtout des sous-sols burkinabè, aux structures économiques internationales et la croissance exponentielle du secteur minier burkinabè (Chouli 2014; PNDES 2016), accentuant la pression foncière et démographique. Le territoire burkinabè est aujourd'hui partagé entre les aires naturelles protégées et les réserves de chasse, notamment dans les régions du Sahel et de l'Est, la multiplication des exploitations aurifères artisanales,¹²³ ainsi que l'ouverture, sur plus de la moitié de l'espace national, à l'exploration minière industrielle (Drechsel, Engels et Schäfer 2018 : 6).

Comme peuvent le mettre en évidence les recherches menées par Capitant (2016), Engels (2019) ou encore Mazalto (2010), les déformations des tissus socio-économiques liées aux booms miniers sont connues et parfaitement documentées. Outre la concurrence exercée par l'activité minière sur les ressources substantielles, la forte inflation des prix, autant des biens de consommation que de l'immobilier, la concentration de travailleurs exogènes et l'attrait du gain tendent également à accroître la déscolarisation, la prostitution

¹²² Entrevue, chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, Octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹²³ Entrevue, chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018 ; entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

et la criminalité et par conséquent l'influence des réseaux informels liés au crime organisé. Ces observations sont également valables pour le Burkina Faso, aussi bien en ce qui concerne les périphéries des sites extractifs industriels que pour les exploitations considérées comme artisanales¹²⁴ (Bohbot 2017; Capitant 2016; Engels 2019; Ouoba 2017; Thunes 2011). À l'échelle nationale, le constat actuel du modèle économique minier est que le développement soutenu de mines industrielles, bien qu'augmentant le revenu moyen par habitant, contribue largement à l'appauvrissement et à la fragilisation des populations burkinabè, à l'accroissement des conflits locaux ainsi qu'à l'accumulation des griefs contre certains représentants de l'autorité centrale¹²⁵ (Drechsel, Engels et Schäfer 2019 ; Zabsonré, Agbo et Somé 2018).

Dès l'amorce du boom minier burkinabè, Chouli (2014 : 4) anticipait que « les conséquences économiques, sociales, environnementales, culturelles de cette exploitation auront des effets sur le (très) long terme » et opposait les déformations socio-environnementales des communautés rurales burkinabè aux mécanismes structurels globaux d'accumulation du capital. Il est en effet important de souligner qu'au cours des dernières décennies, l'intégration asymétrique de l'économie burkinabè aux structures financières internationales s'est accompagnée d'un façonnement normatif progressif non seulement des législations régissant le sol et le sous-sol burkinabè (Hubert 2018), mais également de l'appréhension des rapports socio-environnementaux des élites économiques et politiques du pays (Dassetto et Laurent 2006). Aux définitions techniques et modernes

¹²⁴ Entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le Professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

¹²⁵ Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un spécialiste burkinabè des enjeux environnementaux travaillant pour une agence européenne d'aide au développement, Ouagadougou, mars 2018.

des codes miniers de 2003, puis de 2015, doivent s'ajouter la réforme et la privatisation du foncier par la loi A034-2009¹²⁶ qui se superposent dans un premier temps, puis se heurtent aux régimes socio-politiques endogènes codifiant encore l'interrelation à l'environnement de la majorité des communautés rurales du pays. En s'interrogeant sur les processus de transformation de la confrérie musulmane de Ramatoullaye¹²⁷, Dassetto et Laurent (2006 : 56) notent à ce sujet que « cette confrérie, enracinée dans la réalité très locale de la société mossie, est traversée aujourd'hui par une double dynamique : l'une, engendrée par des processus de mondialisation, l'autre qui redéfinit son enracinement local ».

En altérant les régimes fonciers et environnementaux endogènes, ces transformations structurelles viennent en partie soutenir la redéfinition des rapports démographiques, économiques et socio-politiques initiés par les grandes sécheresses des années 1970 et 1980. L'Émir de Baraboulé explique à ce sujet qu'à la suite des sécheresses de 1972-73 et 1982-85, les migrations internes ont renversé la répartition des pratiques agro-pastorales dans la région du Sahel, jusqu'alors dominée par le pastoralisme peul¹²⁸. Gomgnimbou précise alors que l'importance des migrations mossies, dans l'ensemble du pays, a été conjuguée avec l'apparition de nombreux conflits fonciers¹²⁹. Des conflits dont les répercussions se font toujours sentir aujourd'hui avec notamment la réduction des espaces dédiés au pâturage ainsi que l'usurpation et l'appropriation des terres arables¹³⁰ au

¹²⁶ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.

¹²⁷ La mosquée de Ramatoullaye est un centre religieux, culturel et intellectuel datant de l'empire du Macina et gardant une influence particulièrement importante en Afrique de l'Ouest. Proche du site de Karma, l'hypothèse de sa destruction au profit du développement minier a suscité d'importantes mobilisations sociales.

¹²⁸ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹²⁹ Entrevue réalisée avec le Professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

¹³⁰ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

détriment des régimes de biens collectifs qui prévalaient antérieurement (Dessatto et Laurent 2007).

Cette dynamique d'accaparement des terres est soutenue par le poids démographique et socio-politique des communautés mossies au sein de l'administration centrale. L'Émir de Baraboulé explique par exemple que dans le contexte du Soum, depuis l'évolution des rapports démographiques engendrée par les migrations climatiques, l'administration et la politique se sont insérées dans le processus d'administration et de gestion des terres¹³¹. Alors que la composition sociologique et communautaire des structures administratives et de l'autorité centrale demeure façonnée par la prédominance politique et économique des communautés mossies du Plateau Central, pour des raisons communautaires ainsi qu'en raison des réseaux de distribution de l'autorité, lors des règlements des conflits fonciers leurs représentants tendent à favoriser les communautés agricoles allogènes au détriment des communautés agro-pastorales endogènes¹³². Un représentant de l'association peule Tabital Pulaaku note à ce sujet qu'« il n'y pas de problème en général au Sahel avec les populations non peules, mais la pression foncière et la titrisation de la terre changent la donne. L'accaparement des terres se fait avec l'appui de l'administration centrale et déconcentrée »¹³³.

Dans ce contexte, la redéfinition des régimes législatifs fonciers burkinabè vient entériner cette dynamique d'appropriation au profit des migrants mossis. Un chargé de projet au WHH, travaillant spécifiquement sur l'impact de la réforme du code foncier au

¹³¹ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

¹³² Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018; entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

¹³³ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

Burkina Faso, explique que les communautés autochtones ont initialement accordé des droits d'exploitation agricole aux migrants climatiques selon les modalités endogènes de propriété collective du foncier, après plusieurs décennies d'exploitation les communautés allogènes « ont profité de la loi pour se faire établir des documents » et se faire reconnaître comme les propriétaires individuels des titres fonciers. Cette situation renverse alors non seulement les appréhensions normatives de l'environnement façonnant le rapport à la terre, mais également les structures sociales, démographiques et politiques des communautés d'accueil. Ce sont alors les anciens migrants climatiques qui sont désormais les principaux « possesseurs de terres [...] et donc les autochtones qui devaient être en principe les vrais détenteurs de terres sont obligés maintenant de demander le terrain pour travailler »¹³⁴.

En parallèle, l'adoption du code foncier soutient également l'apparition d'un processus d'accaparement des terres interne aux communautés mossies. En effet, l'apparition d'une classe moyenne ou d'une élite économique issue des centres urbains entraîne également la constitution de grandes propriétés terriennes privées, concurrençant les régimes fonciers et espaces agro-pastoraux endogènes. L'association du foncier aux valeurs monétaires et financières amorce alors un changement de paradigme dans le rapport à la terre et à l'environnement¹³⁵.

De même, les migrations climatiques engendrent une superposition des équilibres socio-environnementaux au sein des communautés d'accueil¹³⁶. Si les appréhensions et interprétations des interrelations maintenues avec l'environnement ne sont pas

¹³⁴ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.

¹³⁵ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, Novembre 2018. Entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018. Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, Février 2019. Entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018. Entrevue réalisée avec le professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹³⁶ Entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

antagonistes, et reposent même sur de nombreuses similitudes, les pratiques agricoles entretenues par les communautés mossies semblent plus destructrices de l'environnement et contribuer au processus de déforestation¹³⁷. Ces pratiques expliqueraient également en partie la plus faible résilience des communautés mossies face aux événements climatiques extrêmes. Une appréhension partagée par le chargé de projet du WHH, également ancien agriculteur issu d'une communauté mossie, qui explique que « généralement, à l'approche de la saison des pluies, on part dans les champs, on coupe tout ce qui est arbre, tout ce qui est buisson, pour pouvoir labourer. Après la saison, on enlève les épines, on coupe tout, on brûle. Or ça, c'est des pratiques qui détruisent l'environnement [...] Alors donc, d'année en année, on sent une destruction de la forêt [...], mais il n'y a pas de renouvellement. Donc à long terme cela devient du désert »¹³⁸.

Face à aux épisodes climatiques extrêmes, à la forte pression environnementale et démographique, ainsi qu'à la diminution de la flore et de la faune, les aires naturelles protégées, développées en collaboration avec les partenaires techniques et financiers internationaux, ont favorisé la régénération du couvert forestier et la préservation de la biodiversité¹³⁹ (Pouliot et al. 2012). Elles ont cependant également contribué à accentuer la pression exercée sur le foncier ainsi qu'à la redéfinition des rapports spatiaux et des accès physiques à l'environnement entretenus par les équilibres socio-environnementaux endogènes. Leur constitution se traduit alors par une diminution de l'accès à la terre pour les communautés agricoles et une diminution physique à la fois des espaces de pâturage et

¹³⁷ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

¹³⁸ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.

¹³⁹ Entrevue avec un représentant de la délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019

des couloirs de transhumance pour les communautés pastorales¹⁴⁰. En parallèle, l'encadrement et la gestion de ces espaces d'exclusion environnementale par les agents des Eaux et Forêts¹⁴¹ viennent renforcer la politisation et la transformation des régimes collectifs de gestion des ressources substantielles, et ce au profit des communautés agricoles allogènes¹⁴².

Un spécialiste burkinabè des enjeux de sécurité ayant coordonné plusieurs recherches internationales au Burkina Faso attire l'attention sur le fait que pour la région de l'Est, accueillant deux parcs transnationaux et 11 réserves de chasses privées, cette dynamique accroît fortement les tensions à la fois entre les différentes communautés agro-pastorales, mais également entre ces mêmes communautés et les représentants de l'autorité centrale¹⁴³. En évoquant les cas du parc W. et de la Réserve de chasse présidentielle de Pama, Sanogo précise que l'imposition de normes de protection environnementale, et l'organisation de l'environnement comme un espace naturel classé, coupent l'accès aux ressources pour les populations endogènes au profit de sociétés étrangères qui organisent l'exploitation des parcs et en retirent les bénéfices¹⁴⁴.

Le directeur général de l'OFINAP ainsi qu'un représentant des agents des Eaux et Forêts de Pama affirment pour leur part que les espaces de protection de l'environnement sont avant tout destinés à la protection de la biodiversité et à une redistribution équitable des

¹⁴⁰ Entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁴¹ Les agents des Eaux et Forêts sont des gardes forestiers détenteurs et représentants de l'autorité étatique, à l'instar d'une force de police, au sein des parcs nationaux.

¹⁴² Entretien, chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entretien, ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien, ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien, ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019

¹⁴³ Entretien, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁴⁴ Entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

ressources et revenus touristiques et forestiers¹⁴⁵. Ils reconnaissent néanmoins que la multiplication des parcs nationaux et des réserves de chasse accentue les enjeux fonciers préexistants et occasionnent plusieurs griefs auprès des communautés riveraines, notamment en ce qui concerne la perte d'accès à certains espaces de pâturages, à la paille pour le bâti et à l'interdiction de la chasse comme activité de subsistance¹⁴⁶.

De même, les événements climatiques extrêmes des années 1970 et 1980 ont fortement impacté les rendements agricoles et capacités de subsistance de l'ensemble des populations rurales du Burkina Faso. L'orpaillage se développe alors sur l'ensemble du territoire comme activité de subsistance. Devenue la principale activité économique du pays, avec l'agriculture, l'orpaillage contribue fortement aux pressions exercées sur le foncier et à la dégradation des équilibres socio-environnementaux des communautés d'accueil, accentuant les tensions et conflits entre communautés endogènes et populations allogènes¹⁴⁷. Un membre de la Direction générale de la préservation de l'environnement souligne qu'en raison de la coupe abusive du bois, la monopolisation des terres, sa forte consommation d'eau ainsi que l'usage de produits chimiques hautement polluants, l'orpaillage possède de forts impacts environnementaux et sociaux, et contribue en cela à l'accroissement des tensions, notamment lorsque l'exploitation atteint les champs des populations riveraines¹⁴⁸.

¹⁴⁵ Entrevue réalisée avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019. Entrevue réalisée avec un agent des Eaux et Forêts affecté à Pama, Pama, novembre 2018.

¹⁴⁶ *Idem*. Entrevue réalisée avec un membre gradé des FDS de Pama, Pama, novembre 2018

¹⁴⁷ Entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁴⁸ Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018.

Cette exploitation artisanale peut également être financée par certains fonctionnaires locaux¹⁴⁹ et possède un fort impact sur la modification de la hiérarchisation sociale des communautés endogènes¹⁵⁰. Lorsque les aînés continuent de pratiquer l'agriculture, les femmes et les plus jeunes se détournent de leurs activités antérieures pour s'insérer dans l'exploitation aurifère artisanale¹⁵¹. De même, en plus de l'inflation des prix des biens de première nécessité¹⁵², les gains issus de l'orpaillage tendent à « engendrer l'adoption d'un mode de vie souvent ostentatoire, où les orpailleurs dépensent rapidement les sommes gagnées en plusieurs mois, ou financent des baptêmes et mariages »¹⁵³. Cependant, les dégradations environnementales et l'altération des équilibres socio-environnementaux issus de l'orpaillage sont perçues moins prégnantes au sein des discours portés par les acteurs concernés. Il semblerait également que les impacts liés au secteur minier artisanal représentent au final un facteur conflictuel amoindri vis-à-vis de l'exploitation industrielle, notamment lorsque l'on prend en considération l'ensemble de la chaîne de transformations structurelles et de délégitimation étatique amenant à la situation sécuritaire actuelle au Burkina Faso.

En effet, bien que porteur d'altérations profondes, l'orpaillage doit être perçu comme une dynamique endogène et progressive. Son apparition est corrélée à l'effondrement des revenus et l'amenuisement de l'accès aux denrées alimentaires suite aux grandes

¹⁴⁹ Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018; entrevue réalisée avec le professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁵⁰ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁵¹ Entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁵² Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁵³ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

sécheresses des années 1970 et 1980. Il touche la majeure partie des populations endogènes qui le pratiquent alors en complémentarité des activités agro-pastorales. Il n'est donc ni perçu ni pratiqué en concurrence, mais en intégration avec les activités socio-économiques traditionnelles¹⁵⁴. Dans cette perspective il fait partie intégrante du processus endogène de redéfinition permanente de l'équilibre socio-environnemental, d'autant plus que plusieurs dimensions environnementales normatives et liens avec le monde de l'invisible sont également associés à l'exploitation et la possession de l'or¹⁵⁵. À l'instar du développement de l'industrie extractive, portée par des acteurs économiques internationaux au détriment des communautés d'accueil, l'orpaillage semi-professionnel constitue en revanche une source de conflits et de tensions lorsqu'il apparaît comme une activité exogène, portée par des acteurs allogènes, et concurrente à l'équilibre socio-environnemental des communautés d'accueil¹⁵⁶.

Ainsi autant le boom minier burkinabè, pour reprendre le titre évocateur de Chouli (2014), que l'encadrement des aires naturelles protégées viennent se superposer à des changements structuraux préexistants et impactant en profondeur les régimes normatifs, les répartitions démographiques ainsi que les équilibres socio-politiques du Burkina Faso. En concentrant géographiquement l'accaparement des terres arables et des ressources hydriques, les dégradations environnementales ainsi que l'expression des griefs à l'encontre de l'autorité centrale, majoritairement associée aux firmes minières multinationales, le développement minier doit être considéré comme un catalyseur et un

¹⁵⁴ Entrevue réalisée avec un membre gradé des FDS de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

¹⁵⁵ Entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁵⁶ Entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018.

accélérateur des changements normatifs et environnementaux survenant à l'échelle nationale.

Comme l'explique un chercheur ayant coordonné plusieurs enquêtes internationales au Burkina Faso, en accentuant la pression sur le foncier et en contribuant à la surpopulation des espaces de pâturage, le secteur minier accélère également le processus de désertification mettant en péril les systèmes environnementaux sahéliens¹⁵⁷. Le taux de croissance vertigineux du secteur extractif industriel au Burkina Faso vient en effet accentuer considérablement les tensions et conflits ainsi que la rupture de légitimité entre le centre du pouvoir et ses périphéries, amorcés par les événements et migrations climatiques des années 1970 et 1980. Comme nous pouvons l'observer au sein des quatre sites miniers étudiés, mais également au sein de la communauté de Bomboutongou, les dégradations ou exclusions environnementales générées par une exploitation exogène et à grande échelle des ressources naturelles engendrent une déformation marquée des équilibres socio-environnementaux endogènes. Cette déformation se manifeste par une transformation spatiale et géographique de l'environnement, une transformation normative des interrelations entretenues avec l'environnement, une déformation des tissus socio-économiques et enfin une altération des structures socio-politiques et de l'autorité légitime.

L'altération des équilibres socio-environnementaux

Qu'elles soient générées par le développement minier ou les aires naturelles protégées, les pressions anthropiques sur l'environnement altèrent ainsi en profondeur les équilibres socio-environnementaux des communautés endogènes. Au sein de cette section, nous

¹⁵⁷ Entrevue, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

évaluerons l'altération des communautés prenant part à cette recherche en revenant dans un premier temps sur les dégradations physiques de l'environnement, avant de revenir sur la concurrence sur les ressources substantielles ainsi que sur la dégradation du lieu en tant qu'habitat.

Les impacts des dégradations physiques de l'environnement

S'il apparaît évident de considérer la spécificité de chaque contexte géographique, culturelle et socio-politique, la multiplication des études sur le secteur extractif tend à démontrer que d'une région à une autre, d'un continent à l'autre, d'un secteur minier à un autre, les impacts environnementaux de l'industrie extractive demeurent similaires. Dans la plupart des cas, pour des raisons techniques et de rentabilité, l'extraction se produit à ciel ouvert, engendrant la création de fosses d'exploitation. À l'espace même d'exploitation s'ajoutent les espaces de rétention des produits chimiques nécessaires à la lixiviation, la séparation du minerai et de sa roche. Dans le cas de l'industrie aurifère (représentant l'ensemble des sites extractifs étudiés dans cette recherche), les produits nécessaires à la lixiviation sont le cyanure et le mercure. Il est également nécessaire de développer les espaces industriels propres aux infrastructures de traitement du minerai, les espaces destinés à l'administration du site, les espaces destinés au développement de la base de vie des travailleurs expatriés, internationaux ou régionaux, puis la zone de sécurisation du site minier. Enfin, à cela s'ajoutent les différents espaces d'impacts de l'activité minière, classés en fonction des degrés de contamination et d'impacts directs pour les communautés riveraines¹⁵⁸.

¹⁵⁸ Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le

Cette description litannique du processus d'implantation physique des industries extractives est essentielle pour comprendre que le premier impact de l'activité minière est spatial. L'activité minière n'accapare pas que les terres et les ressources en eau, il accapare l'espace et reconfigure profondément les dimensions géographiques de ses zones d'activité, et donc la première strate des interrelations socio-environnementales des populations qui les habitent. Si l'implantation de la mine a un impact visuel direct, elle sépare également physiquement les communes et villages et restreint l'accès aux ressources environnementales. Sur le site de Kalsaka, la zone extractive prend place au cœur de la commune. Elle sépare désormais plusieurs villages entre eux, mais également les zones d'habitat et d'exploitation agro-pastorale¹⁵⁹. Une situation plus ou moins similaire à Falagountou, où les deux villages autochtones songhaïs ont dû être déplacés, car ils se situaient au cœur du permis d'exploitation. Leur localisation initiale correspond désormais à l'emplacement actuel du parc à résidus¹⁶⁰. Pour les sites de Falagounou et d'Inata, les zones d'exploitation s'étendent par ailleurs jusqu'à seulement quelques dizaines de mètres de certaines habitations¹⁶¹.

Dans la majorité des cas, le développement des sites extractifs engendre également le déplacement, souvent perçu comme forcé, d'une partie de la population des communes

secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019 ; entrevue réalisée avec le maire de kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.
¹⁵⁹ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁶⁰ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, Mars 2019.

¹⁶¹ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec un membre du service de l'Élevage de la commune de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

riveraines. La relocalisation s'accompagne alors de la « modernisation » des habitats et la création de quartiers d'habitation en fonction d'une architecture et de matériaux exogènes et ne répondant par conséquent ni aux besoins des populations ni aux conditions environnementales et climatiques des régions d'implantation, ou aux insertions socio-environnementales des communautés concernées¹⁶². Par exemple, sur les sites d'Essakane et d'Inata les nouveaux habitats ont été construits en béton dans une perspective sédentaire pas forcément adéquate aux pratiques agro-pastorales des communautés endogènes¹⁶³. Afin de ne pas répéter les mêmes erreurs, à Karma, le village déplacé a été reproduit à l'identique¹⁶⁴.

La reconfiguration spatiale des milieux de vie impacte l'ensemble de la relation physique à l'environnement, autant les activités économiques, que les pratiques socio-environnementales inscrites au sein des héritages culturels endogènes¹⁶⁵. Le chef de village de Falagountou explique également que la délimitation physique de l'espace, notamment par le biais des grillages empêchant l'accès au site minier, détourne l'accès aux champs et hameaux de culture¹⁶⁶. Un ressenti partagé par les communautés riveraines de Kalsaka et d'Inata, dont les routes ont non seulement été rallongées par la délimitation physique de l'environnement, mais également détériorées en raison de l'activité minière.¹⁶⁷ La multiplication des engins lourds, camions ou engins d'exploitation, détériore non

¹⁶² Entrevue réalisée avec le professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁶³ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018.

¹⁶⁴ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁶⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁶⁶ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁶⁷ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019.

seulement les axes de communication¹⁶⁸, mais engendre également le ruissellement des eaux de pluie sur les champs ainsi que l'augmentation des dépôts de poussière sur les cultures et donc la dégradation qualitative et quantitative des productions agricoles¹⁶⁹. Une situation qui a amené à plusieurs contestations et blocages des routes par les communautés riveraines du site de Karma¹⁷⁰.

Sur l'ensemble des témoignages et récits recensés, plusieurs autres thèmes récurrents se dégagent également quant aux dégradations physiques de l'environnement liées à l'exploitation minière : l'accaparement des terres et la disparition à la fois des terres arables et des espaces de pâturage ; la concurrence sur l'accès aux ressources aurifères ; la pollution des ressources hydriques et la concurrence sur l'accès à l'eau (pour certaines localités); la pollution atmosphérique et sonore ; la dégradation de l'habitat ; et la dégradation de la situation sanitaire.

La perte des terres arables et des espaces de pâturage

La dimension spatiale du développement des sites extractifs est liée à l'un des impacts les plus évidents et marquants de l'industrie extractive, l'accaparement des terres arables et des espaces agro-pastoraux et donc l'accentuation de la pression foncière. Ce phénomène est documenté sur l'ensemble des cas étudiés pour cette recherche et correspond prosaïquement à la diminution de l'espace géographique dédié à la pratique des activités agro-pastorales (champs et pâturages), à l'accaparement des espaces les plus fertiles par

¹⁶⁸ Debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018. Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019.

¹⁶⁹ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

¹⁷⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

l'activité minière, à la surexploitation des espaces restant et donc à l'appauvrissement des sols et des zones de pâtures.

L'implantation ex nihilo de sites extractifs industriels entre en concurrence directe avec les ressources substantielles des populations alors que ces dernières sont parallèlement sujettes à un accroissement démographique¹⁷¹. Cet accaparement est non seulement subi par les communautés riveraines, mais s'effectue parfois de manière violente. L'agent de l'Élevage de Falagountou témoigne à ce titre qu'alors qu'une centaine de champs supplémentaires ont été retirés lors des travaux menés à partir de 2017 pour l'extension du site, les employés de la mine « sont venus une soirée chasser tout le monde et puis envoyer un bulldozer pour racler le coin »¹⁷². En ce qui concerne le site d'Essakane, la compensation même des personnes expropriées accentue l'accaparement des terres. La compagnie IAMGOLD a en effet racheté une zone de pâturage pour compenser les premiers champs perdus lors de la première phase d'implantation. En plus de mettre en concurrence deux activités interdépendantes, le chef de village explique que cette zone était traditionnellement destinée au pâturage en raison de son manque de fertilité¹⁷³.

Pour les exploitants et habitants de la communauté, c'est l'environnement, la nature dans son ensemble qui « est devenu défavorable [...] Eux ils vivaient de l'agriculture. Lui il avait des greniers. Pour manger, il avait des miles dans son grenier. Mais présentement, même son grenier est à terre. Il n'y a (plus) de place »¹⁷⁴. Alors que l'ensemble des communautés ethniques subiraient de manière similaire l'impact du développement

¹⁷¹ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁷² Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁷³ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁷⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

minier¹⁷⁵, pour les populations il n'y aucun autre choix que de continuer à cultiver ces terres « caillouteuses et non fertiles »¹⁷⁶, ou à pratiquer l'élevage sur des espaces agropastoraux qui « ne donnent pas comme avant »¹⁷⁷.

En ce qui concerne la province du Soum et les communautés impactées par la zone d'exploitation d'Inata, l'activité minière a également occupé des terrains cultivables, des zones d'habitation et des zones de pâture¹⁷⁸. Un responsable de la direction provinciale de l'environnement précise que la mine est venue s'implanter sur une zone possédant une forte végétation, ce qui a entraîné un processus de déforestation¹⁷⁹ ainsi que la perte d'un espace dédié à l'activité agro-pastorale au sein duquel « les gens fauchaient l'herbe souvent pour revendre, ou bien même pour faire des provisions pour les périodes de soudure »¹⁸⁰. « Maintenant, ceux qu'ils ont occupé les terrains d'agriculture, ils vont se rabattre encore sur les zones de pâture, couper vers leurs champs. Ils vont couper aussi faire leurs habitations, tout ça c'est une charge encore qui vient s'ajouter sur les zones de pâture », explique l'agent de l'Élevage de Tongomayel en précisant que dans l'ensemble de la zone, les espaces dédiés aux activités agro-pastorales sont également soit occupés, soit menacés par les migrants nationaux et l'augmentation des activités agricoles et que d'une manière générale « la zone devient restreinte et ne suffit plus pour les animaux »¹⁸¹. Une situation

¹⁷⁵ Debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

¹⁷⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁷⁷ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

¹⁷⁸ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef du village de Sona Tchagel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

¹⁷⁹ Entrevue réalisée avec un responsable du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018.

¹⁸⁰ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

¹⁸¹ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

analogue pour la commune de Namissiguima, dont la principale activité est l'élevage,¹⁸² dont la perception de changement, l'altération des interrelations socio-environnementales est directement identifiée comme survenant avec « l'arrivée du blanc » et le développement de la mine¹⁸³.

L'implantation du site industriel a alors non seulement fortement affecté les activités agro-pastorales des communautés riveraines, mais a également contribué à la désertification de la zone en détruisant des composantes physiques de l'environnement, essentielles à la pérennité de l'écosystème endogène¹⁸⁴. Les riverains du site possédant des troupeaux de plus de 20 têtes de bétail ont alors eux-mêmes été obligés de migrer leurs activités et de contribuer à la surexploitation d'autres espaces agro-pastoraux peu fertiles et sujets à l'érosion des sols¹⁸⁵. Une situation similaire à celle expérimentée par les populations de Kalsaka qui ne peuvent que constater l'avancée du processus de désertification à la suite du développement de l'activité minière. En plus de directement déboiser pour le développement du site, l'entreprise Amara a refusé de soutenir les efforts des populations en terme de reboisement pour lutter contre la désertification, et ce en dépit des demandes formulées à ce sujet¹⁸⁶.

Outre la perte et la réduction des espaces physiques, la diminution de la pratique et des rendements des activités agro-pastorales est également fortement soulignée par les différents acteurs et témoins participant à cette recherche. Dans le cas de la commune de Kalsaka, la zone est en phase de post-exploitation, donc à l'arrêt. Bien que théoriquement

¹⁸² Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

¹⁸³ Entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

¹⁸⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

¹⁸⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018

¹⁸⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019.

sujet à une réhabilitation, l'ancien espace d'exploitation est à l'abandon et potentiellement soumis à une réouverture par une nouvelle compagnie minière. Pour les populations riveraines, la situation demeure ainsi similaire à celle des phases d'exploitation¹⁸⁷. Les terres avalées par l'activité minière sont toujours occupées par les fosses d'exploitations, les terrils et les parcs de stockage des résidus.

Résignées à la disparition définitive de leurs terres les communautés riveraines constatent que les activités agro-pastorales demeurent négativement impactées par les substrats de l'activité minière. En raison de la dégradation des infrastructures censées protéger l'accès au site, de nombreuses bêtes d'élevages continuent de se perdre et de se blesser sur le site, lorsqu'elles ne périssent pas en tombant dans les anciennes fosses¹⁸⁸. Pour ce qui est de l'agriculture, les terres redistribuées sont également moins fertiles que les précédentes, qui abritaient également la plupart des arbres fruitiers tels que le néré. Tandis que la fertilité des sols demeure affectée par les dépôts de poussière générés par la mine¹⁸⁹. Cette situation est similaire pour le site de Karma, alors que le site est en début d'exploitation¹⁹⁰.

Cette concurrence entre les activités agro-pastorales et minières est constatée sur l'ensemble des sites étudiés et en raison de la pression foncière et du manque de terres fertiles, il n'existe en réalité pratiquement aucune alternative pour les familles compensées financièrement pour la perte de leurs terrains, ces dernières se retrouvent dépourvues

¹⁸⁷ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019.

¹⁸⁸ Entrevue réalisée avec un membre gradé des FDS de Kalsaka, Kalsaka ; novembre 2019 ; entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2019.

¹⁸⁹ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec l'adjoint du CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019.

¹⁹⁰ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

d'activité économique et de subsistance¹⁹¹. Le développement des sites extractifs génère non seulement une perte de revenu, mais également une menace sur la sécurité alimentaire des communautés impactées. Si à la suite des premiers épisodes de stress environnementaux, l'orpaillage était apparu comme une activité de subsistance permettant de pallier temporairement la diminution des rendements agricoles, le développement des sites industriels entre également en concurrence directe avec les pratiques d'exploitation artisanale de l'or et accentue en cela la pression exercée sur les équilibres socio-environnementaux endogènes¹⁹².

Hormis des arrangements à l'initiative de quelques compagnies minières, comme le traitement des déchets miniers par les orpailleurs, il n'existe aucun cadre institutionnel ou obligation légale pour compenser la perte de ce revenu de subsistance pourtant essentiel pour les communautés¹⁹³. Une situation qui a amené la commune de Ramatoulaye à vivement contester le développement du site de Karma, en polarisant le conflit sur la question religieuse et la préservation de la mosquée et du centre religieux¹⁹⁴ (Dassetto et Laurent 2006). La concurrence exercée avec les orpailleurs professionnels accentue également la pression environnementale et les tensions entre les communautés endogènes et allogènes. L'expulsion de ces professionnels de l'exploitation artisanale du cœur des sites aurifères amène ces derniers à se rabattre sur les champs et zones de pâturage subsistants¹⁹⁵. Un propriétaire d'une exploitation artisanale de la zone d'Inata explique

¹⁹¹ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

¹⁹² Entrevue, spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

¹⁹³ Entrevue réalisée avec un spécialiste burkinabè des enjeux environnementaux travaillant pour une agence européenne d'aide au développement, Ouagadougou, mars 2018.

¹⁹⁴ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

¹⁹⁵ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

qu'en raison d'une utilisation moins contrôlée des produits toxiques pour traiter les minerais, ainsi que de la coupe du bois pour étayer les galeries, les relocalisations des sites d'orpaillages ne font que se superposer et aggraver les problèmes environnementaux générés par le développement des sites industriels¹⁹⁶.

Concurrence et dégradation des ressources hydriques

La déformation de l'espace, du rapport à l'espace, à la terre ainsi que la concurrence sur les activités socio-économiques engendrées par le développement des sites miniers industriels doivent ainsi être appréhendées à l'aune des interdépendances spatiales, humaines et agro-pastorales entretenues avec les ressources en eau. Au sein d'un système environnemental semi-aride tel que l'espace sahélien, les réseaux hydriques sont de fait fragiles et tendent à se rapprocher des situations de pénurie lors des saisons sèches. Il n'est en soi pas surprenant de constater que le développement des sites miniers industriels affecte autant la quantité d'eau disponible que la qualité des ressources subsistantes. Cependant, plusieurs mauvaises pratiques et gestions des ressources en accroissent les impacts au sein des sites étudiés.

Le premier constat est qu'en affectant le rapport à la terre et en réduisant son utilisation pour les pratiques agro-pastorales, l'activité minière affecte indirectement les systèmes socio-environnementaux contribuant à l'entretien et à la préservation des réseaux hydriques. Par exemple, en ce qui concerne la zone d'exploitation d'Inata, le CVD de Filio explique qu'avant l'arrivée de la mine, lors de la saison des pluies, de nombreuses retenues d'eau se formaient au sein de la forêt détruite par l'exploitation industrielle. La présence

¹⁹⁶ Entrevue réalisée avec un propriétaire d'exploitation artisanale dans le Soum, Ouagadougou, mars 2019.

d'un important couvert végétal contribuait à la formation de ces retenues d'eau qui elles-mêmes empêchaient l'érosion des sols. Ainsi de nombreux interdits environnementaux, autant physiques que normatifs, étaient en vigueur afin de préserver le couvert végétal et la constitution de réserves d'eau pour la saison sèche¹⁹⁷. De même, en raison de la diminution forcée des pratiques agro-pastorales, l'interrelation physique à l'environnement évolue et affecte la participation des activités anthropiques à la pérennité de l'écosystème. Sur le site d'Inata, en raison de la disparition de la plupart des terres arables, les populations ne constituent plus des digues pour favoriser la constitution des retenues d'eau et l'irrigation des champs¹⁹⁸.

En parallèle, la mine d'Inata, initialement exploitée par Avocet, a constitué en amont du village de Filio son propre barrage, ce qui a fortement accentué la concurrence sur l'accès à l'eau, en plus de l'assèchement des retenues d'eau préexistantes et entretenues par les communautés riveraines¹⁹⁹. À l'inverse des investissements communautaires réalisés par les compagnies minières sur les autres sites étudiés, il ne semble pas qu'Avocet Mining ait développé les infrastructures nécessaires pour pallier le manque d'eau, telles que des forages pour atteindre la nappe phréatique. Selon les témoignages recensés, la compagnie minière aurait compensé la perte de jouissance des ressources hydriques de manière temporaire, notamment en faisant amener des camions-citernes et distribuant de l'eau potable pour la consommation courante, mais pas pour celle des activités agro-pastorales²⁰⁰.

¹⁹⁷ Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

¹⁹⁸ Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018..

¹⁹⁹ Entrevue réalisée avec le chef du village de Sona Tchagel, Djibo, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

²⁰⁰ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018.

Reconnue et mise en avant par l'ensemble des acteurs interrogés pour son engagement communautaire, l'entreprise minière IAMGOLD a développé plusieurs projets ambitieux de développement des capacités hydriques pour les populations du Sahel²⁰¹. Cependant à Falagountou, en dépit de la création de nombreux forages, le déficit hydrique et la concurrence sur l'accès à l'eau entre les activités agro-pastorales et minières sont clairement identifiés et exprimés par les populations, tandis que la création de forages semble demeurer insuffisante pour répondre à la demande²⁰². Le conseiller du maire de Falagountou explique également que pour les besoins de l'activité minière, IAMGOLD a créé une déviation du cours d'eau principal, ce qui impacte en retour le bassin hydrique versant. Ainsi, si la compagnie minière tente de compenser la perte par la réalisation de forages, cela ne compense pas la perte et la concurrence engendrées sur l'accès à l'eau²⁰³. Un fait confirmé par l'agent de l'Élevage de la commune qui explicite directement la « concurrence entre la consommation humaine et animale, d'une part et d'autre part, les orpailleurs aussi qui utilisent l'eau », tandis que les réponses apportées par la mine « ne résolvent pas le problème »²⁰⁴.

Pour les riverains de Falagountou, les activités minières, autant artisanales qu'industrielles, contribuent à l'ensablement et la détérioration de l'ensemble des réseaux hydriques de la zone²⁰⁵. « Il y aura un moment qui va venir ici où trouver de l'eau il faut faire deux jours même. Puisque tu vas faire toute la journée sur les puits, tu ne gagnes pas.

²⁰¹ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le représentant d'un acteur économique privé implanté dans le nord du Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019.

²⁰² Entrevue réalisée avec l'agent de la Santé de Falagountou, Ouagadougou, novembre 2018.

²⁰³ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁰⁴ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁰⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

Et encore les pompes qui sont là, elles ne sont pas suffisantes. Puisqu'on a des animaux qui sont là. Nous-mêmes, les pompes là ne vont pas nous servir nous tous »²⁰⁶ explique un membre de la communauté. Tandis que d'autres insistent sur le fait que ce phénomène s'inscrit dans un processus plus large incluant la déforestation et la perte du couvert végétal engendrées par l'arrivée de la mine²⁰⁷.

Sur le site de Karma, la compagnie minière a également construit ses propres infrastructures, son propre barrage pour assurer son approvisionnement en eau. Cependant, bien que se situant à proximité de plusieurs retenues d'eau d'importance, le stress hydrique semble demeurer une réalité en saison sèche²⁰⁸. L'accès à l'eau potable est également un enjeu majeur pour la commune²⁰⁹, il s'effectue soit aux puits, soit aux forages. Mais les premiers tarissent et les seconds ne suffisent pas à répondre à la demande. L'approvisionnement en eau est alors trop faible pour la commune, notamment lors de la saison sèche, en dépit des infrastructures réalisées par les investissements communautaires miniers, lorsqu'elles fonctionnent, « sinon le village est à sec »²¹⁰.

À Kalsaka, alors que le site n'est pour le moment plus actif, la question de concurrence sur l'accès à l'eau est moins explicite. En revanche, l'ensemble des riverains, ainsi que des acteurs et observateurs étant intervenus sur ce site, sont unanimes sur le profond impact laissé par l'activité minière sur la configuration et la qualité des réseaux hydriques. Les

²⁰⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁰⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁰⁸ Entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²⁰⁹ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²¹⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

analyses récemment effectuées par la mairie montrent une contamination à l'arsenic sur plusieurs forages tandis que lorsque la mine demeurait en exploitation, les bassins de rétentions des déchets miniers débordaient annuellement lors des saisons pluvieuses²¹¹. L'Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE) est intervenue à ce sujet sur le site de Kalsaka en 2012. Alertée par le chef du village de Tapré, l'ORCADE a constaté sur place que les parcs à résidus ont débordé en raison des pluies abondantes et contaminé l'ensemble du bassin versant, entraînant la mort immédiate du couvert végétal à proximité de la rivière. Un constat partagé par le Bureau National des Évaluations Environnementales (BUNEE)²¹². En tant qu'ancien employé de la mine, l'actuel maire de Kalsaka explique que cette situation était récurrente et que ni le BUNEE, ni l'ORCADE n'avaient eu accès au site minier afin de poursuivre leur mission²¹³.

Pour les riverains vivant à proximité de la mine, l'eau issue des forages demeure impropre à la consommation²¹⁴ et les habitants doivent s'approvisionner aux mêmes retenues d'eau que celles destinées aux animaux²¹⁵. Le constat global est que l'écosystème demeure profondément marqué par l'activité minière, que « la nature a changé parce que leur cyanure même a détruit les arbres qui sont aux abords »²¹⁶. Un membre du BUNEE explique que pour le cas des premiers sites miniers développés au Burkina, dont Kalsaka

²¹¹ Debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Karma, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2019 ; entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, mars 2019.

²¹² Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, novembre 2018.

²¹³ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019

²¹⁴ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

²¹⁵ Entrevue réalisée avec un agriculteur de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

²¹⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

et Essakane, les technologies les plus récentes en matière de gestion des déchets n'étaient pas encore disponibles. Les résidus miniers étaient stockés à même le sol, ce qui facilitait les contaminations des nappes phréatiques. Aujourd'hui le BUNEE encourage les entreprises minières à recourir aux géomembranes permettant de détecter en temps réel d'éventuelles fuites au sein des parcs à résidus. Le bureau ne possède cependant pas l'autorité de rendre cette technologie obligatoire²¹⁷.

Un ingénieur étant intervenu à plusieurs reprises sur le site d'IAMGOLD à Falagountou minimise néanmoins les protections offertes par ces géomembranes. Il souligne qu'en dépit des efforts investis par IAMGOLD et du professionnalisme des équipes chargées de l'installation et de la surveillance des infrastructures de rétention des déchets miniers, il explique qu'il suffit d'un petit trou pour que l'eau s'infilte et contamine l'ensemble des réseaux hydriques communiquant avec les nappes phréatiques²¹⁸. Un organisme d'évaluation environnementale indépendant étant intervenu à plusieurs reprises sur le site concède avoir également eu des retours évoquant une potentielle contamination des nappes phréatiques par l'exploitation minière²¹⁹, tandis que cette contamination ne fait aucun doute pour les agents territoriaux et les populations riveraines de la commune de Falagountou²²⁰. Le CVD de la commune explique notamment que de nombreuses bornes-fontaines et

²¹⁷ Entretien réalisé avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, novembre 2018.

²¹⁸ Entretien réalisé avec ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019.

²¹⁹ Entretien réalisé avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

²²⁰ Entretien réalisé avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien réalisé avec un ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019 ; entretien réalisé avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien réalisé avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entretien réalisé avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

plusieurs forages ont été fermés en raison d'un taux élevé de cyanure dans les nappes phréatiques²²¹. Alors qu'un riverain confie sa crainte des « produits chimiques que le blanc, que la mine utilise pour son travail »²²², un enseignant en poste à Falagountou précise que la contamination des rivières « a tué beaucoup d'animaux vers Markoye, et ici aussi ça fait de nombreux dégâts »²²³. Si la pollution des eaux a une conséquence directe sur l'élevage en affectant les troupeaux des éleveurs²²⁴, elle se répercute également sur l'agriculture par l'irrigation et la contamination des sols²²⁵, comme en témoigne l'agent de l'Agriculture en évoquant un accident industriel survenu en 2017 et ayant entraîné des pertes pour les récoltes²²⁶.

L'agent de l'Agriculture estime à ce sujet que « la zone devient inexploitable en tout cas pour l'agriculture, mais même pour la pâture. C'est-à-dire que la zone devient vraiment une zone entre guillemets détruite »²²⁷. Au cours des années précédentes, en 2017 et en 2018, de forts taux de mortalité ont également été observés au niveau de la faune sauvage, notamment des oiseaux²²⁸. Sur le site d'Essakane, la compagnie minière IAMGOLD collabore avec les autorités locales pour effectuer une évaluation constante de la qualité des eaux et fermer les forages contaminés lorsque cela est nécessaire²²⁹. Mais comme le rappelle l'ingénieur étant intervenu sur le site, la compagnie prévoit de développer une

²²¹ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²²² Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²²³ Entrevue réalisée avec l'enseignant de Falagountou, Falagountou, novembre 2018

²²⁴ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

²²⁵ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²²⁶ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²²⁷ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²²⁸ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

²²⁹ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019 ; entrevue réalisée avec le représentant d'un acteur économique privé implanté dans le nord du Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019.

troisième fosse à Falagountou²³⁰. Ainsi, à l'échelle de l'ensemble de l'exploitation, l'impact doit être évalué sur un périmètre de plusieurs kilomètres, notamment en raison de la contamination de l'ensemble du bassin versant. Un représentant de l'association peule Tabital Pulaaku explique à ce propos qu'à partir de la commune de Gorom-Gorom, « les eaux se réunissent puis passent par Essakane avant de repartir vers le Niger, s'il y a un problème dans la rivière, c'est fini »²³¹. Et comme le montre les analyses menées par le MODOP (2017), c'est l'ensemble des équilibres socio-environnementaux de la partie nigérienne de la région des trois frontières qui est dépendant de ce bassin versant avec notamment la présence d'espaces de pâturage et de points d'eau essentiels aux communautés agro-pastorales de la région. Situé entre Tambao et Dori, le site d'Essakane est identifiable sur la carte des points d'eau du MODOP (2017 : 52) par le forage de Gorom-Gorom situé au sud de Tambao, et au nord du site opérationnel d'IAMGOLD.



Carte n°6 – « Carte des points d'eau » (MODOP 2017 : 52)

²³⁰ Entrevue réalisée avec un ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019.

²³¹ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Tabital Pulaaku, Ouagadougou, février 2019.

Une situation similaire est observée à Inata, 150 km à l'ouest, au sein de la province du Soum. Si un ancien responsable de la gestion environnementale de la mine affirme que la nappe phréatique n'a pas été contaminée par l'exploitation et que les analyses hebdomadaires des forages ont toujours été bonnes²³², l'enquête menée sur le terrain fait état d'un tout autre constat de la part des populations riveraines²³³. Ces dernières soulignent notamment la forte pollution du barrage construit par la mine et la contamination des autres ressources hydriques à proximité de la zone hydrique, en raison des déchets miniers, mais également des déchets issus de la base de vie du site²³⁴. « Il y a du cyanure qui est déversé dans l'eau du barrage et qui tue nos animaux, tant qu'ils s'abreuvent au niveau de ces retenues » explique le CVD de Filio²³⁵. Une situation qui impacte négativement les activités agro-pastorales des communautés riveraines²³⁶, désemparées face à la relation de pouvoir asymétrique entretenue par la compagnie minière comme en témoigne un riverain de Filio, « nous sommes des pauvres, les pauvres ne peuvent rien, ils ne peuvent rien faire pour que l'eau puisse être utilisable, qu'elle puisse être une bonne eau utilisable ».²³⁷

Alors que le site de Karma se trouve être en début d'exploitation, les riverains observent pour leur part une pollution des eaux de surface en raison de l'intensité de la poussière dégagée par l'exploitation minière. L'adjoint de la mairie de Namissiguima explique notamment que le site minier de Karma est à cheval sur quatre villages, Noogho, Koswende, Baredgo et Goninga, et que ces quatre villages observent les mêmes problèmes

²³² Entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

²³³ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018.

²³⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un personnel administratif de la mairie de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

²³⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

²³⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef du village de Sona Tchagel, Djibo, novembre 2018.

²³⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

au niveau de l'eau, les puits sont souillés par les poussières générées par l'activité minière et deviennent non seulement impropres à la consommation courante et celle des animaux, mais également pour la réalisation des tâches domestiques²³⁸.

Dégradation de l'habitat

La question de la poussière dégagée par l'exploitation minière est centrale dans les griefs portés par les populations riveraines de l'ensemble des sites miniers étudiés. Elle renvoie non seulement à des questions de pollution et de santé publique, mais également de transformation spatiale des lieux de vie et de dégradation de l'habitat des populations riveraines. Cette poussière est dégagée par le déplacement des véhicules liés à l'activité minière ainsi qu'aux activités directement liées à l'extraction, dont le dynamitage.

Le conseiller du maire de Falagountou résume cette situation en expliquant que les populations riveraines vivent dans une poussière, un « bruit perpétuel, le bruit des choses, des explosions et autres. Nous vivons dans des bruits et des vibrations des dynamitages, et notre système de vie, la liberté de circulation dans certaines zones a diminué »²³⁹. Il ajoute également qu'il y a « des hameaux de culture qui ne peuvent même pas passer des heures et des heures après la tombée du soleil pour pouvoir poser prendre l'aide de la nature à cause de la poussière et à certains moments de la nuit, le bruit des engins lourds vont te réveiller. Pour ceux qui sont proches de cette société minière, vraiment on se demande, dans le temps, dans le futur, est-ce que ces gens pourront avoir des bons organismes pour pouvoir survivre »²⁴⁰.

²³⁸ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²³⁹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁴⁰ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

Les explosions à répétition, en plus d'ajouter un stress permanent aux populations riveraines et aux animaux, dégradent directement l'habitat. Sur l'ensemble des sites en activité, les personnes habitant à proximité des zones d'exploitations font le même constat de murs fissurés, parfois écroulés, quand ce n'est pas le toit des maisons qui tombe à terre, sans forcément recevoir de dédommagements en retour²⁴¹. Sur le plan sanitaire, ces poussières sont vectrices de maladies pulmonaires et d'infections respiratoires. Les constats effectués au niveau des infrastructures de santé recourent le discours et les griefs portés par les populations riveraines²⁴². Le retour des équipes d'enquête souligne à ce sujet l'omniprésence de la poussière sur le site de Falagountou, elle « recouvre presque tous les arbres, d'une couche épaisse, à plusieurs kilomètres à la ronde »²⁴³. Cette poussière se dépose ainsi à la fois sur les zones pastorales et sur les cultures maraîchères ce qui augmente les risques sanitaires liés à la consommation des produits locaux²⁴⁴.

Le représentant de la jeunesse de Falagountou témoigne également que « quand tu commences à t'approcher de la mine tu vas sentir l'odeur des produits [...] tu es en train

²⁴¹ Voir photos annexes n°2 et n°3, pages 358-359 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018 ; débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de la Santé de Falagountou, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁴² Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018 ; débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

²⁴³ Voir photos annexes n°5 et n°7, pages 360-362 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018.

²⁴⁴ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

de respirer ça, ça peut avoir des conséquences sur ta santé à long terme. Mais aussitôt ce n'est pas facile de savoir [...] un jour comme ça tu commences à tousser, tu ne sais pas où la maladie a commencé »²⁴⁵. Le maire et le CVD de la commune soulignent tous deux le lien étroit établi par les populations entre la multiplication des maladies respiratoires et le développement de l'activité minière, ce qui accroît les griefs portés contre la mine²⁴⁶.

Cette situation est appréhendée de manière similaire sur les autres sites étudiés²⁴⁷. Un ancien responsable de l'environnement de la mine d'Inata concède à ce titre que « la fosse est tellement proche du village, qu'avec le dynamitage, la poussière se déverse dans les champs, les maisons » et que cette « poussière contient des produits chimiques »²⁴⁸. L'adjoint au maire de Namissiguima confirme que pour les populations riveraines du site de Karma, « là où nous sommes actuellement là, ont des problèmes de santé à cause de la mine. Surtout les bruits, les brouillards les poussières »²⁴⁹. Une riveraine de la même commune affirme non seulement que « les maladies ont augmenté à cause de la poussière », mais que l'accès aux soins de santé s'est également dégradé depuis l'arrivée de la mine : « Tu pars aussi à l'hôpital, le prix des produits est élevé. Ils ont dit qu'ils vont aider les gens [...] (mais) si tu pars à l'hôpital aussi il n'y a pas de soutien »²⁵⁰.

²⁴⁵ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁴⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

²⁴⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un membre des FDS affecté dans la zone d'Inata, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un personnel administratif de la mairie de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un agriculteur de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

²⁴⁸ Entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

²⁴⁹ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²⁵⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

En évoquant la multiplication des problèmes de santé dans la commune, un conseiller du maire de Falagountou souligne que le terme même de pollution est tabou au sein des relations établies avec la mine. Il affirme alors que « c'est un terme que la société minière n'aime pas qu'on explique [...] Mais, c'est une réalité »²⁵¹. Une riveraine de la commune témoigne qu'en plus de la pollution, de la visibilité réduite, de l'allongement des temps de déplacement générés par la poussière, les populations riveraines changent leurs habitudes de vie : « nous empruntons la route aux environs de 5h du matin pour éviter la poussière et des accidents éventuels que cela pourrait occasionner »²⁵².

Ainsi dans une dimension purement physique, le développement de sites miniers altère les équilibres socio-environnementaux des communautés riveraines en déformant la configuration géographique et les interrelations spatiales des lieux et en engendrant une forte restriction sur l'accès des ressources substantielles, notamment les terres arables et les espaces de pâturage ainsi que les ressources hydriques. Cette restriction est le résultat d'une part de la concurrence directe exercée par l'activité minière sur la quantité des ressources hydriques disponibles, et d'autre part sur la qualité des ressources demeurant disponibles pour les communautés riveraines.

L'agent de l'élevage de la commune de Tongomayel, également responsable des zones impactées par l'exploitation d'Inata, affirme ainsi que lorsque vous arrivez sur place, « vous regardez et l'environnement s'est transformé ». Les riverains de Filio concluent dans cette perspective qu'« avant l'arrivée de la mine nous puisions tout de cet environnement, et même maintenant. [...] Aujourd'hui avec la mine il y a beaucoup de

²⁵¹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁵² Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

déchets. Ils ne prennent pas soin de l'environnement, de la végétation [...] il n'y a plus rien »²⁵³. L'Émir de Baraboulé souligne que pour l'ensemble du Sahel, si la présence d'or est soupçonnée dans une localité, que cela soit par l'industrie extractive ou l'orpaillage professionnel, « si ça jaillit là-bas là tout ce que ça trouvait pour vous c'est fini »²⁵⁴. Tandis que le chef de village de Sona Tchaguel fait le constat qu'avec l'apparition de l'or, « nous vivons vraiment sérieusement des conséquences difficiles dans notre société où tout est devenu difficile à avoir. Avant nous disposions de beaucoup d'atouts au sein de notre environnement, mais aujourd'hui avec l'avènement de la mine, il y a certaines choses qui sont devenues difficiles »²⁵⁵.

Développement minier et superposition des exclusions environnementales

Lorsque l'on compare l'altération physique des équilibres socio-environnementaux engendrée par les dégradations environnementales issues de l'activité minière à celle engendrée au contraire par la protection de l'environnement au sein des aires naturelles protégées, l'on constate des processus similaires liés à l'exclusion environnementale, la concurrence sur l'accès aux ressources substantielles et environnementales, ainsi qu'à la transformation spatiale des espaces géographiques et de leurs interrelations avec les sociétés humaines. En accaparant une part conséquente des espaces géographiques de certaines régions déjà contraintes par la pression démographique, les aires naturelles protégées viennent se superposer et accentuer l'altération des équilibres socio-environnementaux générés par le développement minier. De même, en se caractérisant par

²⁵³ Focus Groupe réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

²⁵⁴ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

²⁵⁵ Entrevue réalisée avec le chef du village de Sona Tchagel, Djibo, novembre 2018.

la violence et la prédation des agents des Eaux et Forêts, elles exacerbent les griefs des populations riveraines, portés à l'encontre de l'autorité centrale.

L'agent de l'Élevage de la commune de Pama explique qu'au niveau du Parc d'Arly et de la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama l'accès aux espaces protégés et à l'environnement est particulièrement restreint et encadré par les représentants de l'État²⁵⁶. Les espaces, les zones de conservation, d'exploitation économique ou d'exploitation agricole y sont spécifiquement délimités et contrôlés. En parallèle, le directeur provincial de l'agriculture de la Kompiengbiga souligne qu'en raison du processus de croissance démographique, la pression foncière se fait de plus en plus forte sur les espaces agro-pastoraux, alors que les zones de régulation et de protection de l'environnement continuent d'occuper la majorité de l'espace disponible. Les terres arables tendent à être surexploitées et à s'appauvrir, ce qui contribue à la fois à la diminution des rendements agricoles et à la dégradation du couvert végétal²⁵⁷.

Alors qu'aussi bien les populations riveraines que les animaux d'élevage n'ont pas accès aux espaces protégés ou aux réserves de chasse, l'agent de l'Environnement de Pama estime en ce sens que la restriction d'accès à l'environnement est trop poussée, alors que plusieurs mesures pourraient être prises pour lier les pratiques agro-pastorales et usages traditionnels de l'environnement tout en faisant perdurer les mesures de protection et de conservation²⁵⁸. D'autant plus que les zones d'exclusion environnementales s'étendent également aux berges du barrage de la Kompienga, situées de l'autre côté de la commune

²⁵⁶ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019; entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁵⁷ Entrevue réalisée avec le directeur provincial de l'Agriculture de la Kompienga, Pama, novembre 2018.

²⁵⁸ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Pama, Pama, novembre 2018.

de Pama, contenant d'est en ouest le développement des espaces agro-pastoraux des villages de la commune²⁵⁹.

Les notions de manque et de restriction de l'espace géographique sur lequel les communautés sont implantées sont particulièrement prégnantes au sein des entretiens réalisés sur le terrain²⁶⁰. Alors que le conseiller du village s'interroge sur la capacité des prochaines générations à obtenir une parcelle de terre cultivable²⁶¹, une habitante de Bomboutongou souligne également l'accroissement de la pression sur le foncier, notamment en raison des migrations internes. Elle affirme qu'« avant, on était moins nombreux. Maintenant avec l'arrivée des étrangers la terre ne suffit pas »²⁶². Parmi ces étrangers sont également identifiées les populations peules²⁶³, dont les espaces traditionnels destinés aux activités pastorales dans les régions plus septentrionales du Burkina Faso sont également diminués en raison des mêmes phénomènes de migrations internes et d'expansion du secteur minier²⁶⁴. Le conseiller du village les cible directement en affirmant qu'« après l'arrivée des transhumants, des gens du nord, des gens du sud, du centre nord, ils viennent envahir ici, finalement, on a des problèmes terriens pour cultiver »²⁶⁵.

²⁵⁹ Entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁶⁰ Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁶¹ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁶² Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁶³ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁶⁴ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

²⁶⁵ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

Le CVD de Bomboutongou explique que dès le développement du Parc d'Arly et de la Réserve de Chasse de Pama, la délimitation des espaces d'exclusion ou de régulation environnementale a engendré beaucoup d'opposition au sein des populations riveraines, notamment en raison de la perte des terres exploitées et du manque de compensation en retour²⁶⁶. Le conseiller du village ajoute que la création des réserves de chasse et des zones d'exclusion environnementales a fortement impacté le régime alimentaire des populations riveraines. Ces dernières avaient auparavant un accès libre et direct à la chasse et pouvaient manger de la viande quotidiennement²⁶⁷. Au contraire aujourd'hui, l'accès à la viande est beaucoup plus restreint et s'effectue par l'élevage (volailles, ovidés) ou par le marché et, en de rares occasions, par la redistribution des bêtes chassées par les Occidentaux²⁶⁸.

Cette appréhension de privation liée aux restrictions imposées par les mesures de protection de l'environnement s'accroît ainsi à mesure qu'augmente la pression sur le foncier et le besoin des populations riveraines d'accéder aux ressources environnementales des espaces protégés, que cela soit pour les activités agro-pastorales, l'accès au bois mort, ou même pour l'intégration environnementale de l'habitat²⁶⁹. Une riveraine de la commune explique à ce propos que « nous les femmes aussi c'est à cause du bois qu'on y rentre (dans la Réserve de chasse) » tout en précisant qu'elles ne rentrent « pas dans la forêt au hasard pour faire ce que tu veux », car cet espace est désormais destiné aux « chasseurs blancs qui

²⁶⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁶⁷ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁶⁸ Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁶⁹ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

viennent maintenant »²⁷⁰. La restriction d'accès à l'environnement s'accompagne alors de fortes mesures de rétorsion appliquées par les agents des Eaux et Forêts, faisant office de gardes forestiers.

Le président de la Commission Environnement et Développement Local de Pama rappelle cependant que les restrictions d'accès à l'environnement font désormais partie de la loi, et que les populations ont le devoir de la respecter, notamment en ce qui concerne le braconnage, ou doivent s'exposer à l'usage de la violence par les représentants de l'autorité²⁷¹. L'agent de l'élevage de Pama témoigne que les populations n'osent plus pénétrer dans ces espaces d'exclusion environnementale, par peur « des amendes incommensurables à payer »²⁷². Une habitante du village de Bomboutongou témoigne à ce propos que « la somme que tu vas payer te donnera des vertiges [...] Tu peux vendre même deux bœufs pour payer »²⁷³, tandis que d'autres ajoutent que les agents des Eaux et Forêts, en plus de donner des amendes peuvent confisquer les vélos et charrettes ou dégonfler les pneus afin de les rendre inutilisables, voire saisir les animaux qui pénètrent dans les aires protégées : « Si on dégonfle ta charrette, tu vas chercher du bois comment ? [...] À cause de ces problèmes, même nous les femmes, si ce n'est qu'on n'a vraiment plus le choix, on n'y rentre pas facilement » [...] « si tu y rentres clandestinement et qu'on te prend ... »²⁷⁴.

Ces sentiments de privation et de frustration autant envers ce processus d'exclusion environnementale que les mesures coercitives appliquées par les agents des Eaux et Forêts, sont cependant fortement nuancées par le profond attachement exprimé par les populations

²⁷⁰Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁷¹ Entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁷² Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁷³ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁷⁴ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Pama, Pama, novembre 2018. .

riveraines à l'écosystème forestier et à la reconnaissance des mesures gouvernementales qui ont permis sa conservation. Bien qu'elles appellent à des aménagements des législations encadrant l'accès à l'environnement, et notamment une meilleure compréhension des intégrations et interdépendances des systèmes socio-environnementaux, la grande majorité des personnes interrogées souligne sa volonté de conserver les réserves de chasse et parcs naturels. Les communautés riveraines ont par ailleurs créé leurs propres zones de protection de l'environnement, les Zones Villageoises Cynégétiques (ZOVIC), qui à la différence des parcs nationaux et des réserves de chasse, sont des espaces d'intégration des équilibres socio-environnementaux endogènes²⁷⁵.

Alors qu'en faisant référence à la préservation de l'environnement, le chef du village demande pour sa part, « si tu protèges quelque chose et tu le tues encore comment ça peut aller ? Tu gardes et tout ça va se développer comment ? »²⁷⁶. Une habitante conclut de manière mesurée en soulignant que « la forêt est bénéfique pour nous. Seulement rien ne peut être bon éternellement. Les défauts que nous avons énumérés ne se trouvent pas à tous les niveaux. Il y a des côtés positifs et négatifs. C'est son existence qui vaut mieux que si elle n'existait pas »²⁷⁷. Cependant, ce sentiment d'attachement est exprimé avec d'autant plus de conviction lorsque les populations riveraines évoquent les bénéfices issus des initiatives endogènes et autogérées de conservation de l'environnement, les ZOVIC,

²⁷⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018.

²⁷⁶ Entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁷⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

également appelées la « petite forêt », en opposition à la réserve de chasse présidentielle, identifiée comme la « grande forêt »²⁷⁸.

Conclusion

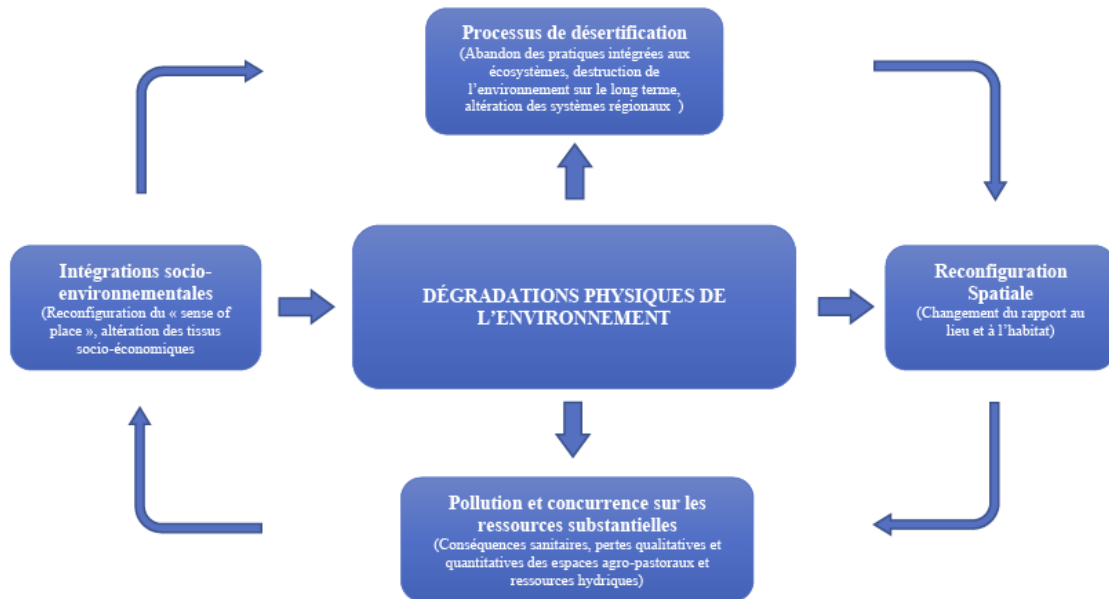
Nous pouvons ainsi remarquer qu'aussi bien la dégradation de l'environnement que sa conservation engendrent à la fois des reconfigurations spatiales des lieux de vie, pouvant aller à la détérioration de l'habitat, une concurrence sur l'accès aux ressources hydriques et environnementales, voire, dans les cas extractifs, leurs dégradations et une menace sur la pérennité même des écosystèmes. Ces phénomènes viennent alors se superposer et accroître les tensions et les altérations des équilibres socio-environnementaux engendrées par les processus de pression foncière, d'accaparement des terres et de raréfaction des ressources environnementales issues des migrations et changements climatiques. Dans les deux cas, nous constatons une forte altération des interconnexions et interdépendances construites entre les sociétés humaines et leur environnement.

Comme nous avons pu le constater au sein de ce chapitre, le premier impact du développement minier est lié à la reconfiguration spatiale des communautés riveraines, la diminution de l'espace géographique accessible, les restrictions physiques et légales sur les capacités de déplacement des populations, ainsi que les pollutions sonores et environnementales contribuent à la modification de leurs habitudes et modes de vie et par conséquent de leurs appréhensions mêmes de l'interrelation entretenue avec le lieu et l'espace. Ils en altèrent en cela la perception et l'interrelation au « sense of place » définie par les approches culturelles des systèmes environnementaux.

²⁷⁸ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

Comme le met en exergue la figure 4, alors que l'implantation physique des sites extractifs génère une destruction directe de services environnementaux essentiels à la pérennité des écosystèmes, la forte diminution des pratiques agro-pastorales traditionnelles en raison de l'accaparement des terres contribue à l'accélération du processus de désertification des zones d'impacts. L'altération des intégrations socio-environnementales des communautés riveraines affecte non seulement les tissus socio-économiques des communautés riveraines, mais possède également un impact direct sur la dégradation de la dimension physique de l'environnement. En parallèle aux concurrences et pollutions exercées sur les ressources substantielles, inhérentes au processus minier, les premières conséquences liées aux dégradations environnementales identifiées par les populations riveraines sont les maladies engendrées par la pollution minière et les risques à court terme sur leur propre santé, et celle de leurs animaux.

Figure 4. Dégradation physique de l'environnement et rupture des intégrations socio-environnementales



Similairement, alors qu'elles contribuent au contraire à la protection de l'environnement et à la régénération des écosystèmes, en monopolisant de vastes espaces géographiques de certaines régions, pratiquement l'ensemble de la région du Sahel en ce qui concerne la Réserve Sylvo-Pastorale et Faune partielle du Sahel, les aires naturelles protégées viennent se superposer et accentuer l'altération des équilibres socio-environnementaux générés par le développement minier. Au sein du complexe W-A-P, et plus particulièrement de la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama, on peut constater des processus similaires liés à l'exclusion environnementale, la concurrence sur l'accès aux ressources substantielles et environnementales, ainsi qu'à la transformation spatiale des espaces géographiques et de leurs interrelations avec les sociétés humaines. Cependant, les implications les plus profondes de cette dégradation de l'environnement physique semblent cependant être ses répercussions sur la dégradation de l'environnement normatif, et par extension l'altération de l'ensemble des équilibres socio-environnementaux étudiés, qui seront abordés plus en détail au sein du prochain chapitre.

Chapitre 6
*Mutations normatives de l'environnement et altération des équilibres socio-
environnementaux*

*« Il est arrivé Oncle Ben's avec un drapeau :
Voici du riz, « il ne colle jamais ! »
[...]
Les hommes ont dit puisque c'est dans les colis
Qu'on trouve à manger, nous, on reste au lit
Il nous a donné la recette du bonheur,
Il nous a même donné l'heure ...
[...]
Il est arrivé habillé comme un cow-boy,
Il était beau comme un paquet de clopes,
Avec dans sa hotte la dernière game-boy
Et des jouets de toute sorte,
Des jouets qui valaient une fortune
Et une fusée pour aller sur la lune
[...]
On a joué, quand les piles se sont usées
Le cow-boy a repris sa game-boy,
Il a dit aux moutons « fini de danser ! »
C'est moi le shérif et vous serez les bad boys,
On a beau dire, mais quand on est nu,
Même au diable, on souhaite la bienvenue
Il a fait tous les endroits habités
Et c'est depuis qu'aux quatre coins de la planète,
On est tous assis à faire la même dictée
Tous à manger la même bouillie dans l'assiette !
[...]
Il a pris tout le zinc pour en faire le métro,
Il a pris nos cheveux, s'est fait la coupe afro,
Il a pris tout le café, il a pris tout le cuivre
Il est parti sans nous laisser la marche à suivre ! »*

Tiken Jah Fakoly. 2004. « Tonton d'America ». *Coup de gueule*, Barclay, Universal Music France, Paris.

Introduction

En considérant le caractère co-constitutif des interrelations établies entre l'environnement et les sociétés humaines, nous constatons qu'aussi bien la dégradation physique de l'environnement, que sa redéfinition territoriale par le développement de parcs nationaux, en altèrent également sa dimension normative. Si cette dégradation normative peut revêtir diverses dimensions, intégrant plusieurs niveaux d'interprétations et d'altérations de l'équilibre socio-environnemental, elle est toujours liée à l'altération physique de l'environnement, allant de la destruction des lieux de culte au processus d'expropriation des exploitants agro-pastoraux.

Ce chapitre analyse la manière dont les dégradations physiques de l'environnement affectent sa dimension normative. En raison de l'interrelation profonde entre les dimensions duales de l'environnement, les répercussions des dégradations physiques de l'environnement sur sa dimension immatérielle engendrent une réaction en cascade accentuant l'altération des équilibres socio-environnementaux. La mutation des tissus socio-économiques et socio-culturels en résultant génère alors une réinterprétation des interrelations et constructions socio-environnementales, amenant inéluctablement à l'érosion des normes, institutions et structures de pouvoir qui reposaient sur ces dernières.

Au sein de ce chapitre, nous accorderons une attention particulière à la manière dont la destruction physique des attributs environnementaux incarnant et servant de médiation avec la dimension immatérielle peut contribuer à la fois à l'affaiblissement des structures politiques endogènes et de la légitimité de l'autorité centrale. Puis nous aborderons la manière dont le processus d'accaparement du foncier accompagnant l'insertion ex nihilo de l'industrie extractive accentue la redéfinition des interrelations et interprétations liées

au rapport à la terre et par extension à la redéfinition des modalités et régimes collectifs endogènes de gestion des ressources naturelles. Enfin, nous mettrons en exergue la manière dont ces deux phénomènes contribuent à la mutation des tissus socio-économiques.

La destruction physique des lieux symbolisant le lien au monde de l'invisible

L'altération la plus directe et manifeste de la dimension normative de l'environnement est sans aucun doute la destruction physique des lieux de culte, ou des composantes environnementales revêtant des significations culturelles et établissant le lien avec le monde de l'invisible. Si cette dégradation physique des dimensions normatives de l'environnement est plus marquée au sein des communautés mossies ou gourmantchées, dont l'équilibre socio-environnemental intègre les composantes endogènes de l'islam considéré comme maraboutique par les constructions religieuses néo-traditionnelles (Izard 1986a), elle n'en est pas moins importante au sein des communautés songhaïs et peules prenant part à cette recherche. La destruction de bosquets, de cimetières ou de collines sacrées est constatée sur presque tous les sites étudiés, à l'exception du site de Karma, où cependant un fort contentieux a été observé durant plusieurs années autour de la possibilité de délocaliser la mosquée de Ramatoulaye (Dassetto et Laurent 2006).

À l'instar de ce qui peut être observé sur plusieurs autres sites miniers, industriels ou artisanaux, ainsi que sur de nombreuses aires naturelles protégées, il semblerait que sur le site de Karma, la compagnie minière multinationale Endeavour ait désamorcé les tensions entourant les fétiches et bosquets sacrés en négociant leur délocalisation²⁷⁹. En effet, si les

²⁷⁹ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

fétiches et éléments environnementaux sacrés servent d'intermédiaires avec la dimension normative de l'environnement, ils ne sont pas automatiquement fixes et peuvent être déplacés en observant des rituels spécifiques (Fournier 2011). Cette situation semble ne pas concerner la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama, installée depuis plusieurs décennies, les fétiches et bosquets y sont situés à l'extérieur de la zone d'exclusion environnementale et ont pu être déplacés lors de la création de la réserve²⁸⁰. Néanmoins, cette délocalisation ne peut s'appliquer à l'ensemble des lieux et composantes environnementales établissant un lien physique avec la dimension normative de l'environnement, par exemple les cimetières ou les collines sacrées. Il est également à noter que de nombreux acteurs exogènes, autant internationaux que nationaux, intervenant sur l'exploitation des ressources naturelles minimisent ou ne prennent simplement pas en considération l'importance de la dimension normative de l'environnement pour les communautés riveraines.

Un responsable du ministère burkinabè de l'Environnement explique que lorsqu'il était affecté à la préfecture d'une des provinces de la région du Bam, un site d'exploitation artisanale s'est rapidement développé à proximité de sa commune. Les orpailleurs professionnels ont alors afflué de l'ensemble de la sous-région et ont commencé à étendre le site vers un cimetière sacré, rattaché aux royautés endogènes, ce qui a généré d'importantes tensions avec les communautés riveraines et suscité l'intervention des forces de l'ordre²⁸¹. Cependant, lorsque des situations analogues surviennent au sein de sites industriels, l'asymétrie des relations de pouvoir entre les communautés riveraines, ainsi

²⁸⁰ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

²⁸¹ Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018.

que les autorités locales ou administratives et les compagnies minières, empêche toute intervention pour assurer la préservation des sites.

Le maire de Falagountou explique à ce propos que plusieurs collines qui constituaient des lieux de rites et de sacrifices ont été détruites au profit de l'extension du site d'Essakane. Il insiste sur le fait que cette destruction « fait toujours l'objet de plaintes et de négociations », tandis que « d'autres sites sacrés tels que des cimetières font également l'objet de contentieux »²⁸². Il précise alors qu'il y a « beaucoup de cimetières dans le site, et pour les communautés, ces lieux sont sacrés. Dont notamment le cimetière de Ticknavwel qui a été totalement profané. Et sur lequel se situe actuellement une partie du parc à résidus »²⁸³. Cette situation a également été observée sur la mine d'Inata. Lors de l'exploitation du site, la multinationale minière Avocet a détruit plusieurs collines sacrées, sans même en avertir les populations riveraines²⁸⁴. Il en a été de même sur le site de Kalsaka, à l'époque exploité par la multinationale Amara Mining et dont le précédent dirigeant se vantait alors d'avoir fait raser les collines sacrées situées à l'intérieur du périmètre d'exploitation²⁸⁵.

Cette destruction volontaire des sites environnementaux sacrés, survenue au début des années 2010, a profondément marqué les communautés riveraines de Kalsaka, qui entretiennent encore des griefs à ce sujet²⁸⁶. L'adjoint du CVD de la commune de Kalsaka explique que « tout s'est passé la nuit. C'était la nuit ils ont dynamité ça »²⁸⁷ sans même

²⁸² Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁸³ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

²⁸⁴ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

²⁸⁵ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

²⁸⁶ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

²⁸⁷ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

avoir consulté le chef de terre et en violant les accords établis avec les communautés riveraines. En effet, lors des négociations, Amara Mining s'était pourtant engagé à respecter l'intégrité des sites sacrés situés à l'intérieur du périmètre d'exploitation. Ces sites abritaient notamment les fétiches des communautés, incarnés par les pythons de Seba qui vivaient dans ces collines. Les communautés avaient alors l'habitude d'effectuer des rituels et processions afin d'intercéder auprès des pythons, les médiateurs entretenant le lien avec la dimension normative de l'environnement, que cela soit pour des enjeux climatiques, par exemple pour accroître la pluviométrie, ou sanitaires, pour lutter contre les épidémies²⁸⁸.

L'arrivée de la mine a alors non seulement altéré l'interrelation établie avec la dimension normative de l'environnement, mais a également généré le départ des fétiches médiateurs, les pythons, dont les populations ont directement constaté la migration à la suite de la destruction des collines sacrées. L'adjoint du CVD de Kalsaka témoigne à ce propos que depuis que la mine s'est implantée, « tout ce qu'on avait comme croyance a été bradé » notamment parce que lors de la destruction des collines sacrées « nos divinités sont parties »²⁸⁹. Les populations ont alors constaté la migration de leurs fétiches, les pythons de Seba, le long des cours d'eau. La destruction physique des sites sacrés, ainsi que la migration des médiateurs avec la dimension normative de l'environnement affecte alors la capacité culturelle des populations et leur propension à effectuer les rituels nécessaires pour intercéder auprès des services environnementaux. L'adjoint au CVD de Kalsaka affirme ainsi que l'arrivée de la mine a suscité « un grand changement » et ajoute également que

²⁸⁸ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

²⁸⁹ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

« quand il y avait des maladies qui rentraient, c'est là-bas qu'on allait implorer les dieux pour que ces maladies-là trouvent des remèdes ». ²⁹⁰

La destruction physique des éléments environnementaux établissant le lien avec les dimensions normatives de l'environnement altère ainsi en profondeur les pratiques et interrelations issues des appréhensions endogènes du rapport au monde. Dans une interprétation socio-environnementale endogène, la dégradation de la dimension normative de l'environnement engendre un impact direct et physique sur les écosystèmes et les populations. Le CVD de Kalsaka explique ainsi qu'à la suite de la destruction des collines et du départ des pythons, les populations ont observé une persistance des sécheresses ainsi que l'apparition de nouvelles maladies. Il ajoute de même que pour les communautés riveraines, les accidents de la route, ou les morts soudaines sont également directement associés à cette altération ²⁹¹.

La dégradation de la dimension normative de l'environnement contribue alors à accroître la perception de pénurie des ressources environnementales en raison de la modification des modalités d'accès à l'environnement. Elle contribue par conséquent à accroître le manque de légitimité du développement minier. Au sein des communautés riveraines des sites d'Essakane, de Kalsaka et d'Inata, les populations associent alors étroitement les aléas et accidents subis par les acteurs économiques internationaux à une intervention directe et physique des composantes normatives de l'environnement. Le maire de Falagountou explique notamment que pour les communautés riveraines, dont l'appréhension socio-environnementale endogène continue d'encadrer fortement les relations au monde, de nombreux incidents sont survenus au sein du périmètre minier

²⁹⁰ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

²⁹¹ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

depuis la destruction des sites sacrés, « comme des accidents, la détérioration de matériel (ou) des véhicules qui s'enflamment »²⁹².

L'adjoint du CVD de Kalsaka témoigne d'une appréhension similaire. À la suite de la destruction du siège du Naaba, constitué d'une colline sacrée au sein du périmètre minier, l'intensité de la contestation a été telle que le préfet de la province de Ouahigouya a dû intervenir pour mener une médiation. Et encore une fois, l'ensemble des incidents survenus au sein du périmètre minier ont par la suite été associés à la destruction des éléments environnementaux assurant l'intermédiaire avec la dimension normative de l'environnement²⁹³. Un ancien employé de la mine d'Inata, également originaire du village de Filio, témoigne du même phénomène. Les populations riveraines ont directement associé la destruction des collines sacrées par le développement minier aux problèmes que l'acteur économique international a commencé à rencontrer : « durant la même période, les problèmes de la mine ont commencé à survenir. Les équipements de forage ont commencé à tomber en panne, les foreuses se sont renversées toutes seules [...] les gens ont commencé à tomber malade, il y a même eu un cas de folie »²⁹⁴. Cette appréhension associe ainsi non seulement le rejet du développement minier en raison de la dimension normative de l'environnement, mais également l'opposition des communautés à l'altération de leurs équilibres socio-environnementaux.

La modification de l'interrelation établie entre les dimensions normatives et physiques de l'environnement est ainsi directement interprétée comme responsable d'accidents mortels ou de la dégradation des conditions de vie des communautés. Il est cependant

²⁹² Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

²⁹³ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

²⁹⁴ Entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

évident que dans une compréhension cartésienne ces accidents et aléas climatiques peuvent être expliqués d'une manière rationnelle et non reliés aux dimensions spirituelles endogènes. Néanmoins, dans cette recherche et dans le contexte socio-environnemental étudié, ce sont les interprétations et les significations explicitement exprimées par les acteurs qui importent, qui donnent sens au monde et qui soutiennent leurs actions ainsi que leurs insertions socio-politiques.

Ainsi, aussi bien la destruction physique des sites sacrés que la dégradation générale de l'environnement sont appréhendées sous un même prisme par les communautés riveraines et sont étroitement associées à la modification globale du climat et de l'écosystème, et par extension aux conditions de vie des populations. Néanmoins, si cette altération engendre dans un premier temps des nombreux griefs à l'encontre des acteurs économiques internationaux et de l'autorité centrale, sujets que nous aborderons au sein du chapitre suivant, dans une perspective de co-constitution de l'environnement et des sociétés humaines, elle contribue également à la mutation des structures sociales, culturelles et économiques des communautés riveraines, dont l'un des aspects les plus probants est la privatisation et la financiarisation du foncier.

Expropriations, privatisation et financiarisation du foncier

Alors que les modalités d'accès à l'environnement et les régimes fonciers collectifs constituaient le socle de la construction socio-politique endogène, le phénomène d'expropriation des terres au profit de l'industrie extractive constitue un des moteurs de l'altération entre les interrelations normatives et physiques de l'environnement. Non seulement la disparition physique de la terre accroît la raréfaction de la ressource

substantielle, mais elle en modifie également sa dimension normative. D'une part elle altère les rôles sociaux et culturels étroitement enchevêtrés à la construction des représentations politiques et de la distribution de l'autorité. Et d'autre part elle engendre la transformation du régime de propriété, soutenue à la fois par le processus de compensation financière initié par les compagnies minières et par la réforme nationale du code foncier. Les équilibres socio-environnementaux passent alors d'un régime semi-collectif de propriété et de gestion du foncier, sur lequel reposaient les structures endogènes de pouvoir, à un régime de privatisation individuelle et monétarisé.

Un spécialiste burkinabè des enjeux fonciers explique à ce sujet « qu'avant la terre était sacrée. On ne parlait même pas de vente de terre. Pour les coutumiers la terre c'est une ressource naturelle que Dieu a donnée à tout le monde [...] Mais de plus en plus, avec la modernité, avec les lois qui sont venues. On a senti qu'on est en train de perdre ce ... volet et de nos jours, ce qui était comme sacré, tend à ne plus l'être »²⁹⁵. Le professeur Sanogo souligne que ce problème ne concerne pas uniquement le développement des sites extractifs, mais également l'encadrement, autant par l'autorité centrale burkinabè que par des acteurs internationaux, des parcs naturels régionaux et nationaux. L'imposition de régulations environnementales exogènes, reposant sur un principe d'exclusion environnementale, rentre alors profondément en confrontation avec les différents régimes de connaissances et de régulation endogène de l'accès à l'environnement et de gestions des ressources naturelles²⁹⁶.

²⁹⁵ Entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.

²⁹⁶ Entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

Pour les populations subissant cette redéfinition du rapport au foncier, l'altération de la dimension physique de l'environnement, abordée au sein du chapitre précédent, est alors explicitement associée à ses dimensions normatives, car, « si ça trouve c'est toutes tes terres y compris les terres de tes ancêtres qu'elle (la compagnie minière) a pris là, maintenant tu es obligé d'aller demander une terre à quelqu'un ailleurs. Là, c'est une souffrance hein ! Si tu es victime de cela, tu sauras combien ça fait souffrir »²⁹⁷. Cette souffrance est non seulement engendrée par la perte du statut social lié à la possession de la terre, des services environnementaux qu'elle procure²⁹⁸, mais également à la valeur monétaire de la terre créée par la compensation. L'argent, la valeur monétaire, est alors directement associé à la notion de danger, car il est perçu comme modifiant négativement les habitudes de vie, les rapports intra-communautaires et l'interprétation normative de la terre²⁹⁹. Le représentant de la jeunesse de Falagountou rejoint cette appréhension et insiste sur le fait que la plupart des personnes ayant perçu des compensations monétaires sont désormais sans ressources financières. Il conclut alors « que l'argent quoiqu'on en dise [...] l'argent puis la terre ce n'est pas à comparer » et qu'une fois les montants perçus épuisés, « tu n'as pas de terre à cultiver. Tes animaux souffrent parce que tu n'as pas de lieu de pâturage, c'est nous qui nous souffrons parce que [...] la nappe (phréatique) là a tari »³⁰⁰.

Cette notion de danger lié à l'argent est particulièrement révélatrice de la profondeur des altérations subies par les communautés riveraines des sites miniers. D'une part, cette

²⁹⁷ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

²⁹⁸ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

²⁹⁹ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

³⁰⁰ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

altération de l'équilibre socio-environnemental liée au processus d'expropriation est d'autant plus frappante lorsque nous considérons les conséquences de la transformation normative du foncier en une propriété privée, mesurable, délimitable et quantifiable en une valeur numéraire. D'autre part, l'argent et la valorisation monétaire de la terre changent les rapports normatifs et l'interprétation sociale de l'environnement, mais il déstructure également les tissus socio-économiques dans leur ensemble. Car non seulement les populations riveraines ne sont pas habituées à gérer d'importantes sommes d'argent, et donc à étaler leur budget sur plusieurs années, mais elles ne possèdent pas non plus l'accès aux infrastructures permettant de stocker des sommes importantes sur le long terme, ni d'espaces agro-pastoraux au sein desquels elles pourraient investir leurs capitaux, ou voire même d'alternatives d'activités économiques dans lesquels placer ces capitaux. Ces populations s'exposent alors au vol de leurs compensations, au racket et à la prédation³⁰¹.

Cette dimension normative de l'environnement, et notamment des modes de gestion endogènes de la propriété foncière et de l'accès à la terre, est loin d'être une inconnue à la fois pour les autorités nationales, les sociétés d'évaluation des impacts sociaux et environnementaux, et des compagnies minières. « C'est le problème des études sur les compensations. Il y a un billet sur les propriétaires et la conception même de la propriété. Les compagnies internationales ne captent pas les différentes appréhensions et rapports au monde », explique le représentant d'une société d'évaluation des impacts sociaux et

³⁰¹ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018; entrevue réalisée avec le professeur Gomgnimbou, Ouagadougou, octobre 2018; entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le professeur Zergo, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

environnementaux basée à Ouagadougou³⁰². Il serait cependant plus juste de préciser que les entreprises minières feignent de ne pas capter les différentes appréhensions et rapports au monde. En effet, cette différence normative est elle-même mise à profit pour faciliter l'insertion des sites extractifs sur le territoire burkinabè. Encore une fois, le processus de négociation entourant les expropriations foncières et leurs dédommagements en sont l'exemple le plus significatif.

Tandis qu'en dehors des réformes récentes du code foncier, la propriété privée et individuelle de la terre ne correspond que peu aux modèles endogènes de gestion des ressources naturelles, les termes et modalités mêmes des négociations menées exposent une volonté de façonnement normatif des interrelations socio-environnementales au profit du développement extractif. Les ententes de principe conclues entre d'une part les représentants des autorités nationales et des compagnies minières, et d'autre part des communautés riveraines, sont initialement formulées et approuvées à l'oral. Puis, par la suite transcrites par écrit avant d'être signées de manière manuscrite. Cependant, pour la plupart des communautés riveraines et des constructions socio-culturelles endogènes l'accord oral prédomine sur la formulation écrite, d'autant plus que dans le cadre du Burkina Faso, les transcriptions sont réalisées en français. Il est alors fréquent que la langue de l'ancienne puissance coloniale, et désormais de l'administration centrale, ne soit pas automatiquement parlée par les populations riveraines, et encore moins lue. Certaines compagnies minières en profitent alors pour changer les termes et modalités des ententes conclues à l'oral, et les faire approuver juridiquement par une signature manuscrite qui,

³⁰² Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018

pour les principales personnes concernées, possède une signification moindre que la parole donnée.

Le processus de négociation et les mouvements de contestation entourant l'extension du site d'Essakane sur la commune de Falagountou (L'Express du Faso 2015; Le Pays 2012) sont particulièrement significatifs de cette manipulation des différentes réalités socio-environnementales. Lors des entretiens réalisés à Falagountou, plusieurs riverains personnellement touchés par les expropriations ont directement mis en avant les fortes disparités avec la teneur des négociations initialement réalisées avec les représentants des autorités nationales et des compagnies minières, les attentes relatives aux compensations et à la réhabilitation, ainsi que la réalité du développement extractif. Un riverain souligne ainsi que les représentants de la mine avaient non seulement promis des aides, mais également que l'exploitation des terrains concernés ne dépasserait pas une période de trois ans, et qu'« après ces trois ans-là, ils (les riverains) peuvent prendre leurs champs, cultiver comme ils le voulaient »³⁰³. C'est sur cette base que les consultations et négociations initiales ont été effectuées. C'est seulement après la réalisation de plusieurs analyses de terrain préalables à l'expansion du site que les autorités administratives burkinabè ont fait savoir que les champs seraient « retirés » et que les exploitants devaient s'entendre à ce niveau avec la mine³⁰⁴.

Après avoir reçu les plaintes transmises par les représentants des communautés riveraines, les autorités administratives et politiques provinciales ont souligné que les populations et exploitants agro-pastoraux devaient s'entendre directement avec la mine,

³⁰³Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁰⁴Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

car qu'ils soient d'accord ou non, « les champs seront pris. Mieux vaut aller s'entendre avec la mine que perdre les champs »³⁰⁵. Ainsi forcés à établir directement une entente, les exploitants agro-pastoraux concernés par l'expropriation ont été non seulement contraints d'accepter le prix des rémunérations à l'hectare fixé par la compagnie minière, mais surtout une évaluation globale des indemnités calculées sur une période de trois ans. C'est à ce niveau que la différence d'interprétation des interrelations à l'environnement devient capitale. Alors que la mine propose une indemnité fixe, calculée sur le rendement annuel des exploitations agro-pastorales, les exploitants, qui ne détiennent pas la propriété terrienne en fonction des normes occidentales de propriété privée, signent une entente pour la cession de leurs droits d'exploitation pour une période de trois ans³⁰⁶.

Cependant, une fois les trois ans écoulés, les exploitants ont voulu faire valoir leur droit et récupérer l'usage de leurs champs, ce qu'a contesté la compagnie minière. « La mine là a dit qu'elle n'a pas dit que c'est trois ans [...] (et) a revendiqué un papier de preuve qui prouve que c'est trois ans »³⁰⁷, explique un exploitant exproprié par IAMGOLD. Si les exploitants agricoles ont signé une entente formulée par écrit au moment de la prise de possession des terrains par IAMGOLD, la compagnie minière n'a pas transmis de copie papier de l'entente aux signataires et n'a pas non plus respecté son engagement oral à déposer les ententes signées à la mairie de Falagountou³⁰⁸. Ce contentieux a suscité un fort mouvement de protestation appelant les autorités provinciales et nationales à réagir.

³⁰⁵Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁰⁶Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁰⁷Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁰⁸Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

Cependant, comme aucune transcription de l'entente orale initiale n'avait été déposée auprès des autorités administratives, les populations n'ont pas eu de preuve attestant la réalité de l'accord et du caractère temporel de l'expropriation³⁰⁹.

Cet écart d'appréhension sur la conception de la propriété terrienne privée et individuelle établie en fonction d'un cadastre délimité et l'appréhension endogène de la détention du droit d'exploitation, mais non de la propriété même de la terre, se retrouve sur l'ensemble des sites extractifs industriels du Burkina Faso. Elle est-elle même issue des dispositions législatives actant l'insertion du foncier burkinabè au sein de l'économie et de la finance internationale. En effet, le code minier burkinabè souligne directement que sur l'ensemble du territoire national, le sous-sol est la propriété de l'État, et non une propriété privée ou une propriété collective répondant aux régimes fonciers endogènes. C'est ce même code minier qui détermine alors la fixation sur une période de trois à cinq ans des indemnités en cas d'expropriation (Hubert 2018). Et c'est précisément sur cette définition législative que se jouent les différences d'interprétation des dédommagements et par conséquent la perception de mauvaises négociations, ou de négociations biaisées, de la part des communautés riveraines.

L'agent de l'élevage de la commune de Tongomayel explique que pour le site d'Inata les communautés riveraines ont également été mal représentées et mal orientées lors des négociations³¹⁰. Il souligne alors que toutes les populations n'ont pas perçu les mêmes compensations qu'« il y a des gens qui ont été affectés, mais qui n'ont pas reçu de compensation et il y a des gens qui sont affectés qui ont eu la compensation qui ne reflète

³⁰⁹ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³¹⁰ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

même pas ce qu'ils ont perdu »³¹¹. L'enseignant de Filio insiste quant à lui sur la faible marge de négociation des populations et la contrainte qui leur est imposée. Il affirme notamment que « si les gens avaient le choix, on ne peut pas venir utiliser les champs sur lesquels vous cultivez peut-être depuis 15-20 ans pour payer des sommes dérisoires. Il y en a ils ont donné 500 000, on estime que 500 000 sur 5 ans, c'est comme si par année, on vous a donné 100 000 francs »³¹².

Un riverain du site d'Inata précise que lorsque la multinationale Avocet Mining est venue développer le site, toutes les modalités de dédommagement et de compensation pour les populations riveraines avaient été approuvées au préalable par les autorités nationales. La compagnie minière avait alors garanti la construction de logements, l'octroi d'emplois, l'aménagement de pâturages et le remboursement de « chaque portion de terre cultivable »³¹³. Ainsi, Avocet proposait un dédommagement de 150 000 FCFA pour chaque portion de terre possédant un rendement de 500 000 FCFA, « donc les 350 000 francs c'était une perte pour toi. Et ils nous ont fait cela pour quoi ? Bien entendu, à l'époque au Sahel, personne n'était mieux éduqué pour savoir ce qui était juste ou pas juste pour nous. C'est à dire, beaucoup de personnes ce sont des illettrés, donc personne ne savait »³¹⁴. Le CVD de Filio ajoute que les compensations devaient initialement être échelonnées sur une période de cinq ans, mais qu'Avocet Mining ne se soit conformée à son engagement qu'uniquement la première année, « après cela il n'y a rien eu. Il y a même eu des gens qui ont été déplacés, mais qui n'ont rien reçu comme compensation [...] même

³¹¹ Entretien réalisé avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

³¹² Entretien réalisé avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

³¹³ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

³¹⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

qu'il y a eu une de nos mosquées qui a été déplacée, ils ont pris et promis de la reconstruire ailleurs, mais ça n'a jamais été fait »³¹⁵.

Une situation équivoque autant pour le site de Kalsaka que pour celui de Karma. Le secrétaire général de la mairie de Kalsaka explique ainsi que la compagnie minière internationale Amara a recouru au même procédé pour établir la base des négociations et des compensations. La compagnie minière s'est alors engagée pour une période de cinq années à la suite de laquelle elle reboucherait les fosses d'exploitation, replanterait les arbres et restituerait les biens fonciers aux exploitants³¹⁶. En ce qui concerne le site de Karma, l'adjoint au maire de Namissiguima confirme que les communautés riveraines sont confrontées aux mêmes problématiques et déconnexions entre l'interprétation du contenu des négociations et les réalités spatiales, environnementales et temporelles du développement extractif³¹⁷.

Encore une fois, la question même du degré d'alphabétisation des communautés riveraines renvoie à la question de la validité de la transcription des accords oraux. Tandis que la question de la périodicité des compensations renvoie à la duplicité de la nature du dédommagement, établie sur la cessation du bien foncier, dans une compréhension exogène de la relation à l'environnement, et non à la permission temporaire du droit d'exploitation, basée sur la compréhension endogène des structures socio-environnementales. En imposant les normes et les compréhensions exogènes de l'environnement, le processus de négociation est en soi biaisé et en défaveur des communautés riveraines. Une situation

³¹⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

³¹⁶ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

³¹⁷ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

volontairement entretenue par les industries extractives³¹⁸. Le témoignage du chef de village de Namissiguima est à ce titre explicite. Il explique que **les représentants des acteurs économiques internationaux viennent consciemment négocier sur des bases normatives différentes et les communautés riveraines prennent « ce qu'ils ont dit pour appliquer sur la terre, ça ne signifie rien certains diront que 200 000 F c'est de l'argent. Certains quand on parle d'hectares il ne sait même pas ce que signifie hectare. C'est ça le problème »**³¹⁹.

Outre l'instrumentalisation des différences d'interprétations socio-environnementales au sein des processus de négociation, l'altération la plus marquante engendrée par la compensation financière des expropriations terriennes est spécifiquement la valeur monétaire conférée au foncier. Elle instaure de fait le caractère privé et individuel de la propriété, et dépossède la terre et l'interrelation à l'environnement de son rôle socio-politique. Un responsable du BUNEE souligne à ce titre que même si les indemnités ne sont pas « forcément à la hauteur des revenus de toute une vie, de toute une terre », l'aspect financier n'est pas forcément le plus important, « il y a le fait que la terre, c'est là où sont enterrés tes ancêtres, c'est là où tu as grandi, ça t'appartient [...] Tu sais, le village c'est la communauté dans laquelle tu as grandi. Quand la mine arrive, il faut que tu partes, c'est d'autres situations aussi, donc il y a ... d'autres conceptions qui rentrent en compte »³²⁰. L'agent de l'Élevage de la commune de Tongomayel ajoute à ce sujet que si « tu perds un terrain où tu as cultivé, où tes grands-parents ont cultivé, où tes parents ont

³¹⁸ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

³¹⁹ Entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

³²⁰ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, novembre 2018.

cultivé et toi même tu cultives, tu vas laisser ça pour tes petits-fils, on récupère [...] Après un an, qu'est-ce que tu vas faire ? Tes enfants, qu'est-ce qu'ils vont laisser pour leurs enfants »³²¹ ? Une appréhension partagée par les riveraines de la commune de Namissiguima qui soulignent que lorsque la mine a pris les terres, elle a dédommagé les exploitants, « tu vois que c'est de l'argent qu'il t'a donné, mais aujourd'hui il a gâté la terre et tes petits-fils ne pourront pas la travailler »³²².

Un représentant du BUNEE explique que malgré les mesures d'accompagnement et de compensation mises en place par le code minier et le secteur extractif, les exploitants expropriés sont dans l'incapacité de retrouver des terres et sont de fait obligés de changer d'activité économique, alors que les alternatives sont inexistantes et que le travail même de la terre est intimement lié à leur insertion au sein des structures sociales³²³. De même, l'incompréhension initiale sur les termes de la négociation et de la compensation vient accentuer la précarité des familles expropriées. Ces dernières tendent en effet à vivre des compensations en attendant de pouvoir reprendre possession de leur droit d'exploitation. « Vous lui donnez un million, c'est la personne qui prend ce million-là, doit changer d'activité. Mais c'est ce que les gens ne comprennent pas. Ils vont prendre l'argent. Ils vont utiliser. Ils ne vont pas changer d'activité et puis ils vont revenir encore à une situation encore plus grave. Donc souvent c'est ça aussi le problème », précise le fonctionnaire du BUNEE³²⁴.

³²¹ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

³²² Focus Groupe réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

³²³ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, novembre 2018.

³²⁴ *Idem*.

De plus, bien que recevant une compensation financière pour la perte, théoriquement temporaire, des exploitations agro-pastorales, le processus d'expropriation accroît considérablement celui de pression foncière et ne permet pas d'offrir de réelles alternatives socio-économiques aux populations impactées. Bien que possédant désormais un certain capital économique issu des compensations, les exploitants agro-pastoraux expropriés ne peuvent ainsi pas retrouver d'espaces pour pratiquer l'élevage ou l'agriculture. D'une part, car dans la compréhension endogène de gestion des communs, le foncier n'est pas soumis au marché, et d'autre part, car la croissance démographique et les changements climatiques réduisent fortement les capacités d'accueil des écosystèmes. Dans cette perspective, en plus de profondément accentuer l'altération de la dimension normative de l'environnement, la privatisation et la financiarisation du foncier engendré par le processus extractif accroît la mutation des tissus sociaux, économiques et culturels endogènes. Il en altère irrémédiablement les interprétations endogènes de l'environnement et les interrelations co-constitutives des systèmes socio-environnementaux.

Mutation des tissus socio-économiques

En tant qu'acteur économique, générateur d'activité et employeur, voire même parfois présenté comme projet de développement, le processus minier est par essence un moteur de mutation socio-économique. Cependant les régimes socio-économiques qu'il importe, reposant sur le salariat, se différencient drastiquement des régimes endogènes enracinés dans la relation au foncier et reposant presque exclusivement sur l'agro-pastoralisme. La vie sociale, la constitution des vivres et la pérennité économique des populations issues des communautés riveraines ne reposent ainsi pas sur le salariat. Tout comme la perspective

d'insertion et de renommée sociales ne repose pas sur la jouissance d'un salaire ou de l'entrepreneuriat. Elles conjuguent à l'inverse avec la réalité de l'insécurité alimentaire et la dépendance aux cycles saisonniers et aux services environnementaux, dont elles sont dépossédées en raison du développement extractif³²⁵. Cette transformation normative entourant l'interrelation au foncier engendre ainsi une profonde déstructuration des tissus socio-économiques, qui se répercute en premier lieu sur les populations les plus jeunes désormais exclues de la perspective d'accéder à l'exploitation agro-pastorale ou à l'exploitation aurifère artisanale, et ne possédant pas forcément les réseaux et diplômes leur permettant d'être employées au sein du site industriel³²⁶.

Ce constat est partagé pour l'ensemble des sites étudiés dans le cadre de cette recherche. En ce qui concerne le site de Kalsaka, la commune expérimente actuellement une situation d'après-mine exempte de plans de réhabilitation post-exploitation, pourtant intégrés aux projets de faisabilité liés au permis d'exploitation, mais non mis en œuvre par la compagnie internationale Amara, qui a déclaré la faillite de sa filiale de droit burkinabè afin de faciliter la fermeture du site³²⁷. L'adjoint au CVD de la commune estime que depuis l'arrivée de la mine, « il y a une forme de désorganisation totale de l'espace social »³²⁸ et notamment en raison de l'impact sur les secteurs agricoles et pastoraux³²⁹. Le chef de village de Falagountou souligne à ce propos que ni les dotations financières destinées à compenser la perte des espaces agro-pastoraux, ni la constitution de nouveaux espaces d'exploitation, ne

³²⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³²⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

³²⁷ Alors que les fonds de réhabilitation ont été progressivement versés au cours de la phase d'exploitation, l'État burkinabè n'a pu y accéder qu'en 2018 après un long arbitrage international. Ils sont aujourd'hui gelés et disputés entre la compétence de différents ministères burkinabè : entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

³²⁸ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

³²⁹ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

permettent d'éviter la déstructuration des tissus socio-économiques des communautés riveraines des sites extractifs. Il explique notamment que les initiatives prises pour pallier ou compenser la destruction de la dimension physique de l'environnement ne font qu'accroître l'altération de sa dimension normative. Alors que les communautés possèdent une connaissance fine de leurs écosystèmes et s'intègrent aux écosystèmes en fonction de leurs interprétations des dimensions immatérielles, des services environnementaux disponibles et des superpositions des différents équilibres propres à chaque communauté, les alternatives offertes par les acteurs économiques internationaux ne prennent pas ces spécificités en compte et accroissent les tensions inter-communautaires³³⁰.

En ce qui concerne le site d'Essakane, le conseiller à la mairie de Falagountou explique que ces nouveaux espaces d'exploitation ne sont pas adaptés à la culture des céréales consommées par les communautés riveraines, telles que le petit mil. Elles permettent uniquement la culture du sorgho. Ce changement dans les cultures céréalières possède un impact direct sur les habitudes et pratiques socio-culturelles des communautés riveraines, et donc de leur équilibre socio-environnemental, et amène les communautés riveraines à s'« habituer au tô (plat traditionnel mossi) qui n'est pas le même aliment principal dont on avait l'habitude de prendre. On est obligé de s'adapter à un nouveau système de vie »³³¹.

La notion de sacrifice, de perte engendrée par la transformation des tissus socio-économiques, est retransmise par l'ensemble des acteurs et populations interrogés dans le cadre de cette recherche. Elle est dans une certaine mesure associée à l'inflation et à

³³⁰ Entrevue réalisée avec le chef du village de Falagountou Falagounout, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; Entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le représentant d'un acteur économique privé implanté dans le nord du Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019.

³³¹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

l'intensification de la criminalité inhérentes au développement des sites miniers, qu'ils soient artisanaux ou industriels, conséquentes à l'explosion démographique et l'attrait de l'or, tel que l'analysait Marie Mazalto (2010) dans son immersion anthropologique au sein d'une ville minière de l'est de la République Démocratique du Congo. Pour l'ensemble des sites étudiés, expérimentant aussi bien l'orpaillage que l'industrie extractive, les constats sont similaires : forte augmentation des prix des biens de consommation courante, des loyers, augmentation des débits de boisson, de leurs fréquentations et également de la prostitution.

Le secrétaire général de la mairie de Kalsaka, une commune qui subit depuis plusieurs années les conséquences du développement minier, explique à ce sujet que « c'est toute une chaîne, j'allais dire là-bas également il y a la mine d'or qui est là, ça génère des revenus, ça permet de subvenir aux besoins. Et quand l'or donne, en tout cas toute la ville sent, elle le sent vraiment qu'il y a de l'or à quelque part. Quand ça ne va pas aussi et ben ils le perçoivent aussi »³³². La commune, pourtant rurale, possède quatre débits de boisson au sein desquels l'offre de prostitution répond à la demande générée par la ville minière, tandis que les prix de l'immobilier peuvent dépasser ceux des quartiers des classes moyennes aisées de la capitale, Ouagadougou³³³. Pour un membre des forces de sécurité intervenant dans la région d'Inata, le développement de la mine est également responsable de l'augmentation de « la délinquance juvénile, de la prostitution, de l'alcoolisme, d'une plus forte présence et consommation de drogues, de la dissolution du tissu social »³³⁴.

³³² Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

³³³ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

³³⁴ Entretien, membre des FDS affecté dans la zone d'Inata, Djibo, novembre 2018.

Cette situation est également retranscrite par les populations riveraines des sites miniers. Un riverain du site d'Inata affirme par exemple qu'en raison du développement des exploitations aurifères, les garçons expérimentent la consommation de l'alcool avant même la puberté, tandis que les jeunes filles sont vulnérables face aux réseaux d'exploitation sexuelle, qui les laissent fréquenter et se nourrir au sein des maisons closes³³⁵. L'enseignant affecté à Filio, avant d'être contraint de se réfugier à Ouagadougou en raison de l'insécurité, explique également que le quotidien du village de Sona Tchaguel, plutôt traditionaliste, a été bouleversé par l'arrivée de la mine : « c'était leurs habitudes un peu religieuses, et les jeunes là, quand ça s'est installé, vous voyez que ça a entraîné un grand monde qui vient. Il y a eu les travailleuses du sexe qui viennent, il y a ... c'est des gens qui ne connaissaient même pas la consommation d'alcool. Il y a des débits de boisson qui se sont installés [...] Vous voyez ça change forcément le quotidien des gens »³³⁶.

Les booms miniers sont également à l'origine d'une urbanisation rapide et non maîtrisée. Une riveraine de Namissiguima souligne à ce sujet que depuis que la mine a « mis pied dans notre village, nous ne nous appartenons plus (on n'est plus libres) »³³⁷. Des situations qui amènent les responsables administratifs et techniques de Tongomayel, le chef-lieu responsable du site d'Inata, à constater que les changements des modes de vie que subissent les populations sont largement dommageables et ne peuvent être contrebalancés par les bénéfices retirés du développement des sites miniers³³⁸. L'agent des

³³⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

³³⁶ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

³³⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

³³⁸ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un personnel administratif de la mairie de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un membre du service des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

Eaux et Forêts de Tongomayel va même jusqu'à affirmer que les communautés riveraines sont désormais exposées « à la famine » et « à la misère totale »³³⁹.

Une situation d'autant plus paradoxale que le développement des sites miniers draine d'importants flux financiers au sein des communautés d'implantation, d'une part en raison des sommes importantes injectées par les compensations financières, et d'autre part en raison de la création d'emplois à forte rémunération. Cependant l'arrivée massive et simultanée de liquidités monétaires ne fait qu'accroître le processus d'inflation, tandis que la hausse soudaine des capacités financières tend à générer des comportements de surconsommation³⁴⁰. Ainsi, l'augmentation des niveaux de vie et les dépenses qui y sont associées ne permettent pas d'investir les capitaux afin de soutenir le développement des tissus socio-économiques et accroissent au contraire le processus de paupérisation du reste de la population, devant conjuguer avec la perte de leurs activités économiques et l'inflation³⁴¹.

D'autant plus que la majorité des emplois créés par le développement des sites extractifs industriels sont occupés par des personnes externes aux communautés riveraines, qu'elles soient des travailleurs nationaux, des expatriés régionaux ou des expatriés internationaux. Comme souligné au sein du précédent chapitre, le développement des sites miniers génère plusieurs configurations spatiales distinctes, la zone même d'exploitation et de traitement, le camp de vie à destination des travailleurs de la mine, et les espaces

³³⁹ Entretien avec un membre du service des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

³⁴⁰ Entretien réalisé avec l'enseignant de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁴¹ Entretien avec un membre du service des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

traditionnellement occupés par les communautés riveraines, ou nouvellement exploités en raison du processus d'expropriation et de relocalisation.

De même, le recours à la sous-traitance régionale, observé sur l'ensemble des sites burkinabè, est encouragé par le code minier burkinabè et les institutions financières internationales afin d'œuvrer le levier de renforcement des chaînes d'approvisionnement locales (Hubert 2018). Elle est cependant sujette à une forte contestation de la part des communautés riveraines³⁴² (APA 2017; Gafoura 2016 ; Mardia 2017), car elles tendent en effet à entrer en concurrence avec d'une part les perspectives de recrutement au sein des compagnies minières et d'autre part avec les capacités locales de développement.

Cette situation amène l'enseignant de Falagountou à constater qu'avant l'arrivée de la mine, « la commune s'enrichissait bien [...] (mais) les blancs ont débordé pour venir jusqu'à prendre une partie de la commune et maintenant ça cause problème. La vie chère s'est installée subitement »³⁴³. En plus de souligner le chômage et le manque de perspectives d'avenir des populations les plus jeunes, l'enseignant de Falagountou insiste sur le fait que la déstructuration des tissus socio-économiques engendre de fortes perturbations sur les rapports sociaux et les représentations sociales internes aux communautés riveraines. Il affirme notamment que le développement du site minier « cause beaucoup de problèmes à la population et eux-mêmes ils n'arrivent plus à sortir et à vivre comme avant et ça a créé beaucoup de disputes entre foyers mêmes. Dans le foyer

³⁴² Entrevue réalisée avec le représentant d'un acteur économique privé implanté dans le nord du Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

³⁴³ Entrevue réalisée avec l'enseignant de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

même cela cause des problèmes parce que le mari n'arrive pas à subvenir à ses besoins, aux besoins de sa famille »³⁴⁴.

Une habitante de Falagountou explique à ce sujet que les populations riveraines pensaient que « la mine allait faire l'affaire de toute la communauté, vieux comme jeunes, mais grande fut notre déception. Nos souhaits c'est de recruter massivement nos enfants à la mine qui sont confrontés nuit et jour au chômage »³⁴⁵. Le chef de village de Falagountou confirme que le développement de la première fosse, en 2013, avait suscité l'espoir au sein de la communauté. Mais à partir du développement de la seconde fosse, en 2016, la mine a accru sa concurrence sur l'accès aux ressources substantielles ainsi que sur les derniers sites d'orpaillages accessibles aux populations riveraines³⁴⁶. Une situation d'autant plus problématique qu'aujourd'hui, la compagnie minière IAMGOLD réfléchit au développement d'une troisième fosse dans la commune³⁴⁷. Pour le chef de Village, désormais les populations riveraines « ne savent pas. Personne ne sait où aller. Les gens ont cultivé aussi cette année, mais les récoltes-là n'ont pas été bonnes »³⁴⁸. Tandis que d'un autre côté, en raison de la perte de l'accès à l'orpaillage, autant les populations endogènes qu'allogènes, immigrées dans la commune à partir des années 1980 en raison de l'exploitation artisanale de l'or, sont obligées de revenir à l'exploitation agro-pastorale pour assurer leur subsistance³⁴⁹.

³⁴⁴ Entrevue réalisée avec l'enseignant de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁴⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁴⁶ Entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁴⁷ Entrevue réalisée avec le représentant d'un acteur économique privé implanté dans le nord du Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

³⁴⁸ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁴⁹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

Pour l'agent de l'Agriculture de Falagountou, le véritable problème est que les débouchés professionnels offerts par le développement extractif sont particulièrement réduits en comparaison de son empiètement sur les secteurs agro-pastoral et de l'orpaillage. « Il faut dire que les gens là voulaient quand même que... comme ils sont en train de perdre leurs terres, si on pouvait embaucher les fils »³⁵⁰, indique ce membre des services techniques et de développement. Cependant seule une minorité de personnes issues des communautés riveraines sont engagées au sein de la mine³⁵¹, qui doit également composer avec les législations sur les quotas de recrutement régionaux et nationaux³⁵² et le degré de qualification requis pour les postes offerts³⁵³. Une situation qui se répète, à différents degrés, sur l'ensemble des sites extractifs du Burkina Faso. Si les enjeux de recrutement ont moins été évoqués lors de l'enquête réalisée sur les sites de Kalsaka (en post-exploitation), ils demeurent une préoccupation majeure pour le site de Karma et sont une des principales causes de conflits avec les populations riveraines du site d'Inata, situé au cœur de la zone d'influence du groupe armé Ansarul Islam.

Le fils de l'Émir de Baraboulé explique qu'au niveau d'Inata, le problème réside dans le fait que tous les jeunes de la zone ne répondent pas aux critères d'embauche de la mine, « il y en a qui sont allés à l'école qui peuvent faire le travail qu'ils veulent et il y en a là-bas qui revendiquent pourtant ils ne sont pas qualifiés »³⁵⁴. Ce jeune de la région souligne cependant qu'il existe un problème avec la définition même de l'employabilité des

³⁵⁰ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁵¹ Entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁵² Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁵³ Entrevue réalisée avec le représentant d'un acteur économique privé implanté dans le nord du Burkina Faso, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

³⁵⁴ Entrevue réalisée avec le fils de l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

populations riveraines, nécessitant des capacités et compétences spécifiques, validées par des degrés d'éducation ou des certificats scolaires, mais totalement étrangers à la réalité de ces communautés, bien que possédant de nombreuses compétences manuelles pouvant être mises au profit du site extractif³⁵⁵. L'Émir de Baraboulé ajoute pour sa part que les postes à responsabilité au sein des sites miniers sont exclusivement attribués à des personnes allogènes à la région, généralement issues du Plateau-Central mossi³⁵⁶.

Le chef du village de Sona Tchaguel confirme que « l'implantation de la mine (d'Inata) a beaucoup bouleversé nos activités tout ce que nous faisons avant comme travail a été beaucoup modifié au sein de notre communauté. On cultive, mais ce n'est pas assez. Oui on exploite de l'or aussi, mais ce n'est pas assez. Aussi l'élevage on rencontre beaucoup de difficultés [...] et nos fils ne sont pas employés pour que l'on puisse s'en sortir »³⁵⁷. À l'instar des impacts observés sur les sites de Falagountou et de Karma, le développement extractif ne permet plus aux communautés riveraines de se tourner vers l'orpaillage pour retirer un revenu de subsistance et de compenser la perte de leurs champs, ou bien de pratiquer l'orpaillage comme activité professionnelle à part entière pour les populations les plus jeunes³⁵⁸.

Comme en témoigne l'Émir de Baraboulé, pour les communautés riveraines, l'exploitation artisanale n'est pas une fin en soi, mais permettait de servir de levier économique : « il y a des gens qui travaillent artisanalement qui gagnent un peu pour venir acheter des bœufs, il y en a d'autres qui gagnent pour venir faire des cours (maison),

³⁵⁵ Entrevue réalisée avec le fils de l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

³⁵⁶ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

³⁵⁷ Entrevue réalisée avec le chef du village de Sona Tchaguel, Djibo, novembre 2018.

³⁵⁸ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un propriétaire d'exploitation artisanale dans le Soum, Ouagadougou, mars 2019.

construire en dur »³⁵⁹. Comme souligné lors d'une citation déjà mise en avant à la page 105, le chef de village de Falagountou précise que jusqu'au développement du site minier, l'orpaillage pouvait également permettre de pallier les dépenses imprévues, et qu'ainsi, en cas de « petit problème de famille, que tu ne peux pas résoudre, le matin tu te lèves tu pars, le soir tu vas revenir avec (de l'or) »³⁶⁰. L'orpaillage offrait également une activité complémentaire aux communautés durant la saison sèche, dans l'attente des prochaines activités agricoles, « mais aujourd'hui ces sites-là ... C'est le projet qui occupe ça aujourd'hui »³⁶¹. Une riveraine de Falagountou explique également que « la majorité des femmes de la commune sont veuves et gagnaient leur pain grâce aux sites d'orpaillage » aujourd'hui « retirés par la mine »³⁶².

Le CVD de Falagountou souligne que contrairement à la mine, les orpailleurs professionnels allogènes permettaient de dynamiser le commerce et les activités économiques de la commune³⁶³. L'Émir de Baraboulé nuance toutefois cette position et souligne que le développement extractif, autant artisanal qu'industriel, contribue également à la déstructuration des tissus socio-économique : « Il y a trop qui sont des descendants des éleveurs, ils laissent l'éleveur en tant que tel avec ses animaux et ils partent monter là-bas [...] Il y en a d'autres qui abandonnent l'école aujourd'hui pour descendre dans les mines d'or artisanales »³⁶⁴. Cependant, à l'instar de l'ensemble des représentants endogènes interrogés, l'Émir de Baraboulé reconnaît que le développement de l'orpaillage a permis de pallier à la fois la diminution des rendements agricoles et les migrations

³⁵⁹ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

³⁶⁰ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁶¹ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

³⁶² Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁶³ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁶⁴ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

climatiques issues des sécheresses des décennies 1970 et 1980, ainsi que la forte croissance démographique des communautés rurales du Burkina Faso³⁶⁵. Exposées à la pression foncière ou dans l'attente de la transmission des droits d'exploitation, les plus jeunes générations se sont massivement orientées vers l'orpaillage. Elles se retrouvent alors doublement pénalisées par le développement extractif industriel. D'une part l'industrie extractive entre en concurrence directe avec leurs activités professionnelles, sur l'ensemble de la chaîne de production artisanale, et d'autre part la destruction des terres arables coupe toute possibilité de transmission des droits d'exploitation agro-pastorale de la part de leurs aînés.

Sur tous les sites en production étudiés, nous avons constaté un phénomène d'émigration massive des populations les plus jeunes, et par conséquent une profonde altération des structures sociales des communautés riveraines des sites miniers. Ce témoignage d'un riverain de la commune de Falagountou décrit parfaitement l'impact d'un tel phénomène : « il n'y a pas de champ pour cultiver, il n'y a pas de champ pour l'orpaillage, seulement l'émigration des jeunes. Les jeunes se sont déplacés pour aller à la recherche de meilleures conditions de vie. Les boutiques sont là ouvertes, il n'y a pas de clients, il n'y a pas de marché. Ils sont là, assis seulement, les mains croisées »³⁶⁶. Une riveraine de la commune explique plus en profondeur que « la majorité des jeunes de la communauté souffrent par manque d'emploi », car la majorité des « familles n'ont pas bénéficié des compensations de la part de IAMGOLD en contrepartie de leurs portions de terres retirées ». Une autre riveraine ajoute qu'en raison des changements engendrés par

³⁶⁵ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

³⁶⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

l'arrivée de la mine, « nos jeunes s'adonnent à l'aventure puisque leurs champs fertiles sur lesquels ils comptaient pour assurer leurs besoins alimentaires ont été retirés et en plus de cela les sites d'orpaillage ont été fermés », mais qu'aujourd'hui femmes comme hommes s'endettent « pour subvenir aux besoins de leur famille »³⁶⁷.

Cette appréhension de la paupérisation, de la perte de l'accès à la terre et aux activités économiques en raison du développement extractif industriel, est analogue au sein de l'ensemble des sites en exploitation étudiés. Pour les communautés riveraines, ces phénomènes sont tous responsables de la migration massive des populations les plus jeunes. Une riveraine du site de Karma explique également que ses enfants ne peuvent plus l'aider pour l'agriculture, car ils se sont orientés vers l'orpaillage. Une autre ajoute que depuis que la mine a commencé son développement, « elle nous a fait souffrir seulement [...] elle ne vous a pas donné de l'argent pour travailler, elle ne vous a pas embauché aussi. Elle a juste retiré ça comme ça, laissé les jeunes tourner dans le yard et deviennent des voleurs. Pour les jeunes qui peuvent émigrer ça va, et ceux qui ne peuvent pas émigrer ? Ils creusaient au hasard et maintenant ils sont là sans importance »³⁶⁸. Un phénomène confirmé par le chef du village de Sona Tchagel pour ce qui est du site d'Inata³⁶⁹, tandis qu'un riverain du village de Filio explique qu'avec l'apparition de l'or, « les jeunes, ils ne veulent plus pratiquer l'agriculture [...] aujourd'hui l'activité d'élevage c'est seulement les vieillards, les vieilles personnes qui pratiquent l'activité d'agriculture »³⁷⁰. Si dans les communautés rurales du Burkina Faso les migrations régionales ont toujours existé, elles

³⁶⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁶⁸ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

³⁶⁹ Entrevue réalisée avec le chef du village de Sona Tchagel, Djibo, novembre 2018.

³⁷⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

n'atteignaient pas l'ampleur, l'exode massif, qu'expérimentent aujourd'hui les communautés riveraines des sites miniers industriels. Les plus jeunes, faute d'avenir professionnel et donc d'acquisition, ou de transmission, d'un statut social au sein de leur communauté, tentent désormais leur chance au sein des autres sites d'orpaillage au Mali, au Niger ou en Côte d'Ivoire³⁷¹.

Nous pouvons ainsi constater que l'altération des tissus socio-économiques en raison des dégradations des dimensions physiques et normatives de l'environnement a un impact direct sur la stabilité des structures sociodémographiques, et par extension de la structuration socio-politique des communautés. D'autre part, la reconfiguration des rapports démographiques au sein des communautés riveraines aux sites miniers accroît la déformation des tissus socio-économiques et donc la paupérisation de ces mêmes communautés. Le chef du village de Falagountou souligne à ce sujet que désormais, « les gens sont pauvres parce que ça se joue même sur les marchés, il n'y a plus rien. Parce que c'est quand les gens travaillent, qu'ils gagnent quelque chose que tout va bien, maintenant aujourd'hui il n'y a rien »³⁷². Coupées à la fois de l'accès à la terre et à l'orpaillage, ne possédant aucune alternative pérenne offerte par la mine, certaines personnes issues des communautés riveraines en sont réduites à vendre la majorité de leurs animaux d'élevage pour survivre³⁷³.

Un riverain de la commune explique ainsi que son père a émigré à Falagountou dans les années 1980 afin de rejoindre le site d'orpaillage professionnel. Avec l'or gagné, il a

³⁷¹ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁷² Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁷³ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

pu acheter une boutique de biens courants de consommation et constituer un troupeau. Aujourd'hui, il a vendu l'intégralité de son troupeau, sa boutique est en déficit et il doit accumuler des crédits pour subvenir aux besoins de sa famille, puis de nouveaux crédits pour payer les précédents³⁷⁴. Un autre riverain de la commune estime alors que la « communauté n'est pas changée en tant que telle, mais (que) c'est les conditions de vie qui sont changées »³⁷⁵.

Le chef de village explique à ce propos que ces changements des conditions de vie affectent également les pratiques sociales qui marquent la vie et l'appartenance des membres de la communauté. Les personnes manquent par exemple de ressources suffisantes pour accompagner les femmes lorsqu'elles accouchent, ou pour pourvoir au baptême (musulman) de leurs enfants³⁷⁶. Tandis que les jeunes en âge de travailler ont migré pour gagner leur vie, les plus jeunes demeurent dans la communauté, mais leurs parents et aînés, déjà confrontés à la nécessité d'assurer leurs besoins de subsistance, n'ont plus de quoi soutenir leurs loisirs ou activités³⁷⁷. Ainsi, il serait courant que les hommes restant dans la commune passent l'intégralité de la journée à l'extérieur de leur foyer, afin de ne pas être confrontés à leurs enfants qui leur demandent de petites sommes d'argent³⁷⁸. En ce qui concerne les communautés riveraines du site d'Inata, un habitant de Filio estime pour sa part que cette déformation des tissus socio-économiques a également altéré les rapports genrés au sein de la communauté. Selon ce dernier, la précarisation et la perte des

³⁷⁴Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

³⁷⁵Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018..

³⁷⁶ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁷⁷Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁷⁸ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

activités économiques ont été conséquentes de la perte d'autorité des hommes sur le foyer. Il affirme alors qu' « aujourd'hui aucun chef de ménage ne peut dire qu'il arrive à prendre des décisions et que ces décisions puissent être maintenues. Donc pour la prise de décision aujourd'hui, ce n'est plus l'homme qui en est le maître. Et puis je vous l'assure, aujourd'hui c'est les femmes qui le préparent, c'est l'enfant qui est le maître du foyer »³⁷⁹.

Cette appréhension du rapport d'autorité établi sur la construction du genre doit évidemment être contextualisée dans sa compréhension socio-culturelle. Par conséquent, cette « insoumission » des femmes doit être fortement nuancée en perspective de la réalité de leurs conditions sociales et de vie, d'autant plus que ces dernières demeurent les premières victimes de l'insécurité, des violences et de l'asservissement sexuel entretenus par les groupes armés³⁸⁰. Néanmoins, les propos tenus par les riverains du village de Filio sont particulièrement instructifs quant à l'altération des équilibres socio-environnementaux générés par les dégradations physiques et normatives de l'environnement. Ces derniers précisent notamment que les jeunes tendent à désertier le foyer, même pour les repas, afin de socialiser au niveau des infrastructures développées pour les travailleurs étrangers employés par les entreprises en sous-traitance. Le CVD de Filio regrette alors que ces jeunes ne suivent plus l'école coranique, traditionnelle au sein de la culture peule, un autre que les pratiques culturelles des plus jeunes sortent désormais de la tradition³⁸¹.

En tant qu'observateur externe, l'enseignant de Filio confirme la forte altération des équilibres socio-environnementaux des communautés riveraines du site d'Inata. En recourant aux termes « symbiose » ou « harmonie », il souligne notamment la forte

³⁷⁹ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

³⁸⁰ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018.

³⁸¹ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

interdépendance et interrelation des systèmes sociaux et des systèmes écologiques, ainsi que la cohésion des groupes sociaux, inscrite au sein de cette interdépendance. Cependant, pour lui, l'injection massive de liquidités monétaires en raison des politiques de compensation et de la financiarisation de la terre a modifié les habitudes de la communauté³⁸². Après l'arrivée de la mine, les échanges de services, qui constituaient auparavant la norme, sont également devenus sujets à des transactions financières. L'enseignant de Filio insiste alors sur le fait que « même au sein de certaines familles, soit même pour qu'un enfant travaille, il faut que tu le paies. Parce qu'ils ont découvert en fait, l'argent. Donc ça modifie beaucoup les habitudes. Et même l'activité dont je parlais en fait. Le fait de pêcher le poisson pour vendre là. Quand la mine s'est installée, ils ont tout laissé »³⁸³.

Conclusion

Ainsi, si nous nous référons aux trois figures présentées dans le chapitre 3 de cette thèse, nous pouvons observer la manière dont la destruction matérielle, la dégradation physique de l'environnement, affecte la dimension normative de l'environnement, et que la dégradation de ces deux dimensions interreliées altère inévitablement l'équilibre socio-environnemental des communautés impactées. Non seulement la dégradation physique de l'environnement engendre une destruction matérielle des attributs environnementaux incarnant et servant de médiation avec la dimension normative (Figures 1 et 2), mais l'imposition d'interprétations socio-environnementales issues de la modernité, comme la

³⁸² Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, Novembre 2018.

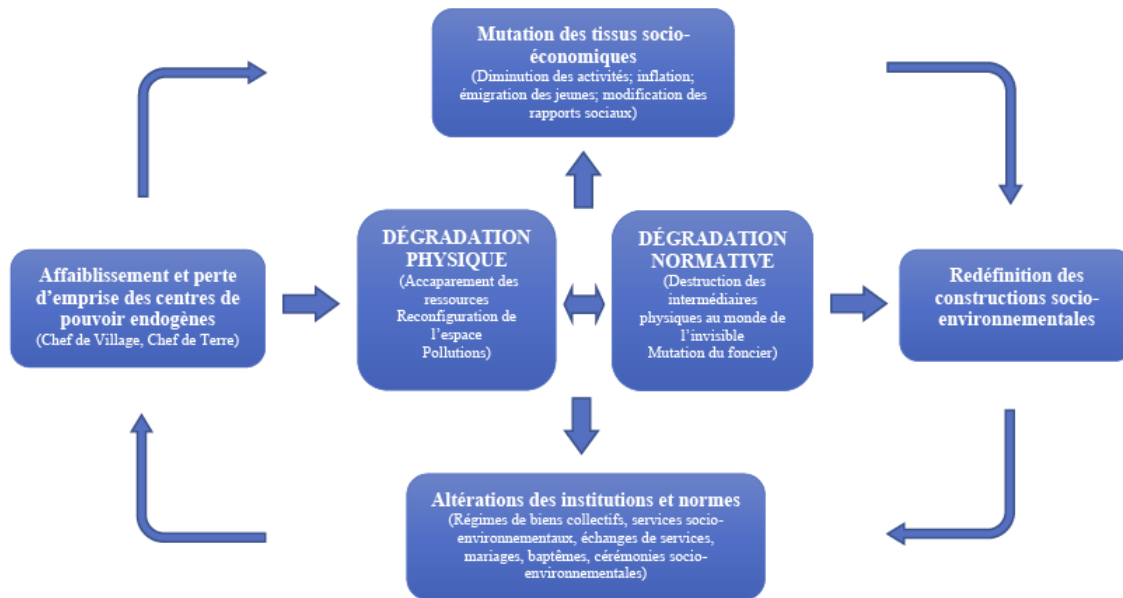
³⁸³ *Idem*.

valorisation monétaire de la propriété individuelle, déstructure également les tissus sociopolitiques, ainsi que les rapports de pouvoir dans leur ensemble (Figure 3).

En effet, comme mis en exergue au sein du chapitre 2, dans les communautés rurales du Burkina Faso, la distribution endogène du pouvoir et de l'autorité s'effectuait jusqu'alors d'une manière héréditaire et en fonction d'une interprétation socio-environnementale structurée autour du rapport à la terre et au monde de l'invisible. C'est cette construction socio-environnementale qui donnait corps aux normes et régimes sur lesquels reposent les institutions endogènes et les modalités d'accès et de gestion des ressources environnementales. Une co-relation permettant alors la constitution des structures sociopolitiques et des mécanismes de distribution de l'autorité, telle que transposée au sein de la figure 2.

Cependant, la transformation normative engendrée par les reformulations des codes fonciers et la création de la législation minière viennent non seulement désacraliser la terre, mais également la dépolitiser. Comme schématisé au sein de la figure 3, les dégradations physiques et normatives de l'environnement altèrent en cela les constructions socio-environnementales des communautés étudiées. Nous pouvons alors observer dans la figure 5, présentée ci-dessous et appliquant partiellement la figure 3 aux sites étudiés, la manière dont les dégradations physiques sont étroitement inter-reliées aux dégradations normatives et comment l'altération de ces deux dimensions de l'environnement engendre une mutation des tissus socio-économiques et un affaiblissement des structures sociopolitiques des communautés étudiées.

Figure 5. Altération de l'équilibre des communautés riveraines de Kalsaka, Karma, Inata, Falagountou et Bombountougou



Les témoignages et récits recensés sur l'ensemble des sites et communautés étudiés permettent d'établir un modèle similaire d'altération des équilibres socio-environnementaux. Ainsi, dans une perspective co-constitutive, la dégradation des environnements physiques et normatifs affecte inévitablement les structures sociopolitiques. Elles remettent également en question l'intégration des pratiques sociales et des activités économiques au sein des équilibres socio-environnementaux qui leur sont propres. Dans le cas des sites étudiés pour cette recherche, la concurrence sur l'accès aux terres, aux ressources hydriques et à l'espace géographique en général, engendre non seulement une forte diminution des activités économiques et de subsistance, y compris alimentaire, mais contribue également à la dégradation de la dimension normative de l'environnement, qui alimente en retour la mutation des tissus socio-économiques. La paupérisation, la transformation des rapports sociaux, ainsi que l'émigration des populations les plus jeunes, contribuent également à la redéfinition des interrelations et

constructions socio-environnementales, et par extension à l'érosion des normes et institutions qui reposaient sur ces dernières.

En effet, si l'accès à la terre et aux ressources environnementales est déterminant pour l'intégration sociale de ces communautés, incluant leurs activités économiques et de subsistance, la redéfinition de leur conceptualisation et de leurs rapports au foncier engendre irrémédiablement une réinterprétation de leur intégration environnementale; et ainsi, une réinterprétation de la dimension normative de l'environnement conférant la légitimité aux représentations politiques et à la distribution de l'autorité. Dans une construction socio-environnementale endogène, ces dernières reposaient notamment sur la régulation des normes et régimes d'accès à l'environnement, autant physique que normatif. Et dans une perspective co-constitutive, ces institutions et structures politiques entretenaient également les conditions environnementales au sein desquelles elles s'enchevêtraient.

La déstructuration des tissus socio-économiques et sociopolitiques intégrés au sein même des constructions socio-environnementales engendre ainsi une déformation profonde des représentations sociales et rapports politiques internes aux communautés riveraines. Les dégradations physiques des deux dimensions de l'environnement et l'imposition de nouvelles normes et modalités de gestion des ressources environnementales viennent alors accroître les ruptures entre les communautés reléguées à la périphérie et les représentants de l'autorité centrale, tel que peut le détailler la figure 3. Cette rupture érode davantage la légitimité du gouvernement burkinabè qu'elle s'accompagne de pratiques de prédatons économiques et d'un usage excessif de la violence, qui tous deux constituent l'une des principales sources des dynamiques conflictuelles auxquelles est actuellement

confronté le Burkina Faso. Nous analyserons plus en détail, au sein de deux chapitres suivants, les mécanismes qui amènent l'altération des équilibres socio-environnementaux à accroître autant l'érosion de la légitimité des structures politiques endogènes que la rupture avec l'autorité centrale, et ainsi à favoriser la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso.

Chapitre 7

Équilibres socio-environnementaux et légitimité politique

*« Rêve d'eldorado déchu,
De noyés échoués,
Si belle et si cruelle,
La méditerranée,
Mourir sur une barque,
Brisée par les vagues et le vent,
Néocolonialisme,
On pille maintenant légalement,
Tout le monde vient se servir,
[...]
La vérité est simple,
Quelles ressources, quels profits?
Quels vendus, corruption ?
Petits conflits entre amis.
Des mécanismes anciens
On s'arrange avec l'un
Qui profitera des siens,
On engraisse le chien »*

Art Melody et Ami Rouge. 2019. « Ti Pang Ketê », *Zoodo*, Miaou Records, Talence, France, Ouagadougou, Burkina Faso.

Introduction

Comme nous avons pu le mettre en exergue dans les précédents chapitres, l'environnement doit être considéré à l'aune de sa dimension duale, à la fois matérielle et interprétative, et de sa co-constitution avec les sociétés humaines. Dans cette perspective, les dégradations physiques de l'environnement influent inévitablement sur son interprétation et sa dimension normative, et par extension sur les structures sociopolitiques sur lesquelles elles reposent. Nous pouvons alors constater que le continuum de co-dégradations physiques et normatives de l'environnement, amorcé au Burkina Faso par les changements climatiques et accéléré par le développement minier, affecte profondément les structures socio-politiques des communautés étudiées dans le cadre de cette recherche en contribuant à redéfinir les rapports de pouvoir et les structures de distribution de l'autorité. En s'appuyant sur le concept d'équilibre socio-environnemental, ce chapitre s'interroge ainsi sur la manière dont les dégradations environnementales observées influent d'une part sur la représentation de l'autorité centrale et d'autre part sur l'exercice local du politique. Il met alors en exergue la manière dont l'altération de l'équilibre socio-environnemental érode la légitimité et la cohésion des structures socio-politiques et engendre une redéfinition des structures de distribution de l'autorité, pouvant amener autant au renforcement du contenu politique local qu'à une rupture violente avec l'autorité centrale.

Il est cependant important de préciser que cette approche ne considère en aucun cas l'existence d'un déterminisme façonnant les sociétés humaines en fonction de leurs relations à l'environnement. À l'inverse, cette recherche met en avant que dans un contexte d'altération, chacune des réorientations de l'équilibre socio-environnemental est rendue

possible autant par des conditions structurelles préalables, que par l'initiative d'acteurs saisissant des opportunités pour redéfinir les structures socio-environnementales à leur avantage, ou œuvrant au contraire au maintien du statu quo. Les cas retenus pour cette recherche présentent un continuum allant d'une rupture totale amenant à l'émergence d'un conflit armé avec l'autorité centrale, le cas des communautés riveraines du site d'Inata et de la Réserve de chasse présidentielle de Pama, au renforcement du contenu politique local et à une certaine résilience face aux dynamiques conflictuelles régionales, le cas des sites d'Essakane et de Kalsaka.

Dans les cas étudiés présentant un conflit armé, la rupture est alimentée par les stratégies antérieures de distribution de l'autorité centrale, construites autour de pratiques de prédatons économiques et d'un usage excessif de la violence, ainsi que par la redéfinition des équilibres socio-démographiques issue des migrations climatiques internes engendrées par les grandes sécheresses des années 1970-1980. À l'inverse, les cas étudiés présentant un renforcement du contenu local, la résilience observée face aux dynamiques conflictuelles régionales est construite autour du renforcement des structures politiques locales, et de leur engagement contre l'autorité centrale pour faire valoir le droit des communautés impactées par les dégradations environnementales. Enfin, le dernier cas étudié, celui de la commune de Namissiguima, présente une situation hybride où l'altération de l'équilibre socio-environnemental a engendré de fortes mobilisations et actions parfois violentes contre les installations de la mine True Gold et les représentations de l'autorité. De plus en plus exposées aux dynamiques conflictuelles régionales, les populations de la commune de Namissiguima ont d'une part exprimé leur frustration quant aux dégradations environnementales et d'autre part, pour certaines

personnes, exprimé la possibilité d'une rupture violente, à la fois avec l'autorité centrale et les représentants politiques locaux, si ces derniers ne parvenaient à faire valoir leurs droits.

En se focalisant sur la relation amenant les structures socio-politiques à se co-constituer en synergie avec les dimensions duales de l'environnement, ce chapitre met en exergue la manière dont la dégradation de l'environnement, et par conséquent l'altération de l'équilibre socio-environnemental, accentue le phénomène de délégitimation des structures gouvernementales burkinabè. Il analysera ainsi les conditions sous lesquelles les dégradations de l'environnement peuvent amener à une rupture violente ou au contraire au renforcement du contenu politique local. Il reviendra pour cela brièvement sur la littérature soulignant la relation entre la légitimité étatique, la violence politique et les conflits civils en périphéries avant de la situer dans le contexte burkinabè actuel et d'ouvrir à l'analyse du processus de délégitimation et de rejet de l'État burkinabè au sein des communautés étudiées.

Mauvaise gouvernance, fragilité étatique et violence politique

Les relations entre la mauvaise gouvernance, la fragilité étatique et la violence politique sont connues et mises en exergue par de nombreuses études mettant autant en avant les logiques d'action basées sur le modèle de la cupidité (Collier et Hoeffler 2004), que les mécanismes relevant de la prédation économique, notamment au sein d'États richement dotés en ressources naturelles (Collier et Hoeffler 2005 ; Le Billon 2004). Ces modèles théoriques tendent à soutenir que la mauvaise gouvernance du pays et les logiques d'action basées sur la cupidité des acteurs s'influencent mutuellement pour la mise en œuvre des mécanismes de captation des ressources par les élites dirigeantes, qui demeurent

généralement les principales bénéficiaires de l'exploitation des ressources. La présence de ressources naturelles à haute valeur ajoutée influence en cela la construction de l'autorité centrale ainsi que la mise en œuvre de stratégies clientélistes afin d'assurer la légitimité du régime. Dans cette configuration, les États et les compagnies extractives ont tendance à se focaliser sur les bénéfices individuels pouvant être engrangés à court terme et à faire abstraction des coûts sociaux et environnementaux générés par l'activité minière (Collier 2010).

Bien que pertinents pour comprendre la relation entre les stratégies de distribution de l'autorité et l'émergence de violences politiques, ces modèles d'analyse tendent cependant à renvoyer la stabilité politique des États fragiles uniquement à leur stabilité économique, et notamment à leur capacité à garantir la cohésion des membres du régime en alimentant les réseaux de distribution de l'autorité (Collier 2010). De même, ils tendent à se focaliser sur une rationalisation accrue du comportement des acteurs nationaux et locaux, qui sont tenus responsables des conflits en raison de leur adoption de modèles d'action basés sur la cupidité. Ces approches font en cela abstraction des contraintes structurelles imposées aux acteurs nationaux et initiées par des modèles d'action basés sur la cupidité des acteurs politiques et économiques internationaux, tel que le met en évidence Paula Butler (2015).

La mauvaise gestion des ressources naturelles trouve également ses origines dans la profonde déstructuration issue des politiques de conditionnalité et la libéralisation forcée des secteurs extractifs (Ferguson 2005 ; Watts et Porter 2017). En concurrence pour attirer les investissements directs étrangers, les pays riches en ressources naturelles se voient contraints d'adapter leurs normes fiscales, sociales et environnementales afin de faciliter au maximum l'insertion des acteurs économiques internationaux. Le coût réel de

l'exploitation, comprenant la dégradation environnementale, la destruction des tissus socio-économiques locaux et l'émergence de potentielles dynamiques conflictuelles, n'est quant à lui jamais évalué ou même anticipé au sein des programmes de développement économique basés sur l'extractivisme (Campbell 2010 ; UA 2013). Le développement minier tend en cela à accroître les inégalités socio-économiques entre le centre de pouvoir et les populations périphériques (Drechsel, Engels et Schäfer 2018; Gamu, Le Billon et Spiegel 2015; Zabsonré, Agbo et Somé 2018). Dans cette perspective, la détérioration des dynamiques socio-environnementales locales, ainsi que l'augmentation des antagonismes avec le centre du pouvoir accentuent la rupture politique et sociale et favorisent l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés transnationaux ou réseaux criminels qui concurrencent la légitimité et l'autorité de l'État (Collier 2006 ; Kalyvas 2003).

Dans le cas du Burkina Faso, alors que l'industrie extractive demeure relativement récente, il serait erroné de suggérer que les stratégies de distribution de l'autorité centrale ont été construites ou consolidées au travers de la constitution de la rente minière. De même, le récent changement de régime (Engels 2015) autorise désormais l'ensemble des populations, y compris celles reléguées en périphéries, à saisir les opportunités électorales et aspirer à un changement politique sans confrontation violente. D'autre part, en dépit du renversement du régime en 2014 et le débordement des dynamiques conflictuelles maliennes dans la province du Soum, le Burkina Faso continue d'être marqué par une croissance macro-économique soutenue par son développement minier. Cependant, l'augmentation constante de liquidités fiscales issues des redevances minières ne reflète en rien l'appauvrissement continu des communautés riveraines des sites miniers ou des aires

naturelles protégées, ni des frustrations exprimées face à l'accumulation des violences qu'elles subissent. Il apparaît alors pertinent de s'interroger sur la manière dont les dégradations environnementales, engendrées à la fois par les impacts à long terme des changements climatiques et du développement minier, influent sur les structures de gouvernance ainsi que sur la relation entre le centre de l'autorité et ses périphéries, aussi bien politiques que géographiques.

Les discours tenus au sein des communautés intégrées à cette recherche sont évocateurs quant à l'impact que possède l'altération des équilibres socio-environnementaux sur la perception et la représentation de l'autorité centrale. Cette section de chapitre le met en exergue en insistant sur trois aspects centraux au sein du processus de délégitimation : les thèmes de l'espoir et de la frustration, l'insertion subie des équilibres socio-environnementaux endogènes dans des rapports de pouvoir nationaux et globaux, ainsi que l'incapacité matérielle et politique des structures de régulation étatique à exercer un contrôle effectif sur la gestion des ressources naturelles.

De l'espoir à la frustration

Le terme frustration, signifiant étymologiquement l'action de priver une personne d'un bien qui lui était dû, est employé de manière récurrente par les populations pour expliquer leur relation avec les compagnies minières et l'autorité centrale. Ce terme est particulièrement significatif du sentiment exprimé face à l'altération des équilibres socio-environnementaux, que cela soit par l'industrie extractive, la gestion des parcs nationaux ou le recours à la régulation de l'environnement comme une stratégie de distribution de l'autorité au sein des zones reléguées en périphéries.

Ayant dirigé des enquêtes de terrain sur l'ensemble des sites miniers en activité au Burkina Faso (ORCADE 2006, 2013, 2016, 2018), le directeur de l'ORCADE explique en ce sens que les impacts socio-environnementaux engendrés par l'industrie extractive pourraient être l'une des principales causes des problèmes de cohésion sociale et des conflits au Burkina Faso³⁸⁴. En effet, pour les populations riveraines des sites extractifs industriels, les dégradations environnementales génèrent un mécontentement et une frustration s'accroissant à mesure que l'espoir initialement suscité par l'arrivée de la mine se heurte aux réalités de l'extractivisme. En insistant sur l'appréhension partagée d'un pillage des sous-sols et d'une destruction systématique de l'environnement, la majorité des observateurs et acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche soulignent que pour l'ensemble des populations burkinabè, la notion de richesse ou de croissance engendrée par le développement minier demeure abstraite et surtout absente de leur quotidien³⁸⁵.

Lors des enquêtes de terrain préalables à la réalisation des plans d'impacts socio-environnementaux du site d'Inata, la majorité des populations interrogées ont affirmé que le développement de la mine apparaissait pour eux plus important que l'État burkinabè, notamment en raison de l'espoir suscité par le développement minier³⁸⁶. À l'instar des autres sites miniers étudiés pour cette recherche, cet espoir s'est par la suite transformé en frustration à mesure de l'accumulation des déceptions quant aux compensations promises,

³⁸⁴ Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

³⁸⁵ Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019 ; entrevue réalisée avec un chargé de sécurité d'une agence européenne d'aide au développement, Ouagadougou, mars 2018 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welthungerhilfe, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

³⁸⁶ Groupe de discussion, riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

mais non perçues, à la perte de l'accès aux ressources environnementales, à la pollution des ressources en eau et des terres arables subsistantes ainsi qu'au manque d'embauche des personnes issues des communautés riveraines. Alors que l'ensemble des personnes interrogées faisait part de sa volonté de pouvoir être embauché au sein des sites industriels, il témoignait également que seulement une faible proportion des membres des communautés riveraines arrivait à obtenir un poste permanent. Tandis que la majeure partie des emplois qualifiés sont attribués à des résidents des grandes agglomérations, ou soustraits par des entreprises ouest-africaines, les postes accessibles aux communautés semblent être majoritairement à durée déterminée³⁸⁷.

Les frustrations perçues sont exprimées avec d'autant plus de ressenti que l'insertion des compagnies minières est soudaine et que les expropriations forcées dépossèdent subitement les communautés riveraines de leur principale richesse, leurs espaces agropastoraux et leurs sites d'orpillage. Le CVD de Falagountou témoigne ainsi que « quand on dépossède quelqu'un, on le met dans un état de frustration. Et dans cet état de frustration, il est obligé de devenir observateur, il doit observer la situation parce qu'il n'y peut rien »³⁸⁸. L'impuissance des riveraines et riverains subissant l'altération de leur équilibre socio-environnemental accroît alors les griefs exprimés à mesure de l'appauvrissement continu des terres arables subsistantes et de l'accroissement de l'insécurité alimentaire³⁸⁹.

³⁸⁷ Groupe de discussion, riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; groupe de discussion, riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; groupe de discussion, riverains et riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien avec le CVD adjoint de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entretien avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, février 2019 ; entretien avec le représentant la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien avec le maire de Kaslaka, Ouagadougou, mars 2019.

³⁸⁸ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁸⁹ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un chargé de projet pour le Welt Hunger Hilfe, Ouagadougou, novembre 2018.

Dans cette configuration, si les nombreux conflits sociaux et mouvements spontanés observés sur les sites miniers au Burkina Faso tournent autour des questions de compensation et de l'insuffisance du recrutement local, c'est que les dédommagements perçus, même iniques, ainsi que la perspective de l'emploi minier demeurent les uniques alternatives de subsistance et d'espoir suite à la destruction physique et l'altération normative des équilibres socio-environnementaux (Capitant 2016 ; Engels 2018). Cette frustration, ainsi que les griefs adressés à l'encontre des représentations politiques locales et centrales, prend majoritairement racine dans le double discours tenu lors du processus de négociation des compensations promises pour pallier l'accaparement des ressources environnementales.

Tenues oralement avec les populations riveraines et retranscrites en d'autres termes au sein des accords versés aux dossiers administratifs encadrant l'exploitation du site, ces négociations tendent à ne pas refléter la teneur des accords conclus et sont dénoncées comme des « fourberies » par les communautés riveraines³⁹⁰. Une appréhension partagée par l'ensemble des acteurs prenant part à cette recherche, qu'ils soient issus des provinces sahéliennes du Soum, de l'Oudalan, du Séno ou du Yatenga, mais également de la région administrative de l'Est abritant les parcs nationaux du W et d'Arly et qui expérimentent une relation analogue avec l'autorité centrale³⁹¹.

³⁹⁰ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Karma, Ouagadougou, décembre 2018.

³⁹¹ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio,

Dans ce contexte, les frustrations vécues en raison des projets de développement minier ou d'encadrement des aires naturelles protégées sont également appréhendées comme imposées par Ouagadougou et se superposent au sentiment de délaissement régional. L'expression de ce sentiment de frustration par des manifestations, parfois violentes, est alors autant dirigée contre les compagnies minières que les représentations déconcentrées de l'État burkinabè. Des manifestations au cours desquelles les forces de sécurité tendent à s'interposer pour protéger les installations minières et l'autorité centrale à sanctionner juridiquement les personnes arrêtées³⁹², ce qui renforce en retour la perception de frustration et de relation arbitraire entretenue entre les communautés locales et le centre du pouvoir. Une frustration ressentie au-delà des périmètres prédéfinis par les études d'impacts socio-environnementaux et qui vient se greffer à une frustration antérieure, partagée par l'ensemble des régions concernées, celle d'être relégué en périphérie de l'État central et de n'être intégré dans les réseaux de distribution de l'autorité que par un usage violent et arbitraire de l'autorité de l'État.

Une triangulation des relations asymétriques de pouvoir

Le professeur Sanogo souligne dans cette perspective l'importance d'envisager la relation entre le local, l'autorité centrale et les acteurs internationaux, exploitant aussi bien les sites miniers que les parcs nationaux, comme une triangulation qui engendre une superposition et une confrontation de différentes normes, aussi bien de gestion et de

Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien avec un membre du service des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

³⁹² Entretien avec le représentant de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entretien avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

régulation de l'accès à l'environnement que du politique³⁹³. Cependant, alors que la grande majorité des communautés riveraines ne possèdent ni la maîtrise de ces normes ni les capacités de faire valoir leurs propres constructions socio-environnementales à l'encontre du développement minier, ce sont les élites politiques et l'autorité centrale qui établissent l'intermédiaire avec les acteurs économiques internationaux³⁹⁴.

Ce processus est initié en amont même de l'implantation des compagnies minières, lors de l'attribution des permis d'exploration et d'exploitation, puis se traduit sur le terrain par la mise en œuvre des cadres de négociation avec les communautés riveraines. Ces cadres sont présidés par des représentants décentralisés de l'État, tels que des hauts commissaires, et intègrent des préfets, sous-préfets, les représentants des services environnementaux techniques, ainsi que les représentants politiques, associatifs et de l'autorité endogène. Les communautés riveraines des sites d'exploitation des ressources naturelles tendent cependant à souligner qu'elles ne sont pas suffisamment considérées lors de ce processus, ce qui les empêche non seulement de donner leur avis et de défendre la nature de leurs équilibres socio-environnementaux, mais également de prendre compte de la réalité du développement extractif, ou de l'exclusion environnementale générée par les parcs nationaux³⁹⁵.

³⁹³ Entrevue réalisée avec le professeur Sanogo, Ouagadougou, octobre 2018.

³⁹⁴ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

³⁹⁵ Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

Un acteur économique international impliqué dans le développement minier de la région administrative du Soum explique que les compagnies minières travaillent directement avec les élus locaux, les communes ainsi que les structures déconcentrées de l'État et les initiatives régionales de développement, dont elles contribuent au financement. En retour ces acteurs représentants de l'État appuient les compagnies minières et deviennent des intermédiaires entre les acteurs internationaux et la population, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des politiques de RSE³⁹⁶. Il est cependant important de souligner la dissociation entre la perception de l'État central, incarné par le siège du gouvernement à Ouagadougou ainsi que par ses structures déconcentrées tels que les gouverneurs de régions et les préfetures, et les élus locaux, tels que les maires et les CVD, qui incarnent eux-mêmes le lien entre les populations et le gouvernement³⁹⁷.

Dans l'ensemble les communautés riveraines témoignent de leur plus grande proximité avec leurs représentants locaux, notamment lorsqu'ils sont en mesure d'incarner l'intégration des populations à la communauté nationale et de défendre leurs droits en participant à la mise en œuvre de comités d'arbitrage et de règlement des litiges avec les compagnies minières ou en interférant directement auprès de l'autorité centrale³⁹⁸. Néanmoins, alors que les CVD sont les principaux représentants mobilisés, ils sont souvent

³⁹⁶ Entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

³⁹⁷ Focus Groupe réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; Focus Groupe réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

³⁹⁸ *Idem* ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019

associés aux maires et aux structures déconcentrées de l'État lorsque les enjeux soulevés dépassent leurs compétences. Ce qui peut également les faire percevoir comme des collaborateurs des acteurs internationaux lorsque leurs actions ne parviennent pas à faire respecter les droits des populations³⁹⁹.

Cependant, la plupart des décisions et des mesures mises en œuvre au niveau local sont déterminées par les sièges régionaux et nationaux de l'autorité centrale, sans réellement associer les acteurs locaux⁴⁰⁰. À l'inverse, les structures administratives et représentatives locales semblent plus servir de point d'appui pour l'implantation des décisions prises aux degrés les plus élevés des réseaux de distribution de l'autorité⁴⁰¹. Néanmoins, lorsque les structures représentatives locales ne parviennent ou ne désirent pas interpellier l'autorité centrale, les communautés riveraines sont obligées d'outrepasser cette relation triangulaire en faisant intervenir des acteurs tierces pour intercéder en leur faveur. Sollicité à plusieurs reprises par des autorités endogènes de communautés impactées par le développement minier, le directeur de l'ORCADE explique que dans le cas du site de Karma, il est lui-même intervenu auprès du ministre burkinabè de la Sécurité afin de mener une médiation sur le terrain et désamorcer les conflits avec la compagnie minière pour la relocalisation de la mosquée de Ramatoulaye⁴⁰².

L'exemple du processus de réouverture de la mine de Kalsaka est également édifiant. La mairie de Kalsaka a été informée de la reprise du site par le groupe indien Balaji par

³⁹⁹ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁴⁰⁰ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

⁴⁰¹ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴⁰² Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

l'intermédiaire d'une note communiquée par Ouagadougou. Dans la foulée, le ministre burkinabè de l'Environnement s'est déplacé au sein de la commune afin de communiquer la nouvelle aux populations riveraines et garantir le versement de nouvelles indemnités aux propriétaires terriens⁴⁰³. Des procédés et perceptions similaires sont rapportés pour les autres sites étudiés. À Namissiguima, c'est par exemple le préfet de la province qui s'est déplacé pour informer les populations riveraines de l'implantation de la mine et mener les consultations initiales⁴⁰⁴. Tandis que lors des phases de développement, puis d'exploitation du site, les communautés riveraines ont l'impression d'être plus « convoquées » par « le blanc » à la mairie que d'être réellement associées aux projets de développement⁴⁰⁵. En ce qui concerne le site d'Essakane, un riverain de la commune de Falagountou explique que ce sont les représentants de l'État qui se revendiquent du rôle d'intermédiaire et qui interagissent avec « la mine et les grandes autorités »⁴⁰⁶. Alors que l'agent des Eaux et Forêts souligne que pour les riverains de la commune, l'entreprise minière apparaît comme « une structure qui collabore avec le sommet là-bas (Ouagadougou), tout en oubliant les populations »⁴⁰⁷. Le maire de Kalsaka suggère alors d'enlever l'État dans la relation entre la mine et la population et estime que les collectivités locales sont en réalité livrées à elles-mêmes, tandis que l'autorité centrale doit être considérée comme un intermédiaire au service des acteurs économiques internationaux⁴⁰⁸.

⁴⁰³ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

⁴⁰⁴ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴⁰⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴⁰⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁰⁷ Entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁰⁸ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019

Cette triangulation entre les acteurs économiques internationaux, l'autorité centrale et les communautés riveraines, ainsi que leurs représentants locaux, semble répondre plus de l'intérêt et des stratégies mises en œuvre par chaque partie que des procédures institutionnelles et législatives encadrant théoriquement l'État de droit et donc la gestion des ressources naturelles. La propension des communautés riveraines à faire valoir leurs droits et surtout à arriver à inverser la relation pour intercéder directement auprès du gouvernement burkinabè est essentielle pour leur résilience face aux dynamiques sécuritaires régionales et le maintien des zones périphériques au sein des réseaux de distribution de l'autorité centrale. Cette propension dépend cependant des trajectoires, stratégies et agendas individuels des acteurs et représentants politiques locaux, ainsi que leur capacité à puiser à la fois dans les ressources financières et les mécontentements issus de la rente minière pour se constituer des capitaux politiques. À l'opposé, les compagnies minières et l'autorité centrale défendent des agendas et des intérêts qui leur sont propres et qui tendent autant à converger qu'à entrer simultanément en compétition avec les revendications des communautés riveraines.

Responsabilité des blancs et du gouvernement

Cette relation triangulaire se traduit ainsi par le manque d'emprise à la fois des acteurs locaux et nationaux sur le développement minier. Alors que les compagnies minières gèrent leurs implantations par le biais de leur politique de RSE, dans une perspective à court terme ne dépassant pas la durée de vie de la mine, l'autorité centrale, elle, se retrouve souvent discréditée autant en raison de son rôle d'intermédiaire du développement minier que de son incapacité politique et matérielle à réellement encadrer la gestion des ressources

naturelles. Son manque d'emprise sur les acteurs internationaux et son incapacité à garantir la pérennité des équilibres socio-environnementaux endogènes affecte autant sa légitimité que la relation de ses structures déconcentrées et de ses représentants de l'autorité auprès des populations reléguées en périphérie, et cela à une échelle dépassant largement les communautés riveraines des sites extractifs.

Le directeur général de l'OFINAP, pourtant inscrite au sein des structures centralisées de l'autorité burkinabè, reconnaît cette incapacité de l'État à imposer et à réguler les règles d'exploitation et de gestion des ressources naturelles, ainsi que les stratégies individuelles relevant de la cupidité des acteurs se situant au sein des réseaux de distribution de l'autorité et qui adoptent des comportements de prédation sur la rente minière et l'exploitation des espaces protégés⁴⁰⁹. Un état de fait matérialisé à la fois par le manque de capacité matérielle, budgétaire et d'autorité du BUNEE, le bureau national en charge d'évaluer les impacts environnementaux de l'activité minière. Le BUNEE est par exemple tenu par la loi d'avertir à l'avance de ses « inspections inopinées » sur les sites extractifs et ne peut pénétrer sur les périmètres miniers sans l'autorisation des compagnies minières, même en cas de constat d'accident industriel ou de pollution majeur⁴¹⁰. Un membre de la direction générale de la préservation de l'environnement, rattachée au ministère burkinabè de l'Environnement, s'interroge sur la capacité des structures gouvernementales, même ministérielles, à agir et prendre position à l'encontre du développement minier. Ce haut fonctionnaire concède ainsi que la relation avec les grandes mines industrielles demeure

⁴⁰⁹ Entrevue réalisée avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019.

⁴¹⁰ Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, mars 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; question posée au directeur général des Mines lors d'un atelier public organisé à l'Institut National des Sciences de la Société, Ouagadougou, janvier 2019.

aux plus hauts niveaux de l'autorité centrale et échappe de fait aux instances de contrôle⁴¹¹, tandis que le fonctionnaire du BUNEE rappelle que les structures de l'État sont également là « pour accompagner les promoteurs »⁴¹².

Ainsi, alors que même au niveau ministériel les autorités burkinabè pâtissent du manque d'emprise sur le secteur minier, les communautés riveraines sont en même temps confrontées à la relation de pouvoir asymétrique imposée par le développement minier et à l'incapacité des structures gouvernementales à répondre à leurs besoins. Lorsque des pollutions majeures des ressources hydriques sont constatées, le plus souvent par l'empoisonnement de têtes de bétail ou de riveraines et riverains, les structures décentralisées et les agents techniques de l'État déployés au niveau local sont interpellés, mais ne possèdent ni les moyens ni les compétences pour intervenir⁴¹³.

Cette incapacité à agir directement pour contenir les pollutions ou répondre aux griefs des populations accroît le discrédit porté à l'encontre de l'autorité centrale quant à sa capacité, ou à sa volonté, de réguler l'activité minière. Elle affecte également la relation entretenue entre les populations des régions reléguées en périphérie et les représentations de l'autorité centrale. La relation triangulaire entre le global (les acteurs économiques internationaux), le national (l'autorité centrale et ses structures déconcentrées) et le local

⁴¹¹ Entrevue réalisée avec un haut fonctionnaire du ministère burkinabè de l'Environnement, Ouagadougou, novembre 2018.

⁴¹² Entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, mars 2019.

⁴¹³ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un personnel administratif de la mairie de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

(les communautés riveraines et leurs représentants politiques, endogènes et associatifs) est ainsi caractérisée par les rapports de force, de domination et de dépendance qui la constituent. En retour, le manque de capacités matérielles et politiques a une incidence sur la crédibilité de l'État burkinabè, et par conséquent sur la légitimité de ses représentants locaux, d'autant plus que ces derniers sont la plupart du temps incarnés par l'action arbitraire et les comportements prédateurs des forces de l'ordre et des représentants de la justice. L'altération des équilibres socio-environnementaux, conjuguée à cette relation asymétrique de pouvoir contribue ainsi au rejet de l'autorité centrale.

Altération de l'équilibre socio-environnemental et rejet de l'État central

Si la majorité des acteurs et membres des communautés riveraines interrogés ont rejeté toute idée de rupture avec l'État burkinabè, ils ont cependant fortement dissocié le national, l'autorité centrale, du local, les représentations politiques et associatives communales, en insistant sur l'idée que l'État burkinabè c'est avant tout les populations et les mairies. Cette appropriation de l'identité politique et de la légitimité de la représentation est d'autant plus forte au sein des communautés dont les représentants locaux sont proactifs et se battent, en opposition à l'autorité centrale, pour faire valoir la prééminence des droits de leurs administrés. À l'inverse, de nombreux observateurs et acteurs, autant nationaux qu'issus des communautés riveraines, s'accordent sur l'appréhension d'une autorité centrale placée en relation de dépendance face aux structures économiques internationales et aux compagnies minières. Ainsi, l'association des acteurs internationaux à l'autorité centrale, ou à l'intérêt privé des acteurs nationaux se situant aux plus hauts échelons des réseaux de

distribution du pouvoir, participe au processus de délégitimation de l'État central et de sa rupture avec les populations reléguées en périphéries.

Alors que les représentants gouvernementaux et les structures déconcentrées de l'État tendent à jouer le rôle de médiateur en représentant le secteur extractif envers les populations afin de favoriser son insertion et de défendre ses intérêts, la responsabilité de l'autorité centrale dans l'altération des équilibres socio-environnementaux est clairement exprimée par les communautés riveraines. Les acteurs interrogés pour cette recherche identifient néanmoins clairement les relations de pouvoir et de dépendance constituant l'insertion de l'État burkinabè au sein de la scène internationale. En faisant directement référence à l'impunité avec laquelle les acteurs économiques internationaux dégradent l'environnement et altèrent les équilibres socio-environnementaux endogènes, le CVD de Falagountou explique à ce titre que « les lois qui concernent les citoyens de ce pays » ne s'appliquent pas aux « étrangers (qui) viennent les surplomber parce qu'économiquement ils disent mieux »⁴¹⁴. Dans cette perspective, si la culpabilité des acteurs internationaux demeure explicite elle est également directement associée avec celle de l'État qui s'efface face aux profits exogènes du développement minier.

Les communautés riveraines possèdent ainsi une perception commune d'une responsabilité partagée entre l'autorité centrale et « les blancs », les acteurs économiques internationaux, pour la déstructuration de leurs équilibres socio-environnementaux. Le sentiment d'abandon de l'État face à la destruction à la fois de l'environnement et des tissus sociopolitiques endogènes est exprimé de manière manifeste par de nombreuses populations et recensé par la plupart des recherches académiques ou documentaires

⁴¹⁴ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

effectuées sur le terrain⁴¹⁵. Une situation d'autant plus préoccupante que les trois quarts du territoire burkinabè sont ouverts à l'exploration minière, en plus des 11 mines industrielles en cours d'exploitation (Drechsel, Engels et Schäfer 2018 : 7-8). La perception que l'État a sacrifié sa population aux investissements miniers étrangers se généralise alors au Burkina Faso. Un responsable de l'association peule Tabital Andal souligne à ce sujet que, dans la région entourant les exploitations du site d'Essakane, les populations disent que « les blancs se sont entendus avec les Mossis du Plateau central pour venir prendre nos richesses et laisser que du poison »⁴¹⁶. Une perception confirmée par le maire de Falagountou qui souligne que pour les membres de sa commune, c'est « comme s'il y avait une entente entre la mine et l'État pour brimer les populations »⁴¹⁷.

Cette appréhension est renforcée par le sentiment de contrainte perçu par les populations, notamment en raison de la relation de pouvoir asymétrique subie, mais également de la législation minière qui octroie de fait la prépondérance juridique des investisseurs internationaux sur l'accès aux ressources naturelles et sur la gestion de l'environnement (Hubert 2018). Une situation qui affecte la légitimité de l'État à mesure que sa souveraineté et son autorité sont perçues comme restreintes et amoindries par sa dépendance et son manque d'emprise sur les acteurs économiques internationaux.

Une riveraine du site de Karma insiste ainsi sur l'imputation des griefs perçus à l'État, car c'est ce dernier qui « a accepté que le blanc lui ne nous respecte pas ». Cette même riveraine ajoute alors que « si ce n'est pas l'État nous, nous ne pouvons pas joindre le blanc

⁴¹⁵ Entretien avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien avec un spécialiste burkinabè des enjeux environnementaux, Ouagadougou, mars 2019.

⁴¹⁶ Entretien avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

⁴¹⁷ Entretien avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, février 2019.

[...] Mais l'État peut faire en sorte que le blanc nous aide » tout en regrettant que « l'État ne nous regarde pas »⁴¹⁸. Dans cette perspective, la précarité et l'insécurité alimentaire vécues au quotidien par les populations en raison de l'altération de leurs équilibres socio-environnementaux sont directement associées à la responsabilité de l'autorité centrale. Tandis que les communautés riveraines des sites miniers partagent la perception que la mine les chasse de leurs propres terres, en collaboration avec l'État, le directeur de l'ORCADE explique que les populations « font le lien avec la mort de telle ou telle personne du fait que depuis que la mine est là, personne ne s'en sort plus ». Il précise alors que c'est la rupture avec les équilibres socio-environnementaux endogènes et les services environnementaux et revenus économiques y étant intégrés qui sont identifiés comme la cause des décès, car les personnes n'ont même plus la capacité de se soigner en allant « cueillir les racines, les feuilles des arbres en brousse gratuitement pour venir bouillir, boire, ces arbres-là même n'existent plus »⁴¹⁹.

De même, en ce qui concerne spécifiquement le site d'Essakane, le maire de Falagountou souligne qu'avant sa prise de fonction en 2016, « les relations étaient vraiment tendues entre l'État, ses représentants et les communautés. Notamment avec l'ensemble des griefs entourant la pression et l'accaparement du foncier »⁴²⁰. Une appréhension partagée par le CVD de Kalsaka qui affirme que la mauvaise gestion des ressources naturelles et de l'exploitation minière « incombe à l'État », car c'est lui qui l'a imposée⁴²¹. Tandis que les autorités locales ont été dans l'incapacité d'imposer leurs exigences, les

⁴¹⁸ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴¹⁹ Entretien avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019

⁴²⁰ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁴²¹ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

populations riveraines se sont soulevées et ont manifesté violemment après la destruction de leur colline sacrée qui maintenait le lien avec la dimension normative de l'environnement⁴²².

La responsabilité de l'État dans le délitement des tissus socio-politiques locaux est également fortement soulignée en raison de son rôle dans la gestion des parcs nationaux, aussi bien pour les parcs d'exploitation touristique et réserves de chasse de la région de l'Est, que pour la Réserve Sylvo-Pastorale Partielle du Sahel. Dans la région de l'Est, l'État est en effet également associé aux concessionnaires des réserves de chasse, presque exclusivement constitués d'acteurs économiques internationaux, tandis que les retombées économiques ne sont que peu perceptibles pour les communautés riveraines, à l'inverse du contrôle autoritaire et arbitraire de la zone d'exclusion environnementale⁴²³.

Les riverains de la commune de Bomboutongou soulignent cependant une certaine coopération et conciliation avec les structures gouvernementales actuelles, ce qui contraste avec les conflits ayant opposé leurs aînés à l'autorité centrale lors de la création du parc national⁴²⁴. La Réserve de chasse présidentielle de Pama, ainsi que l'ensemble du parc d'Arly, sont en effet identifiés comme une zone d'exclusion définie selon une norme exogène régulant l'accès et la gestion de l'environnement. Si la perception de préservation de l'environnement et de la biodiversité est perçue comme un avantage et une amélioration des conditions socio-environnementales par les communautés riveraines, l'exclusion

⁴²² Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un agriculteur de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

⁴²³ Entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des Organisations de la Société Civile de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁴²⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

environnementale qui en résulte est perçue comme une privation, d'autant plus qu'elle est implémentée par l'intermédiaire d'une forte prédation et d'une répression arbitraire de la part de certains agents des Eaux et forêts.

Pour les enquêteurs et responsables sécuritaires habitués à mener des veilles d'information et des enquêtes de terrain dans la région, l'accès à l'environnement demeure l'un des premiers facteurs des griefs exprimés contre l'autorité centrale. Dans ce contexte, l'autorité centrale est considérée comme la première responsable associée à la privation de l'environnement, notamment en raison de la forte présence des concessions de chasse qui dans les faits accaparent une large partie de l'espace géographique pour le consacrer au tourisme international⁴²⁵.

En soulignant que ces frustrations et griefs, autant perçus dans la Région du Sahel que de l'Est, sont l'une des racines de la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, le directeur général de l'OFINAP insiste sur la nécessité d'intervenir directement pour préserver la pérennité des tissus socio-environnementaux. Ce dernier appelle alors à ce que « partout où il y a des ressources, il faut que l'ensemble de la communauté en bénéficie, et pas seulement une poignée [...] (il faut) passer du sentiment d'expropriation, au sentiment d'opportunité de développement »⁴²⁶. Cependant, la généralisation d'un sentiment de réelle opportunité de développement se heurte non seulement aux dégradations socio-environnementales, mais également à la perception d'un détournement

⁴²⁵ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue avec le chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁴²⁶ Entrevue réalisée avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019.

à la fois des agents de l'État et des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles. Comme le rappelle l'agent de l'Élevage de Tongomayel, dans la perception d'une corruption généralisée à l'ensemble de la hiérarchie de distribution de l'autorité centrale, pour les communautés riveraines, en cas de litige les compagnies minières peuvent toujours « donner des pots-de-vin à ces responsables [...] et la mine s'en sort avec un petit dédommagement [...] Et ils parlent à chaque fois, que dans la chose, ils sont perdants »⁴²⁷.

Il est toutefois difficile de démontrer la réalité de cette corruption d'État, d'autant plus que le Burkina Faso est inscrit à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et œuvre à la transparence de son secteur extractif, comme en témoignent les récentes enquêtes et poursuites judiciaires dans l'affaire incriminant IAMGOLD pour l'exportation illégale d'une partie de sa production d'or issue du site d'Essakane⁴²⁸. De même, l'ensemble des recettes fiscales générées par l'industrie minière est directement reversé au budget national et ne transite pas par les autorités locales. La manne financière peut alors être détournée et absorbée par d'autres besoins essentiels de l'État burkinabè, comme le paiement des salaires des fonctionnaires⁴²⁹, ou les investissements publics au sein d'autres régions, plus densément peuplées. Le détournement de la rente relèverait à ce moment moins de la corruption et des comportements individuels basés sur le modèle de la cupidité, que des impératifs structurels liés au déficit budgétaire et au manque de ressources économiques du pays. Toutefois, la perception d'évaporation des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles et de l'abandon des populations de la part de l'État

⁴²⁷ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁴²⁸ Voir la couverture médiatique de l'affaire dite du « charbon fin », tel que Sawadogo, Tiga Cheick. « Charbon fin de IAMGOLD Essakane SA : Il y a bel et bien eu fraude de l'or enfonce le REN-LAC », publié en ligne le 28 mai 2019 sur le site d'information lefaso.net <https://lefaso.net/spip.php?article89911>

⁴²⁹ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire du Bureau National de l'Évaluation Environnementale, Ouagadougou, mars 2019.

se généralise non seulement aux communautés riveraines, mais également aux populations reléguées au sein des régions périphériques. L'incapacité de l'État, ou son absence de volonté, de préserver la pérennité des équilibres socio-environnementaux endogènes envoie alors un signal fort qui matérialise la constriction de la région au sein de la périphérie non seulement politique, mais également géographique de l'autorité centrale. Les biens et les personnes ne circulant alors qu'au rythme limité des voies non bitumées et chemins de brousse, à une allure comparable à la circulation de l'investissement politique et des fonds destinés au développement des infrastructures de ces régions.

Redéfinition des rapports de pouvoir

Si le développement minier est devenu l'un des principaux contributeurs aux revenus de l'État burkinabè, dans l'attente de l'implémentation effective des Fonds de Développement Minier Locaux, prévus par la nouvelle législation minière de 2015, il demeure difficile pour les communautés riveraines de savoir quels montants exacts des recettes fiscales sont transférés aux collectivités territoriales et quelles réalisations en matière de développement ont été initiées par les structures gouvernementales. Jusqu'alors, qu'ils se présentent comme exemplaires en matière de RSE et contribuent au-delà des exigences légales en matière de fiscalité, comme c'est le cas pour IAMGOLD, ou au contraire se démarquent par la faiblesse de leurs relations communautaires, comme cela a pu être le cas pour Avocet (Inata) et Amara (Kalsaka), les acteurs exogènes tendent à se substituer à l'État en tant que pourvoyeurs de biens publics et autorités à même de définir les projets de développement. Ils contribuent en cela non seulement à la redéfinition des réseaux de distribution de l'autorité entre le centre du pouvoir et sa périphérie, mais

également à la redéfinition des normes politiques ainsi que des modalités d'interrelations socio-environnementales déjà profondément altérées par la dégradation des dimensions physiques et normatives de l'environnement. Cette section met alors en exergue la redéfinition des structures socio-politiques et la redéfinition des rapports de pouvoir en abordant dans un premier temps le sentiment d'abandon de l'État perçu par les populations ainsi que la reconfiguration des modalités d'accès à l'environnement, puis en soulignant au contraire les stratégies d'extraversion menées par certains acteurs locaux et amenant au renforcement du contenu politique local.

Le sentiment d'abandon de l'État

Alors que les acteurs économiques exogènes sont perçus comme détenant l'ascendant sur l'autorité centrale, ils deviennent non seulement les premiers interlocuteurs des communautés riveraines en termes de soutien financier et de projet de développement, mais également les premiers pourvoyeurs de sécurité au sein de leurs zones d'implantation. La manne financière qu'ils représentent pour certains acteurs locaux est telle qu'elle est en mesure de concurrencer directement les réseaux de clientèle inscrits au cœur des stratégies de distribution de l'autorité centrale. Un acteur économique international implanté dans la région du Sahel explique à ce sujet que dans le cadre de leur RSE, les entreprises minières sélectionnent les projets de développement locaux à financer ainsi que les associations à soutenir non seulement en fonction de leurs potentielles insertions dans les chaînes d'approvisionnement local, mais également en fonction de leurs perspectives d'insertion au sein des tissus socio-économiques lors de l'après-mine⁴³⁰.

⁴³⁰ Entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

Si ces critères de sélection peuvent à première vue être salués pour leurs perspectives de durabilité et de déconnexion des économies locales avec la dépendance minière, ils demeurent cependant définis et orientés par les intérêts des acteurs économiques exogènes. En effet, même lorsqu'ils se basent sur une perspective d'après mine, les critères de sélection répondent toujours aux propres stratégies et plans de réhabilitation des sites par les compagnies minières internationales. Et encore une fois, ces critères sont avant tout sélectifs, c'est-à-dire qu'ils bénéficient à une minorité de projet ou d'association en fonction de critères prédéfinis et au détriment de la majorité des populations riveraines frustrées non seulement de leurs activités de subsistance, mais également de la substance même de leur équilibre socio-environnemental.

La réalité du développement minier, dont les programmes de RSE ne pourraient compenser la hauteur des pertes et dégradations engendrées, expose en cela les limites de l'évergétisme et de la philanthropie des acteurs économiques internationaux, devant avant tout composer avec leurs intérêts corporatifs et actionnariaux⁴³¹. Cette limite est néanmoins parfaitement intégrée par les communautés riveraines qui, au détriment d'un État central à même de contrôler le secteur minier, conjuguent avec leurs propres ressources politiques locales pour accroître les compensations obtenues ou tenter de pallier leurs déficiences. Les constructions de biens publics par les programmes de RSE sont souvent dénuées des équipements et personnels nécessaires à leur fonctionnement, ou ne répondent pas à

⁴³¹ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

l'ampleur des besoins des communautés riveraines, comme cela a pu être le cas pour les centres de santé, les écoles et les forages des sites d'Inata⁴³², de Karma⁴³³ et de Kalsaka⁴³⁴.

La frustration des communautés riveraines s'accroît ainsi à mesure que s'amenuise l'espoir suscité par le développement minier et, par corrélation, le quotient de légitimité à la fois de l'autorité centrale, de ses représentants et des acteurs économiques exogènes. Le 2^e adjoint au maire de Nassimiguima rappelle à ce sujet que les élus locaux demeurent les premiers représentants de l'État et qu'ils sont par conséquent les premiers à percevoir les griefs de la part des populations riveraines. Des griefs qui n'en finissent pas de s'accumuler en raison de l'altération des équilibres socio-environnementaux et des changements que cela génère au sein même des structures socio-politiques endogènes et qui, dans la grande majorité, accroissent le sentiment des populations d'être abandonnées à elles-mêmes, autant par l'État central que par les acteurs économiques internationaux.

Changement des modalités d'accès à l'environnement

Les dégradations physiques et normatives de l'environnement, ainsi que la substitution des acteurs économiques internationaux à l'autorité centrale, transforment profondément les normes et modalités de gestion et d'accès à l'environnement et par conséquent les structures socio-politiques sur lesquelles elles reposent. Les initiatives prises par les acteurs économiques internationaux pour pallier leur utilisation concurrentielle des ressources

⁴³² Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

⁴³³ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴³⁴ Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

environnementales ne sont pas toujours pérennes et tendent au contraire à apparaître comme des réponses d'urgence face aux altérations des équilibres socio-environnementaux.

Les modalités d'accès à l'environnement des communautés endogènes sont fortement altérées par les restrictions encadrant les aires naturelles protégées. Ainsi, à l'instar des zones de développement minier, les sites d'exploitation touristique des réserves environnementales ou de chasse deviennent des zones d'exclusion environnementale strictement régulées par l'autorité centrale et les acteurs économiques internationaux. Dans ce contexte, les acteurs locaux ainsi que les services techniques de l'élevage et de l'agriculture demeurent non seulement exclus des zones de protection environnementale, mais également de leur développement et de leur gestion⁴³⁵. Le chef du village de Bomboutongou explique à ce propos qu'aucune collaboration réelle n'est entreprise par les autorités responsables de la surveillance des aires naturelles protégées, mais que la relation entretenue avec les autorités relève plus de l'encadrement autoritaire et la délimitation stricte de l'accès à l'environnement, y compris pour les ressources substantielles situées dans les champs des membres de la communauté⁴³⁶. En parallèle, l'usage quotidien de la violence et de la prédation comme norme de régulation des aires naturelles protégées ne fait qu'accroître la rupture entre les communautés riveraines et l'autorité centrale⁴³⁷.

⁴³⁵ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Pama, Pama, novembre 2018.

⁴³⁶ Entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

⁴³⁷ Entrevue avec le chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

Extraversion et renforcement du contenu local

Si dans une perspective opposée les accompagnements et initiatives des programmes de RSE initiés par les acteurs économiques exogènes sont parfois présentés comme de l'aide au développement, il demeure essentiel de comprendre leur appropriation et le potentiel de renforcement du contenu local comme une stratégie d'extraversion de la part des acteurs endogènes. Un responsable de l'association Tabital Andal, qui a également été conseiller municipal de la commune de Gorom-Gorom, insiste sur le fait qu'une large part du développement communautaire de la compagnie IAMGOLD est actuellement focalisé sur Falagountou grâce à l'engagement politique et l'intervention du maire de la commune, Saïdou Maïga⁴³⁸. Élu à la tête de la municipalité en 2016, le maire de Falagountou affirme lui-même que la nouvelle administration a joué un rôle important pour renouer le dialogue entre la mine et les communautés riveraines, après plusieurs épisodes de fortes tensions entre 2010 et 2015⁴³⁹.

Le maire de Falagountou a pour cela étroitement collaboré avec la compagnie minière pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie de relations communautaires. Basée sur la constitution de comités locaux d'évaluation et de médiation des litiges, cette stratégie a également inclus l'ensemble des communautés et représentants endogènes sur un rayon de plusieurs dizaines de kilomètres, afin de recenser l'ensemble des frustrations exprimées, de les enregistrer auprès des autorités locales et de trouver une conciliation entre les deux parties⁴⁴⁰. Le maire de Falagountou ne se présente cependant pas comme un intermédiaire

⁴³⁸ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

⁴³⁹ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁴⁰ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec

du développement minier, mais comme un opposant à la compagnie IAMGOLD. En parvenant à intercéder auprès des autorités minières, tout en maintenant une pression sur l'autorité centrale, il œuvre alors au renforcement du contenu politique local ainsi qu'au renforcement de la légitimité et de l'appropriation par les communautés riveraines des structures décentralisées de l'État.

L'appropriation de ces mécanismes de médiation et de la représentation des autorités locales par les communautés riveraines est d'autant plus forte qu'elle permet de leur donner un accès aux normes et réglementations exogènes au travers desquelles l'acteur international encadre son activité et détermine désormais l'accès à l'environnement. Les cadres de concertation co-supervisés par la mine et la mairie offrent alors un cadre recensant officiellement les griefs exprimés et accords établis par l'enregistrement « des documents signés (et) [...] respectant en tout cas les normes réglementaires [...] en se basant sur des textes (pour) réclamer tout ce qui nous revient de droit »⁴⁴¹. Pour la majorité des populations riveraines, les bénéfices retirés de ces mécanismes de conciliations ne sont pas le fait de l'acteur économique international, ni de l'État central, mais de l'engagement de leur représentant, le maire de Falagountou. Ainsi, dans la perception des communautés riveraines toutes les réalisations de développement local et communautaire, que cela soit la construction des infrastructures de santé, sanitaire ou scolaire, la lutte contre la

des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

⁴⁴¹ Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

dégradation socio-environnementale, le recrutement local ou les soutiens financiers aux associations locales sont rendus possibles grâce au concours de l'autorité communale⁴⁴².

Une appréhension qui amène l'acteur économique exogène à se percevoir comme un outil qui peut être instrumentalisé au profit des agendas politiques des représentants locaux⁴⁴³. Un bureau d'étude d'impacts socio-environnementaux étant intervenu sur le site de Falagountou explique en ce sens que « le maire utilise les ressources d'IAMGOLD pour sa carrière politique personnelle et bloque certains projets initiés par la mine afin d'en développer d'autres dont il peut s'en attribuer le mérite »⁴⁴⁴. Dans cette perspective, le maire de la commune adopte une stratégie claire d'extraversion du développement minier afin d'utiliser « les promesses en investissements publics comme une ressource politique à même d'assurer ses réélections »⁴⁴⁵. Si pour les intervenants exogènes ce représentant politique local « instrumentalise » le développement minier pour soutenir son entrepreneuriat politique, pour les communautés riveraines, c'est cette même « instrumentalisation » qui permet de renforcer l'appropriation des structures étatiques décentralisées et le renforcement du contenu politique local. L'appropriation est telle que pour les populations riveraines, c'est désormais la mine qui accompagne la mairie⁴⁴⁶.

⁴⁴² Entrevue réalisée avec le CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁴³ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁴⁴ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

⁴⁴⁵ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

⁴⁴⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

À l'inverse de la minière canadienne IAMGOLD, qui se démarque par son investissement communautaire, la Britannique Amara Mining a été pointée du doigt pour son désengagement communautaire et l'importance des dégradations socio-environnementales causées tout au long de l'exploitation du site de Kalsaka (Thunes 2011 ; Zongo 2019). On observe cependant un processus d'appropriation des autorités locales similaire au sein de cette commune, portée par l'engagement du député et maire de Kalsaka, également ancien employé de la mine. Si à l'inverse de Falagountou, l'exploitation minière est laissée à l'abandon, dans l'attente d'une éventuelle réouverture, aucun cadre de conciliation n'a été mis en œuvre lors de la période d'exploitation. Si les relations entre les communautés riveraines et la mine sont caractérisées par de fortes tensions et oppositions, en tant que dépositaires de l'autorité et de l'administration, les services municipaux s'organisent également pour répertorier et enregistrer les griefs perçus par les communautés riveraines et les porter devant l'autorité centrale.⁴⁴⁷

Ce sont alors les actions des représentants locaux qui permettent d'une part la cohésion de la communauté face à l'altération de l'équilibre socio-environnemental, et d'autre part de renverser l'appréhension du rapport d'autorité entre le local, le national et le global. Alors que l'altération de l'équilibre socio-environnemental affecte profondément les structures socio-politiques endogènes et les confrontent à des rapports de pouvoir asymétriques en les insérant de manière forcée dans les rapports de dépendance entretenus entre le national et le global, nous pouvons constater que l'initiative des acteurs locaux peut également permettre de renforcer la légitimité des structures de pouvoirs locaux, endogènes ou représentant l'autorité centrale, et leur adhésion au sein des communautés. À

⁴⁴⁷ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

Falagountou, le maire de la commune a ainsi profité de sa position d'intermédiaire pour reconfigurer la chefferie traditionnelle dont il est également l'un des héritiers et ainsi renforcer son assise locale⁴⁴⁸. D'un autre côté il monopolise l'implication communautaire minière pour renforcer sa propre image d'homme fort du Sahel et construire une base partisane communale et régionale pour son propre agenda politique⁴⁴⁹.

Exclusions, prédatons et délitement du contenu local

Le renforcement du contenu local et l'appropriation des représentations décentralisées de l'État sont cependant loin d'être caractéristiques de l'ensemble des communautés subissant l'altération de leur équilibre socio-environnemental par l'activité minière ou par les aires naturelles protégées. Dans de nombreux cas, les prédatons et exactions engendrées soit par l'encadrement arbitraire des aires naturelles protégées, soit par le développement minier, lorsque les deux ne se conjuguent pas, résultent plus du délitement du contenu politique local et de la rupture violente avec les représentations de l'autorité centrale.

Prédatons et exclusions environnementales

Même au sein de communautés bénéficiant d'initiatives locales et d'entrepreneurs politiques à même de renforcer leur cohésion, ces dernières demeurent fragilisées et vulnérables à la propagation des violences. Il existe deux facteurs principaux permettant

⁴⁴⁸ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁴⁹ Entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

d'expliquer ce délitement du contenu local, le premier est le contexte structurel de distribution de l'autorité centrale au sein des régions reléguées en périphérie, le second repose sur la propre stratégie de distribution de l'autorité adoptée lors des reconfigurations des pouvoirs locaux et endogènes à l'issue de l'altération de l'équilibre socio-environnemental et des stratégies d'extraversion. Dans cette seconde perspective, même si le renforcement du contenu politique local initié par l'action du maire de Falagountou peut être perçu comme un exemple positif à suivre, il peut cependant engendrer des répercussions délétères au sein des autres communautés périphériques subissant le développement minier. Premièrement, car la forte implication du maire de Falagountou canalise une partie importante des investissements communautaires d'IAMGOLD, au détriment des autres communes riveraines du site d'Essakane⁴⁵⁰. Alors que le site minier est réparti entre plusieurs communes, la compagnie minière met en concurrence les différentes autorités administratives locales pour l'octroi des investissements communautaires et ainsi renforcer sa position de force dans le processus de relation triangulaire⁴⁵¹. D'autre part, car la réussite du maire de Falagountou accroît le déficit de légitimité des autorités endogènes ou des représentants politiques locaux ne pouvant exercer la même extraversion et rééquilibrer la triangulation des rapports de pouvoir.

Par exemple, en ce qui concerne les communautés riveraines du site d'Inata, l'agent de l'Élevage de Tongomayel regrette que sa commune ne perçoive pas autant de recettes fiscales que la mairie de Falagountou⁴⁵². Tandis que l'enseignant de Filio témoigne que la

⁴⁵⁰ Entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁵¹ Entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁵² Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

forte cohésion des structures socio-politiques endogènes ainsi que les bonnes relations avec les fonctionnaires affectés dans la région se sont progressivement délitées en raison de l'implantation de la mine. L'altération des équilibres socio-environnementaux a en effet généré de nombreux griefs portés à l'encontre des représentants locaux et autorités endogènes en raison de leur faible capacité à intervenir en faveur de leur communauté⁴⁵³. Et dans le cas des communautés riveraines des sites d'Inata et de la Réserve de chasse présidentielle de Pama, les griefs portés à l'encontre des représentants locaux s'intensifient à mesure que l'altération des équilibres socio-environnementaux alimente les conflits entre les communautés sédentaires agricoles et les communautés semi-nomades pastorales.

Comme nous l'avons abordé au sein des chapitres précédents, le contexte d'accès parfois basé sur l'appartenance communautaire et ethnique, et par conséquent inégalitaire et asymétrique aux représentations juridiques et administratives, accentue le processus d'exclusion environnementale et de concurrence sur l'accès aux ressources substantielles. D'une part la superposition du développement minier aux aires naturelles protégées exacerbe la concurrence générée sur l'accès aux ressources substantielles, et d'autre part les mécanismes de distribution de l'autorité centrale reposant, dans les régions du Sahel et de l'Est, en partie sur la gestion des parcs nationaux et l'encadrement des normes environnementales, contribue à l'érosion de la légitimité de l'autorité centrale.

Si dans l'ensemble les services techniques de l'élevage ou de l'agriculture affirment entretenir de bonnes relations avec les différentes communautés ethniques composant leurs zones d'affectation, ils reconnaissent la difficulté désormais pour les personnes portant l'uniforme, assimilées à l'autorité centrale, d'accéder à certaines régions ou d'être

⁴⁵³ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

accompagnées par des agents des Eaux et Forêts⁴⁵⁴. Les agents des Eaux et Forêts sont en effet à la fois chargés d'une mission de garde forestier et de force de sécurité, ils sont armés et ont l'autorité pour délivrer des constats d'infractions, des amendes et pour saisir des biens⁴⁵⁵. Ces derniers tendent cependant à recourir à la verbalisation des communautés résidant au sein des espaces protégés comme une stratégie délibérée de prédation économique et d'appuyer leur autorité par un usage démesuré et arbitraire de la violence « légitime » dont ils sont les dépositaires.

En tant que premiers acteurs et représentants de la violence et de la corruption de l'autorité centrale au sein des régions périphériques, il est alors particulièrement évocateur que ces gardes forestiers demeurent parmi les premières cibles des violences. Ainsi même au sein des communes rurales se démarquant par leur cohésion et résilience face aux dynamiques conflictuelles régionales, telle que Falagountou, les agents des Eaux et Forêts ne sont pas perçus d'une manière positive et n'entretiennent pas de réels échanges et communications avec les populations locales⁴⁵⁶. Et cette relation tend à se dégrader à mesure que les populations interagissant avec les agents des Eaux et Forêts dépendent de l'accès environnemental au sein des espaces protégés pour assurer la pérennité de leur intégration socio-environnementale.

Un représentant de l'association Tabital Pulaaku évoque alors une « relation de malédiction » entre les communautés peules et les agents des Eaux et Forêts, notamment dans les régions administratives du Sahel et de l'Est où ils entretiendraient « un racket

⁴⁵⁴ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁴⁵⁵ Entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁵⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

systematique et généralisé des populations, notamment sur la gestion et l'accès des ressources naturelles »⁴⁵⁷. Alors que cet accès demeure théoriquement régulé par les législations encadrant les aires naturelles protégées, à l'instar d'autres fonctionnaires représentant l'administration centrale, les gardes forestiers profitent de l'illettrisme des communautés pastorales pour outrepasser le cadre législatif et détourner les montants non réglementaires des amendes ou actes administratifs qu'ils imposent⁴⁵⁸. Cette stigmatisation des communautés pastorales est alors placée en opposition à la proximité supposée des forces de sécurité et agents administratifs avec les communautés sédentaires pratiquant l'agriculture et qui, dans les perceptions endogènes, bénéficieraient d'un traitement préférentiel auprès de l'administration centrale⁴⁵⁹.

La prédation constante exercée à l'encontre de populations ciblées en fonction de leur insertion socio-environnementale rythme ainsi la relation quotidienne avec les représentants de l'autorité centrale, autant qu'elle définit la perception de sa légitimité. Dans la région de l'Est, caractérisée par l'omniprésence des réserves de chasse et des parcs nationaux, elle accentue également l'assimilation de l'autorité centrale aux acteurs économiques internationaux. Le directeur général de l'OFINAP estime en ce sens « normal que les agents des Eaux et Forêts dans les aires protégées soient perçus négativement et soient la source des tensions ». Alors que la notion même de parc national, ou de forêt classée, est étroitement associée à l'administration coloniale qui les a imposées par le biais d'expropriations forcées (Hagberg, Gomgnimbou et Somé 1996; Évariste 2001), le

⁴⁵⁷ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁴⁵⁸ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁵⁹ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

directeur général de l'OFINAP souligne qu'aujourd'hui les agents de l'environnement, premiers représentants de l'autorité centrale au sein des espaces protégés, demeurent perçus comme les héritiers de l'ancien colonisateur, adoptant une attitude prédatrice au détriment de la notion du développement⁴⁶⁰.

Si cette appréhension apparaît des plus révélatrices quant à l'association effectuée entre l'autorité centrale et les acteurs économiques exogènes, autant identifiés sous l'image du blanc dans les parcs nationaux qu'au sein des communautés subissant le développement minier, il est important de la nuancer afin de ne pas occulter la complexité de la relation entretenue avec l'État ni de nier la forte considération environnementale des communautés endogènes. En effet, la majorité des acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche ont fait part de leur attachement profond aux environnements au sein desquels leur communauté s'insère. L'agent des Eaux et Forêts de la commune de Pama souligne à ce sujet que si l'exclusion environnementale engendrée par la création de la Réserve de chasse engendre un « sentiment défavorable » à l'encontre de l'agence gouvernementale, elle n'empêche pas la compréhension de sa mission de protection de l'environnement⁴⁶¹. C'est au contraire l'application arbitraire, prédatrice et discriminatoire des réglementations environnementales qui demeure la source des tensions et de la rupture avec l'autorité centrale. Un responsable des forces de sécurité de Pama reconnaît ainsi que si de nombreux conflits sont suscités par les restrictions environnementales, ils « interviennent lorsqu'il y a des contrevenants et aussi (car les) services étatiques (peuvent) commettre des erreurs qui puissent offusquer la population »⁴⁶².

⁴⁶⁰ Entrevue réalisée avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019.

⁴⁶¹ Entrevue réalisée avec un agent des Eaux et Forêts affecté à Pama, Pama, novembre 2018.

⁴⁶² Entrevue réalisée avec un membre des FDS, Pama, novembre 2018

Délitement de la cohésion des communautés locales

On constate ainsi que l'altération des équilibres socio-environnementaux, qu'elle soit issue de l'exclusion ou de la dégradation de l'environnement, procède dans de nombreux cas à un délitement du contenu local et d'une rupture violente avec l'autorité centrale. Un délitement qui se nourrit de la frustration liée à l'altération de l'équilibre socio-environnemental et qui alimente en retour les griefs portés à l'encontre de l'autorité centrale, et cela y compris au sein des communautés faisant preuve d'une forte résilience face aux dynamiques conflictuelles régionales.

Que cela soit au sein du complexe WAP ou de la Réserve de faune partielle du Sahel, la généralisation des exactions commises par les gardes forestiers, incluant aussi bien la prédation que l'enfermement arbitraire ou l'exécution d'individu en dehors de tout cadre judiciaire, constitue une accroche probante à la propagation de conflits de plus large échelle. D'un côté les représentants associatifs peuls interrogés dans le cadre de cette recherche ne manquent pas d'exemple pour illustrer les abus commis par les forces de sécurité à l'encontre de leurs communautés⁴⁶³. D'un autre les représentants de l'autorité centrale, aussi bien issus des FDS que des structures déconcentrées de l'État, indexent directement la responsabilité des communautés peules. Un membre des FDS basé à Djibo estime ainsi que, dans sa perception, les communautés du Sahel « ont toujours été réticentes, méfiantes envers tout autre, même avant l'avènement des gens de la brousse (groupes armés), surtout les Peuls, c'est inné en eux »⁴⁶⁴. Une appréhension partagée par un haut fonctionnaire basé à Tongomayel, qui caractérise les Peuls comme « renfermés sur

⁴⁶³ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁴⁶⁴ Entretien, avec un membre des FDS, Djibo, novembre 2018.

eux, méfiants envers toute autre personne, peu importe qu'elle soit représentante de l'État ou pas »⁴⁶⁵.

Au sein des communautés riveraines du site d'Inata, si le secrétaire général de la mairie de Tongomayel souligne que les autorités locales continuent d'entretenir de bonnes relations avec les communautés peules, il précise en revanche que la perception globale de l'État est fortement atteinte en raison du comportement prédateur de certains membres des forces de l'ordre⁴⁶⁶. Un responsable des services de l'environnement de la province du Soum reconnaît à ce sujet que ses agents se sentent désormais en situation d'insécurité en raison « du port de la tenue », représentant l'autorité centrale, mais estime pour sa part que c'est en raison de l'assimilation de son service aux FDS⁴⁶⁷. Cependant, la majorité des témoignages recensés pointe moins les abus des militaires intervenant dans la zone dans le cadre de la lutte contre les groupes armés que ceux des forces de police y assurant l'autorité au travers de la réglementation environnementale. Il est cependant nécessaire de souligner que les exactions commises par les forces armées dans le cadre de la lutte antiterroriste alimentent également les griefs portés à l'encontre de l'autorité centrale, en parallèle de ceux suscités par ses stratégies de distribution de l'autorité⁴⁶⁸.

Dans les communes rurales de la province du Soum au moment de l'enquête de terrain, la rupture entre certaines communautés endogènes et l'autorité centrale a amené la plupart des représentants locaux et de l'autorité endogène, des fonctionnaires de l'État ainsi que

⁴⁶⁵ Entretien, avec un haut fonctionnaire de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁴⁶⁶ Entrevue réalisée avec un personnel administratif de la mairie de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁴⁶⁷ Entrevue réalisée avec le chef du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018.

⁴⁶⁸ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un propriétaire d'exploitation artisanale dans le Soum, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un membre du service de l'Élevage de la commune de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

des populations à trouver refuge soit dans la ville de Djibo, soit dans les communes encore protégées par les FDS⁴⁶⁹. Pour ce qui est des communautés riveraines du site d'Inata, le délitement du contenu local et la rupture avec l'autorité centrale sont explicitement associés à l'arrivée de la mine et l'altération de l'équilibre socio-environnemental. Un riverain du village de Filio affirme à ce sujet que « c'est à cause de la présence de la mine qu'il y a tous ces problèmes. C'est à cause de la mine que chacun a pris un comportement pour profiter. Ils ont pris un système, ils ont adopté un système qui n'arrange personne »⁴⁷⁰. Tandis que d'autres riverains soulignent que l'accroissement démographique accompagnant le développement minier a affaibli la cohésion sociale de la communauté, amenant de la suspicion au sein même des populations riveraines en raison de l'augmentation des vols, des relations extra-conjugales et de l'apparition du banditisme⁴⁷¹.

Une appréhension également partagée par les communautés riveraines du site de Karma, où, selon le témoignage du CVD de Namissiguima, l'altération de l'équilibre socio-environnemental a favorisé l'accroissement de la défiance envers les élus et représentants locaux⁴⁷². Cet élu de proximité regrette alors que les personnes « mal intentionnées en brousse (proches des groupes armés) comme ça là, ont parlé jusqu'à c'est devenu des problèmes. Jusqu'à ce qu'on ait fait souffrir les préfets ici, faire souffrir les maires ici [...] les CVD, les conseillers »⁴⁷³. Certaines populations issues des communautés riveraines se sont en effet directement attaquées aux représentants de l'autorité centrale à la suite de l'altération de l'équilibre socio-environnemental, comme le confirme le témoignage du 2^e

⁴⁶⁹ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018.

⁴⁷⁰ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁴⁷¹ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁴⁷² Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴⁷³ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

adjoint au maire de Namissiguima qui explique qu'une partie de la population s'est « levée avec cœur pour aller détruire la cour du maire », car ce dernier était perçu comme le médiateur de l'autorité centrale, facilitant l'insertion du développement minier⁴⁷⁴.

Ce délitement des tissus socio-politiques est observé d'une manière similaire au sein des communautés riveraines de Falagountou, se démarquant pourtant par le renforcement de son contenu politique local. L'agent de l'agriculture de la commune souligne notamment les nombreuses tensions qui, même si elles ne sont pas explicitement exprimées, couvent de manière latente⁴⁷⁵. Il explique notamment la difficulté pour les communautés sédentaires pratiquant majoritairement l'agriculture de perdre leurs champs et leurs espaces de pâturage⁴⁷⁶. D'autant plus que certaines populations, notamment issues des communautés semi-nomades et pastorales, demeurent lésées par le développement minier et que l'ensemble de la communauté n'adhère pas systématiquement aux stratégies d'extraversion menées par le maire de Falagountou⁴⁷⁷.

Avant l'élection de la nouvelle administration municipale de Falagountou en 2016, plusieurs manifestations ont notamment eu lieu pour s'opposer au développement minier et à l'accaparement des ressources environnementales par les acteurs économiques internationaux. Ces manifestations ont connu plusieurs débordements ainsi qu'une forte répression de la part des forces de sécurité rattachées à la protection de la mine⁴⁷⁸. Le recours à la violence par les dépositaires de l'autorité de l'État, spécifiquement attachés aux services de l'acteur économique international, ainsi que la poursuite en justice de

⁴⁷⁴ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁴⁷⁵ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁷⁶ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁷⁷ Entrevue réalisée avec l'enseignant de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

⁴⁷⁸ Voir annexe n°11, page n°365.

plusieurs manifestants a durablement marqué l'appréhension des populations riveraines quant à la perception de l'autorité centrale⁴⁷⁹. Le représentant de la jeunesse de Falagountou témoigne que ces événements sont « restés dans la tête des gens », car les forces de l'ordre ont usé de gaz lacrymogène à l'intérieur même des foyers et des lieux de culte, et que plusieurs jeunes ont reçu des peines de 1 à 3 mois de prison à titre d'emprisonnement préventif. Il souligne qu'après ces débordements, « il y en a qui ont pris conscience puisque l'État a une part de responsabilité là-bas »⁴⁸⁰. À cela s'ajoutent les tensions inhérentes entre les communautés majoritairement agricoles et pastorales pour l'accès et l'utilisation des ressources environnementales et dont la concurrence a été exacerbée en raison de la pression exercée par le développement minier.

Il apparaît alors que dans une perspective générale, autant au sein des régions administratives du Sahel et de l'Est, les membres des services techniques témoignent d'un mécontentement généralisé affectant les agents de l'État et les services techniques dans leur mission⁴⁸¹. L'agent de l'élevage de Tongomayel précise ainsi que dans les communautés son service était accueilli favorablement lorsqu'il menait des missions de soutien, comme les soins et vaccinations du bétail, mais pas lorsqu'il collectait de l'argent pour l'État central dans le cadre de la perception des taxes professionnelles⁴⁸². Le responsable de la Commission de l'Environnement et du Développement de Pama

⁴⁷⁹ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue avec un membre des FDS, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le conseiller du maire de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁸⁰ Entrevue réalisée avec le représentant élu de la jeunesse de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁸¹ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un membre du service des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le directeur provincial de l'Agriculture de la Komienga, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent des Eaux et Forêts de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, Novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁴⁸² Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

témoigne d'une perception similaire au sein des communautés riveraines de la Réserve de Chasse Présidentielle. En soulignant la défiance maintenue à l'encontre des représentants de l'autorité centrale, ce représentant local insiste sur la déconnexion entre les communautés rurales et l'autorité centrale, notamment au sein des régions périphériques⁴⁸³. Une appréhension confirmée par le chef du village de Bomboungou qui explicite que la seule collaboration existante entre la communauté et l'autorité centrale, ou même le parc national, s'arrête aux relations entre le village et la commune de Pama⁴⁸⁴.

Ainsi, même lorsque nous pouvons constater le renforcement du contenu local et l'appropriation des représentations décentralisées de l'État par l'action proactive et les stratégies d'extraversion de certains représentants politiques locaux, l'altération des équilibres socio-environnementaux, les griefs, prédatons et exactions générées à la fois par le développement minier et l'encadrement arbitraire des aires naturelles protégées, accentuent le délitement du contenu politique local et contribuent fortement à l'érosion de la légitimité de l'État, voire à la rupture violente avec les représentations de l'autorité centrale.

Conclusion

La rupture amorcée du local avec le national, l'autorité centrale, repose en grande partie sur l'altération des équilibres socio-environnementaux locaux, qu'elle soit initiée par la dégradation de l'environnement ou la modification des normes encadrant la gestion et l'accès à l'environnement, aussi bien en raison du développement minier que de

⁴⁸³ Entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018.

⁴⁸⁴ Entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

l'encadrement arbitraire des aires naturelles protégées. La déstructuration des tissus socio-politiques locaux, le délitement du contenu politique local et la reconfiguration des structures endogènes de légitimité politique qui en résultent affectent alors profondément la perception de l'autorité centrale et l'adhésion non seulement à ses réseaux de distribution de l'autorité, mais également à sa cohésion sociale et politique en tant qu'État. Comme le souligne l'ensemble des chercheurs, acteurs et observateurs internationaux et nationaux interrogés dans le cadre de cette recherche, ce sont les facteurs environnementaux et fonciers qui sont les premières causes de la dégradation sécuritaire, car ils représentent les premiers facteurs de tensions, de conflits et de rupture avec les représentants de l'autorité. La mauvaise gestion du développement minier, des mécanismes de distribution de l'autorité centrale et de l'encadrement des aires naturelles protégées ne fait ainsi qu'accroître les frustrations et les griefs exprimés à l'encontre de l'autorité centrale. Notamment lorsque l'État est perçu comme ne possédant ni la capacité ni la volonté de pérenniser les équilibres socio-environnementaux des communautés rurales, et garantir ainsi un accès équitable aux ressources environnementales et substantielles.

Comme nous pouvons l'observer au sein de la figure 6, l'altération de la dimension duale de l'environnement engendre une redéfinition des exclusions et privilèges inscrits au cœur des structures socio-politiques constituées en fonction des interprétations socio-environnementales propres aux communautés étudiées. La figure 6 aborde ainsi plus en détail la relation entre les étapes 4, 1 et 2 de la figure 1. Elle met également en application les interrelations entre l'altération de l'équilibre socio-environnemental et l'érosion des structures de pouvoir présentées dans la figure 3. La redéfinition des privilèges et exclusions déterminée par les structures de pouvoir endogènes intégrées au sein des

équilibres socio-environnementaux entraîne ainsi l'affaiblissement des mécanismes de distribution de l'autorité, à la fois endogènes et connectés aux réseaux clientélistes de l'autorité centrale, et accélère la mutation des modalités d'accès aux ressources initialement définies par les structures socio-politiques endogènes.

Figure 6. Mutation des structures de pouvoir et érosion de la légitimité de l'autorité centrale



La figure 6 met ainsi en exergue la manière dont l'altération des dimensions matérielles et immatérielles de l'environnement influe sur la légitimité des institutions et des centres de pouvoir au sein desquels sont enchevêtrés les mécanismes de distribution de l'autorité qui définissent les privilèges et exclusions liés aux modalités d'accès aux ressources environnementales, mais également aux ressources politiques et sociales. Dans l'ensemble, les processus liés à l'altération de l'équilibre socio-environnemental engendrent une déformation et une réorganisation des tissus sociaux, politiques et économiques.

Ainsi privées de leurs activités de subsistances, beaucoup de personnes se retrouvent alors non seulement désemparées, sans aucune alternative économique, mais également

confrontées au délitement des tissus socio-politiques de leurs communautés. Ce phénomène accentue d'autant plus la rupture avec l'autorité centrale que cette dernière est perçue comme la médiatrice de l'insertion forcée des acteurs économiques internationaux au sein des équilibres socio-environnementaux locaux. Cette situation s'observe à des échelles différentes sur les quatre sites extractifs et les deux aires naturelles protégées étudiés. Si une grande partie des communautés riveraines des sites d'Inata et des aires naturelles protégées de la Réserve partielle du Sahel ainsi que de la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama se placent désormais en rupture avec l'autorité centrale et dans certains cas parties prenantes des dynamiques conflictuelles, la plupart des communautés riveraines des sites d'Essakane et de Kalsaka font preuve d'une certaine résilience face à ces mêmes dynamiques conflictuelles, notamment en raison du renforcement du contenu politique local. Dans les cas d'Inata et de la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama ce sont les altérations des équilibres socio-environnementaux, la perte d'accès aux services environnementaux ainsi que les exactions commises dans le cadre de la gestion des ressources naturelles qui sont clairement identifiées comme le moteur de rupture avec les représentants de l'État et de délitement du contenu politique local. Bien que subissant des altérations et restrictions socio-environnementales similaires les communautés riveraines des sites de Kalsaka et d'Essakane font à l'inverse preuve d'une certaine résilience en raison du renforcement du contenu politique local suscité par l'action proactive de représentants locaux et endogènes pour faire valoir et les droits des communautés riveraines et la pérennité de leurs équilibres socio-environnementaux. Il est cependant à noter que le site de Kalsaka n'est pour sa part pas concerné par les exclusions et restrictions environnementales générées par les aires naturelles protégées, et que certaines

communautés riveraines du site d'Essakane demeurent exclues des stratégies d'extraversion du maire de la commune de Fallagountou et donc plus proches d'une situation de rupture avec l'autorité centrale.

En ce qui concerne les communautés riveraines de Namissiguima, elles présentent une situation hybride où l'altération de l'équilibre socio-environnemental a engendré de fortes mobilisations et actions parfois violentes contre les installations du site extractif et des représentations de l'autorité, mais où la récente mise en activité de la mine suscite également toujours un espoir d'améliorer le quotidien des populations riveraines. De plus en plus exposées aux dynamiques conflictuelles régionales, les communautés riveraines du site de Karma sont donc conscientes des dégradations environnementales. Elles expriment leurs frustrations à ce sujet et, pour certaines personnes, évoquent la possibilité d'une rupture violente, à la fois avec l'autorité centrale et les représentants politiques locaux, si ces derniers ne parvenaient pas à faire valoir leurs droits.

Ainsi, en suscitant non seulement la paupérisation et la déstructuration des communautés riveraines, mais en accentuant également la perte de légitimité de l'autorité centrale, l'altération des équilibres socio-environnementaux constitue un facteur déterminant de l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés. Comme nous pourrons le constater au sein du prochain chapitre, ces derniers instrumentalisent non seulement les conflits politiques locaux générés par la rupture avec l'autorité centrale, mais également les griefs environnementaux liés à l'accaparement des ressources issues du développement minier, ou aux exclusions environnementales et prédatations suscitées par l'encadrement arbitraire des aires naturelles protégées. Ces groupes, concurrençant non seulement l'autorité, mais également la légitimité de l'État central, apportent alors des

réponses directes aux déstructurations des tissus socio-environnementaux, tout en proposant de réimplanter par la force et d'encadrer les normes endogènes d'accès et de gestion de l'environnement.

Chapitre 8

Exclusions environnementales, développement minier et bassins de recrutement.

*« Dire qu'ils tuent pour nous faire taire,
Qu'on n'aura pas l'audace de le dire,
Ça c'est faux, on ne va pas se laisser exterminer,
Buter, tuer, flinguer comme des animaux.
Dernière danse au milieu des décombres,
L'Homme est une bombe,
Quelques secondes avant la fin du décompte »*

Art Melody et Fils du Béton. 2013. « La fin des temps », *Wogdog Blues*, Miaou Records, Talence France, Ouagadougou, Burkina Faso.

*« Ils nous embobinent,
Ils nous carabinent,
Ils nous assassinent,
Sans que l'on s'imagine,
Toujours la même routine,
Toujours autant de crimes,
Toujours autant de victimes.
Toujours les mêmes qui bouffent,
Et les mêmes qui souffrent,
Toujours les mêmes qui chantent,
Et les mêmes qui dansent
Il y en a peu qui rient,
Et trop qui pleurent »*

Art Melody. 2011. « *Kienrib Laadamain* », *Zound Zandé*, Banzaï Lab, Bordeaux, France, Ouagadougou, Burkina Faso

Introduction

Ce dernier chapitre analytique accorde une attention plus marquée à la propagation des dynamiques conflictuelles et met en exergue les liens directs existant entre la propagation des violences et la dégradation de l'environnement. Ce chapitre s'interroge sur la manière dont l'altération des équilibres socio-environnementaux a accéléré la rupture violente de certaines communautés périphériques avec l'autorité centrale et a contribué à l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés transnationaux, ainsi qu'à la création de cellules combattantes localisées au Burkina Faso.

Depuis l'enlèvement en avril 2015 d'un employé expatrié de la mine de Tambao, à la jonction des trois frontières malienne, nigérienne et burkinabè, puis de l'attaque du poste de police de la commune d'Oursi quelques mois plus tard, le Burkina Faso connaît une propagation croissante des violences sur son territoire, bien qu'elles demeurent concentrées dans un premier temps dans la région du Sahel, et plus spécifiquement dans la province du Soum (ICG 2017 ; International Alert 2018). C'est dans cette province que survient, le 16 décembre 2016, l'attaque de la gendarmerie de Nassoumbou, à une vingtaine de kilomètres du site minier d'Inata. Considérée non seulement comme l'acte fondateur du premier groupe armé burkinabè, Ansarul Islam, cette attaque marque également l'incapacité de l'État burkinabè à enrayer la propagation du conflit malien sur son territoire (Présidence du Faso 2016).

Il serait cependant problématique d'appréhender les violences auxquelles est confronté le Burkina Faso sous un prisme narratif homogène associant uniquement la dégradation sécuritaire à la propagation des dynamiques conflictuelles régionales. Cette compréhension du conflit minimise l'importance des conflits locaux ou des luttes de pouvoir endogènes,

mais également la responsabilité à la fois de l'autorité centrale et des acteurs économiques internationaux dans l'émergence et l'alimentation des dynamiques conflictuelles. La dégradation sécuritaire du Burkina Faso trouve également ses racines dans l'affaiblissement constant des conditions socio-environnementales des populations, ainsi que leur défiance croissante envers l'État burkinabè. Une situation suscitée à la fois par la gestion arbitraire et violente des aires naturelles par les agents des Eaux et Forêts, ainsi que l'ampleur du développement minier que subissent actuellement les populations burkinabè. Il est à ce titre évocateur de constater que les principaux foyers de violence, ainsi que les principales zones d'ancrage des groupes armés, se situent au sein de ces aires naturelles protégées et chevauchent souvent les zones d'impacts socio-environnementaux de sites extractifs industriels.

Les acteurs impliqués dans la veille d'information et l'évaluation quotidienne des conditions sécuritaires au Burkina Faso insistent sur l'inadéquation d'associer systématiquement les violences et attaques localisées aux groupes armés transnationaux. Ils soulignent au contraire la constitution de plusieurs réseaux d'acteurs et cellules de combattants en fonction des contextes socio-environnementaux locaux⁴⁸⁵. Les individus prenant part aux groupes armés possèdent alors des profils plus proches du banditisme, des victimes de la violence d'État ou des insurgés contre la destruction de leur milieu de vie, que des combattants professionnels du djihadisme transnational. Ces individus sont autant attachés aux enjeux locaux qui les ont incités à prendre les armes que mobiles au sein des différentes cellules constituant le maillage des groupes transnationaux sur le territoire

⁴⁸⁵ Entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

burkinabè. Le recrutement des membres s'effectue alors par l'intermédiaire des réseaux d'autorité informelle fortement ramifiés et incarnés par des hommes forts, reconnus localement et articulant leurs propres agendas sur une contextualisation trouvant un écho au sein des tissus socio-environnementaux endogènes⁴⁸⁶. Ces mêmes réseaux d'autorité informelle sont également caractérisés par leur forte interpénétration avec les réseaux liés à la criminalité transnationale, qui ont constitué un des vecteurs de contrôle des régions périphériques burkinabè et de la médiation diplomatique régionale du régime de Blaise Compaoré. Le renversement du régime Compaoré a alors non seulement engendré la rupture de l'accès et de la collaboration avec l'État burkinabè, mais également une reconfiguration des relations de pouvoir au sein même des régions périphériques.

Comme peuvent le suggérer les études menées par Collier (2006 : 10), Kalyvas (2003 : 478-479) ou encore Le Billon (2001 : 567-568) sur les mécanismes amenant à l'émergence de conflits intra-étatiques, la détérioration des conditions de vie au niveau local contribue à l'augmentation des antagonismes entretenus entre le centre du pouvoir et les populations reléguées en périphérie des réseaux de distribution des ressources politiques, symboliques et économiques. Dans cette configuration, les groupes armés ou criminels favorisent l'accroissement de leurs bassins de recrutement en proposant des réponses ou alternatives aux populations s'estimant lésées par l'action délétère de leur propre gouvernement. Ces populations peuvent alors percevoir dans les groupes concurrençant l'autorité de l'État une perspective d'améliorer leurs conditions de vie et de rétablir une certaine justice sociale, particulièrement lorsque la périphérie estime que le centre du pouvoir est directement

⁴⁸⁶ Entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018

responsable de la dégradation de sa situation (Collier 2006 : 11, 2007 : 20-21 ; Kalyvas 2005 : 89 ; Kalyvas 2007 : 183-187).

Kalivas attire l'attention sur le fait que ces dynamiques micro-conflictuelles, pouvant revêtir la forme d'insurrections périphériques ou rurales, ont de fortes probabilités d'évoluer en conflits civils ou asymétriques, notamment au sein des États fragiles (Kalyvas 2005 : 88). Pour cet auteur, les phénomènes d'alliance rentrent ainsi en compte dans la montée des antagonismes et la possibilité de les exprimer de manière violente entre le centre et les périphéries. Les groupes sociaux en périphérie peuvent en effet percevoir le rapprochement avec un intervenant externe comme une perspective de renforcer leurs intérêts locaux. Pour l'acteur local, l'alliance apparaît alors comme un moyen d'améliorer ses conditions de vie plutôt qu'un objectif en soi (Kalyvas 2003 : 486). Dans cette perspective, le mouvement rebelle justifie lui-même ses actions en termes de griefs et dénonce les répressions, exploitations ou exclusions menées par le centre du pouvoir (Collier 2007 : 18). Le groupe armé (intervenant externe) agrandit quant à lui son bassin de recrutement, accroît ses soutiens idéologiques et matériels, ainsi que les ressources à sa disposition (Kalyvas 2003 : 486).

Ces mêmes mécanismes développés pour comprendre l'émergence de conflits civils apparaissent similaires aux processus observés dans la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Instrumentalisant les griefs perçus et exprimés par les populations périphériques, les groupes armés transnationaux actifs au Mali parviennent alors à étendre leur rayon d'action et s'implanter au Burkina Faso par l'intermédiaire de complicités locales. On observe alors que d'une part ce sont les griefs portés à l'encontre de l'autorité centrale et des acteurs économiques internationaux qui augmentent le capital

de légitimité des groupes armés auprès d'une partie des populations. Et d'autre part que ces mêmes groupes armés apparaissent comme une fenêtre d'opportunité à même de répondre à la volonté de changement initiée à la fois par la violence des stratégies de distribution de l'autorité centrale, et de l'incapacité de l'État burkinabè à garantir la pérennité des équilibres socio-environnementaux endogènes.

Dans ce contexte, il n'est en rien surprenant que depuis l'émergence des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, à la fois les agents des Eaux et Forêts et les entreprises minières fassent partie des principales cibles des attaques revendiquées par les groupes armés transnationaux. Depuis l'enlèvement de l'employé de la mine de Tampao jusqu'à l'attaque, en novembre 2019, du convoi de la mine SEMAFO (Arsenault 2019)⁴⁸⁷, si les acteurs économiques internationaux font partie des premières victimes de l'insécurité c'est qu'ils sont à l'origine des principaux griefs exprimés par les populations parties prenantes au conflit. Notre hypothèse est qu'en instrumentalisant les exactions commises par l'autorité centrale, ainsi que l'altération des équilibres socio-environnementaux, les groupes armés transnationaux accroissent leurs bassins de recrutement auprès des populations et renforcent leur insertion au sein des tissus socio-politiques endogènes. Nous le verrons au sein de ce chapitre en appréhendant dans un premier temps la mauvaise présence de l'État et l'accentuation des exactions commises à l'encontre des populations, puis en approfondissant dans un second temps la manière dont le développement minier et les exclusions environnementales ont contribué à l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés.

⁴⁸⁷ Le 6 novembre 2019 l'attaque d'un convoi se rendant sur le site de Boungou, dans la région de l'Est, a coûté la vie à 37 personnes et a fait 60 blessés.

Mal présence de l'État et accentuation des exactions contre les populations

Au Burkina Faso, c'est à la fois la mal présence et l'absence de l'État qui sont identifiées comme les principales causes de l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés, et donc de la propagation des violences. L'absence de l'État, que nous avons abordé au sein des précédents chapitres, est caractérisée par le manque d'infrastructures publiques, autant routières que sanitaires, de professionnels de santé qualifiés, d'investissements dans les plans de développement régional, ainsi que d'opportunités individuelles d'évolution sociale ou de stabilité économique par l'octroi de positions professionnelles, ou encore de considérations pour les opportunités économiques générées par les marchés agropastoraux des régions reléguées en périphérie⁴⁸⁸. C'est à l'inverse la présence du pouvoir central, et notamment sa stratégie de distribution de l'autorité héritée du régime Compaoré, qui est identifiée comme la principale source des griefs exprimés par les populations reléguées en périphérie. La présence de l'État est alors mesurée non pas à l'aune de ses réalisations en matière de développement ou d'accompagnement de ses administrés, mais de son accompagnement du développement minier et du déploiement de ses Forces de défense et de sécurité (FDS), et notamment des agents des Eaux et Forêts. Dans cette section nous reviendrons ainsi sur l'accroissement des bassins de recrutement en raison de la présence de l'État, sa violence, son processus d'exclusion et le développement minier, et de l'absence de l'État, son sous-investissement en biens publics et son incapacité à garantir la pérennité des équilibres socio-environnementaux. Nous verrons dans un premier temps le

⁴⁸⁸ Entretien avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entretien avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien avec un chargé de sécurité d'une agence nord-américaine de développement, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

rôle des aires naturelles protégées dans ce processus avant d'aborder la superposition des réseaux d'acteurs et enjeux (in)sécuritaires.

Aires naturelles protégées et héritage colonial

En s'imposant par la violence et la prédation au sein des aires naturelles protégées caractérisant les régions burkinabè du Sahel et de l'Est, la présence des agents de l'État est perçue comme la première source d'insécurité, aussi bien physique, foncière, qu'économique, pour les populations reléguées en périphérie⁴⁸⁹. Que cela soit au sein de l'initiative transnationale WAP, des différentes réserves de chasse ou de la Réserve Sylvopastorale et de Faune partielle du Sahel, l'association des agents des Eaux et Forêts avec l'appréhension d'une continuité de l'administration coloniale accroît la défiance entretenue envers l'autorité centrale⁴⁹⁰. Et cela en dépit de la création, au début des années 2000, de la police de proximité, initiée spécifiquement pour rompre avec les « pratiques héritées des forces de sécurité de l'époque coloniale et de remédier à la rupture marquée avec les populations »⁴⁹¹. Alors qu'elle devait apaiser les conflits avec les populations par l'inclusion de cadres de concertation locaux et de mécanismes endogènes de gestion des conflits, cette initiative n'a pris que trop tardivement en compte que les dépositaires de l'autorité sont eux-mêmes à l'origine de l'insécurité locale perçue par de nombreuses populations au Burkina Faso⁴⁹². De même, tandis qu'elle devait pallier le manque de

⁴⁸⁹ Entretien avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019 ; entretien avec le chef du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entretien avec un responsable de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁴⁹⁰ Entretien avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

⁴⁹¹ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire de la police de proximité, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁹² Entrevue réalisée avec un fonctionnaire de la police de proximité, Ouagadougou, mars 2019.

communication des FDS avec les populations et offrir des formations sur les droits humains et la gestion des ressources naturelles aux agents des Eaux et Forêts, la police de proximité a échoué à résorber les incidents, malentendus et préjugés ancrés dans la perception mutuelle entre les représentants de l'autorité centrale et les populations reléguées en périphérie⁴⁹³.

Comme le montre la carte 4, la région de l'Est est saturée par les espaces protégés et les réserves de chasse, elle est également sujette à une forte implantation des groupes armés. Une source sécuritaire explique que cette région est exposée depuis plusieurs années à une importante « grogne sociale ». Cette source précise que depuis 2016, « il y a eu des marches, des meetings, des révoltes, des grogues sociales, même contre les braconniers [...] (pour dire) 'On est en train de nous tuer, on a fait venir des étrangers qui nous tuent, des gens qui disent que nous sommes des braconniers' »⁴⁹⁴. Et encore une fois, c'est le contrôle de l'État et sa gestion des ressources naturelles au profit des acteurs économiques internationaux qui est appréhendé comme le principal moteur de la violence et de l'appauvrissement des communautés endogènes⁴⁹⁵. Depuis plusieurs décennies, tout en étant interdit d'accès à l'environnement pour subvenir à leurs besoins, les populations subissent et constatent la destruction de leur village et de leurs greniers, les exactions commises non seulement par les agents des Eaux et Forêts, mais également par des rangers étrangers intervenant de manière contractuelle en tant que forces de sécurité privée⁴⁹⁶.

⁴⁹³ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire de la police de proximité, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁹⁴ Entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁹⁵ Entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

⁴⁹⁶ Entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue

Plusieurs sources sécuritaires participant à cette recherche illustrent alors la violence entourant la gestion des espaces protégés dans la région de l'Est par les incidents survenus au sein du village de Kounkounfouain en juillet 2015, où plusieurs milliers d'habitants ont été expulsés suite à la classification de la zone en aire naturelle protégée. Une opération pendant laquelle deux personnes ont trouvé la mort, dont le fils du chef du village⁴⁹⁷. L'une de ces sources sécuritaires souligne que dans la région « tous les indicateurs étaient au rouge, on attendait juste la petite étincelle pour que ça prenne et c'est ce qui est arrivé. Et quand les groupes se sont préparés ils ont vu qu'ils pouvaient attaquer, ils ont commencé, ils ont commencé par deux attaques le mois, trois attaques, quatre, et ils ont vu qu'il n'y a pas de réaction et ils ont conquis »⁴⁹⁸. La propagation des dynamiques conflictuelles et l'ancrage des groupes armés au sein de la Réserve de chasse présidentielle de Pama suivent alors les mêmes scénarios que dans les autres régions burkinabè exposées aux violences. Instrumentalisant les conflits locaux et les exactions suscités par les aires naturelles protégées, les groupes armés s'insèrent dans les tissus socio-environnementaux endogènes en levant les exclusions environnementales des communautés aussi bien sédentaires que semi-nomades et en y autorisant le pâturage, la chasse, ainsi que l'exploitation artisanale de l'or⁴⁹⁹.

avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁹⁷ Entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁹⁸ Entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁴⁹⁹ Entrevue réalisée avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec le directeur provincial de l'Agriculture de la Kompienga, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019 ; entrevue réalisée avec un membre des FDS de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutongou, Bomboutongou, novembre 2018.

Ainsi, alors que plusieurs cellules de combattants sont désormais implantées dans les différentes réserves et parties du complexe WAP⁵⁰⁰, le maire de la commune de Pama confirme qu'une « insécurité pesante » se fait sentir jusque « dans la ville » et s'interroge sur les éventuelles complicités locales ayant facilité l'insertion des groupes armés⁵⁰¹. Les différents acteurs locaux interrogés dans le cadre de cette recherche confirment ainsi que la Réserve de chasse est désormais transformée en zones de pâturage, terrains de chasse pour les braconniers et sites d'orpaillage⁵⁰². Le conseiller de Bomboutougou conclut ainsi que les informations qui parviennent au village sont que les groupes contrôlant la zone « ne veulent pas voir un forestier là-bas, ils ne veulent pas voir un homme de tenue là-bas. Mais pour un braconnier, lui il se dit satisfait »⁵⁰³.

Les populations riveraines de la Réserve de Chasse Présidentielle semblent cependant demeurer réservées quant à l'ouverture des zones d'exclusions environnementales par les groupes armés et s'inquiètent particulièrement de la destruction du couvert végétal et de la disparition de l'ensemble des espaces naturels. Si elles concèdent vouloir entrer dans la réserve pour accéder aux services environnementaux, elles soulignent également la nécessité de protéger les espaces naturels et d'arriver pour cela à une entente entre les groupes armés et l'État. Une entente qui serait alors à même de trouver un équilibre entre l'accès aux services environnementaux et la pérennité des espaces protégés, et surtout

⁵⁰⁰ Entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec une source diplomatique occidentale, février 2019.

⁵⁰¹ Entrevue réalisée avec le maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019.

⁵⁰² Entrevue réalisée avec le président de la Commission Environnement et Développement Local de la commune urbaine de Pama, Pama, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le coordonnateur de l'association des organisations de la société civile de Pama, Pama, novembre 2018.

⁵⁰³ Entrevue réalisée avec le conseiller municipal de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018.

d'enrayer les dynamiques conflictuelles dont elles sont les premières victimes⁵⁰⁴. Alors que le chef du village témoigne de la mort violente de son fils et de son neveu dans l'aire naturelle protégée, le CVD de Bomboutougou explique que la communauté savait au moins à quoi s'en tenir face aux législations arbitraires entourant le contrôle de l'environnement par l'État⁵⁰⁵. Il précise ainsi que « c'est quand tu seras en infraction que l'État fait peur. Mais là ils (les groupes armés) n'ont pas de règles. [...] Ils nous frappent au hasard », tout en expliquant que les groupes armés sont déjà venus au village « tuer un jeune. On ne sait pas ce qu'il a gâté. Avant-hier aussi ils sont rentrés dans une concession ici, ils ont questionné en vain et ils ont encore frappé »⁵⁰⁶. Le chef du village souligne néanmoins que la communauté continue d'avoir peur des dépositaires de l'autorité, car « si tu es en infraction ils ne vont pas te laisser. [...] S'ils te prennent, tu es mort ». D'autres riverains se positionnent ainsi comme plus préoccupés par la violence de l'État que celle des groupes armés. Car la violence de l'État est expérimentée de longue date, tandis qu'il se pourrait que les groupes armés ne soient pas aussi « mauvais » et qu'ils disent « juste la vérité »⁵⁰⁷.

Entre exactions militaires et groupes armés, une superposition des violences

Dans les régions exposées à la propagation des dynamiques conflictuelles, la violence et les exactions exercées par les groupes armés viennent ainsi s'additionner et concurrencer celles de l'État central comme mécanismes de diffusion de son autorité. En effet, si les

⁵⁰⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018.

⁵⁰⁵ Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef de terre de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018.

⁵⁰⁶ Entrevue réalisée avec le CVD de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018.

⁵⁰⁷ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Bomboutougou, Bomboutougou, novembre 2018.

groupes concurrençant l'autorité de l'État mettent en avant leur capacité de protéger les communautés ciblées par les exactions des représentants de l'État burkinabè, ils menacent en retour de représailles violentes toute personne suspecte de continuer d'adhérer aux sources de légitimité étatique et de coopérer avec ses représentants⁵⁰⁸. En parallèle, la présence renforcée de l'État en raison des déploiements des forces de sécurité supplémentaires dans le cadre de la confrontation armée avec les groupes concurrençant sa légitimité ne fait qu'accroître la perception de l'insécurité par les populations.

Avec le développement minier, les agents des Eaux et Forêts représentent ainsi le principal moteur du rejet de l'État burkinabè. En les prenant directement pour cibles, les groupes armés transnationaux peuvent être perçus par certains membres des communautés riveraines comme une opportunité d'améliorer leur situation et leur accès aux ressources naturelles et à l'orpaillage. Notamment lorsque ces mêmes communautés sont la cible quotidienne d'exactions commises par les dépositaires de l'autorité, ou qu'elles aient été amputées de leurs activités de subsistance en raison du développement minier. Dans cette perspective, alors que les réseaux criminels et groupes armés transnationaux impliqués dans les dynamiques conflictuelles régionales étaient initialement composés de personnes venant du Mali ou du Niger, de plus en plus de natifs des régions burkinabè du Sahel, de l'Est et du Nord prennent les armes et constituent des groupes implantés localement et parfaitement ancrés dans les tissus socio-environnementaux endogènes. Ces derniers

⁵⁰⁸ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

s'impliquent au sein des dynamiques conflictuelles soit pour améliorer leurs conditions de vie, soit pour se venger des violences et prédatons subies par leurs communautés⁵⁰⁹.

Un contexte d'insécurité et de frustrations généralisées qui amène un représentant associatif peul à souligner que les groupes armés « sont venus pour aider des gens qui étaient déjà prêts à s'engager »⁵¹⁰. Dans une perspective similaire, un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement précise que le discours tenu par les groupes armés comme base du recrutement est « aidez-nous à vous aider à récupérer vos terres »⁵¹¹. Un discours parallèlement alimenté par les exactions commises par les FDS – allant du vol au sein même des habitats jusqu'aux exécutions en dehors du cadre judiciaire, en passant par les arrestations arbitraires et les violences sexuelles commises à l'encontre des femmes – qui s'accroissent au fur et à mesure de l'accroissement des violences et favorise le rapprochement des communautés stigmatisées avec les groupes armés. Pour les responsables associatifs ou représentants de l'autorité endogène des communautés stigmatisées, c'est ainsi directement l'action des représentants de l'autorité centrale qui poussent les populations à ne plus avoir confiance en l'État burkinabè, y compris pour les

⁵⁰⁹ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le directeur général de l'OFINAP, Ouagadougou, février 2019.

⁵¹⁰ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁵¹¹ Entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018.

personnes impliquées au sein des représentations décentralisées de l'État, comme les CVD ou les conseillers municipaux⁵¹².

Alors que les populations sont elles-mêmes exposées à la violence des groupes armés et à la menace de représailles si elles collaborent avec des représentants de l'État, pour les FDS chaque personne au sein des zones d'influence des groupes armés est suspecte d'être opposée à l'autorité centrale. Le fils de l'Émir de Baraboulé explique que dès qu'un incident sécuritaire survient, les forces armées burkinabè ciblent les localités adjacentes en les accusant de complicité. Il précise qu'« au départ c'était ça qui faisait la peur des populations. Parce qu'eux ils viennent tuer des gens. [...] On vient tuer, assaillir la mosquée, dès que vous priez, vous sortez, on vous attache tous et on vous frappe, puis ils les mettent dans les véhicules amener à Djibo pour interrogation »⁵¹³.

En soulignant les violences également perpétrées par les groupes armés, un ancien employé de la mine d'Inata explique à ce propos avoir quitté en juillet 2018 le village de Filio, dont il est originaire, en raison de la situation sécuritaire. Il précise que « tous les officiels ont quitté la zone, il ne reste plus que les femmes et les enfants. Mais la peur reste là, les gens ne dorment plus chez eux afin de ne pas être trouvés dans la nuit »⁵¹⁴. Un propriétaire d'un trou d'orpillage dans la périphérie d'Inata témoigne également de l'ampleur des violences subies par les populations. Il explique avoir été témoin, seulement quelques jours avant l'entrevue réalisée dans le cadre de cette recherche, de plusieurs exactions commises à la fois par les groupes armés et les FDS. Alors que des membres des

⁵¹² Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le fils de l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

⁵¹³ Entrevue réalisée avec le fils de l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

⁵¹⁴ Entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

groupes armés sont venus exécuter une personne au marché de la localité où il résidait, les FDS auraient exécuté sommairement les orpailleurs travaillant sur les « trous » voisins. Ayant participé à l'ensevelissement des corps au sein de fosses communes, il dénombre un total de 36 victimes pour son seul site d'exploitation artisanal⁵¹⁵. Il décrit alors la zone entourant l'exploitation d'Inata comme une région désormais livrée à elle-même, sans aucune autorité légitime.

Tout en insistant sur l'impact communautaire de ces exécutions et l'accroissement de la défiance envers l'autorité centrale, les représentants des communautés peules expliquent que les populations sont ainsi amenées à prendre position au sein du conflit⁵¹⁶. Et à force de subir et d'être témoins des violences, ainsi que de l'incapacité de saisir les autorités pour obtenir justice de la part de l'État central, de plus en plus de personnes « vont se rallier aux groupes armés, pas parce qu'ils le veulent, mais parce qu'ils y sont obligés. Ce n'est pas une question de religion ou autre, tu deviens une cible, vu qu'un jour ou l'autre tu vas être tué, tu te rallies »⁵¹⁷. Un interlocuteur du processus de résolution des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso témoigne à ce sujet avoir même rencontré de jeunes personnes impliquées au sein de cursus universitaires qui ont pris les armes et rejoint les groupes armés suite à l'assassinat de leurs parents⁵¹⁸. Le climat de violence et la perception de l'insécurité générée par l'État sont tels au sein des régions reléguées en périphérie que

⁵¹⁵ Entrevue réalisée avec un propriétaire d'exploitation artisanale dans le Soum, Ouagadougou, mars 2019.

⁵¹⁶ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

⁵¹⁷ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel.

⁵¹⁸ Entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

certaines populations ont désormais plus peur des FDS et de l'autorité centrale que des groupes armés⁵¹⁹.

Bien que la grande majorité des populations soit exposée à la propagation des dynamiques conflictuelles, elle demeure prise entre deux feux, craignant autant les exactions extrajudiciaires des forces de l'ordre que la violence des groupes armés. Un responsable de l'association Tabital Pulaaku conclut que « la peur a désormais changé de côté »⁵²⁰. Cette perception de la peur et de l'idée qu'elle change d'une source d'autorité à l'autre est particulièrement révélatrice. Elle signifie que non seulement certaines populations victimes des violences d'État ont désormais plus peur des FDS que des groupes armés, mais que désormais les FDS eux-mêmes ont peur des populations auparavant sujettes à leurs prédatons et à leur violence. D'une part, car elles sont désormais situées au sein des zones d'influence des groupes armés et d'autre part, car les griefs perçus en raison des mécanismes de distribution de l'autorité centrale et de l'altération des équilibres socio-environnementaux deviennent aujourd'hui une justification pour exercer des mesures de représailles violentes à l'encontre des représentants de l'autorité centrale.

Superposition des réseaux et enjeux (in)sécuritaires

Cette situation est analogue au sein de la région de l'Est, où au sein de la province de la Kompienga, abritant la Réserve de Chasse Présidentielle, de nombreux membres des communautés endogènes, qu'elles soient peules, mossies ou gourmantchées ont également

⁵¹⁹ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un membre du service de l'Élevage de la commune de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018.

⁵²⁰ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019

trouvé écho à leurs griefs dans les discours des groupes armés⁵²¹. Un membre des FDS affecté à Pama confirme non seulement la prévalence de certains conflits locaux, mais également une appréhension négative de l'autorité centrale ainsi que la propagation des dynamiques conflictuelles au sein de la réserve de chasse⁵²². Le directeur général de l'OFINAP explique à ce sujet qu'à l'instar de ce qui est observé dans la région du Sahel, la région de l'Est « a connu une évolution des problèmes liés à l'insécurité. Les attaques et phénomènes ont évolué du banditisme, des braquages au terrorisme »⁵²³. Les groupes armés s'appuient ainsi autant sur l'instrumentalisation des conflits entre éleveurs et agriculteurs, notamment autour des couloirs de transhumance, que sur le banditisme et les réseaux de la criminalité transfrontalière⁵²⁴.

Bien que les groupes armés concurrençant la légitimité et l'autorité du pouvoir central tendent à accroître leur influence et leurs insertions socio-environnementales au sein des régions exposées à la propagation des dynamiques conflictuelles régionales, il est cependant important de rappeler que ces derniers ne sont pas homogènes et ne répondent pas spécifiquement à des organisations d'envergure transnationale. Comme précisé précédemment, ils tendent plus à être constitués d'un maillage de cellules et de groupes implantés localement et articulés autour d'enjeux et de conflits extrêmement localisés.

⁵²¹ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁵²² Entrevue réalisée avec un membre des FDS de Pama, Pama, novembre 2018

⁵²³ Entrevue réalisée avec le directeur provincial de l'Agriculture de la Kompienga, Pama, Novembre 2018.

⁵²⁴ Entrevue réalisée avec le maire de Pama, Ouagadougou, janvier 2019 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018.

Dans cette configuration, ces groupes armés ne répondent pas non plus à une cause d'insécurité spécifique. Ils reposent au contraire sur une superposition d'enjeux sécuritaires et de réseaux d'acteurs possédant leurs propres agendas et adhérant à une autorité concurrente du pouvoir central en fonction de leurs propres opportunités.

En reprenant l'expression idiomatique de la crise sécuritaire au Burkina Faso, « on ne sait plus qui est qui », le responsable de l'association Tabital Andal insiste sur la multitude d'acteurs « qui profitent de l'insécurité et de l'absence de l'autorité pour pratiquer des activités de prédation »⁵²⁵. Cet acteur associatif souligne alors que « ceux qui parlent de djihad sont à part » et que les groupes armés actifs dans la province de l'Oudalan sont autant constitués d'anciens kolwéogos, de coupeurs de routes, ou que d'autres groupes venus du Niger. Il explique ainsi que « les bandits dépouillent les gens et pratiquent le racket », à l'inverse, les « djihadistes qui viennent, ils disent eux qu'ils ne sont pas là pour l'argent, que de l'argent ils en ont. Quand ils attaquent les maquis, ils brûlent l'argent en disant qu'il est haram »⁵²⁶. Une situation analogue dans le Soum où plusieurs débits de boisson dans la zone d'Inata ont été sujets à des attaques ciblées tandis que d'autres acteurs s'assimilent ou se substituent aux groupes armés pour s'accaparer le bétail laissé sur place par les populations⁵²⁷.

Cette superposition d'acteurs n'est cependant pas antagoniste. Elle apparaît au contraire complémentaire et répond également à divers niveaux d'engagement au sein des réseaux

⁵²⁵ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

⁵²⁶ Entrevue réalisée avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

⁵²⁷ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

de la criminalité et du trafic transnational. Comme le rappelle un acteur économique international implanté au sein de la partie burkinabè de la région des trois frontières, caractérisée par sa porosité et la jonction des routes de contrebande et des migrations, volontaires ou forcées, l'une des premières attaques sur le sol burkinabè a ciblé le poste de douane de Markoye, le 1^{er} septembre 2016, car il a refusé l'accès à des réseaux habitués à emprunter cette route sous le couvert de la non-intervention des agents de l'État⁵²⁸. Alors que d'autres attaques similaires se poursuivent dans la région des trois frontières, elles interrogent non pas l'absence de l'État, mais sa présence, et notamment la redéfinition des routes de contrebande et des réseaux de distribution de l'autorité à la suite du renversement du régime de Blaise Compaoré.

Dans cette perspective l'élargissement du conflit malien aux zones d'influences des réseaux transnationaux criminels et de contrebande permet d'une part de rétablir la pérennité de leur autorité et de leurs zones d'intervention. Et d'autre part l'élargissement des dynamiques conflictuelles permet aux groupes armés transnationaux d'accroître leurs bassins de recrutement et leurs zones d'influences tout en instrumentalisant la fracture entre l'autorité centrale et les populations reléguées en périphérie. Une fracture non seulement initiée par les stratégies de distribution de l'autorité du précédent régime et perpétrée par le nouveau gouvernement, mais également profondément accrue en raison de l'altération des équilibres socio-environnementaux générés à la fois par les exclusions environnementales et le développement minier.

On observe alors l'ouverture simultanée de plusieurs fenêtres d'opportunité pour les acteurs se situant dans un rapport de force et dans une logique de confrontation avec le

⁵²⁸ Entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

nouveau centre de pouvoir incarnant l'État burkinabè. Tout d'abord les acteurs locaux, autant issus des réseaux de pouvoir formels qu'informels, exclus des réseaux de distribution de l'autorité en raison du changement de régime, perçoivent dans le rapprochement avec les groupes armés transnationaux une opportunité de rééquilibrer les rapports de force avec l'autorité centrale et d'accroître leur emprise sur le contenu local. D'autre part, les populations reléguées en périphérie et subissant soit l'exclusion environnementale issue de l'encadrement arbitraire des aires naturelles protégées, soit le développement minier, et parfois les deux à la fois, perçoivent également l'émergence de groupes concurrençant l'autorité et la légitimité de l'État central comme une opportunité de renverser les rapports de force et de rétablir la pérennité de leur équilibre socio-environnemental. Enfin, les groupes armés transnationaux perçoivent pour leur part l'opportunité d'étendre leurs zones d'influence et d'accroître leur base de légitimité ainsi que leurs opportunités d'insertion socio-économique. Ils s'appuient d'une part sur les réseaux formels et informels exclus par le changement de régime pour accroître leurs connexions aux réseaux criminels transnationaux. Et d'autre part, sur les griefs perçus et exprimés par les communautés reléguées en périphérie à l'encontre de l'autorité centrale, qui en dépit du changement de régime demeurent associées aux mêmes pratiques de prédation et de violences arbitraires initiées sous Blaise Compaoré. La prochaine section appréhendera dans cette perspective la superposition du développement minier comme continuité de la mal présence de l'État.

Le développement minier comme continuité de la mal présence de l'État

Bien que les dynamiques conflictuelles et l'accroissement des bassins de recrutement furent initialement associées aux prédatons et violences exercées à l'encontre de certaines communautés stigmatisées, et notamment des communautés peules ou des usagers des services environnementaux offerts par les aires naturelles protégées, le phénomène dépasse désormais largement le cadre communautaire ethnique, et de plus en plus de membres des communautés mossies, dogons, songhaïs ou gourmantchées rejoignent les groupes armés⁵²⁹. Cette section appréhende la manière dont les frustrations vécues et les griefs exprimés en raison du développement minier ont accentué la rupture avec l'autorité centrale et alimenté la propagation des dynamiques conflictuelles au sein des régions exposées à l'influence des groupes armés transnationaux. L'expression violente de la frustration des communautés riveraines est alors autant dirigée contre les compagnies minières que les représentations de l'autorité centrale y étant associées. Si les groupes armés étaient initialement perçus comme venant de l'extérieur, du nord des frontières burkinabè, désormais de plus en plus de cellules et de réseaux se forment au sein même du territoire burkinabè, à l'instar d'Ansarul Islam dont le cœur de l'ancrage territorial se situe directement au sein de la périphérie du site d'exploitation d'Inata.

⁵²⁹ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

La région Nord et le site de Karma

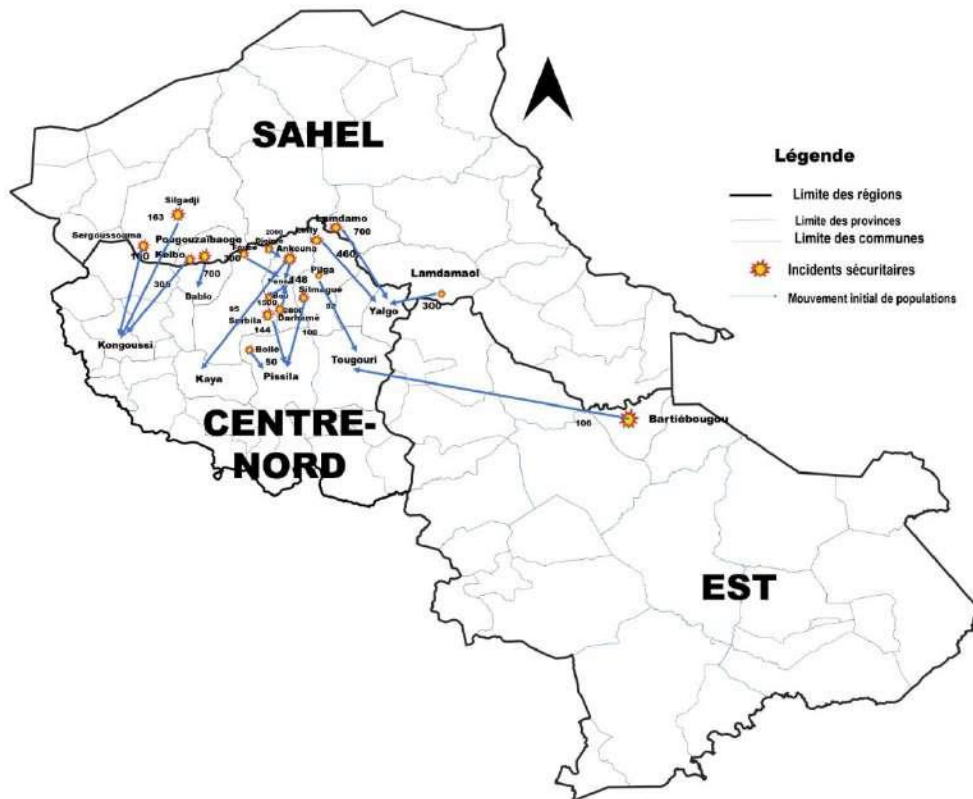
Alors que la propagation des dynamiques conflictuelles expose les régions administratives du Nord et du Centre Nord à une insertion de plus en plus marquée des groupes armés au sein des équilibres socio-environnementaux endogènes, et par conséquent à l'augmentation continue des violences ; lors de la réalisation de l'enquête de terrain au sein des communautés riveraines du site de Karma, la zone demeurait au sein de la zone d'influence du Groupe de Soutien à l'Islam et aux Musulmans (GSIM – le groupe armé transnational fondé à la suite de la fusion des groupes armés Ansar Dine, Al-Qaïda au Maghreb Islamique (AQMI) et de la Katiba Macina), et plus précisément d'Amadou Kouffa, principalement ancré dans la région malienne voisine du Macina. Si les attaques et violences menées dans la région du Nord s'appuyaient sur des cellules locales, elles ne renvoyaient pas à un contrôle territorial des groupes armés, à l'inverse de ce qui était alors observé dans la région de l'Est et dans la province du Soum (Hubert 2019 : 9-15).

Le CVD de Nassimiguima anticipait cependant que la propagation des dynamiques conflictuelles était « quelque chose qui a commencé très loin de nous, là où nous-mêmes nous ne connaissons pas », mais que désormais, les violences se rapprochent « et c'est comme si ça veut devenir nous-mêmes et nous et nos enfants »⁵³⁰. Une appréhension que vient confirmer l'évolution actuelle des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso comme le démontre la carte suivante issue du Rapport mensuel de monitoring de protection du HCR (2020) pour le mois de février 2020.

En évoquant la présence de plus en plus prégnante des groupes armés dans la région, une riveraine de Nassimiguima témoignait que ces groupes sont déjà venus dire « aux gens

⁵³⁰ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

faites ceci, faites cela, notre travail c'est ceci » et que certaines personnes ont pu les rejoindre « pour sauver leur vie », par crainte des représailles⁵³¹. Et encore une fois, ce sont les mêmes « mésententes qui amènent ce problème »⁵³². Les mêmes frustrations basées sur l'accentuation de la rupture avec l'autorité centrale, elle-même alimentée par les conflits et oppositions générés par le développement minier. L'altération des équilibres socio-environnementaux a alimenté les tensions jusqu'au point où la présence des groupes armés a pu influencer sur les relations entretenues avec les représentants locaux de l'autorité centrale⁵³³.



Carte n°7 - UNHCR (2020 : 2) « carte des incidents sécuritaires et mouvements de populations dans la région du Centre-Nord ».

⁵³¹ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵³² Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵³³ Entrevue réalisée avec le CVD de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018

Le deuxième adjoint au maire de la commune de Namissiguima, riveraine du site de Karma, insiste sur le fait que « la base même de ce problème, c'est parce que l'État même a eu l'entente avec la société minière et [...] c'est avec la force que la société s'est installée. [...] Et après, c'est l'État qui vient chasser (les populations). [...] Ils sont venus ici nous frapper, c'est la sécurité qui sont venus nous frapper, ils ont enfermé plus de 15 jeunes pendant 45 jours. Tout ça, ça crée des problèmes »⁵³⁴. L'utilisation à la fois de la violence légitime et du cadre législatif à l'encontre des communautés riveraines dans le cadre du développement minier accroît la fracture entre l'État central et les populations dont il est théoriquement le garant et le dépositaire de l'autorité et de la justice. Ce représentant administratif local explique ainsi que la commune de Namissiguima a œuvré auprès des structures déconcentrées de l'État pour obtenir si ce n'est des réparations, au moins la libération de ses administrés. Mais que d'autres villages riverains du site de Karma refusent « de s'asseoir » pour régler le problème avec les représentants de l'autorité et qu'au contraire ces derniers sont plus propices à « se lever » pour « essayer de combattre » les acteurs qui sécurisent le développement minier⁵³⁵.

La région du Sahel et les sites d'Inata et d'Essakane

Dans la province du Soum, épicerie des violences au Burkina Faso, les groupes armés sont particulièrement bien intégrés au sein des équilibres socio-environnementaux locaux. Leurs membres demeurent parfois au sein même des communautés, lorsqu'ils n'en sont pas directement issus⁵³⁶. Dans les communautés riveraines du site d'exploitation d'Inata,

⁵³⁴ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵³⁵ Entrevue réalisée avec le 2^e adjoint au maire de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵³⁶ Débriefing réalisé avec l'équipe d'enquête d'Inata, Ouagadougou, décembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un responsable de

la violence de l'État, déployée dans son rôle d'intermédiaire au développement minier, a eu une incidence directe sur l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés. Alors que pour les FDS l'ensemble des villages riverains de la mine sont considérés comme « radicalisés » et associés aux groupes armés, les populations riveraines se défendent d'exploiter leurs sites d'orpaillage tout en subissant la répression des forces de l'ordre ⁵³⁷. À l'issue d'une enquête de terrain menée en 2017, un chargé de sécurité d'une agence internationale de développement a établi un lien entre la revente de la mine d'Inata au groupe minier indien Balaji et le « nettoyage » de la zone, alors identifiée comme une « base arrière des groupes terroristes »⁵³⁸. Une autre source confirme que de nombreuses exactions similaires ont été observées entre janvier et mars 2019 sur les sites d'orpaillage dans la périphérie du site minier⁵³⁹.

Ces attaques et exactions récurrentes exacerbent les tensions et griefs dans la région. De nombreuses sources, incluant des représentants des autorités endogènes et représentants politiques locaux confirment que ce sont les propres « enfants du village » qui ont pris les armes et attaquent la mine pour se venger⁵⁴⁰. Dans ce contexte, les membres de la communauté ayant rejoint les groupes armés deviennent à leur tour des points de liaison

l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

⁵³⁷ Entretien avec un chargé de sécurité d'une agence nord-américaine de développement, Ouagadougou, mars 2019; entretien avec un propriétaire de puits d'orpaillage dans la périphérie d'Inata, Ouagadougou, février 2019.

⁵³⁸ Entretien avec un chargé de sécurité d'une agence nord-américaine de développement, Ouagadougou, mars 2019; entretien avec un propriétaire de puits d'orpaillage dans la périphérie d'Inata, Ouagadougou, février 2019.

⁵³⁹ Entretien avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

⁵⁴⁰ Entretien avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien avec un agent des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un membre des FDS affecté dans la zone d'Inata, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, novembre 2018; groupe de discussion des riverains de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

cruciaux pour le recrutement des populations les plus jeunes, victimes des exactions et des frustrations issues du développement minier et de la violence des dépositaires de l'autorité⁵⁴¹. Lors du groupe de discussion réalisé à Djibo auprès de résidents réfugiés du village de Filio, riverain du site d'Inata, certaines personnes n'ont ainsi pas hésité à affirmer que si la mine d'Inata devait reprendre son activité sans leur donner de travail, ils repartiraient dans leur village prendre les armes, quitte à y mourir⁵⁴². Les riverains du village de Filio nuancent cependant le caractère « djihadiste » des violences ainsi que la prépondérance de groupes terroristes transnationaux au sein de la zone. Ils soulignent notamment que l'urbanisation anarchique liée au développement minier a également renforcé la présence de réseaux criminels, et que d'anciens employés de la mine ont pris les armes après une importante vague de licenciement, ainsi que l'arriéré de paiement de plusieurs mois de salaire⁵⁴³.

Cependant, pour l'ensemble des acteurs interrogés, ce qui est certain c'est que les personnes ayant pris les armes, associées ou non aux groupes armés transnationaux, ne veulent plus de la présence d'une compagnie minière exogène dans la région⁵⁴⁴. Une appréhension se traduisant par de nombreuses attaques directement portées à l'encontre des infrastructures minières, dont l'enlèvement du directeur et fils du propriétaire de la compagnie Balaji, ainsi qu'une attaque en octobre 2018 au cours de laquelle les groupes

⁵⁴¹ Entretien avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁴² Groupe de discussion des riverains de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁵⁴³ Groupe de discussion des riverains de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un agent des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁵⁴⁴ Groupe de discussion des riverains de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un agent des Eaux et Forêts de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

armés ont tenté de prendre directement possession de la mine et en ont été délogés par une intervention aérienne des forces armées françaises (RFI 2018 ; Jeune Afrique 2018).

S'il demeure difficile de distinguer les différents acteurs profitant du climat d'insécurité ainsi que les attaques portées directement contre la légitimité de l'État, du vol de bétail et du banditisme, l'ensemble des acteurs interrogés dans le cadre de cette recherche confirme que l'altération des équilibres socio-environnementaux locaux, générée par le développement minier ou l'exclusion environnementale, favorise la pénétration des groupes armés dans la région. D'autant plus que l'association de la pression foncière et des changements climatiques affectent déjà considérablement les capacités de ces équilibres⁵⁴⁵. Les groupes armés capitalisent alors fortement sur l'accaparement de plus en plus accru du foncier par des acteurs exogènes. Ils mettent en exergue les rapports asymétriques de pouvoir entretenus à la fois avec le national et le global, tout en insistant sur la perception de « la corruption des agents de l'État et des détournements personnels et népotistes de l'autorité, même pour les fonctionnaires locaux »⁵⁴⁶.

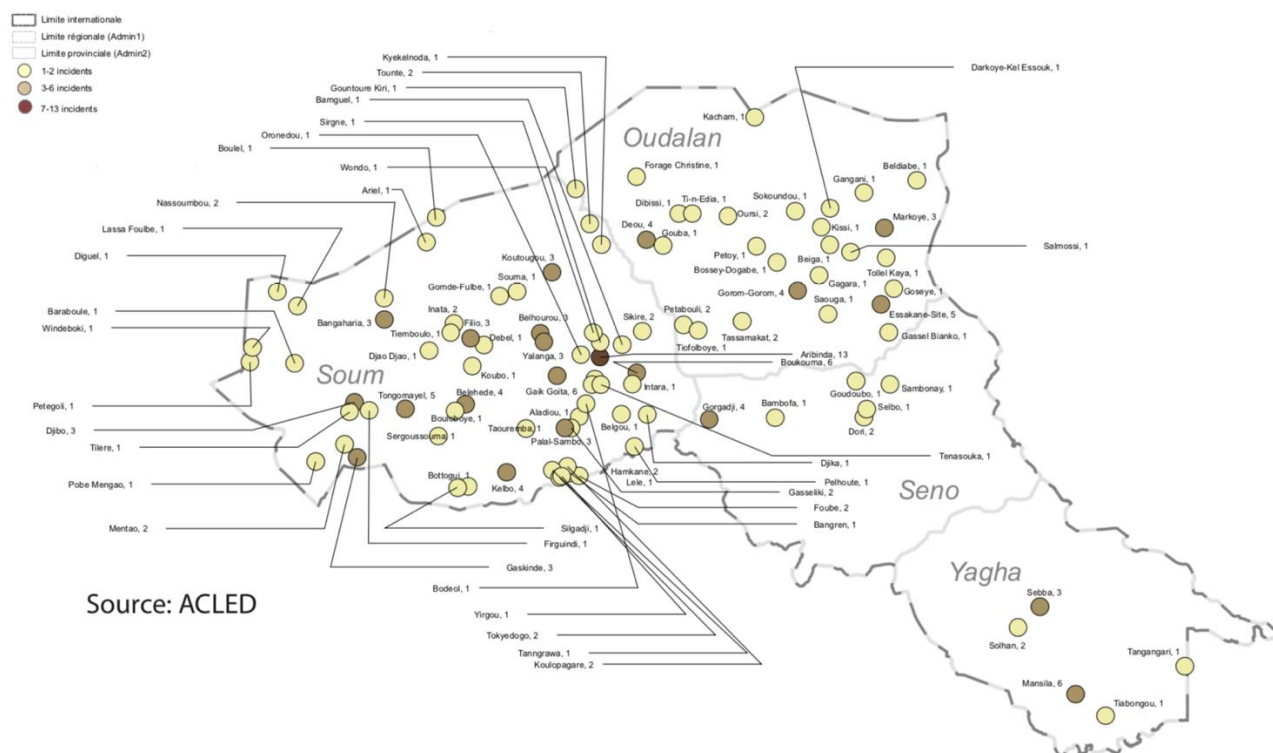
Une situation qui tend à également se refléter dans la province voisine de l'Oudalan, à mesure que les violences s'y propagent, comme le montre la carte 11 issue du Rapport de monitoring de protection Région du Sahel du HCR (2019) retraçant l'ensemble des incidents sécuritaires survenus entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 juillet 2019.

⁵⁴⁵ Entretien avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

⁵⁴⁶ Entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018.

PRINCIPAUX EVENEMENTS SECURITAIRES, REGION DU SAHEL

Du 1 janvier au 31 juillet 2019



Carte n° 8 - UNHCR (2019 : 2) Principaux événements sécuritaires, région du Sahel

Au sein de la commune de Falagountou, en rappelant que le développement minier affecte profondément les moyens de subsistance des populations riveraines, plusieurs agents de l'État soulignent que les populations les plus jeunes sont désormais obligées de migrer au sein de la sous-région pour pouvoir accéder à une activité⁵⁴⁷. Un phénomène déjà amorcé par les migrations régionales liées aux grandes sécheresses des années 1970 et 1980, mais qui semble largement s'intensifier en raison du développement minier actuel. Bien qu'une grande partie des griefs soit orientée contre la compagnie minière⁵⁴⁸, l'association de l'industrie extractive à l'autorité centrale favorise le rapprochement de ces

⁵⁴⁷ Entretien avec un agent de l'élevage et de l'agriculture, Falagountou, novembre 2018.

⁵⁴⁸ Entretien avec un agent de l'élevage et de l'agriculture, Falagountou, novembre 2018.

jeunes candidats à l'exil avec les groupes armés transnationaux présents dans la région. Le témoignage d'un membre des FDS basé à Falagountou est particulièrement révélateur. Tout en confirmant que le développement minier représente « une cause principale de la vulnérabilité de ces zones »⁵⁴⁹, il explique que lors de ces migrations régionales, ces jeunes seront susceptibles d'être directement recrutés par des groupes armés. Ces derniers vont alors dénoncer l'accaparement des terres et l'appauvrissement des communautés riveraines en raison des expropriations forcées, initiées à la fois par les acteurs économiques internationaux et l'autorité centrale⁵⁵⁰. Ces groupes armés n'ont alors qu'à proposer aux victimes du développement minier de les rejoindre afin de combattre « les blancs » et l'autorité centrale qui se sont associés pour prendre leurs terres, les gouverner et leur imposer leurs propres modalités d'accès aux ressources naturelles⁵⁵¹.

Dégradations socio-environnementales et accroissement des bassins de recrutement

Dans cette perspective, l'altération des équilibres socio-environnementaux constitue l'un des facteurs déterminants de l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés transnationaux ainsi que de la constitution de groupes armés et de cellules combattantes burkinabè. Nous le verrons au sein de cette section en abordant dans un premier temps la légitimité et l'intégration socio-environnementale des groupes armés avant de revenir sur la vulnérabilité et la résilience des communautés riveraines.

⁵⁴⁹ Entretien avec un membre des FDS, Falagountou, novembre 2018.

⁵⁵⁰ Entretien avec un membre des FDS, Falagountou, novembre 2018.

⁵⁵¹ Entretien avec un membre des FDS, Falagountou, novembre 2018 ; entretien avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

Légitimité socio-environnementale des groupes armés

Bien que cela n'ait pas été explicité directement, les dégradations des composantes physiques et normatives de l'environnement permettent de soutenir et de conférer une certaine légitimité aux groupes armés concurrençant l'autorité de l'État et l'opposition physique et violente à l'encontre du développement minier. Un riverain du village de Filio, situé à seulement quelques kilomètres de l'une des fosses du site d'Inata, affirme ainsi que la présence de la mine est l'une des raisons permettant d'expliquer l'émergence des groupes armés dans la région et la rapidité avec laquelle les populations ont adhéré à cette opposition armée à l'encontre de l'État central⁵⁵². L'agent de l'Élevage de la commune de Tongomayel souligne ainsi que si « ils ont eu à saccager cette mine [...] (c'est) parce qu'ils disent que la mine est venue récupérer leurs terres », tout en précisant que les groupes armés « ont juste surfé sur cette vague-là pour avoir l'assentiment de cette même population »⁵⁵³. Associé au sentiment profond de duperie appréhendé au sujet même du processus de négociation des compensations ainsi qu'à la faiblesse de l'investissement communautaire, l'ensemble des frustrations liées à l'accaparement des terres agricoles et des zones de pâturage sont directement associées à la responsabilité de l'autorité centrale (Ouagadougou) par les groupes armés qui les placent au centre de leurs stratégies de recrutement⁵⁵⁴.

Originaire d'une des communautés peules riveraines du site d'Inata, l'agent de l'Élevage de la commune de Tongomayel souligne que les groupes ancrés dans la région

⁵⁵² Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁵⁵³ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁵⁵⁴ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

proposent aux communautés affectées de les aider à expulser l'acteur économique international de leur environnement afin qu'elles puissent « vivre tranquillement »⁵⁵⁵. Ce témoignage est corroboré par plusieurs attaques ciblant directement l'accaparement des ressources substantielles par l'activité extractive. Un riverain de Filio explique notamment que certains membres du groupe armé actif dans la région ont détruit les canalisations permettant d'acheminer les ressources hydriques sur le site minier⁵⁵⁶. Une information confirmée par ancien employé de la mine qui ajoute que le barrage d'Inata a été attaqué en 2017 afin de détourner l'approvisionnement en eau⁵⁵⁷. Ce dernier, présent sur le site au moment de l'attaque, précise que les groupes armés avaient l'habitude de se ravitailler dans le barrage et disaient aux populations « de ne pas s'inquiéter, qu'ils sont juste là pour l'eau »⁵⁵⁸. Les enjeux environnementaux et la définition des modalités d'accès à l'environnement ont ainsi été intégrés au cœur des stratégies d'ancrage social et territorial des groupes armés. Qu'elle soit générée par l'exclusion environnementale des aires naturelles protégées ou par le développement minier, l'altération des équilibres socio-environnementaux constitue en cela un vecteur majeur de la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso.

Dans la région du Sahel, le contrôle territorial des groupes armés permet notamment un changement majeur des modalités d'accès à l'environnement jusqu'alors encadrées par la prédation des agents des Eaux et Forêts. S'ils adoptent une appréhension beaucoup plus stricte de la préservation de l'environnement que les modalités issues des autorités

⁵⁵⁵ Entretien réalisé avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁵⁵⁶ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁵⁵⁷ Entretien réalisé avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, mars 2019

⁵⁵⁸ Entretien réalisé avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, mars 2019.

endogènes peules, ils en autorisent tout de même l'accès et apportent une régulation des zones de pâturage à même de réduire les conflits intra-communautaires⁵⁵⁹. L'agent de l'Élevage de Tongomayel confirme à ce titre que lorsque les groupes armés ont chassé les services des Eaux et forêts, les populations « ont applaudi des deux mains »⁵⁶⁰. Les groupes concurrençant l'autorité de l'État disent alors aux populations ne plus se référer aux agents de l'autorité centrale pour ce qui est de l'accès aux ressources environnementales et de ne plus payer les quittances pour exploiter le bois, tout en rappelant aux populations que « la nature leur appartient »⁵⁶¹.

Un responsable de l'association Tabital Pulaaku ajoute en ce sens que « les populations constatent que les agents des Eaux et forêts fuient partout où il y a les djihadistes »⁵⁶². Il précise alors que dans les régions régies par l'exclusion environnementale, comme la province de la Kompienga, certaines communautés perçoivent désormais les aires naturelles protégées comme des « zones libérées » où ils peuvent « envoyer leurs bœufs où ils veulent, les sédentaires vont acheter leurs carburants. Ils font le trafic comme ils veulent »⁵⁶³. Une appréhension partagée par un responsable sécuritaire burkinabè qui confirme que dans les espaces protégés, « les populations natives s'entêtent, car disent que le parc leur appartient, que la nature leur appartient et qu'ils ont par conséquent le droit de l'exploiter »⁵⁶⁴. Ce dernier regrette alors qu'en dépit des réglementations environnementales strictes imposées par l'autorité centrale, les populations riveraines ne

⁵⁵⁹ Entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un ancien employé de la mine d'Inata, Ouagadougou, janvier 2019.

⁵⁶⁰ Entrevue réalisée avec le technicien de l'Élevage de Tongomayel, Djibo, novembre 2018.

⁵⁶¹ Entrevue réalisée avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec le chef du service provincial de la préservation de l'environnement, Djibo, novembre 2018.

⁵⁶² Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁵⁶³ Entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁵⁶⁴ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire de la police de proximité, Ouagadougou, mars 2019.

parviennent pas à comprendre que les parcs nationaux continuent de leur appartenir et de les enrichir, « mais par d'autres moyens, par l'intermédiaire de l'État »⁵⁶⁵.

Cependant, autant les populations riveraines des parcs nationaux que des sites extractifs industriels ne perçoivent en aucun cas ni une amélioration de leur quotidien ni un quelconque réinvestissement des richesses produites par l'intermédiaire de l'autorité centrale (Dayamba et al. 2016 ; Drechsel, Engels et Schäfer 2018). L'État burkinabè est au contraire tenu comme responsable de l'exclusion environnementale et de leur appauvrissement. Les groupes armés concurrençant son autorité et sa légitimité capitalisent sur ces griefs et instrumentalisent les nombreux conflits locaux entourant la gestion des ressources naturelles et l'accès à l'environnement. Tandis que le manque d'investissement en biens publics, en projets de développement local ainsi que la sous-représentation des structures déconcentrées de l'État, ajoutés aux exactions systémiques des FDS, ne permettent pas réellement de rétablir la confiance des populations.

Intégration socio-environnementale des groupes armés

Il est cependant important de souligner qu'autant la légitimité de l'État que le lien de confiance entre les populations et le pouvoir central ne dépendent pas uniquement de la capacité de ce dernier à distribuer des biens publics ou imposer violemment son autorité au sein des régions périphériques, mais également de sa capacité de pénétration et de fidélisation des représentants des autorités endogènes et politiques locales. Bien que désormais constitué d'un régime démocratique depuis l'élection, en 2015, de Roch Kaboré à la Présidence du Burkina Faso, l'État demeure encore façonné par les stratégies de

⁵⁶⁵ Entrevue réalisée avec un fonctionnaire de la police de proximité, Ouagadougou, mars 2019.

gouvernance et de distribution de l'autorité développées au cours des 27 ans d'existence du régime Compaoré. Il a en effet hérité des structures et institutions déconcentrées et décentralisées de l'État, des organisations et stratégies des corps dépositaires de l'autorité, que des réseaux informels et privés établissant la hiérarchie du pouvoir et fidélisant les représentants endogènes et politiques locaux (Eizenga et Villalon 2020 ; Harsch 2017 ; Hilgers et Loada 2013). Ainsi, si le renversement de Blaise Compaoré a altéré les relations informelles et tacites avec les réseaux de la criminalité transnationale, le changement de régime a également mis à mal la structure d'alliance et d'allégeance politique locale construite autour de la capacité de distribution du Congrès pour la Démocratie et le Peuple, l'ancien parti présidentiel.

Dans cette configuration, tandis que l'altération des équilibres socio-environnementaux affectait déjà en profondeur la légitimité des représentants des autorités endogènes et politiques locales, le changement de régime a également favorisé le renouvellement des administrations communales et remis en cause les équilibres politiques préalables. Les entrepreneurs politiques locaux ou représentants endogènes désormais exclus des réseaux de distribution de l'autorité sont alors autant de points d'ancrage et d'insertion locale potentiels pour les groupes armés. Les conflits politiques locaux constituent désormais un point de convergence entre les acteurs lésés par le changement de régime et les groupes armés transnationaux, tandis que l'altération des équilibres socio-environnementaux demeure un facteur constant de l'accroissement des bassins de recrutement.

Plusieurs analyses et sources sécuritaires présentent également la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, initialement enracinées dans la province du Soum et incarnées par le prédicateur peul Malam Dicko, comme une insurrection en partie

alimentée par des conflits et oppositions intra-communautaires peuls, opposant notamment les Rimaïbés, les descendants de captifs, aux autorités endogènes (ICG 2017, International Alert 2018, ISS 2017)⁵⁶⁶. Si cette appréhension est quelque peu nuancée par les autorités endogènes et représentants associatifs peuls⁵⁶⁷, ces derniers reconnaissent cependant l'impact qu'ont eu les conflits et oppositions politiques internes à la communauté sur l'expansion des groupes armés dans la région du Sahel. L'Émir de Baraboulé explique à ce propos que le groupe armé fédéré autour de Malam Dicko s'est directement positionné à l'encontre de l'autorité coutumière et notamment la répartition de castes structurant la société peule⁵⁶⁸. Dans la province du Soum, Ansarul Islam a ainsi favorisé son recrutement en proposant une appréhension à la fois plus égalitaire de l'intégration sociale des populations reléguées en marge de leurs propres communautés et de l'accès à l'environnement. Le groupe armé a proposé en cela une réinterprétation et une réorientation des équilibres socio-environnementaux endogènes, préalablement fragilisés par le développement minier et le contrôle arbitraire des aires naturelles protégées.

Dans les régions reléguées en périphérie et sujettes à la propagation des dynamiques conflictuelles, cette réorientation est spécifiquement explicitée par une partie des populations qui rejette d'une part l'autorité de l'État et se distancie d'autre part des interprétations socio-environnementales endogènes pour adhérer aux modalités d'accès à l'environnement proposées par les groupes armés. Pour les régions et communautés

⁵⁶⁶ Entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec une source diplomatique occidentale, février 2019.

⁵⁶⁷ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec le fils de l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019.

⁵⁶⁸ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019

reléguées en périphérie, la présence de l'État signifie pour la plupart du temps soit le développement minier et l'accaparement des terres, soit les exactions des dépositaires de l'autorité et la prédation entretenue sur les activités agro-pastorales⁵⁶⁹, et par conséquent l'accroissement de l'altération des équilibres socio-environnementaux endogènes. Une source sécuritaire burkinabè, souligne ainsi que dans la perception des populations, le pouvoir central est celui qui retire les biens, mais ne redistribue pas en retour, donc elles « préfèrent qu'il n'y ait même pas d'État. L'absence de l'État les arrange, elles arrivent à s'organiser, elles sont en paix, elles sont tranquilles »⁵⁷⁰. Néanmoins, même si les violences et exactions perçues au travers de l'exclusion environnementale et du développement minier continuent d'accroître « la rupture entre les populations et les autorités »⁵⁷¹, il est important de souligner que la grande majorité des populations ne perçoit pas non plus comme légitime la violence exercée par les groupes armés. Mais au contraire de l'État, ces derniers ne pratiquent pas de prédation et autorisent l'accès à l'environnement lorsque les communautés reconnaissent leur autorité et ne s'opposent pas à leur propagation⁵⁷².

Ainsi, dans les provinces du Soum et de l'Oudalan, si les groupes armés sont à même d'imposer leur autorité, ils sont également en mesure de prélever l'impôt religieux, la zakât⁵⁷³. L'Émir de Baraboulé explique à ce sujet que les membres des groupes armés se

⁵⁶⁹ Entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷⁰ Entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷¹ Entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷² Entrevue avec un chargé de sécurité d'une agence européenne de développement, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue avec un spécialiste burkinabè des questions de sécurité, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018.

⁵⁷³ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec un représentant de l'association Pulaku Tabital, Ouagadougou, février 2019 ; entrevue avec une ONG

rendent sur les marchés et s'adressent directement aux personnes qui vendent des bêtes, qui gèrent les comptoirs d'orpaillage ou même qui vendent du carburant, afin de leur prélever 10 % de leur gain, en vertu du combat qu'ils mènent contre l'autorité centrale⁵⁷⁴. Les populations pratiquant des activités agro-pastorales sont également soumises à l'impôt, les familles ont alors le choix entre donner une ou plusieurs têtes de bétail, en fonction de la taille du cheptel, ou à ce qu'un membre de la famille prenne les armes et se joigne au groupe⁵⁷⁵. Les familles les plus démunies n'ont alors d'autre choix que de fuir la région ou rentrer au sein des réseaux d'autorité concurrençant le pouvoir central.

De même, alors que l'altération des équilibres socio-environnementaux affecte profondément les tissus économiques et les capacités de subsistance des communautés, le ralliement aux groupes armés représente pour les populations les plus jeunes une opportunité financière et un moyen d'acquérir un statut social (ISS 2017 ; International Alert 2018). Une source sécuritaire burkinabè explique que les personnes qui s'intègrent aux réseaux des groupes armés transnationaux pouvaient recevoir une rémunération mensuelle allant de 200 000 à 300 000 FCFA, plus des primes de 500 000 FCFA lorsqu'elles mènent des attaques avec succès⁵⁷⁶. Une somme considérable dans un pays où le salaire minimum est d'environ 32 000 FCFA par mois, et qu'un enseignant de l'éducation nationale perçoit un revenu mensuel d'environ 70 000 FCFA⁵⁷⁷.

spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷⁴ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷⁵ Entrevue réalisée avec l'Émir de Baraboulé, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue avec une source diplomatique occidentale, février 2019.

⁵⁷⁶ Entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷⁷ Entrevue avec un ancien militaire burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

En insistant sur la facilité avec laquelle les groupes armés parviennent à étendre leur bassin de recrutement, le directeur de l'ORCADE constate que si les « propres enfants » du Burkina Faso se sont retournés contre le pouvoir central, c'est qu'il a « failli quelque part »⁵⁷⁸. Il indexe alors directement l'action délétère des acteurs économiques internationaux sur les équilibres socio-environnementaux et souligne en exemple l'évolution de l'appréhension des communautés riveraines envers les Occidentaux, en expliquant que « (désormais) quand on voit un blanc sur un site minier on dit, c'est nos ennemis là comme ça. Ils sont arrivés maintenant là on aura plus de champs, on aura même plus de feuilles gratuitement pour nous soigner. Notre vie là s'arrête là »⁵⁷⁹. L'enseignant de la zone d'Inata nuance cependant cette appréhension en précisant que si certaines personnes ont pris les armes, ce n'est pas spécifiquement contre le personnel de la mine, mais « contre l'État central [...] comme la mine s'est répandue au-delà de l'État central, tout ce qui peut toucher aux intérêts de l'État, ils veulent saboter ça »⁵⁸⁰. Si un résident de Filio réfugié à Djibo minimise ce rejet massif de l'État, il confirme tout de même que l'implantation de la mine a créé une rupture avec les représentants de l'autorité centrale et spécifie que « les écarts entre nous et les hommes de tenues » sont le fait de malentendus instrumentalisés par « des individus mal intentionnés qui vous mettent en conflit, ils partent, ils racontent des histoires, des ragots [...] qui finissent par déstabiliser vos relations »⁵⁸¹. Ces témoignages exposent ainsi clairement que l'altération de l'équilibre socio-environnemental a dans un premier temps dégradé la relation avec l'autorité centrale,

⁵⁷⁸ Entretien réalisé avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁷⁹ Entretien réalisé avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁸⁰ Entretien réalisé avec l'enseignant affecté à Filio, Ouagadougou, novembre 2018.

⁵⁸¹ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018

puis que dans un second temps les groupes armés ont instrumentalisé cette altération pour accroître leur légitimité et renforcer leur autorité au détriment de l'État burkinabè.

Et cette perception est similaire au sein de nombreuses communautés riveraines, autant de sites extractifs industriels que d'aires naturelles protégées. Par exemple, sur le site de Karma, dans la région Nord, les populations estiment que la propagation des dynamiques conflictuelles n'est « pas le fait du hasard » et repose au contraire sur les rancœurs et mécontentements accumulés par les communautés reléguées en périphérie ou lésées par le développement minier⁵⁸². Encore une fois, les communautés riveraines partagent la perception que « le blanc » est venu s'accaparer leurs terres et moyens de subsistance⁵⁸³. Et si elles affirment également craindre davantage la violence des groupes armés que l'autorité du pouvoir central, une riveraine de Namissiguima met tout de même en avant l'incapacité des représentants de l'État à défendre leurs intérêts en raison des dissensions et des luttes politiques entretenues au niveau local⁵⁸⁴.

L'accentuation des violences et l'accroissement des bassins de recrutement en raison des griefs exprimés à l'encontre de l'altération des équilibres socio-environnementaux ne sont malheureusement pas uniquement circonscrits à des sites ou régions spécifiques. Le directeur d'ORCADE explique à ce sujet être intervenu pour des situations similaires sur le site de Taparko, exploité par la minière russe NordGold dans la région Centre-Nord, ainsi que sur le site de Wahgnion, exploité par la minière canadienne Teranga Gold à proximité de la commune de Banfora⁵⁸⁵. En 2013, les communautés riveraines avaient

⁵⁸² Debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Karma, Ouagadougou, décembre 2018.

⁵⁸³ Debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Karma, Ouagadougou, décembre 2018.

⁵⁸⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Namissiguima, Namissiguima, novembre 2018.

⁵⁸⁵ Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

envahi le site de Wahgnion et agressé physiquement les équipes d'employés internationaux de la minière canadienne, qui avait été contrainte de fermer le site durant deux mois et de recourir à la médiation de l'autorité centrale. Les tensions, qui perduraient en février 2019, résultaient de la perte des accès des communautés riveraines à l'eau et aux pâturages en raison du développement minier⁵⁸⁶. Il est alors édifiant de noter que l'ensemble de cette région est placé depuis janvier 2019 comme zone rouge par le ministère français des Affaires étrangères et que le site minier même se situe à seulement 30 kilomètres du lieu supposé de l'enlèvement d'une ressortissante canadienne et de son conjoint italien, le 15 décembre 2018⁵⁸⁷.

L'ancrage territorial des groupes armés, ainsi que leur capacité d'insertion au sein des équilibres socio-environnementaux locaux, ne se résument ainsi pas uniquement à leur capacité à imposer une certaine autorité par le recours à la violence, ni même à user de cette violence afin de régler les litiges politiques locaux. Ils renvoient au contraire à leur capacité à répondre aux attentes et besoins des populations exposées à leurs zones d'influence, et notamment aux griefs exprimés à l'encontre de l'État en raison de l'altération des équilibres socio-environnementaux. Les installations minières et les acteurs économiques internationaux ne sont ainsi pas les uniques cibles des violences. Au-delà des règlements de comptes et vengeances visant les représentants politiques locaux et certains fonctionnaires de l'État coupables de prédateurs, voire même impliqués au sein même des réseaux informels et criminels liés aux groupes armés (ICG 2017), la concentration des violences à l'encontre des représentations de l'État burkinabè témoigne d'une stratégie

⁵⁸⁶ Entrevue réalisée avec le directeur de l'ORCADE, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁸⁷ Entrevue avec une source diplomatique occidentale, février 2019.

délibérée d'initier un conflit ouvert à l'encontre du pouvoir central. Un riverain du village de Filio raconte que les groupes armés insistent fortement auprès des populations pour leur « dire de ne pas se mêler du conflit entre eux et l'État. [...] Si tu es un intermédiaire qui collecte des informations [...] (pour) les transmettre à l'État, là tu risques de perdre ta vie, car ils n'hésiteront pas à te tuer dès qu'ils en seront au courant »⁵⁸⁸.

Ce processus est similaire dans la région de l'Est, bien que l'ancrage des groupes armés y diffère sensiblement. Depuis des années, les agents des Eaux et Forêts ainsi que les principaux campements ou postes de sécurité sont la cible de représailles des exactions subies par les populations. Un membre des FDS de Pama explique à titre d'exemple que l'un des campements de chasse de la Réserve a été brûlé en 2016 à la suite de l'exécution hors cadre judiciaire d'un braconnier, tandis que plusieurs offices des Eaux et Forêts ont été la cible de tentatives d'incendie, y compris celui de la commune de Pama⁵⁸⁹. En revanche, depuis juillet 2018, le mode opératoire des attaques a évolué et a de plus en plus ciblé des membres des FDS, notamment avec le minage des principaux axes de communication⁵⁹⁰.

Vulnérabilité et résilience des communautés riveraines

Si les dépositaires de l'autorité ou les représentations de l'État sont également la cible de plusieurs attaques dans la province de l'Oudalan, la commune de Falagountou ainsi que l'ensemble du site minier d'Essakane semblent relativement préservés de la propagation des dynamiques conflictuelles. Alors que la présence des groupes armés est pourtant avérée

⁵⁸⁸ Groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Filio, Djibo, novembre 2018.

⁵⁸⁹ Entrevue réalisée avec un membre des FDS de Pama, Pama, novembre 2018

⁵⁹⁰ Entrevue avec une source diplomatique occidentale, février 2019.

dans la région et que la pression des dynamiques conflictuelles devient de plus en plus prégnante, cette résilience détonne et contraste fortement avec le reste de la région. Les principaux acteurs concernés soulignent tout de même la recrudescence des attaques portées à l'encontre des sites d'orpaillage et de certaines localités en périphérie du site d'Essakane, y compris la tentative d'enlèvement et l'assassinat du citoyen canadien en janvier 2019, travaillant sur un site d'exploration minière dans la province et dont le corps a été retrouvé à proximité de la commune de Gorom-Gorom⁵⁹¹.

Si les acteurs sécuritaires ou économiques impliqués dans la région du Sahel mettent en avant l'importance des infrastructures sécuritaires du site d'Essakane pour expliquer la relative stabilité de la zone, il apparaît cependant que la mine d'Inata bénéficiait d'une couverture sécuritaire équivalente⁵⁹². Plusieurs acteurs prenant part à cette recherche interrogent alors la possibilité que certaines compagnies minières monnaient directement leur sécurité auprès des groupes armés⁵⁹³. Évoquée au sein d'une rencontre informelle avec des sources de haut niveau, diplomatiques, sécuritaires et militaires, cette possibilité est apparue comme une lapalissade. Une source présente a alors souligné que la question n'est pas de savoir si les acteurs économiques internationaux achètent leur sécurité, mais la manière dont ils le font⁵⁹⁴.

⁵⁹¹ Entretien avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien avec un acteur économique impliqué au Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; entretien avec un chargé de sécurité d'une agence nord-américaine de développement, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, février 2019.

⁵⁹² Entretien avec un ancien employé Inata, Ouagadougou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de Filio, Djibo, novembre 2018 ; entretien avec un chargé de sécurité d'une agence nord-américaine de développement, Ouagadougou, mars 2019.

⁵⁹³ Entretien avec un chargé de sécurité d'une agence nord-américaine de développement, Ouagadougou, mars 2019 ; entretien avec une ONG spécialisée dans la résolution des conflits, Ouagadougou, novembre 2018 ; entretien avec un responsable de l'association Tabital Andal des Maîtres Coraniques du Sahel, Ouagadougou, février 2019.

⁵⁹⁴ Rencontre tenue à Ouagadougou en mars 2019.

En ce sens, l'implication communautaire, ainsi que les investissements politiques et financiers réalisés par IAMGOLD depuis le rachat du site d'Essakane sont tout autant de manières d'acheter la sécurité du site extractif auprès des communautés riveraines. Et cet état de fait est non seulement mis en avant par un acteur économique implanté dans la région, mais également directement explicité par les communautés riveraines⁵⁹⁵. Ce constat est d'autant plus étonnant que bien que présenté dans l'ensemble du pays comme un modèle de relations communautaires, les impacts environnementaux, sociaux et économiques au sein du site d'Essakane demeurent similaires à l'ensemble des autres sites miniers actifs au Burkina Faso. La résilience de la commune de Falagountou semble ainsi s'enraciner dans le renforcement du contenu politique local par les acteurs endogènes, ainsi que l'investissement communautaire de la compagnie IAMGOLD.

Ainsi, même si la mine engendre inévitablement une profonde altération de l'équilibre socio-environnemental, avec des griefs similaires à ceux recensés sur les sites d'Inata, de Karma ou de Kalsaka, la stratégie d'extraversion et d'appropriation du développement communautaire par le maire de Falagountou, ainsi que sa gestion proactive à la fois du contenu politique local et de la crise sécuritaire, constituent des éléments déterminants pour la résilience des communautés riveraines face à la propagation des dynamiques conflictuelles. Le maire de Falagountou affirme en ce sens que sa commune n'est pas exposée aux violences, car son administration est parvenue « à rassurer toutes les communautés »⁵⁹⁶. Il explique également avoir « mis en place un système de partage de l'information » reposant sur la formation des CVD et l'attribution d'un budget dédié à leur

⁵⁹⁵ Entretien avec un acteur économique impliqué au Sahel, Ouagadougou, février 2019 ; groupes de discussion réalisés avec les riverains et riveraines de Falagountou, Falagountou, Novembre 2018.

⁵⁹⁶ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

fonction, dont une moto pour se déplacer rapidement et d'unités téléphoniques pour avertir « en temps réel » la mairie et les FDS en cas de mouvements suspects des groupes armés⁵⁹⁷.

Un CVD de la commune confirme que « la logistique est là » et que l'ensemble des fournitures lui est fourni pour qu'il assume ses fonctions et contribue à « contrôler ce qui se passe avant que les choses n'arrivent chez nous »⁵⁹⁸. Tandis qu'un agent de l'Agriculture ajoute que la bonne communication et la confiance établie avec les communautés riveraines encouragent les populations à avertir les CVD ou les FDS dès qu'un phénomène suspect survient⁵⁹⁹. Le maire de Falagountou explique en ce sens que « cela arrive souvent [...] (que les groupes armés) viennent dans certains villages en demandant s'ils peuvent se reposer, s'installer pour quelques heures. Les CVD disent d'accord, les accueillent juste pour se reposer et envoient quelqu'un avertir les autorités, puis les FDS arrivent et les encerclent »⁶⁰⁰. En soulignant que l'ancrage des groupes armés nécessite inévitablement la complicité des communautés locales, le maire de Falagountou insiste alors sur l'importance de sensibiliser et de maintenir le lien de confiance avec ses administrés. Ainsi, en dépit de la pression constante sur la commune des différents réseaux impliqués au sein des dynamiques conflictuelles régionales, la plupart des représentants des services techniques ou dépositaires de l'autorité interrogée fait part de sa bonne intégration au sein des communautés riveraines⁶⁰¹.

⁵⁹⁷ *Idem.*

⁵⁹⁸ Entrevue réalisée avec un CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁵⁹⁹ Entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁶⁰⁰ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁶⁰¹ Entrevue avec un membre des FDS, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Agriculture de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de l'Élevage de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec l'agent de la Santé de Falagountou, Ouagadougou, novembre 2018.

Ce processus de renforcement du contenu local amène ainsi les communautés administrées par la commune de Falagountou à ne pas se percevoir comme reléguées en périphérie de l'État, mais à être à l'inverse au cœur du développement et de la participation politique au niveau local. Le maire de Falagountou est explicite à ce sujet. Il affirme que son administration communale a pris dès le départ en considération les principales causes de rupture de la relation à l'autorité centrale et œuvre, par l'intermédiaire des fonds et programmes issus du développement minier, à renforcer l'accès à l'éducation, y compris des jeunes filles, à désamorcer les frustrations et à « lutter contre la pauvreté en investissant dans des activités génératrices de revenus »⁶⁰². Bien que conscientes de l'appauvrissement généré par le développement minier et de l'étendue de l'altération de l'équilibre socio-environnemental, les communautés riveraines sont cependant catégoriques sur le fait que ces griefs ne pourraient affecter la légitimité de leur représentation politique au niveau de la commune en faveur des groupes armés présents dans la région⁶⁰³.

Une confiance envers les dépositaires de l'autorité explicitement exprimée même par les populations lésées par le développement minier⁶⁰⁴. En rappelant les fortes tensions et les conflits entourant initialement le processus d'expropriation lié au développement du site minier, le chef du village de Falagountou affirme que l'ensemble de la communauté est fier du travail actuellement réalisé par la commune. Il conclut que la personne la plus à même de défendre les intérêts des populations n'est ni l'autorité centrale, ni l'acteur économique international ou même les groupes armés présents dans la zone, mais le maire

⁶⁰² Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁶⁰³ Debriefing réalisé avec l'équipe d'enquête de Falagountou, Ouagadougou, décembre 2018.

⁶⁰⁴ Groupe de discussion réalisé avec des riveraines de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018 ; groupe de discussion réalisé avec des riverains de la commune de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

de la commune⁶⁰⁵. Le principal intéressé affirme qu'au début de la propagation des violences, avant son élection en 2016, les « communautés pouvaient voir les groupes armés d'un meilleur œil que l'État », en soulignant notamment que l'accaparement des ressources substantielles aurait inévitablement amené plusieurs personnes à « se radicaliser et rejoindre les groupes armés »⁶⁰⁶. Si le maire de Falagountou se présente lui-même comme le principal artisan de la réconciliation entre IAMGOLD et les communautés riveraines, ainsi que le garant de l'investissement communautaire compensant l'altération de l'équilibre socio-environnemental, plusieurs acteurs l'accusent à l'inverse de s'appropriier et d'instrumentaliser les réalisations communautaires de la société minière pour défendre son propre agenda politique⁶⁰⁷. Mais c'est bien cette appropriation qui constitue la principale source de légitimité de ce représentant politique local et par conséquent de la résilience de la commune de Falagountou.

Il est cependant important de rappeler que la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso est également étroitement liée à la rupture des principaux canaux de distribution de l'autorité sur lesquels reposait le régime de Compaoré. Ainsi, si les tensions étaient manifestes avant l'élection du maire de Falagountou, Saïdou Maïga, et notamment lors de la période de transition, il est particulièrement instructif de rappeler que la précédente équipe municipale était rattachée au CDP, le précédent parti présidentiel du régime⁶⁰⁸. À l'inverse, Saïdou Maïga, ministre de l'Environnement du gouvernement de transition, est lui non seulement membre de l'actuel parti présidentiel, le MPP, mais

⁶⁰⁵ Entrevue réalisée avec le chef de village de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

⁶⁰⁶ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁶⁰⁷ Entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018.

⁶⁰⁸ Entrevue réalisée avec un CVD de Falagountou, Falagountou, novembre 2018.

également le fils du précédent chef du village de Falagountou. Il dispose donc d'une double légitimité et présente une rupture politique avec la précédente autorité, autant locale que centrale, tout en étant rattaché à l'autorité coutumière, qu'il a renforcée et intégrée à sa gestion du contenu local avec l'appui de la compagnie minière IAMGOLD⁶⁰⁹.

L'administration communale continue en ce sens à constituer une représentation de l'État, qui lui-même est alors appréhendé comme l'acteur le plus à même de protéger et défendre ses administrés. Alors qu'à l'inverse de nombreux maires du Burkina Faso, le maire de Falagountou réside la majeure partie de son temps au sein même de sa commune⁶¹⁰, le tour de force de cet entrepreneur politique est de constituer à la fois une rupture avec la précédente autorité centrale incarnant la violence politique et l'installation de l'entreprise minière, tout en assurant une certaine continuité des réseaux de distribution de l'autorité inscrits au sein des structures profondes de l'État. Il a su adopter les stratégies nécessaires pour modeler la redéfinition des structures de pouvoir endogènes et issues de l'autorité centrale pour renforcer son assise sur le contenu politique local et ses propres réseaux de distribution de l'autorité. Reste à savoir à quel degré, et avec quelle complicité de l'acteur économique international, la continuité de ces réseaux parvient également à mitiger la propagation des différents réseaux interconnectés constituant le cœur de la concurrence à l'autorité et à la légitimité de l'État burkinabè.

Cette appropriation des représentations décentralisées de l'État et le renforcement du contenu local sont également perceptibles au sein des communautés riveraines du site de

⁶⁰⁹ Entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019 ; entrevue réalisée avec une société d'évaluation socio-environnementale travaillant avec le secteur minier, Ouagadougou, octobre 2018 ; entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁶¹⁰ Entrevue avec un ancien chargé de sécurité de l'armée burkinabè, Ouagadougou, mars 2019.

Kalsaka. Alors que l'incertitude oscille entre l'amorce de la phase de réhabilitation post-environnementale et la reprise de l'exploitation par le groupe indien Balaji, également repreneur du site d'Inata, les communautés de Kalsaka sont particulièrement au fait de l'ampleur de l'altération de l'équilibre socio-environnemental ainsi que de l'inaptitude de l'autorité centrale à représenter et défendre leurs intérêts. Cependant, à l'instar du maire de Falagountou, le député maire de Kalsaka est un maire résident. Il demeure non seulement à l'année au sein de sa commune, mais base également sa légitimité sur son action proactive portée à l'encontre de l'autorité centrale pour faire valoir le droit et la compensation de ses administrés face aux dommages socio-environnementaux générés par le développement minier.

Situé à mi-chemin entre Ouahigouya et Ouagadougou, le département de Kalsaka est le plus au sud de la province du Yatenga, intégrée à la région administrative du Nord. Lors de la réalisation de l'enquête de terrain, en novembre 2018, la commune n'était ainsi que peu exposée à la propagation des dynamiques conflictuelles et à l'influence des groupes armés, bien qu'il semblerait que certains groupes aient pu transiter à plusieurs reprises par les pistes en brousse pour la réalisation d'attaques ciblant la région voisine du Centre Nord⁶¹¹. Cependant, à ce moment les communautés riveraines de Kalsaka témoignaient d'une forte cohésion et d'une confiance partagée à la fois envers les représentations politiques communales et les dépositaires de l'autorité⁶¹². L'adjoint du CVD de Kalsaka explique à ce propos que bien que la plupart des initiatives de conciliation entre la mine et

⁶¹¹ Entrevue réalisée avec le maire de Kalsaka, Ouagadougou, mars 2019.

⁶¹² Entrevue réalisée avec le CVD de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un agriculteur de Kalsaka, Ouagadougou, novembre 2018.

Entrevue réalisée avec un membre des FDS de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018 ; entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kaslaka, Kalsaka, novembre 2018.

les populations aient échoué et que l'idée même d'État demeure abstraite et absente au sein de leur quotidien, les communautés riveraines vont toujours privilégier le dialogue, même si elles ont conscience à la fois de la proximité des violences et de la rupture établie avec l'autorité centrale⁶¹³.

Cette appropriation et ce renforcement du contenu local passent également par l'accentuation de l'approche de proximité par les dépositaires de l'autorité et le maintien d'une communication permanente et pérenne avec les populations⁶¹⁴. Il est cependant à noter que le territoire du département, et plus largement de la province, ne fait pas partie de la zone de déploiement des agents des Eaux et Forêts. Et d'autre part, ces mêmes administrations territoriales sont directement ancrées au sein même d'un équilibre socio-environnemental traditionnellement constitutif de l'autorité endogène mossie. Les populations sont par conséquent exposées à une échelle et une stratégie différente de la distribution de l'autorité et du recours à la violence de l'État, elles n'en subissent ni la prédation des agents des Eaux et Forêts, ni les exactions des FDS. À l'instar de la commune de Falagountou, l'administration communale de Kalsaka a également développé un mécanisme d'alerte précoce similaire à celui mis en œuvre au sein de la commune de Falagountou. Ce mécanisme repose sur les 660 représentants communaux répartis sur l'ensemble des 55 villages dépendant de la commune. Ces derniers sont coordonnés par le secrétaire général de la mairie et ont ordre d'avertir l'administration communale à chaque phénomène suspect, qui retransmet alors l'information aux FDS⁶¹⁵.

⁶¹³ Entrevue réalisée avec l'adjoint au CVD de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

⁶¹⁴ Entrevue réalisée avec un membre des FDS de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

⁶¹⁵ Entrevue réalisée avec un membre du personnel administratif de la mairie de Kalsaka, Kalsaka, novembre 2018.

Il demeure cependant de l'ordre de l'hypothétique si ces stratégies d'intégration des dispositifs de sécurité, ainsi que le renforcement et l'appropriation du contenu politique local, continueront d'assurer la résilience des communautés de Kalsaka et de Falagountou face à l'inexorable propagation des violences et avancée des zones d'influence des groupes armés. Depuis les tueries de masse de Yirgou et Arbinda, l'explosion du nombre de déplacés internes ainsi que l'apparition de dynamiques d'affrontements intercommunautaires ouvrent sur l'émergence d'une crise humanitaire majeure au Burkina Faso. L'échec de l'autorité centrale d'adresser un front commun à ces phénomènes convergents accroît son déficit de légitimité à mesure que les groupes armés concurrençant son autorité accentuent leur ancrage sur l'ensemble du territoire burkinabè. Les violences et les zones d'influence de ces derniers s'étendent désormais à une majeure partie des régions du Nord, du Centre Nord et de la Boucle du Mouhoun, en plus des régions du Sahel et de l'Est.

La capacité de résilience des communautés riveraines des sites de Kalsaka, de Karma et de Falagountou est d'autant plus remise en question que l'ensemble des griefs socio-environnementaux sont particulièrement bien connus et définis par les populations, autant que l'incapacité de l'autorité centrale à apporter une réponse tangible à la destruction de leur milieu de vie. En ce qui concerne la province de l'Oudalan, un ingénieur étant intervenu sur le site de Falagountou constate que la pollution engendrée par l'activité extractive est telle qu'elle condamne l'ensemble de la région pour plusieurs décennies⁶¹⁶. Une situation parfaitement identifiée par les principaux acteurs locaux et sécuritaires. Un agent des FDS affecté à Falagountou témoigne en ce sens que « lorsque la mine ne va plus

⁶¹⁶ Entrevue réalisée avec un ingénieur intervenant sur le site d'Essakane, Ouagadougou, janvier 2019.

donner, lorsqu'on va créer un impact sur l'environnement où les gens sont obligés d'aller habiter, peut-être ce sont ces derniers qui auront des conséquences de ce qui se passe aujourd'hui. Peut-être qu'il y aura des problèmes. Il y en aura. Après exploitation »⁶¹⁷.

Une appréhension également partagée par le maire de Falagountou qui, bien que fortement engagé pour garantir des compensations équitables à ses administrés, reconnaît le rôle majeur de la compagnie IAMGOLD en tant que « poumon économique du Sahel »⁶¹⁸. Ce représentant communal insiste alors sur le fait que la frustration est le premier des terrains favorables à la propagation des groupes armés et que le jour où la mine suspendra ses activités, c'est l'économie de toute la région qui sera remise en cause, et avec elle la balance de légitimité entre l'État et les groupes concurrençant son autorité. En dépit de l'affirmation d'un acteur économique international engagé dans la région du Sahel, le développement minier ne peut en aucun cas constituer un développement durable⁶¹⁹. Pour la simple raison qu'un projet, un site minier est lui-même délimité temporellement au sein d'un plan d'opérationnalisation établi sur les ressources minérales physiques. À l'instar de ce qui s'est passé sur le site de Kalsaka, le site d'Essakane sera ainsi exploité jusqu'à ce que l'altération de l'équilibre socio-environnemental demeure rentable pour l'acteur économique exogène, une échéance aujourd'hui officiellement estimée à 2026.

Conclusion

⁶¹⁷ Entrevue avec un membre des FDS, Falagountou, novembre 2018.

⁶¹⁸ Entrevue réalisée avec le maire de Falagountou, Ouagadougou, mars 2019.

⁶¹⁹ Entrevue réalisée avec un acteur économique implanté dans la région du Sahel, Ouagadougou, mars 2019.

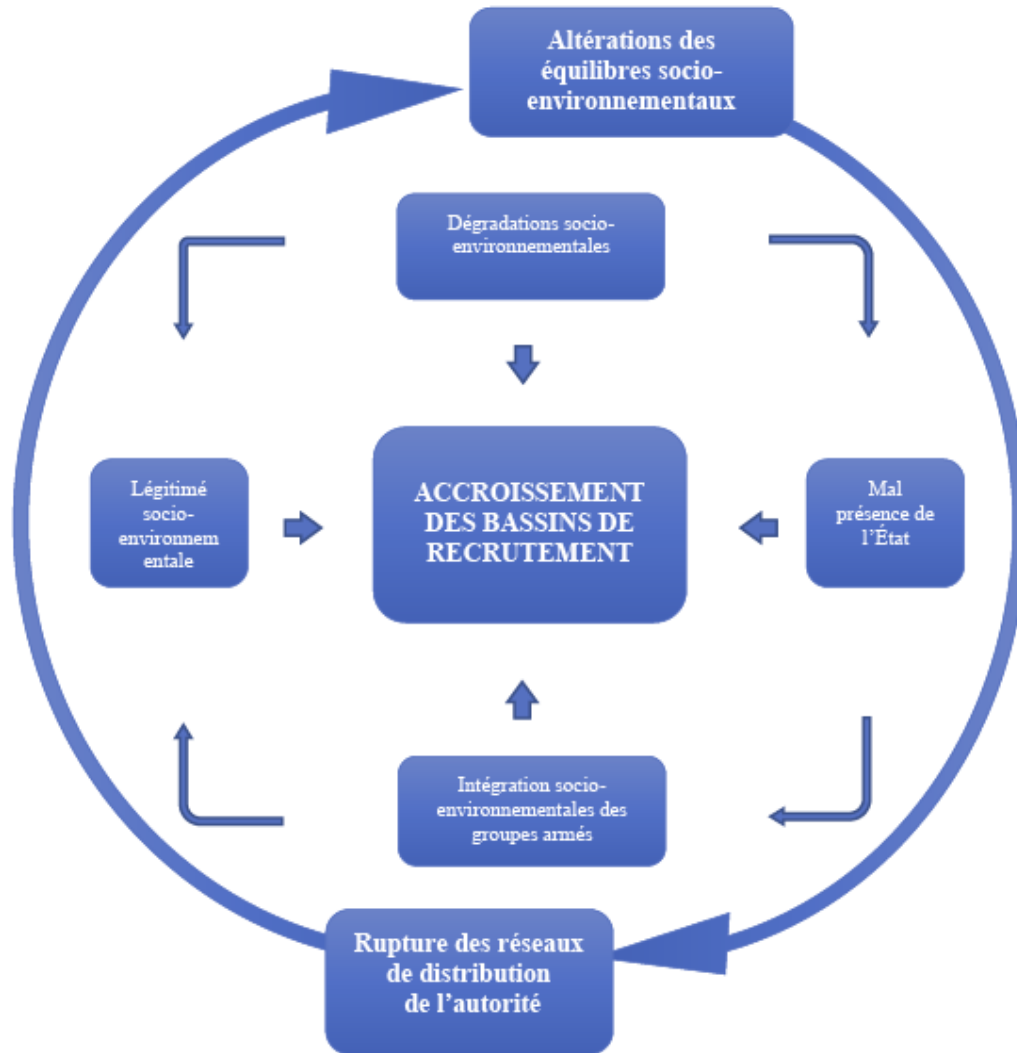
Au Burkina Faso, l'affaiblissement constant des conditions socio-environnementales des populations riveraines des aires naturelles protégées ou du développement minier, lorsque les deux ne se superposent pas, a fortement accru la rupture entre l'État et les populations dont il est théoriquement le garant et le dépositaire de l'autorité et de la justice. À l'opposé, les groupes armés concurrençant l'autorité et la légitimité de l'État burkinabè ont su mettre à profit l'altération des équilibres socio-environnementaux endogènes pour non seulement étendre leurs zones d'influences et la capacité de leurs réseaux informels de distribution de l'autorité, mais également renforcer leur légitimité en proposant des modalités alternatives d'accès à l'environnement. La capacité d'insertion des groupes armés au sein des équilibres socio-environnementaux endogènes ne se résume ainsi pas uniquement au recours à la violence. Elle renvoie au contraire à leur habilité à répondre aux attentes et besoins des populations, et notamment aux griefs exprimés à l'encontre de l'État en raison des exactions commises par les acteurs lui étant associés, que cela soit les agents des Eaux et Forêts ou les acteurs économiques internationaux.

L'instrumentalisation des griefs et conflits locaux constitue en cela le cœur de la stratégie d'expansion et d'implantation des groupes armés. Ces derniers appellent alors directement les communautés riveraines des sites d'exploitation des ressources naturelles à se réapproprier leurs terres et deviennent les nouveaux garants et régulateurs de l'accès à l'environnement. À l'inverse, la perte de légitimité de l'État central et le processus de rupture amorcé avec les populations périphériques sont alors à la fois alimentés par la gestion arbitraire et violente des aires naturelles protégées par les agents des Eaux et Forêts, ainsi que l'ampleur du développement minier que subissent actuellement les populations burkinabè. Alors que de nombreux conflits localisés et affrontements spontanés avec les

forces de l'ordre ont accompagné l'implantation des différents sites extractifs, et que les agents des Eaux et forêts sont sujets depuis plusieurs années à des violences ciblées, en suivant les modèles analytiques proposés par Kalyvas (2003 ; 2005) on constate que ces dynamiques micro-conflictuelles ont progressivement muté en insurrections périphériques, avant de se transformer en un conflit asymétrique d'ampleur nationale alimenté par l'intervention d'acteurs externes concurrençant directement l'autorité et la légitimité du pouvoir central.

La figure 7 montre dans cette perspective les différentes interrelations amenant les dégradations socio-environnementales à favoriser l'accroissement des bassins de recrutements des groupes armés, autant internationaux que burkinabè. Comme constaté dans ce chapitre, la figure 7 met en exergue que l'altération des équilibres socio-environnementaux, propagée sur les systèmes socio-environnementaux interconnectés au niveau régional, conjuguée à la rupture des réseaux de distribution de l'autorité centrale, a alors exacerbé la perception de mal présence de l'État et les griefs exprimés par les communautés riveraines. Instrumentalisant les conflits politiques et environnementaux locaux, et augmentant leur légitimité par une certaine réhabilitation et réappropriation des modalités endogènes d'accès à l'environnement, les groupes armés accroissent leur intégration au sein des tissus socio-environnementaux de leurs zones d'influence, ce qui favorise en parallèle l'accroissement de leurs bassins de recrutement.

Figure 7. Dégradations socio-environnementales et accroissement des bassins de recrutement



Un processus observé à différents degrés au sein des quatre sites extractifs et des deux aires naturelles protégées étudiées dans le cadre de cette thèse. En effet, autant dans la région de l'Est que du Sahel, pour les communautés riveraines de la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama ou de la Réserve Sylvopastorale et de Faune partielle du Sahel, l'action délétère des exclusions environnementales, de l'accaparement des services environnementaux au profit d'acteurs exogènes ainsi que les exactions commises par les agents des Eaux et Forêts ont non seulement accentué la rupture avec l'autorité centrale,

mais ont également favorisé l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés locaux et transnationaux. En ce qui concerne la Réserve de Chasse Présidentielle de Pama, les groupes armés concurrençant l'autorité de l'État accroissent ainsi leur insertion socio-environnementale en ouvrant l'aire naturelle protégée à la coupe de bois, au pâturage, à la chasse ainsi qu'à l'exploitation des ressources aurifères. Ils deviennent en cela les garants de l'accès et de la gestion des ressources environnementales. Une situation similaire au sein de la Réserve Sylvopastorale et de Faune partielle du Sahel où les groupes armés ciblent directement les agents des Eaux et Forêts, et ce depuis l'émergence des dynamiques conflictuelles, et recommandent directement aux communautés riveraines de s'affranchir des restrictions d'accès à l'environnement, leur expliquent que la nature leur appartient et qu'ils sont désormais l'autorité régulatrice en matière de normes environnementales.

En ce qui concerne les communautés riveraines des sites extractifs étudiés, l'altération des équilibres socio-environnementaux suscitée par le développement minier agit non seulement comme un phénomène se superposant aux exclusions environnementales générées par les aires naturelles protégées, mais également comme un catalyseur des impacts sociaux et politiques des changements climatiques. Dans la périphérie du site d'Inata, désormais vidée de toute représentation de l'autorité centrale, exceptées les patrouilles ponctuelles des FDS, les dégradations environnementales et les exactions générées par le développement minier ont été l'un des principaux moteurs de l'ancrage des groupes armés. Cette zone géographique a notamment constitué l'un des principaux foyers de violence au Burkina Faso lors de l'émergence des dynamiques conflictuelles ainsi que la zone d'implantation du premier groupe armé burkinabè, Ansarul Islam. Une situation plus mitigée au sein des communautés riveraines de Falagountou qui témoignent de griefs

similaires à l'encontre du développement minier. Ainsi, en dépit de la résilience suscitée par le renforcement du contenu politique local, les communautés exclues des stratégies d'extraversion des représentants politiques locaux, ainsi que les populations les plus jeunes, ne possédant aucune alternative d'avenir que l'émigration, demeurent susceptibles de rejoindre les groupes armés, soit afin de mieux négocier et gérer les violences et exactions auxquelles elles sont exposées, soit pour trouver une alternative d'intégration sociale et communautaire, nécessaire en raison des altérations de leurs équilibres socio-environnementaux.

Dans une perspective générale, l'accaparement des terres et les exclusions environnementales générées par l'omniprésence du développement minier et des aires naturelles protégées renvoient à une appréhension d'un pouvoir central qui s'est associé aux acteurs exogènes pour exploiter les ressources naturelles pour prendre les terres des communautés riveraines, les gouverner et leur imposer leurs propres modalités d'accès aux ressources naturelles. Une perception partagée par les communautés riveraines du site de Karma pour qui la propagation des dynamiques conflictuelles dans la région, et donc l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés, repose sur les rancœurs et mécontentements accumulés par les communautés reléguées en périphérie ou lésées par le développement minier. Pour ce qui est du site de Kalsaka, théoriquement dans l'attente de l'amorce de la phase de réhabilitation post-exploitation, mais aussi dans l'attente de l'éventuelle reprise de l'exploitation par le groupe Balaji, les communautés riveraines sont particulièrement au fait de l'ampleur de l'altération de l'équilibre socio-environnemental ainsi que de l'inaptitude de l'autorité centrale à représenter et défendre leurs intérêts. Mais

la commune apparaît toutefois faire preuve d'une certaine résilience et cohésion en raison du renforcement du contenu local par l'administration communale.

À l'inverse de la commune de Falagountou, Kalsaka est cependant largement moins exposée aux violences et n'est également pas sujette aux exclusions environnementales suscitées par l'encadrement des aires naturelles protégées. En raison de la progression constante des zones d'influence des groupes armés et de la propagation des violences au Burkina Faso, la résilience jusqu'à présent observée pour ces communautés demeure fragile et d'autant plus remise en question que l'ensemble des altérations socio-environnementales sont particulièrement bien connues par les populations et comprises dans leurs impacts à long terme, autant que l'incapacité de l'autorité centrale à apporter une réponse tangible à la destruction de leur milieu de vie.

Dans cette perspective, si le renversement du régime de Blaise Compaoré et le repositionnement du conflit malien au cœur de la région des trois frontières ont contribué à l'ouverture de fenêtres d'opportunité amenant à la propagation des dynamiques conflictuelles régionales au Burkina Faso, ainsi qu'à la rupture violente entre l'État burkinabè et ses populations reléguées en périphérie, ce sont bel et bien les griefs socio-environnementaux qui ont permis l'expansion des bassins de recrutement des groupes armés. Dans cette perspective, alors que l'altération des équilibres socio-environnementaux est responsable du déficit de légitimité de l'autorité centrale et des acteurs économiques internationaux, l'apparition de fenêtres d'opportunité doit être considérée autant pour les intervenants externes, que pour les populations lésées par l'action délétère de leur propre gouvernement. Ces dernières peuvent alors percevoir dans le conflit ouvert à l'encontre de l'autorité centrale un moyen de non seulement mieux gérer

leurs expositions aux violences suscitées par les exclusions environnementales et le développement minier, mais également une opportunité de rééquilibrer les rapports de force avec l'autorité centrale et de redéfinir leurs propres modalités d'accès à l'environnement.

Chapitre 9 - Conclusion

*« Dans un pays avec plusieurs Ethnies
Quand une seule Ethnie, monopolise le pouvoir
Pendant plusieurs décennies et impose sa suprématie!
Tôt ou tard, ce sera la Guerre Civile!
Le pouvoir absolu corrompt absolument
Le Président élu ne peut être élu indéfiniment
Un jour ou l'autre le peuple voudra un changement
Et alors ce sera la Guerre Civile »*

Alpha Blondy. 1998. « Guerre Civile ». *Yitzhak Rabin*, Une Musique, Paris.

Exposé depuis 2015 au débordement du conflit malien, puis depuis 2018 à une propagation continue de violence prenant la forme d'insurrections localisées réparties sur une large partie de son territoire, le Burkina Faso est aujourd'hui confronté à un conflit interne, hautement politisé et impliquant autant des groupes armés locaux que transnationaux, ainsi qu'à une crise humanitaire d'envergure. Tandis que les dynamiques conflictuelles se propagent sur l'ensemble des régions nigériennes frontalières au Burkina Faso et gagnent progressivement les régions frontalières de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Bénin et du Togo, l'État burkinabè devient de plus en plus isolé et ne parvient à contrôler de manière effective que les grandes agglomérations et le centre du pays, dont la prédominance politique et économique au cours des précédentes décennies a eu pour résultat la constriction des régions périphériques.

Autrefois considéré comme un modèle de stabilité et un laboratoire du développement international, depuis le début des années 2000 le pays a connu une forte croissance de son économie grâce au développement minier. Néanmoins, la superposition des crises politiques, sécuritaires et humanitaires menace aujourd'hui l'État burkinabè d'effondrement. En s'interrogeant sur la manière dont les dégradations de l'environnement engendrées par le développement minier, ainsi que les restrictions environnementales occasionnées par les aires naturelles protégées, ont favorisé l'émergence et alimenté la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso, cette thèse permet une compréhension d'une partie importante des facteurs multiples ayant conduit l'État burkinabè à sa situation actuelle. Cette thèse permet également d'accroître la compréhension de l'interconnexion et de la co-constitutivité des phénomènes sociaux et

environnementaux, et par conséquent des relations existantes entre l'environnement, les changements climatiques et les conflits armés.

Ce chapitre conclusif reviendra brièvement sur l'apport de l'interdisciplinarité et de la jonction des débats académiques appréhendant la relation entre les changements climatiques et les conflits armés, ainsi que la co-constitution de l'environnement et des sociétés humaines. Il mettra alors en exergue la manière dont la construction de l'approche analytique encadrant cette recherche, l'équilibre socio-environnemental, permet de réaliser ce croisement disciplinaire et de répondre à des problématiques centrales à la discipline des relations internationales, et plus spécifiquement des études de sécurité. Nous reviendrons par la suite sur la constitution des équilibres socio-environnementaux des communautés étudiées dans le cadre de cette recherche, avant de mettre en exergue la manière dont leur altération a affecté leurs structures socio-politiques, accru les griefs portés à l'encontre de l'autorité centrale et favorisé la rupture entre cette même autorité et les régions périphériques burkinabè. Nous aborderons enfin la manière dont les dégradations environnementales, et donc l'altération des équilibres socio-environnementaux, ont favorisé la propagation des dynamiques conflictuelles et l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés locaux et transnationaux au Burkina Faso.

Changements climatiques, conflits et constructions socio-environnementales

Cette recherche s'intègre au sein du débat portant sur les relations entre la dégradation de l'environnement et l'émergence de conflits armés. Cependant, elle se distancie volontairement de l'étude des changements climatiques afin de pallier le manque de

données disponibles et le caractère prospectif des phénomènes à étudier. En soutenant l'existence d'une relation entre la dégradation de l'environnement et les conflits armés, cette thèse prend le parti d'étudier directement les dégradations environnementales anthropiques issues de l'industrie extractive, participant aux altérations globales du climat et constituant un catalyseur des impacts sociaux et politiques contemporains des changements climatiques. En élargissant le débat aux approches du « sense of place » et de la co-constitutivité issues à la fois de la géographie humaine, de l'étude des systèmes complexes et socio-environnementaux, ou même des relations internationales, la construction théorique encadrant cette recherche appelle également à accorder une place plus conséquente aux dimensions normatives, aux constructions sociales et environnementales se situant au cœur des co-relations constituant à la fois l'environnement et les sociétés humaines.

Cet élargissement théorique et ce repositionnement ontologique semblent nécessaires en raison de l'apparente indissolubilité entre les oppositions disciplinaires et épistémologiques structurant le débat sur le nexus changements climatiques et conflits. Les divergences alimentant ce débat renvoient en effet à une certaine inintelligibilité entre les débats théoriques issus de deux disciplines scientifiques distinctes. D'un côté, les chercheurs qui soutiennent l'existence d'une relation entre les changements climatiques et les conflits semblent être plus influencés par la géographie politique et s'inscrivent dans la continuité des théories des systèmes complexes et des systèmes éco-sociologiques (SES), ou des études du développement. À l'inverse, les approches sceptiques quant à l'existence de facteurs conflictuels engendrés par les changements climatiques s'inscrivent clairement dans les débats classiques des relations internationales et adoptent des compréhensions

proches des perspectives libérales de la paix démocratique ou des perspectives néolibérales de la résilience.

Si la multiplication de débats interdisciplinaires sur des problématiques communes apparaît être une opportunité pour renforcer notre compréhension des phénomènes sociaux et contribuer à l'enrichissement des connaissances, la nature même de ces échanges académiques entraîne inévitablement une certaine difficulté de compréhension et d'échanges sur des enjeux théoriques faisant eux-mêmes l'objet de dissonances au sein de leurs débats intra-disciplinaires. D'autre part la problématique centrale au débat, s'interrogeant sur le potentiel facteur conflictuel des changements climatiques, induit en soi un raisonnement erroné. En effet, les guerres ou les violences ne devraient jamais être considérées comme le résultat d'un facteur unique ou d'une dynamique isolée. Les guerres et les violences, en tant que phénomènes sociaux, doivent être appréhendées à mesure de leur complexité, incluant plusieurs niveaux d'analyse, et renvoyant à une superposition de facteurs qui impliquent inévitablement différentes conséquences et explications.

Ainsi, et comme le suggèrent Buhaug et al (2014 : 10), il apparaît plus pertinent d'interroger sous quelles conditions et de quelles manières les changements climatiques, et plus globalement les dégradations environnementales, peuvent influencer l'émergence, ou contribuer à alimenter des dynamiques conflictuelles. Dans cette perspective, l'élargissement de la problématique à d'autres débats interdisciplinaires abordant les relations entre l'environnement et les sociétés humaines permet d'interroger la manière dont chaque société peut définir l'environnement et interagir avec son milieu naturel en fonction de ses propres constructions socio-environnementales. Et par conséquent

comment ces mêmes sociétés réagissent-elles face aux dégradations et altérations de ces mêmes constructions socio-environnementales ?

La construction analytique encadrant cette recherche répond ainsi dans un premier temps à la démarche d'Homer-Dixon et al. (2015) pour enrichir leur approche théorique par l'intermédiaire des théories des systèmes complexes. Elle rejoint également la préoccupation des auteurs axés sur l'étude des systèmes complexes sur la nécessité d'élargir le débat sur les relations entre l'environnement et les sociétés humaines à l'ensemble des disciplines issues des sciences sociales et humaines (Fish et al 2016 ; Masterson et al 2017). De même, elle s'inscrit dans la démarche d'auteurs issus des études de sécurité d'approfondir les dimensions normatives et co-constitutives liant les sociétés humaines à leur propre environnement (Fagan 2017 ; Pirages 2013 ; Ryfield et al. 2019). La dimension de co-constitutivité et d'interrelation entre les sociétés humaines et leurs environnements (Fagan 2017; Fish et al 2016; Masterson et al 2017; Ryfield et al. 2019) apparaît centrale et particulièrement enrichissante d'un point de vue théorique. Elle possède en effet la capacité de mettre en exergue le co-façonnement des dimensions matérielles, positivistes, de l'environnement, et ses dimensions normatives, issues des constructions sociales et environnementales des acteurs étudiés.

L'approche de la co-constitutivité permet en ce sens d'élargir les approches épistémologiques à même de saisir la complexité de la question environnementale et invite à reconsidérer les dimensions ontologiques sous-tendant l'analyse de l'environnement au sein des relations internationales, et plus largement des sciences sociales. Elle ouvre à une redéfinition non seulement de la représentation du monde par les sociétés humaines, de leurs rapports à l'environnement, mais également de l'origine, de la construction sociale,

culturelle et environnementale de cette représentation, et de la manière dont elle influe sur la relation à l'environnement et aux autres systèmes, sociétaux ou environnementaux qui le constituent.

L'équilibre socio-environnemental, cadre analytique de la co-constitutivité

Comme le soulignent Fagan (2017), McDonald (2013) et Pirages (2013), les relations et interdépendances entre les systèmes sociaux et environnementaux amènent inévitablement à interroger les notions d'équilibre et de déséquilibre. L'équilibre n'est alors pas conceptualisé comme un idéal à atteindre, une stabilité entre les systèmes, mais comme une balance dans les influences mutuelles exercées par chaque système enchevêtré. Il est alors important d'également comprendre l'équilibre entre les sociétés humaines et leurs environnements, l'équilibre socio-environnemental, en termes de déséquilibres, d'actions permanentes influençant l'un ou l'autre des systèmes pour le façonner à son image. Il apparaît ainsi essentiel d'intégrer aux modèles des systèmes socio-environnementaux, mis en avant par les modèles théoriques soutenant un lien entre changements climatiques et conflits (Homer-Dixon et al. 2015), non seulement la notion d'équilibre issue de l'approche de la co-constitutivité, mais également la dimension normative se situant au cœur de ce concept. L'insertion d'une dimension normative au sein du modèle de l'équilibre socio-environnemental permet en effet de souligner comment les représentations et interprétations du monde des différentes sociétés humaines façonnent leurs rapports à la nature ainsi que la définition physique de leur environnement et, dans une dimension co-constitutive, comment ce même environnement influe sur la construction sociale et culturelle de la représentation du monde.

En d'autres mots, cette dimension normative conjugée à l'approche de la co-constitutivité permet de mettre en évidence comment l'environnement peut être compris comme une construction sociale, ce qui est largement mis en avant par les travaux d'auteurs comme Descola (2002, 2006, 2015 et 2017), de Escobar (2004, 2008), de Hagberg, Gomgnimbou et Somé (1996) ou encore de Évariste (2001). Mais elle permet également de souligner et de comprendre la manière dont les sociétés humaines sont elles-mêmes des constructions environnementales. Il est en effet important de considérer que dans une perspective de façonnement mutuel, la modification d'un système environnemental par l'activité humaine génère automatiquement une altération de la relation entretenue entre la société humaine et l'environnement et va progressivement modifier la perception, l'interprétation de l'environnement par la société concernée. Dans cette perspective, l'environnement n'est pas uniquement perçu en termes de ressources et de climats déterminant les conditions de vie et de « développement » d'une société, mais revêt une part d'agentivité importante contribuant à façonner le rapport au monde et les structures socio-politiques des sociétés par lesquelles il est co-façonné. La notion d'équilibre socio-environnemental permet en cela d'accorder une place conséquente aux influences que possèdent les acteurs humains et non humains sur l'orientation de l'équilibre au sein duquel ils sont enchevêtrés.

Le concept d'équilibre socio-environnemental ne représente ainsi pas un idéal à atteindre, à conserver, ou à retrouver, il est simplement l'expression du façonnement mutuel entre les sociétés humaines et leurs environnements. Il est alors important de considérer les différents rapports de pouvoir, les inégalités, les mécanismes de distribution de l'autorité ainsi que des processus d'exclusions, qu'elles soient genrées, sociales,

politiques ou ethniques, incorporés dans ces équilibres socio-environnementaux et façonnés par les représentations du monde et les structures socio-politiques propres à chaque société. Ce développement théorique est nécessaire, il permet de réellement prendre en considération la subjectivité des ensembles socio-environnementaux et de la construction environnementale des rapports de pouvoir et structures socio-politiques propre à chaque système, ce que les modèles théoriques présentés par Homer-Dixon (1994) et Homer-Dixon et al. (2015) échouent à réellement intégrer.

L'approche de la co-constitutivité et des équilibres socio-environnementaux, sous le prisme d'une ontologie environnementale post-moderne, telle que présentée au sein de cette thèse, apparaît plus adéquate pour comprendre les liens existants entre les conflits armés et l'environnement. Cette approche permet non seulement d'appréhender les dimensions normatives et matérielles existant entre les sociétés humaines et l'environnement, mais de souligner également la manière dont les deux s'influencent et se façonnent mutuellement. Les implications épistémologiques de cette ontologie environnementale nous amènent alors à prendre en considération à la fois les dimensions structurelles physiques et sociales, les agentivités humaines et non-humaines, ainsi que la manière dont elles influencent les constructions environnementales des sociétés humaines.

Environnement, ressources et conflits au Burkina Faso

Tout au long de cette thèse, nous avons démontré comment l'altération des dimensions normatives et matérielles de l'environnement a contribué au délitement des variables politiques et à la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. En effet, les deux principaux foyers des violences du pays se situent au cœur des aires naturelles

protégées de la Réserve Sylvo-Pastorale et Partielle de Faune du Sahel et du complexe WAP. Au cours des précédentes décennies, ces espaces d'exclusions environnementales ont alimenté de nombreux conflits sociaux et violences localisées prenant racine dans la redéfinition des modalités socio-environnementales endogènes en raison de l'imposition de normes exogènes, ainsi que dans la prédation et de l'imposition violente de l'autorité entretenues par les agents de l'État en vertu de ces mêmes normes exogènes. En parallèle, en générant à la fois une concentration des dégradations socio-environnementales déjà amorcées par les changements climatiques, et des griefs portés à l'encontre de l'autorité centrale et des acteurs internationaux, la superposition du développement minier à ces conflits localisés a favorisé la propagation de dynamiques conflictuelles de plus grande ampleur à travers l'ensemble du territoire burkinabè.

L'intégration socio-environnementale des communautés rurales et périphériques du Burkina Faso doit être appréhendée à l'aune de leur dépendance au sous-secteur agricole, procurant autant les capacités de subsistance que les activités économiques de la majeure partie des populations burkinabè. Cette intégration socio-environnementale est également constitutive des dimensions interprétatives qui influent à la fois sur la définition des patrimoines culturels et des organisations sociales et politiques tout en déterminant les modalités d'accès au foncier, aux cultures agricoles, à la faune et à la flore. Les recherches de terrain menées dans le cadre de cette thèse confirment que le co-façonnement des dimensions physiques et normatives de l'environnement confère la légitimité aux structures sociales et politiques des communautés étudiées et en déterminent les modalités de distribution de l'autorité, d'accès et d'interaction à l'environnement.

Des spécificités que les anthropologues et sociologues spécialistes du Burkina Faso ont mises en avant depuis plusieurs décennies (Hagberg 2004; Hagberg, Gomgnimbou et Somé 1996; Héritier 1973, 1984 ; Izard 1986a, 1986b, 1992) en soulignant la construction des identités sociales et politiques de nombreuses communautés burkinabè autour d'une représentation du monde interconnectant profondément les interprétations de l'environnement, de la religion et les différents niveaux de distribution de l'autorité. Le rapport à la terre et à la gestion des ressources est alors étroitement lié aux dimensions normatives de l'environnement et confère la légitimité au pouvoir temporel garant de l'ordre politique. Dans une perspective similaire, autant les dimensions normatives que physiques de l'environnement influencent et déterminent l'intégration physique et les modalités d'accès à l'environnement, de propriété foncière, de gestion des litiges et de répartition des tâches agricoles ou socio-économiques en fonction des genres et des appartenances communautaires.

Les structures socio-politiques représentatives des autorités endogènes des différentes communautés étudiées, bien qu'affaiblies par le processus de mondialisation et de diffusion de l'ontologie moderne et des interprétations environnementales exogènes, demeurent une composante à part entière de la pratique contemporaine du politique et des interactions entretenues avec l'environnement au Burkina Faso, notamment au sein des communautés rurales. La régulation du rapport à l'environnement, de l'accès à la terre et aux ressources substantielles est demeurée jusqu'à l'imposition des codes fonciers et miniers, ainsi que de certaines régions des aires naturelles protégées, l'apanage des structures socio-politiques endogènes qui les déterminaient comme un bien collectif dont l'accès est attribué par l'autorité endogène. Qu'ils soient représentatifs des communautés mossies (sites de

Kalsaka et de Namissiguima), gourmantchées (Réserve de chasse Présidentielle de Pama), songhaïs (sites d'Inata et de Falagountou) ou peules (Réserve de chasse Présidentielle de Pama, sites d'Inata et de Falagountou), les équilibres socio-environnementaux des communautés étudiées renvoient à une interprétation différente des interrelations entre les sociétés humaines et l'environnement que les rapports modernes et occidentaux à la nature. Dans une perspective inverse, les constructions socio-environnementales burkinabè mettent l'emphase sur la dimension duale de l'environnement, à la fois normative et matérielle. Dans une compréhension endogène traditionnelle, la légitimité de l'autorité et le contrôle politique repose alors essentiellement sur la médiation avec la dimension immatérielle de l'environnement et l'accès à la terre.

Bien qu'au Burkina Faso les différentes communautés ethniques, sédentaires ou partiellement sédentarisées, partagent un ensemble de perceptions communes reposant sur des interprétations socio-environnementales proches et amenant à la définition des fondements de la société et du groupe social, les migrations climatiques issues des épisodes de sécheresses des années 1970 et 1980 ont contribué à la redéfinition des rapports démographiques, communautaires et politiques des régions périphériques du Burkina Faso. Les pressions foncières et l'érosion de certains équilibres socio-environnementaux suscités par ces migrations internes ont également contribué à renforcer le phénomène d'exclusion des communautés peules partageant les mêmes territoires, mais adoptant un équilibre socio-environnemental parallèle, devenant parfois concurrent avec celui des communautés sédentaires. La perception d'exclusion des communautés à sédentarisation partielle a été renforcée par les différentes stratégies de distribution de l'autorité centrale intégrées aux espaces d'exclusion environnementale et incarnées par la prédation et les exactions des

agents des Eaux et Forêts. Cette exclusion et cette concurrence entre les différents équilibres socio-environnementaux sont perçues dans les discours d'altérité entretenus par de nombreux acteurs interrogés et présentant la communauté peule comme différentes et externes à l'intégration socio-environnementale des communautés sédentaires.

Dans cette configuration, le boom minier survenant à partir de la fin des années 2000 et amenant à la multiplication de sites extractifs industriels, générant une profonde dégradation des écosystèmes et dont les répercussions sont perceptibles des dizaines de kilomètres au-delà des sites d'exploitation, a fortement accentué l'altération des équilibres socio-environnementaux générée par les changements climatiques et a constitué un catalyseur de leurs impacts sociaux et politiques. À l'inverse, alors qu'elles permettent la protection des espèces animales et la régénération du couvert végétal, les aires naturelles protégées doivent également être considérées comme contribuant aux altérations des équilibres socio-environnementaux. D'une part, en imposant des normes et modalités exogènes d'accès à l'environnement, elles génèrent l'exclusion des structures socio-politiques endogènes. Et d'autre part, elles contribuent à la politisation et à la modification de la distribution des ressources en étant encadrées par des forces de l'ordre profitant de leur position pour exercer une prédation violente à l'encontre des populations dépendant de l'accès à l'environnement. De même, la multiplication des aires naturelles protégées et des sites extractifs industriels contribuent fortement à la pression foncière de régions déjà contraintes par le déséquilibre existant entre leur dynamisme démographique et leurs capacités en ressources substantielles. Enfin, en se superposant aux réformes du code foncier, les normes exogènes régulant l'exclusion environnementale des aires naturelles protégées et la législation minière encadrant les modalités d'extraction et d'accaparement

des terres nécessaire au développement minier, viennent renforcer l'altération des dimensions normatives inscrites au cœur des équilibres socio-environnementaux endogènes et accentuer l'érosion de leurs structures socio-politiques.

Si les dégradations normatives les plus évidentes de l'environnement sont sans aucun doute la destruction physique des lieux de culte, ou des composantes environnementales revêtant des significations culturelles et établissant le lien avec le monde de l'invisible, il est important de souligner que la dégradation des dimensions physique de l'environnement affecte également les structures sociales, politiques et économiques des communautés riveraines. L'un des aspects les plus marquants de cette transformation normative est la privatisation et la financiarisation du foncier, soutenue par le processus de compensation financière palliant les expropriations accompagnant le développement minier. Elle génère alors autant une appropriation individuelle de la terre, au détriment des régimes collectifs antérieurs, un sentiment de spoliation perçu par certains membres de la communauté, voire parfois par des communautés entières, que l'érosion de la légitimité politique et des rapports de pouvoir inscrits dans le rapport dual à la terre et les constructions socio-environnementales endogènes.

Le sentiment de spoliation, exprimé comme de la frustration par les personnes interrogées dans le cadre de cette recherche, est d'autant plus fort que les processus d'expropriation et de compensation financière sont volontairement établis sur le flou existant du régime de propriété foncière sur lequel repose l'entente. Alors que les populations riveraines négocient pour un dédommagement temporaire à l'issue duquel le droit d'exploitation de la terre leur sera rendu, les compagnies minières font signer des documents juridiques actant de la vente définitive de la propriété individuelle de la terre.

Ainsi les ententes de principe avec les communautés riveraines sont initialement formulées et approuvées à l'oral, avant d'être retranscrites en d'autres termes et modalités en français, une langue qui n'est pas forcément parlée et encore moins lue par les populations rurales.

De même, au-delà d'engendrer une profonde destruction et mutation des dimensions physiques de l'environnement, le processus minier doit être compris comme étant par essence un moteur de mutation socio-économique. S'il peut être présenté comme pourvoyeur d'emplois, ou dans une perspective macro-économique comme projet de développement, le modèle qu'il importe repose sur le salariat et la spécialisation de ses ouvriers. Une perception pouvant être antinomique avec les activités traditionnellement occupées par les communautés riveraines des sites extractifs et qui ont été amputées par le développement minier. De même, alors que seule une faible partie des populations ayant perdu leurs activités économiques parviennent à retrouver un emploi dans la mine, ce dernier doit être considéré comme temporaire, lorsqu'il n'est pas proposé en termes de contrats journaliers. Cette déformation des tissus socio-économiques se répercute principalement sur les plus jeunes désormais exclus de la perspective d'accéder à l'exploitation agro-pastorale ou à l'exploitation aurifère artisanale et ne possédant parfois pas d'autre alternative que l'émigration.

Cette altération des équilibres socio-environnementaux affecte profondément les structures socio-politiques des communautés étudiées et influe autant sur la représentation de l'autorité centrale que sur l'exercice local du politique. Les cas étudiés dans le cadre de cette recherche présentent un continuum allant d'une rupture totale amenant à l'émergence d'un conflit armé avec l'autorité centrale, le cas des communautés riveraines du site d'Inata et de la Réserve de chasse présidentielle de Pama, au renforcement du contenu politique

local et à une certaine résilience face aux dynamiques conflictuelles régionales, le cas des sites d'Essakane et de Kalsaka. Dans les cas des sites d'Inata et de la Réserve de chasse présidentielle de Pama, présentant une dynamique conflictuelle soutenue, les violences sont alimentées par les stratégies antérieures de distribution de l'autorité, construites autour de pratiques de prédatons économiques et d'un usage excessif de la force, ainsi que par la redéfinition des équilibres socio-démographiques issue des migrations climatiques internes engendrées par les grandes sécheresses des années 1970-1980.

À l'opposé, les sites de Kalsaka, ne présentant pas de dynamiques conflictuelles, et d'Essakane, ne présentant des dynamiques conflictuelles que modérées, témoignent d'un renforcement du contenu politique local et d'une certaine résilience face aux dynamiques conflictuelles régionales. Il apparaît que l'engagement des représentants politiques locaux contre l'autorité centrale pour faire valoir le droit des communautés impactées par les dégradations environnementales a contribué au renforcement de l'appropriation des structures politiques locales par les communautés riveraines et à une plus grande cohésion face à la propagation constante des dynamiques conflictuelles. Enfin, le site de Karma impactant la commune riveraine de Namissiguima, présente une situation hybride où l'altération de l'équilibre socio-environnemental a engendré de fortes mobilisations et actions parfois violentes contre le site minier et les représentants de l'autorité centrale. Alors que la commune de Namissiguima est de plus en plus exposée aux violences et à l'influence des groupes armés, une partie de la population a fait part de sa frustration quant aux dégradations environnementales et a directement évoqué la possibilité de se rapprocher des groupes armés concurrençant l'autorité et la légitimité du pouvoir central si ses représentants locaux ne parvenaient pas à faire valoir leurs droits.

Il est cependant important de préciser que même lorsque le renforcement du contenu local peut être constaté sur des sites profondément impactés par les dégradations environnementales, certains membres des communautés continuent de subir des prédatons et exactions générées à la fois par le développement minier et l'encadrement violent des aires naturelles protégées. Elles expriment alors toujours des griefs et frustrations à l'encontre de l'autorité centrale et de ses représentants, d'autant plus lorsque l'État est perçu comme ne possédant ni la capacité ni la volonté de préserver leur accès à l'environnement et de défendre leurs droits. En suscitant non seulement la paupérisation et la déstructuration des communautés riveraines, mais en accentuant également la perte de légitimité de l'autorité centrale, l'altération des équilibres socio-environnementaux constitue un facteur déterminant de l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés.

Les violences et la propagation constantes des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso sont alors alimentées par des conflits environnementaux et politiques localisés, eux-mêmes suscités par la profonde altération des équilibres socio-environnementaux. La dégradation sécuritaire du Burkina Faso trouve en effet ses racines dans l'affaiblissement constant des conditions socio-environnementales des populations, ainsi que leur défiance croissante envers l'État burkinabè. Cette perception est autant suscitée par la violence et la prédation caractérisant l'encadrement des aires naturelles protégées que par la multiplication des sites extractifs sur le territoire burkinabè. Cet état de fait est parfaitement mis en exergue par les attaques ciblées et répétées depuis l'apparition des violences à l'encontre des agents des Eaux et Forêts et des entreprises minières internationales.

En instrumentalisant les exactions commises par l'autorité centrale, ainsi que l'altération des équilibres socio-environnementaux, les groupes armés accroissent leurs bassins de recrutement auprès des populations et renforcent leur insertion au sein des tissus socio-politiques endogènes. Ces groupes armés mettent à profit l'altération des équilibres socio-environnementaux endogènes pour étendre leurs zones d'influences et la capacité de leurs réseaux informels de distribution de l'autorité, mais aussi pour renforcer leur légitimité en proposant des modalités alternatives d'accès à l'environnement. L'insertion et l'accroissement des bassins de recrutement des groupes armés ne reposent pas sur leur capacité à exercer un contrôle territorial effectif ou des représailles violentes à l'encontre des populations, mais au contraire sur leur habilité à répondre aux attentes et besoins des populations, et notamment aux griefs exprimés à l'encontre de l'État en raison des exactions commises par les acteurs lui étant associés, que cela soit les agents des Eaux et Forêts ou les acteurs économiques internationaux.

Les groupes armés concurrençant l'autorité et la légitimité de l'État appellent alors directement les populations subissant les impacts socio-environnementaux du développement minier et des aires naturelles protégées à se réapproprier leurs terres et deviennent les nouveaux garants et régulateurs de l'accès à l'environnement. Initialement alimentés par des dynamiques micro-conflictuelles enracinées autour d'enjeux socio-environnementaux, on observe actuellement que ces conflits localisés se sont progressivement transformés en insurrections périphériques, avant de muter en un conflit asymétrique d'ampleur nationale soutenu par l'intervention d'acteurs externes concurrençant directement l'autorité et la légitimité du pouvoir central.

Si le renversement du régime de Blaise Compaoré et le repositionnement du conflit malien au cœur de la région des trois frontières ont contribué à l'ouverture de fenêtres d'opportunité amenant à la propagation des dynamiques conflictuelles régionales au Burkina Faso, ainsi qu'à la rupture violente entre l'État burkinabè et ses populations reléguées en périphérie, les griefs socio-environnementaux ont ainsi fortement contribué à l'expansion des bassins de recrutement des groupes armés. Dans cette perspective, alors que l'altération des équilibres socio-environnementaux est responsable du déficit de légitimité de l'autorité centrale et des acteurs économiques internationaux, l'apparition de fenêtres d'opportunité doit être considérée autant pour les intervenants externes que pour les populations lésées par l'action délétère de leur propre gouvernement. Ces dernières peuvent alors percevoir dans le conflit ouvert à l'encontre de l'autorité centrale un moyen de non seulement mieux gérer leur exposition aux violences suscitées par les exclusions environnementales et le développement minier, mais également une opportunité de rééquilibrer les rapports de force avec l'autorité centrale et de redéfinir leurs propres modalités d'accès à l'environnement.

Réponse à la problématique et aux questions de recherche

En nous appuyant sur les schématisations retranscrivant les différents co-façonnements et co-relations inscrits au cœur de l'approche théorique de l'équilibre socio-environnemental, construites dans le cadre de cette recherche, nous pouvons alors soutenir que les dégradations environnementales engendrées par le développement minier, ainsi que les exclusions environnementales suscitées par les aires naturelles protégées, ont fortement contribué à l'émergence et la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso.

L'altération des équilibres socio-environnementaux a en effet contribué à accentuer les antagonismes, déjà existant en raison de la « mauvaise présence » de l'État, entre les communautés périphériques et le pouvoir central. Fortement associée à l'insertion forcée et à l'accompagnement du développement minier au sein des régions périphériques, l'autorité centrale a ainsi également pâti de l'altération des équilibres socio-environnementaux. D'une part, car son incapacité à garantir la pérennité des cadres de vie de ses populations, ainsi qu'à encadrer de manière restrictive le développement minier, remet en cause sa légitimité dans la représentation et la défense de ses citoyens, mais également sa capacité régaliennne à contrôler de manière effective son territoire. Et d'autre part, car la déstructuration même des équilibres socio-environnementaux affecte les constructions politiques endogènes sur lesquelles se sont construits l'État postcolonial ainsi que les mécanismes de distribution de l'autorité et de contrôle des périphéries par le pouvoir central.

En effet, nous pouvons observer dans un premier temps qu'il existe au Burkina Faso un ensemble de perceptions, de constructions socio-environnementales communes partagées par les différentes communautés ethniques, qu'elles soient sédentaires ou partiellement sédentarisées, et reposant sur une interprétation duale enchevêtrant les dimensions physiques et normatives de l'environnement. Les équilibres socio-environnementaux construits autour de ces interprétations dépassent alors la compréhension de l'environnement en termes de services et d'accès à des ressources matérielles. Ils confèrent en effet à la fois une dimension spirituelle et une légitimité politique aux structures de pouvoir construites autour de leurs régulations ainsi que de la définition des modalités d'accès et d'exclusion à l'environnement. Les équilibres socio-environnementaux doivent

en cela être compris comme étroitement associés au processus de construction et à la stabilité des structures sociopolitiques étudiées. Nous observons que la dégradation autant des dimensions physiques que normatives de l'environnement génère un phénomène d'altérations successives, en cascade, sur l'organisation sociopolitique et sur la cohésion de la communauté, et notamment des communautés rurales ou reléguées en périphérie.

Dans cette perspective, l'altération des équilibres socio-environnementaux, qu'elle soit générée par la destruction de l'environnement ou des exclusions environnementales, engendre à la fois des reconfigurations spatiales des lieux de vie, une concurrence sur l'accès à l'environnement, une redéfinition des normes et modalités d'accès à l'environnement, ainsi qu'une menace sur la pérennité même des écosystèmes locaux ou régionaux. Ces phénomènes viennent se superposer et accroître les tensions et les altérations des équilibres socio-environnementaux engendrées par les processus de pression foncière, d'accaparement des terres et de raréfaction des ressources environnementales issues des migrations et changements climatiques. Comme nous avons pu le constater au sein de cette thèse, la modification des habitudes et modes de vie des communautés riveraines, ainsi que de leurs structures sociopolitiques, génère une redéfinition de leurs interprétations mêmes de l'interrelation entretenue avec le lieu et l'espace, et par extension avec les dimensions normatives de l'environnement.

Ainsi, nous pouvons observer que l'altération des équilibres socio-environnementaux engendre une remise en question et une perte de légitimité des structures de pouvoir et de distribution de l'autorité, ainsi que des normes et régimes sur lesquels reposent les institutions endogènes et les modalités d'accès et de gestion des ressources environnementales. Les dégradations ou exclusions environnementales générées par le

développement minier ou l'encadrement des aires naturelles protégées viennent alors se superposer aux transformations normatives engendrées par les reformulations des codes fonciers et la création de la législation minière, qui viennent non seulement désacraliser la terre, mais également la dépolitiser. Cette altération des constructions socio-environnementales affecte non seulement les structures sociopolitiques, mais remet également en question l'intégration des pratiques sociales et des activités économiques au sein des communautés riveraines. Elle est alors perçue comme fortement préjudiciable par les communautés riveraines qui établissent une relation directe entre les dégradations de l'environnement, la mutation des tissus socio-économiques et la dégradation de leurs conditions de vie. La transformation des rapports sociaux, ainsi que l'émigration des populations les plus jeunes, contribue à la redéfinition des interrelations et constructions socio-environnementales, et par extension à l'érosion des normes et institutions qui reposaient sur ces dernières, ainsi qu'à la déformation des représentations sociales et rapports politiques internes aux communautés riveraines.

Les dégradations physiques des deux dimensions de l'environnement et l'imposition de nouvelles normes et modalités de gestion des ressources environnementales viennent alors accroître les ruptures observées entre de nombreuses provinces burkinabè reléguées à la périphérie et les représentants de l'autorité centrale. Cette rupture érode davantage la légitimité du gouvernement burkinabè qu'elle s'accompagne de pratiques de prédatons économiques et d'un usage excessif de la violence, qui tous deux constituent l'une des principales sources des dynamiques conflictuelles auxquelles est actuellement confronté le Burkina Faso. Cette rupture doit être également comprise comme résultante de l'altération

des équilibres socio-environnementaux locaux, aussi bien en raison du développement minier que de l'encadrement arbitraire des aires naturelles protégées.

La déstructuration des tissus sociopolitiques, le délitement du contenu politique et la reconfiguration des structures endogènes de légitimité politique qui en résultent affectent profondément la perception de l'autorité centrale et l'adhésion non seulement à ses réseaux de distribution de l'autorité, mais également à sa cohésion sociale et politique en tant qu'État. Dans cette perspective, les facteurs environnementaux et fonciers doivent alors être compris comme l'une des premières causes de la dégradation sécuritaire. Les dégradations ou exclusions environnementales issues du développement minier ou des aires naturelles protégées affectent d'autant plus la légitimité de l'autorité centrale, que l'État burkinabè est perçu comme ne possédant ni la capacité ni la volonté de pérenniser les équilibres socio-environnementaux de ses propres communautés. Dans cette perspective, l'altération des équilibres socio-environnementaux entraîne l'affaiblissement des mécanismes de distribution de l'autorité et accélère la mutation des modalités d'accès aux ressources initialement définies par les structures sociopolitiques endogènes, et par extension une déformation et une réorganisation des tissus sociaux, politiques et économiques.

Ainsi, l'affaiblissement constant des conditions socio-environnementales des populations burkinabè, et notamment des communautés riveraines des aires naturelles protégées ou des sites extractifs, a contribué à l'érosion progressive de la légitimité de l'État et de la rupture apparue avec certaines populations. À l'inverse, les groupes armés et criminels concurrençant l'autorité et la légitimité de l'État burkinabè profitent de l'altération des équilibres socio-environnementaux afin de se positionner en tant

qu'alternative possible au pouvoir central de Ouagadougou et ses réseaux de distribution de l'autorité. En instrumentalisant ou proposant une médiation des conflits politiques et environnementaux, allant parfois jusqu'à proposer des modalités alternatives d'accès à l'environnement, ces groupes armés ou réseaux criminels parviennent autant à renforcer leur légitimité que leur insertion sociale et territoriale et par conséquent accroissent leurs bassins de recrutement.

Il est à ce sujet important de souligner que si les estimations du nombre de combattants ayant rejoint les groupes armés transnationaux peuvent varier de plusieurs centaines à plusieurs milliers, en fonction des périodes et des sources sécuritaires, il apparaît inadéquat, autant pour des raisons éthiques qu'analytiques, d'essayer de recenser le nombre de personnes impliquées dans les dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. En effet, d'un point de vue éthique cela demanderait soit d'interroger des personnes repenties ou en détention et donc de ne pas être en mesure d'obtenir leur libre consentement, ou d'adresser des questions qui porteraient considérablement atteinte à la sécurité des participants à cette étude, ainsi que celle des enquêteurs. D'un point de vue analytique, il apparaît également inapproprié d'évaluer l'effectif ou le nombre exact de personnes rejoignant les groupes armés transnationaux. D'une part, car les données récoltées au cours du terrain de recherche tendent à démontrer que les populations prenant les armes pour s'opposer à l'État central burkinabè ne combattent pas pour des grandes filiales du djihadisme international, mais s'engage en fonction de leurs propres contextes sécuritaires et politiques et en suivant des figures inscrites au sein des structures de pouvoir et des réseaux locaux de distribution de l'autorité. D'autre part, comme souligné tout au long de cette thèse, les dynamiques conflictuelles, les exactions et violences commises ainsi que la transformation graduelle de

l'économie informelle en une économie conflictuelle sont le fruit d'une superposition d'acteurs autant issus des communautés locales, du banditisme, de la criminalité transnationale que des groupes armés transnationaux. Ainsi, de nombreux auteurs de violences ou de combattants inscrits dans des cellules localisées apparaissent comme des acteurs prenant part au conflit de manière circonstancielle, en fonction des évolutions de leurs propres contextes sécuritaires et politiques, ou des opportunités sociales et économiques offertes par le contexte conflictuel.

Pour conclure, il apparaît alors qu'en constituant un catalyseur des impacts sociaux et politiques des changements climatiques, autant le développement minier que les aires naturelles protégées contribuent ainsi à la propagation des dynamiques conflictuelles maliennes au Burkina Faso et à la transformation des conflits localisés en insurrections périphériques d'ampleur nationale.

Enjeux théoriques, analytiques et contribution à l'avancement de la connaissance

Cette thèse permet de renforcer la compréhension des liens entre l'environnement et les conflits et d'enrichir la connaissance des enjeux environnementaux globaux et locaux au sein des différentes approches des relations internationales et des études de paix et de sécurité. Dans une perspective analytique, cette thèse apporte un éclairage nouveau sur la propagation des dynamiques conflictuelles maliennes à l'ensemble de la sous-région, la transformation de conflits localisés à des insurrections périphériques d'envergure nationale au Burkina Faso, ainsi que sur les mécanismes pouvant amener à l'ancrage d'un conflit transnational asymétrique au Sahel. Cette recherche met en avant le rôle, connu par les observateurs nationaux et internationaux, des aires naturelles protégées dans la propagation

des dynamiques conflictuelles et dans les mécanismes amenant à la rupture violente avec les représentations de l'autorité centrale au Burkina Faso, mais également au Bénin, au Niger et en Côte d'Ivoire. De même, cette thèse constitue un apport essentiel et jusqu'à présent sous-estimé du rôle du développement minier dans l'émergence et la propagation des dynamiques conflictuelles au Burkina Faso. Elle contribue en cela à l'accroissement des connaissances sur les liens existants entre l'exploitation des ressources naturelles et les conflits armés, et notamment du rôle central joué par les impacts socio-environnementaux des industries extractives.

Dans une perspective théorique, cette thèse permet de soutenir le lien existant entre la dégradation de l'environnement et les conflits armés. En développant une analyse de quatre cas de dégradation de l'environnement par l'industrie extractive et de deux cas d'exclusion environnementale par la constitution d'espaces de protection de la nature, la base empirique de cette recherche permet d'enrichir le débat portant sur le nexus environnement et conflits par une étude qualitative approfondie et mettant en avant les propres appréhensions sociales, politiques et environnementales des populations concernées par les violences. Un apport qui apparaît essentiel au vu des analyses quantitatives et historiques constituant jusqu'à présent la principale base empirique du débat et n'offrant qu'une compréhension limitée des mécanismes pouvant favoriser l'émergence ou alimenter des dynamiques conflictuelles.

Cette recherche soutient dans cette perspective que l'altération de la co-relation entre les sociétés humaines et leurs environnements, et par extension les changements climatiques, doit être comprise comme un facteur conflictuel. Dans cette perspective c'est la variable socio-environnementale, et non exclusivement politique, qui doit être

considérée comme prédominante. Cette appréhension prend le contre-pied de plusieurs recherches rejetant un lien entre les changements climatiques et les conflits armés en affirmant que la variable politique, constituée par l'initiative et la résilience des sociétés humaines, demeure la seule variable à même d'influer sur la gestion des ressources naturelles et donc des enjeux sociaux, économiques et politiques générés par les changements climatiques (Buhaug et Gleditsch 2008 ; Buhaug et al. 2014; Gleditsch 2012). À l'inverse, cette recherche soutient que ce sont les interprétations et les représentations sociales de l'environnement qui influent à la fois sur les constructions socio-politiques endogènes et les actions des acteurs autant endogènes qu'exogènes des sites extractifs et aires naturelles protégées constituant le terrain de recherche de cette thèse. Dans cette configuration, les conditions et enjeux environnementaux façonnent les conditions initiales et l'évolution des structures sociales et politiques, et par extension la variable politique, ainsi que les enjeux de gouvernance, de distribution et de contrôle de la ressource et les rapports de pouvoir qui y sont afférant.

En soutenant que ce sont les schèmes de pensée ainsi que les référents idéologiques, culturels et spirituels issus des sociétés humaines qui permettent l'appréhension et la définition du monde non humain qui les entoure, ainsi qu'en apportant une place conséquente aux dimensions normatives de l'environnement, cette recherche apporte également un pendant post-positiviste aux modèles analytiques conceptualisant un rapport linéaire entre les changements climatiques et les conflits armés (Homer-Dixon et al. 2015). En effet, cette recherche permet de soutenir que les représentations normatives façonnent l'appréhension sociale de l'environnement. Elles en déterminent les modalités d'accès, d'échange et d'utilisation de l'environnement et définissent son façonnement physique.

Il est cependant important de rappeler qu'un conflit ne devrait jamais être appréhendé comme un phénomène simple, possédant des facteurs de causalités uniques et linéaires. Comme tout phénomène social ou politique, un conflit, et d'autant plus un conflit armé, devrait toujours être considéré comme étant par essence une superposition, une rencontre de plusieurs facteurs et conditions préalables à l'émergence et la propagation des violences.

Dans cette perspective et dans le cadre spécifique de l'analyse des causes socio-environnementales des conflits, l'approche de l'équilibre socio-environnemental permet à la fois de donner toute la considération des causes et conditions structurelles constituant le plan large de l'analyse, tout en accordant une importance particulière à la manière dont les agents, les acteurs autant humains que non humains, agissent en fonction de leurs constructions socio-environnementales et des opportunités qu'ils saisissent pour redéfinir les conditions structurelles, l'équilibre socio-environnemental, en leur faveur.

Dans un contexte propre au Burkina Faso, il est ainsi important de préciser que d'autres facteurs majeurs sont essentiels à l'explication et la compréhension du conflit armé en cours, tels que les stratégies de distribution de l'autorité façonnées par plusieurs décennies d'un pouvoir politique hautement centralisé et détenu par l'armée, la rupture des réseaux de patronage et du système de légitimation politique engendrée par le renversement du régime, ainsi que la superposition des réseaux du banditisme et de la criminalité transnationale à ceux du terrorisme transnational. Les dynamiques conflictuelles actuellement en cours au Burkina Faso doivent également être comprise dans un contexte régional, ouest-africain, conjuguant à la fois une pression anthropique croissante sur des systèmes environnementaux hautement fragilisés par les changements climatiques, une forte mobilité à la fois des populations et des groupes liés au terrorisme et à la criminalité

transnationale, ainsi que l'érosion constante de la légitimité des autorités centrales issues de l'État postcolonial, assimilé à la prédation économique et politique.

Ce même contexte régional doit lui-même être contextualisé en fonction des rapports de dépendance propres à la scène politique mondiale et plaçant les États de l'Afrique de l'Ouest dans une position de subordination par rapport aux puissances minières, qu'elles soient nationales ou constituées d'acteurs économiques privés. Ces acteurs qui exploitent de manière non responsable les ressources naturelles au détriment des populations riveraines, des normes sociales et environnementales en vigueur dans leurs propres pays, de la destruction irrémédiable des écosystèmes, des conséquences socio-environnementales sur le long terme, du respect des droits de la personne et du coût réel de l'exploitation minière. Ils favorisent au contraire une exploitation intensive et à court terme des ressources naturelles afin d'en optimiser les revenus matériels, issus de l'exploitation physique, et spéculative, issus de l'exploitation financière. De plus amples recherches seraient ainsi nécessaires pour évaluer la responsabilité à la fois du développement minier et des exclusions environnementales générées par les aires naturelles protégées dans les autres pays de la sous-région actuellement exposée à la propagation des dynamiques conflictuelles, tels que le Niger, le Nigéria, le Bénin, le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire ; ainsi que sur les responsabilités pénales des acteurs favorisant la propagation de ces violences et d'atteintes massives aux droits de la personne par la perpétration répétée de crimes environnementaux.

En effet, si un crime environnemental est défini comme affectant les droits de la personne ainsi que la pérennité des systèmes socio-environnementaux (Skinnider 2011 : 1-10) et contrevenant aux lois nationales des pays subissant les dégradations des ressources

naturelles (Rose 2016 : 324-325), il apparaît nécessaire d'élargir cette notion à la violation des normes et législations des pays d'origine des acteurs économiques privés impliqués dans l'exploitation des ressources naturelles au sein de pays en voie de développement. D'autant plus que, comme le met en exergue cette recherche, nous pouvons observer une forte corrélation des crimes environnementaux perpétrés au Burkina Faso avec l'émergence et l'accentuation de conflits armés et donc d'atteintes graves aux droits de la personne et la perpétration de crimes de guerre définis en tant que crimes internationaux.

Dans une perspective similaire, alors que la propagation des enjeux sécuritaires sahéliens vers les pays côtiers du Golfe de Guinée apparaît inéluctable, l'influence et les représentations sociales, religieuses et politiques des acteurs transnationaux implantés au Sahel se diffusent d'ores et déjà largement par l'intermédiaire des routes de transhumance, des routes commerciales et migratoires de la sous-région. De même, plusieurs conflits fonciers et tensions accrues entre communautés sédentaires agricoles et communautés semi-nomades pastorales sont constatés depuis plusieurs années autant en Côte d'Ivoire, au Togo, qu'au Bénin (Guichard 1990 ; Pierre 2015 ; Diallo 1995 ; Koudzo 2015 ; Speight 2017 ; Thiou 1993, 2003 ; Yoman 2016). En parallèle les instabilités politiques pouvant être liées aux échéances électorales et à la contestation des régimes politiques au Burkina Faso, au Niger, en Côte d'Ivoire, au Togo et au Bénin, pourraient accroître le déficit de légitimité des États postcoloniaux et ouvrir de nouvelles fenêtres d'opportunité à la fois pour les groupes armés et pour les acteurs nationaux concurrençant ou rejetant l'autorité des régimes en place.

La perte graduelle du contrôle effectif de leurs territoires par les autorités burkinabè et nigériennes, la porosité des frontières et l'instabilité politique ajoutées à l'importance des

trafics transnationaux, ainsi que de l'exploitation informelle des ressources aurifères et diamantifères dans la sous-région, laissent entrevoir une évolution en cours des dynamiques conflictuelles vers l'ancrage de mécanismes de prédation économique et d'autofinancement du conflit similaires à la situation qui peut être observée dans l'est de la République Démocratique du Congo depuis le début des années 2000. Pour approfondir la connaissance de ces phénomènes et développer des programmes d'aide au développement, ainsi que des réponses politiques et stratégiques à même de les anticiper, il apparaît essentiel d'accroître les recherches sur plusieurs axes dont le potentiel ancrage d'un conflit asymétrique transnational en Afrique de l'Ouest et au Sahel ; le renforcement observé des réseaux criminels et de trafics transnationaux ; ainsi que l'instabilité et la contestation interne des régimes politiques de la sous-région.

Bibliographie

- Acharya, Amitav et Barry, Buzan. 2007. « Why is there no non-Western international relations theory ? An introduction », *International Relations of the Asia-Pacific*, vol. 7, pp 287-312.
- Ackerley, Duncan ; Ben B. B. Booth ; Sylvia H. E. Knight ; Eleanor J. Highwood ; David. J. Frame, Myles R. Allen et David P. Rowell. 2011. « Sensitivity of twentieth-century Sahel rainfall to sulfate aerosol and CO₂ forcing », *Journal of Climate*, vol. 24, n°19, pp 4999–5014.
- Agence de presse africaine. 2017. « Exploitation minière au Burkina : une marche à Fada N’gourma (Est) pour la prise en compte des prestataires locaux. » Publié sur le site apanews.net le 9 mars 2017 <http://apanews.net/index.php/fr/news/exploitation-mini%C3%A8re-au-burkina-une-marche-a-fada-ngourma-est-pour-la-prise-en-compte-des-prestataires-locaux>
- Airault, Pascal. 2018. « Roch Kaboré: « Le Burkina Faso n’a pas de problème interreligieux. Mais il y a des minorités illuminées » ». Publié sur le site lopinion.fr le 11 juillet 2018 <https://www.lopinion.fr/edition/international/roch-kabore-burkina-faso-n-a-pas-probleme-interreligieux-il-y-a-154698>
- Alex, Bastien. 2015. « La défense face aux défis du dérèglement climatique », dans François Gemenne (dir.). *L’enjeu mondial : l’environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 215-226.
- André, Géraldine. 2007. « Écoles, langues, cultures et développement. Une analyse des politiques éducatives, linguistiques et culturelles postcoloniales au Burkina Faso ». *Cahiers d’études africaines* vol.1, n°186, p. 221-248.
- Assanvo, William ; Baba, Dakono ; Lauri-Anne, Théroux-Bénoni, Ibrahim, Maïga. 2019. “Violent extremism, organized crime and local conflicts in Liptako-Gourma”, West Africa Report, December 2019, 24 p.
- Aradau, Claudia. 2004. « Security and the Democratic Scene: Desecuritization and Emancipation ». *Journal of International Relations and Development*. vol. 7, n°4, pp388-413.
- Arsenault, Julien. 2019. « Burkina Faso : 37 morts dans l’attaque d’un convoi d’une minière montréalaise », *La Presse*, publié en ligne le 6 novembre 2019 <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/201911/06/01-5248585-burkina-faso-37-morts-dans-lattaque-dun-convoi-dune-mini%C3%A8re-montrealaise.php>
- Ayad, Christophe. 2017. « Le président burkinabé met en cause les « collusions » de son prédécesseur avec les djihadistes », *Le Monde*, publié en ligne le 6 novembre 2017,

https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/11/06/le-president-burkinabe-met-en-cause-les-collusions-de-son-predecesseur-avec-les-djihadistes_5210917_3212.html

- Balima, Jacques Théododore. 2016. « Budget de l'État 2017 : 2036 milliards en recettes, 2455 en dépenses, 418 recherchés », *Le Faso*, publié en ligne le 15 décembre 2016, <https://lefaso.net/spip.php?article74739>
- Barnett, Jon. 2007. « Environmental security and peace ». *Journal of Human Security*, vol. 3, n°1, pp 4-16
- Bayart, Jean-François. 2008. « Hégémonie et coercition en Afrique subsaharienne. La « politique de la chicotte » ». *Politique africaine*, vol. 2, n°110, pp 123-152
- Beaumont Peter. 1997. « Water and armed conflict in the Middle East—Fantasy or Reality? ». Dans Gleditsch NP (ed) *Conflict and the environment*. Kluwer Academic Publishers, Dordrecht, pp 355–374
- Berkes, Fikret ; Carl, Folke et Johan Colding. 1998. *Linking social and ecological systems: management practices and social mechanisms for building resilience*. Cambridge University Press, Cambridge, UK
- Bigo, Didier. 2015. « L'environnement au prisme de l'écologie, du risque et de la catastrophe », dans François Gemenne (dir.). *L'enjeu mondial : l'environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 193-204
- Binningsbø, Helga ; Malmin, Indra de Soysa et Nils Petter, Gleditsch. 2007. « Green Giant or Straw Man ? Environmental Pressure and Civil Conflict, 1961-99 ». *Population and Environment*, vol 28, n°6, pp 337-353
- Boas, Ingrid et Delf, Rothe. 2016. « From conflict to resilience ? Explaining recent changes in climate security discourse and practice ». *Environmental Politics*, vol. 25, n°4, pp 613-632
- Bodin, Örjan et Jon, Norberg. 2005. « Information Network Topologies for Enhanced Local Adaptive Management ». *Environmental Management*, vol. 35, n°2, pp 175-193
- Bohbot, Joseph. 2017. « L'orpaillage au Burkina Faso : une aubaine économique pour les populations, aux conséquences sociales et environnementales mal maîtrisées ». *EchoGéo*, vol.24, Octobre/Novembre 2017. 20 p.
- Bookchin Murray. 1977. « The Concept of Ecotechnologies and Ecocommunities ». *Habitat*, vol. 2, n° ½, pp 73-85

- Bookchin Murray. 1993. *Une société à refaire. Vers une écologie de la liberté*. Écosociété, Montréal
- Bretzler, Anja ; Franck, Lalanne ; Julien, Nikiema ; Joel, Podgorski ; Numa, Pfenninger ; Michael, Berg et Mario, Schirmer. 2017. « Groundwater arsenic contamination in Burkina Faso, West Africa: Predicting and verifying regions at risk ». *Sci. Total Environ* vol, 584, n° 585, pp. 958–970
- Brossier, Marie; Cédric, Jourde et Cissé Modibo, Ghaly. 2018. « Relations de pouvoir locales, logiques de violence et participation politique en milieu peul (région de Mopti) ». Un rapport du projet Stabiliser le Mali, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix, Mai 2018, 56 p.
- Buhaus, Halvard ; Nils Peter, Gleditsch et Ole Magnus, Theisen. 2008. « Implications of Climate Change for Armed Conflict ». Washington, DC: World Bank Group, Social Dimensions of Climate Change Workshop, 52 p.
- Buhaus, H ; Nordkvelle, J ; Bernauer, T ; Böhmelt, T ; Brzoska, M ; Busby, J. W ; Ciccone, A ; Fjelde, H ; Gartzke, E ; Gleditsch, N. P ; Goldstone, J. A ; Hegre, H ; Holtermann, H ; Koubi, V ; Link, J. S. A ; Link, P. M ; Lujala, P ; O' Loughlin, J ; Raleigh, C ; Scheffran, J ; Schilling, J ; Smith, T. G ; Theisen, O. M ; Tol, R. S. J ; Urdal, H ; von Uexkull, N. 2014a. « One effect to rule them all ? A comment on climate and conflict », *Climate Change*, vol. 127, pp 391-397
- Buhaus, Halvard et Jonas, Nordkvelle. 2014b. « Climate and Conflict: A Comment on Hsiang et al.'s Reply to Buhaus et al. », *PRIO PAPER 2014*, 12 p. , publié en ligne à l'adresse : <https://www.hbuhaus.com/wp-content/uploads/2014/10/Buhaus-Nordkvelle-Climate-and-conflict-PRIO-Paper.pdf>
- Burkina24. 2016. « Nassoumbou : “Ces attaques ne sont pas le fruit d’une coïncidence”, selon le MPP ». Published on burkina24.com the December 16 2016 <https://www.burkina24.com/2016/12/16/nassoumbou-ces-attaques-ne-sont-pas-le-fruit-dune-coincidence-selon-le-mpp/>
- Butler, Paula. 2015. *Colonial Extractions : Race and Canadian Mining in Contemporary Africa*, University of Toronto Press.
- Byers, Michael et Nick Dragojlovic. 2004. « Darfur: A Climate Change-Induced Humanitarian Crisis? », *Human Security Bulletin*.
- Campbell, Bonnie. 2010. *Ressources minières en Afrique, quelle réglementation pour le développement*, Presses de l'Université du Québec à Montréal.
- Capitant, Sylvie. 2016. « Les ‘populations’ à l’assaut des mines : économie morale de la contestation minière au Burkina Faso ». Dans M. Leclerc-Olive (dir), *Anthropologie*

des prédatons foncières. Entreprises minières et pouvoirs locaux, Éditions des Archives contemporaines, Paris, p. 29-46.

Carius Alexander 2006, « Environmental Peacebuilding : Conditions for Success », *Special Report, ECSP Report issue12*, Wilson Center, 24p.

Casado-Pérez, Vanessa. 2016. « Go with the Flow, Lessons from water management and water markets for essential resources », dans Katharina, Pistor et Olivier, De Schutter (dir.). *Governing Access to Essential Resources*. Columbia University Press, pp 237-251.

Collier, Paul. 2000. « Economic Analysis of Conflict ». *The Journal of Conflict Resolution*, vol. 44, n° 6, pp. 839-853

Collier, Paul. 2006. « Economic Causes of Civil Conflict and their Implications for Policy », Département d'Économies, Oxford University, avril 2006, 25 p.

Collier, Paul. 2007. *The Bottom Million, Why the Poorest Countries Are Failing and What Can Be Done About It*, Oxford University Press.

Collier, Paul. 2010. « The Political Economy of Natural Resources ». *Social Research*, vol 77, n°4, pp 1105-1132

Collier, Paul et Anke, Hoeffler. 2004. « Greed and Grievance in Civil War ». *Oxford Economic Papers* vol. 56, n° 4, pp. 563–595

Collier, Paul et Anke, Hoeffler. 2005. « Resource Rents, Governance, and Conflict ». *Journal of Conflict Resolution* vol. 49, n° 4, pp. 625–633

Collier Paul, Gordon Conway et Tony Venables 2008, « Climate change and Africa », *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24, n° 2, pp 337-353

Coole, Diana and Samantha, Frost. 2010. « Introducing the New Materialisms », in Diana Coole and Samantha Frost (eds), *New Materialisms: Ontology, Agency and Politics*, Durham and London: Duke University Press, pp. 1–46

Coole, Diana. 2013. « Agentic Capacities and Capacious Historiaccal Materialism : Thinking with New Materialisms in the Political Sciences ». *Millennium : Journal of International Studies*, vol. 41, n°3, pp 451-469

Chambre des Mines du Burkina Faso. 2018. « Revue annuelle de la Chambre des mines du Burkina 2017 ». Édition 2018, Burkina Faso. 44 p.
<https://chambredesmines.bf/nvsite/download/revue-annuelle-de-la-chambre-des-mines-2017-edition-2018/>

- Chan, K.M.A. ; Goldstein, J. ; Satterfield, T. ; Hannahs, N. ; Kikiloi, K. ; Naidoo, R. ; Vadeboncoeur N. et Woodside, U. 2011. « Cultural services and non-use values ». Dasn Kareiva, P., Tallis, H., Ricketts, T.H., Daily, G.C., Polasky, S. (Eds.), *Natural Capital: Theory and Practice of Mapping Ecosystem Services*. Oxford University Press, Oxford, pp. 206–228
- Chang, C.-Y., J. C. H. Chiang, M. F. Wehner, A. R. Friedman, R. Ruedy, C.-Y. Chang, J. C. H. Chiang, M. F. Wehner, A. R. Friedman, and R. Ruedy. 2011. « Sulfate aerosol control of tropical Atlantic climate over the twentieth century », *Journal of Climate*, vol. 24, n°10, pp 2540–2555
- Chouli, Lila. 2012. *Burkina Faso 2011: chronique d'un mouvement social*, Lyon: Tahin Party. Collectif d'organisations démocratiques de masse et de partis politiques (1999) « Plateforme d'action: plus de transparence et de libertés », Ouagadougou, January
- Chouli, Lila. 2015 « L'Insurrection populaire et la Transition au Burkina Faso », *Review of African Political Economy*, vol. 42, n°143, pp 148–155
- Cramer, Christopher. 2003. « Does inequality cause conflict? » *Journal of International Development*, vol. 15, n°4, pp 397-412
- Cséfalvayova, Katarina. 2015. « Eau, conflit, coopération », dans François Gemenne (dir.). *L'enjeu mondial : l'environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 69-78
- Cudworth, Erika et Stephen, Hobden. 2011. « Beyond environmental security: complex systems, multiple inequalities and environmental risks ». *Environmental Politics*, vol. 20, n°1, pp 42-59
- Dabelko Geoffrey. 2006. « From Threat to Opportunity : Exploiting Environmental Pathways to Peace », communication effectué le panel *Environment, Peace and the Dialogue Among Civilizations and Cultures*, Téhéran, 9-10 mai 2006
- Dalby, Simon. 2002b. *Environmental security*. Minneapolis, MN: University of Minnesota Press
- Dalby, Simon. 2010. « Environmental Security and Climate Change », in R. A. Denmark (ed.) *International Studies Online/International Studies Encyclopaedia*, Volume III, Oxford: Blackwell, 2010, pp. 1580–97
- Dalby, Simon. 2013. « Environmental Dimensions of Human Security », In Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 121-138
- Dalby, Simon. 2015. « International Security in the Anthropocene », publié en ligne sur *E-International Relations* le 23 février 2015 : <http://www.e-ir.info/2015/02/23/international-security-in-the-anthropocene/>

- Daniel, T. C., A. Muhar, A. Arnberger, O. Aznar, J. W. Boyd, K. M. A. Chan, R. Costanza, T. Elmqvist, C. G. Flint, P. H. Gobster, A. Grêt-Regamey, R. Lave, S. Muhar, M. Penker, R. G. Ribe, T. Schauppenlehner, T. Sikor, I. Soloviy, M. Spierenburg, K. Taczanowska, J. Tam, and A. von der Dunk. 2012. « Contributions of cultural services to the ecosystem services agenda », *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States*. National Academy of Sciences, vol. 109, n° 23, pp 8812-8819
- Dassetto, Félice et Pierre-Joseph, Laurent. 2006. « Ramatoullaye : une confrérie musulmane en transition ». *Recherches sociologiques et anthropologiques*. vol. 37, n°2, pp 51-62
- David, Steven. 1997. « Review article: Internal war--causes and cures ». *World Politics*, vol. 49, n°4, pp 552-576
- Davis, Mike. 2003. « Les origines du Tiers monde », dans M. Davis *Génocides tropicaux : Catastrophes naturelles et famines coloniales, 1870-1900 : Aux origines du sous développement*, trad. Marc Saint- Upéry. Paris : La Découverte, pp 305-340
- Dayamba, Sidzaba Djibril; Houria, Djoudi; Mathurin Zida, Louis Sawadogo et Louis Verchot. 2016. « Biodiversity and carbon stocks in different land use types in the Sudanian Zone of Burkina Faso, West Africa ». *Agriculture, Ecosystems and Environment*, vol. 216, pp 61-72
- Deligiannis, Tom. 2013. « The Evolution of Qualitative Environment-Conflict Research. Moving towards consensus », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 36-63.
- Descola Philippe. 2002. « L'Anthropologie de la nature ». *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 57, n°1, pp 9-25.
- Descola Philippe. 2006. « Entretien avec le professeur Philippe Descola ». *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 39, n°2.
- Descola, Philippe. 2015. « Humain, trop humain », *Esprit*, vol. 12, pp. 8-22
- Descola, Philippe. 2017. *Les usagers de la terre. Cosmopolitiques de la territorialité*. Cours au Collège de France, mars-mai 2016, février-mars 2017. Disponible en ligne : <https://www.college-de-france.fr/site/philippe-descola/course-2015-2016.htm>
- Descola, Phillippe. 2019. « Amazonie, la déforestation par le feu », *La terre au carré – France Inter*, émission de radio diffusée le Lundi 26 août 2019, disponible en ligne à l'adresse : <https://www.franceinter.fr/emissions/la-terre-au-carre/la-terre-au-carre-26-aout-2019>

- De Soya, Indra. 2013. « Environmental Security and the Resource Curse », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 64-81
- Deudney, Daniel. 1990. « The Case Against Linking Environmental Degradation and National Security ». *Millenium : Journal of International Studies*, vol. 19, n°3, pp 461-476
- Diallo, Youssouf. 1995. « Les Peuls, les Sénoufo et l'État au nord de la Côte d'Ivoire. Problèmes fonciers et gestion du pastoralisme. », *Bulletin de l'APAD* [En ligne], n°10 | 1995, mis en ligne le 17 juillet 2007, 14 p.
- Doukare, Abou Bamba. 2016. « Violence en politique au Burkina Faso : Le coupable c'est le législateur ». Publié en ligne le 25 juin 2016 sur le site *LeFaso.net* <https://lefaso.net/spip.php?article71935>
- Duffield, Mark. 2001. *Global Governance and the New Wars: The Merging of Development and Security*. London: Zed Books
- Duffield, Mark. 2007. « Development, Territories and People : Consolidating the External Sovereign Frontier. » *Alternatives*, vol.32, n°2, pp 225–246
- Duffield, Mark. 2010. « The Liberal Way of Development and the Development–Security Impasse :Exploring the Global Life–Chance Divide. » *Security Dialogue*, vol.41, n°1, pp 53–76
- Drechsel ,Franza ; Bettina, Engels et Mirka, Schäfer. 2018. « Les mines nous rendent pauvres : L'exploitation minière industrielle au Burkina Faso ». GLOCON Country Report, n° 2, Berlin, 36 p.
- Eizenga, Daniel and Leonardo, A. Villalon. 2020. “The Undoing of a Semi-authoritarian Regime: The Term Limit Debate and the Fall of Blaise Compaoré in Burkina Faso”. Dans Mangala J. (eds) *The Politics of Challenging Presidential Term Limits in Africa*. Palgrave Macmillan, Cham pp 141-170.
- Engels, Bettina. 2015. « Social Movement Struggles Against the High Cost of Living in Burkina Faso ». *Canadian Journal of Development Studies / Revue canadienne d'études du développement*, vol. 36, n°1, pp 107–121.
- Engels, Bettina. 2015c « Political Transition in Burkina Faso: The Fall of Blaise Compaoré. » *Governance in Africa*, vol. 1, n°3, 2015, pp. 1–6.
- Engels, Bettina. 2018. « Nothing will be as before: Shifting political opportunity structures in protests against gold mining in Burkina Faso ». *The Extractive Industries and Society*, vol.5, n°2, pp. 354–362

- Englebert, Pierre. *Burkina Faso, Unsteady Statehood in West Africa*. 1996, Westview Press.
- Escobar, Arturo. 2006. « Difference and Conflict in the Struggle Over Natural Resources : A Political Ecology Framework. » *Development*, vol. 49, n°3, pp. 6–13
- Escobar, Arturo. 2008. *Territories of difference place, movements, life, redes*. Durham : Duke University Press.
- Escobar, Arturo. 2015. « Degrowth, postdevelopment, and transition : a preliminary conversation », *Sustain Sci*, vol. 10, pp 451-462
- Esty, D., Goldstone, J., Gurr, T., Harff, B., Levy, M., Dabelko, G., Surko P., et al. 1999. « State failure task force report: Phase II findings ». *Environmental Change and Security Project Report*, vol. 5, pp 49-72
- Fagan, Madeleine. 2017. « Security in the anthropocene : Environment, ecology, escape ». *European Journal of International Relations*, vol. 23, n°2, pp 292-314
- Falkner, Robert et Barry, Buzan. 2019. « The emergence of environmental stewardship as a primary institution of global international society ». *European Journal of International Relations*. vol. 25, n°1, pp 131-155
- Fédération Internationale des Droits de l'Homme et Association Malienne des Droits de l'Homme. 2017. *Mali Terrorisme et impunité font chanceler un accord de paix fragile*, Note de position conjointe, mai 2017, n°692f
- Ferguson, James. 2005. « Seeing Like an Oil Company: Space, Security and Global Capital in Neoliberal Africa. » *American Anthropologist*, vol.107, n°3, pp 377–382
- Fish, Robert ; Andrew, Church and Michael, Winter. 2016. « Conceptualising cultural ecosystem services : A novel framework for research and critical engagement ». *Ecosystem Services*, Vol. 21, pp 208-217
- Fournier, Anne. 2011. « Consequences of wooded shrine rituals on vegetation conservation in West Africa: a case study from the Bwaba cultural area (West Burkina Faso) ». *Biodiversity Conservation*, vol. 20, pp 1895-1910
- Floyd, Rita and Mathew A., Richard. 2013. « Environmental Security Studies : An Introduction », In Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 1-20
- Floyd, Rita. 2013. « Analyst, Theory and Security. A new framework for understanding environmental security studies », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 21-35

- Floyd, Rita. 2013b. « Whither Environmental Security Studies ? », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 279-297
- Folke, Carl. 2006. « Resilience: the emergence of a perspective for social-ecological systems analyses ». *Global Environmental Change*, vol.16, n°3, pp 253-267
- Frère Marie-Soleil et Pierre Englebert 2015. « Briefing : Burkina Faso – The Fall of Blaise Compaoré ». *African Affairs*, vol. 114, n°455, pp 295–307
- Freudenburg, Willian ; Scott, Frickel et Robert Gramling. 1995. « Beyond the nature/society divide: learning to think about a mountain ». *Sociological Forum*, vol. 10, n°3, pp 361-392
- Gafoura, Guiro. 2016. « Houndé : grève à la mine Endeavour Mining/Houndé Gold Opération ». *Burkina Demain*, publié en ligne le 18 décembre 2016. <http://burkinademain.com/2016/12/18/hounde-greve-a-la-mine-endeavour-mininghounde-gold-operation/>
- Gamu, Jonathan; Philippe Le Billon, et Samuel J. Spiegel. 2015. « Extractive Industries and Poverty : A Review of Recent Findings and Linkage Mechanisms. » *Extractive Industries and Society* vol. 2, n°1, pp 162–176
- Gemenne, François. 2015. « L’Anthropocène et ses victimes : une réflexion terminologique », dans François Gemenne (dir.). *L’enjeu mondial : l’environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 233-240
- Gleditsch, Nils Petter. 1994. « Conversion and the Environment », ch. 7 Dans Jyrki Käkönen, ed., *Green Security or Militarized Environment?* Aldershot & Brookfield, VT: Dartmouth, pp131–154
- Gleditsch, Nils Petter & Bjørn Otto Sverdrup. 1995a. « Democracy and the Environment », papier présenté à la 36e Annual Convention of the International Studies Association, Chicago, IL, pp. 21–25
- Gleditsch, Nils Petter. 1995b. « Geography, Democracy, and Peace ». *International Interactions* vol. 20, n°4, pp 297–323
- Gleditsch, Nils Petter. 1996. « Det nye sikkerhets- bildet: Mot en demokratisk og fredelig verden? [The New Security Environment: Towards a Democratic and Peaceful World?] », *Internasjonal Politikk*, vol. 54, n°3, pp 291–310
- Gleditsch, Nils Petter & Håvard Hegre. 1997. « Democracy and Peace: Three Levels of Analysis », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 41, n°2, pp 283 – 310

- Gleditsch, Nils Petter. 1998. « Armed Conflict and the Environment: A Critique of the Literature ». *Journal of Peace Research*, vol. 35, n°3, pp 381-400
- Gleditsch, Nils Petter. 2012. « Whither the weather? Climate change and conflict, ». *Journal of Peace Research*, vol. 49, n°1, pp 3-9
- Glover, Leigh. 2016. « Postmodern interpretations » Dans O’Lear Shannon et Simon Dalby (dir.). *Reframing Climate Change, Constructing ecological geopolitics*. New York, Routledge, pp 14-30
- Gleick, H. Peter. 1993. « Water and conflict: fresh water resources and international security ». *International Security* vol. 18, n°1, pp 79–112.
- Goodhand, Jonathan. 2003. « Enduring disorder and persistent poverty: A review of linkages between war and chronic poverty ». *World Development*, vol. 31, n°3, pp 629-646
- Grovogui, N. Siba. 2002. « Regimes of Sovereignty : International Morality and the African Condition ». *European Journal of International Relations*. vol. 8, n°3, pp 315-338
- Guichard, Martine. 1990. « L’« ethnicisation » de la société peule du Borgou (Bénin) », *Cahiers d’études africaines*, vol. 30, n°117, pp 17-44
- Guillaud, Dominique. 1993. *L’ombre du mil. Un système agropastoral sahélien en Aribinda (Burkina Faso)*. Paris, IRD Éditions.
- Gunderson Lance. H and Crawford Stanley Holling (eds). 2002. *Panarchy: Understanding Transformations in Human and Natural Systems*. Washington, DC: Island Press.
- Guyer, Jane. 2009. « Prophecy and the near future ». *American Ethnologist*, vol.34, n°3, pp 409–421
- Hall, Derek. 2016. « Land’s Essentiality and Land Governance », dans Katharina, Pistor et Olivier, De Schutter (dir.). *Governing Access to Essential Resources*. Columbia University Press, pp 49-66
- Hagberg, Sten. 2004. « Political Decentralization and Traditional Leadership in the Benkadi Hunters’ Association in Western Burkina Faso ». *Africa Today*. vol. 50, n°4, pp 51–70
- Hagberg, Sten, Moustapha Gomgnimbou et Désiré Boniface Somé. 1996. *Forêts Classées et Terres des Ancêtres au Burkina Faso*. Working Papers in Cultural Anthropology, n°3, 1996, Département d’Anthropologie culturelle, Upssala University.
- Haq, Gary et Paul, Alistair. 2012. *Environmentalism Since 1945*. London: Routledge.

- Hare, Bill. 2006. « Relationship Between Increases in Global Mean Temperature and Impacts on Ecosystems, Food Production, Water and Socio-Economic Systems », dans Schellnhuber Hans Joachim (dir.) *Avoiding Dangerous Climate Change*, Cambridge University Press, pp 177-186
- Harsch, Ernest. *Burkina Faso, An History of Power, Protest, and Revolution*. 2017 ZED Book Ltd, London.
- Harsch, Ernest. 2016. « Blowing the Same Trumpet? Pluralist Protest in Burkina Faso ». *Burkina Faso, Social Movement Studies*, vol 15, n°2, pp. 231-238
- Hartmann, Betsy. 2014. “Converging on Disaster: Climate Security and the Malthusian Anticipatory Regime for Africa”, *Geopolitics*, vol. 19, n°4, pp 757-783
- Héritier, Françoise. 1973. « La Paix et la pluie : Rapports d’autorité et rapport au sacré chez les Samo ». *L’Homme*, vol. 13, n°3, pp 121-138
- Héritier, Françoise. 1984. « Le sang du guerrier et le sang des femmes ». *Les Cahiers du GRIF*, n°29, pp 7-21
- Héritier, Françoise. 2010. « Les racines corporelles de la pensée ». *Le Débat*, vol. 2, n°159, pp 111-127
- Hilgers, Mathieu et Augustin, Loada. 2013. « Tensions et protestations dans un régime semi-autoritaire : croissance des révoltes populaires et maintien du pouvoir au Burkina Faso ». *Politique Africaine*. vol. 3, n°131, pp 187-208
- Hinchcliffe, Steve. 2008. « Reconstituting nature conservation: towards a careful political ecology ». *Geoforum* vol.39, n°1, pp 88–97
- Homer-Dixon Thomas. 1991. « On the Threshold : Environmental Changes as Causes of Acute Conflict » *International Security*, vol. 16, n°2, pp 76-116
- Homer-Dixon F. Thomasé 1994. « Scarcities and Violent Conflict : Evidence from Cases ». *International Security*, vol. 19, n°1, pp. 5-40
- Homer-Dixon F. Thomas. 1999. *The Environment, Scarcity, and Violence*, Princeton, NJ: Princeton University Press
- Homer-Dixon, F. Thomas ; Daniel, M. Schwartz et Tom, Deligiannis. 2000. « The Environment and Violent Conflict : A Response to Gleditsch’s Critique and Some Suggestions for Future Research ». *Environmental Change and Security Project Report*, Issue 6, Wilson Center, Washington, pp 77-106

- Homer-Dixon, F. Thomas ; Brian, Walker ; Reinette, Biggs ; Anne-Sophie, Crépin ; Carl, Folke ; Eric F., Lambin ; Garry D., Peterson ; Johan, Rockström ; Marten, Scheffer ; Will, Steffen et Max, Troell. 2015. « Synchronous failure : the emerging causal architecture of global crisis ». *Ecology and Society*, vol.20, n°3, 6 p.
- Howard, Philip & Thomas Homer-Dixon, 1995. *Environmental Scarcity and Violent Conflict: The Case of Chiapas, Mexico*. Toronto: Project on Environment, Population, and Security, University College, University of Toronto & Washington, DC: American Association for the Advancement of Science.
- Hsiang, M. Solomon et Marshall, Burke. 2014. « Climate, conflict, and social stability : what does the evidence say ? » *Climate Change*, vol. 123, pp 39-55.
- Hubert Nicolas et Claire Kupper, 2015. « Nouveau code minier au Burkina : de l'or au bénéfique de tous ? », Note d'analyse, Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), Bruxelles, 12 p.
- Hubert, Nicolas. 2018. « La nouvelle législation minière burkinabée : quels risques en matière de développement durable? », *Revue canadienne d'études du développement*, vol. 39, n°4, pp. 500-514.
- Hubert, Nicolas. 2019. « Burkina Faso : un terreau pour la propagation du conflit Malien ? », Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix | Rapport du projet Stabiliser le Mali, Montréal, Canada, 39 p.
- Hsiang, M. Solomon ; Marshall, Burke et Edward, Miguel. 2014. « Reconciling climate-conflict meta-analyses : reply to Buhaug et al. *Climatic Change – Response* ». Springer, Publié en ligne le 28 octobre 2014.
- Hsiang, M. Solomon et Marshall, Burke. 2014. « Climate, conflict, and social stability : what does the evidence say ? » *Climate Change*, vol.123, pp 39-55.
- Initiative pour la Transparence dans les Industrie Extractives (ITIE) Burkina Faso 2013, *Rapport de Conciliation des Paiements des Sociétés Minières à l'État et des Recettes Perçues par l'État des Dites Sociétés pour l'Exercice 2011*, Moore Stephens, 168 p.
- Institute For Security Studies Africa. 2015. *Rapport sur le Conseil de Paix et de Sécurité*, n°67, mars 2015, 18 p.
- Institute for Security Studies Africa. 2016. *Rapport sur le Conseil de paix et de Sécurité*, n°81, juin 2016, 22 p.
- Institute for Security Studies Africa. 2017. *Rapport sur le Conseil de paix et de Sécurité*, n°88, février 2017, 24 p.

- International Crisis Group. 2017a. « Nord du Burkina Faso : ce que cache le jihad », Rapport Afrique 254, 12 octobre, 29 p.
- International Alert. 2018. « Si les victimes deviennent bourreaux. Facteurs contribuant à la vulnérabilité et à la résilience à l'extrémisme violent au Sahel central », juin 2018, 54 p.
- Izard, Michel. 1986a. « L'Étendue, la durée ». *L'Homme*. vol 26, n°97-98, pp 225-237
- Izard, Michel. 1986b. « Le calendrier du Yatenga ». *Systèmes de pensée en Afrique noire*. vol 7, pp 45-55
- Izard, Michel. 1990. « De quelques paramètres de la souveraineté ». *Systèmes de pensée en Afrique noire*, vol. 10, pp 69-92
- Jeune Afrique. 2010. « Moustapha Chafi : l'homme qui murmurait à l'oreille des terroristes », Publié en ligne le 23 septembre 2010 <https://www.jeuneafrique.com/194989/politique/moustapha-chafi-l-homme-qui-murmurait-l-oreille-des-terroristes/>
- Jeune Afrique. 2016. « Niger : un nouveau groupe rebelle menace de prendre les armes ». Publié en ligne le 8 septembre 2016. <http://www.jeuneafrique.com/355689/politique/niger-nouveau-groupe-rebelle-menace-de-prendre-armes/>
- Kalyvas, Stanislas. 2003. « The Ontology of 'Political Violence' : Action and Identity in Civil Wars », *Perspectives in Politics*, vol. 1, n° 3, 2003, p. 475-494
- Kaldor, Mary. 1999. *New Wars and Old Wars: Organized Violence in a Global Era*. Stanford U Press.
- Koudzo Sokemawu. 2015 . « Gestion des conflits entre paysans et éleveurs peulhs de la région des Savanes au Nord-Togo dans le processus d'un développement durable ». *Revue de Géographie Tropical et d'Environnement*, n°2, pp 26-39
- Lasserre, Frédéric. 2015. « La géopolitique de l'Arctique : sous le signe de la coopération », dans François Gemenne (dir.). *L'enjeu mondial : l'environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 227-232
- Laurent, Pierre-Joseph. 1995. « Développement local, stabilité politique et décentralisation. L'exemple du Burkina Faso ». *Bulletin de l'APAD*, n°10, 8 p.
- Le Billon, Philippe. 2001, « The political ecology of war : natural resources and armed conflicts », *Political Geography*, vol. 20, pp 561-584

- Le Billon, Philippe. 2004. « The Geopolitical economy of ‘resource wars’ ». *Geopolitics*, vol. 9, n°1, pp 1-28.
- Le Cam Morgane. 2017c. « Burkina Faso : confessions d’un ancien djihadiste ». *Le Monde*. Publié en ligne le 10 décembre 2017 : http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/12/10/confessions-d-un-djihadiste-du-burkina-vu-ce-que-font-les-forces-de-securite-a-nos-parents-je-ne-regretterai-jamais-leur-mort_5227587_3212.html
- Le Prestre, Philippe. 2015. « La tragédie des communaux », dans François Gemenne (dir.). *L’enjeu mondial : l’environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 17-28.
- Le Monde. 2019. « Au Nigeria, les Peuls pris au piège de la guerre pour la terre ». Publié en ligne sur le site internet *Le Monde Afrique* le 27 juin 2019 https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/06/27/au-nigeria-les-peuls-pris-au-piege-de-la-guerre-pour-la-terre_5482162_3212.html
- Liu, J., T. Dietz, S. R. Carpenter, M. Alberti, C. Folke, E. Moran, A. N. Pell, P. Deadman, T. Kratz, J. Lubchenco, E. Ostrom, Z. Ouyang, W. Provencher, C. L. Redman, S. H. Schneider, and W. W. Taylor. 2007. « Complexity of coupled human and natural systems ». *Science* vol.317, n°5844, pp 1513-1516
- Lundborg, Tom and Nick, Vaughan-Williams. 2015. « New Materialisms, discourse analysis, and International Relations : a radical intertextual approach ». *Review of International Studies*, vol. 41, pp 3-25
- Lujala, Päivi, Siri Aas, Rustad et Philippe, Le Billon. 2010. « Valuable Natural Resources in Conflict-Affected States ». Dans Berdal Mats, Wennmann Achim (dir.) 2010. *Ending Wars, Consolidating Peace : Economic Perspectives*. The International Institute for Strategic Studies, Routledge
- Maas, Achin ; Alexander Carius and Anja Wittich. 2013. « Environmental Cooperation As a Tool for Peace-Building ». Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir.), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 102-120
- Macharia, Laila. 2016. « Voice and Reflexivity in Essential Resources. Reforming the community land regime in Kenya », dans Katharina, Pistor et Olivier, De Schutter (dir.). *Governing Access to Essential Resources*. Columbia University Press, pp 302-315
- Mahamady Porgo et Orhan Gokyay. 2017. « Environmental impacts of gold mining in Essakane site of Burkina Faso », *Human and Ecological Risk Assessment: An International Journal*, vol. 23, n°3, pp 641-654

- Maïga, Ibrahim. 2016. « Groupes armés au Mali : au-delà des étiquettes », Institute for Security Studies Africa, *Rapport sur la Paix et la Sécurité dans l'Espace CEDEAO*, n°17, juin 2016, 12 p.
- Mairet, Gérard. 2015. « Nature et souveraineté : Philosophie politique en temps de crise écologique », dans François Gemenne (dir.). *L'enjeu mondial : l'environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 37-44
- Mardia, Bangou Amal. 2017. « Mouvement d'humeur des commerçants de Fada contre SEMAFO-Boungou : Protestation contre le non respect du code minier du Burkina Faso ». *Le Pays*, publié en ligne le 14 mars 2017. <http://lepays.bf/mouvement-dhumeur-des-commerçants-de-fada-contre-semafo-boungou-protestation-contre-le-non-respect-du-code-minier-du-burkina-faso/>
- Masterson, A. Vanessa ; Richard, C. Stedman ; Johan, Enqvist ; Maria, Tengö ; Matteo, Giusti ; Darin, Wahl, and Uno, Svedin. 2017. « The contribution of sense of place to social-ecological systems research: a review and research agenda ». *Ecology and Society*, vol. 22, n°1, 14 p.
- Matthew, A. Richard. 2013. « Climate Change and Security », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 264-278
- Mazalto, Marie. 2010. *Gouvernance du secteur minier et enjeux de développement en République Démocratique du Congo*. Thèse présentée comme exigence partielle du doctorat en Sociologie. Université du Québec à Montréal, 559 p.
- McCarthy, Daniel. 2011. « The meangin of materiality : reconsidering the materialism of Gramscian IR ». *Review of International Studies*, vol. 37, pp 1215-1234
- McDonald, Matt. 2013. « Discourse of climate security ». *Political Geography*, vol. 33, pp 42-51
- Meierding, Emily. 2016. « Disconnecting Climate Change From Conflict », dans O'Lear Shannon et Simon Dalby (dir.). *Reframing Climate Change, Constructing ecological geopolitics*. New York, Routledge, pp 52-66
- MODOP. 2017. « Nord-Tillabéri : analyse du conflit lié à l'accès aux ressources naturelle. Le transfrontalier au cœur de l'analyse et de l'action ». Haute Autorité à la Consolidation de la paix HACP, Programme « SECURISER » Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP / UE). Rapport rédigé par Herrick Mouafo Djontu et Karine Gatelier pour Modus Operandi (MODOP), Août 2017, 111 p.
- Nafissatou Stella Zeba. 2014. « Le respect du droit à un environnement sain dans l'exploitation minière au Burkina Faso », publié en ligne le 19 décembre 2014 sur le site *Lefaso.net*, <https://lefaso.net/spip.php?article62390>

- Ndehedehe, Christopher E, Joseph L Awange, Robert J Corner, Michael Kuhn, and Onuwa Okwuashi. 2016. « On the Potentials of Multiple Climate Variables in Assessing the Spatio-Temporal Characteristics of Hydrological Droughts over the Volta Basin. » *Science of the Total Environment*, vol. 557-558, pp 819–837
- Neupane, Nilhari. 2016. « Solving Transborder Water Issues in Changing Climate Scenarios of South Asia: A Theoretical Illustration Using a Principal-Agent Bargaining Approach ». Dans Pistor, Katharina et Olivier, De Schutter (dir.), *Governing Access to Essential Resources*. Columbia University Press, pp 288-301
- Nightingale, Andrea. 2003. « Nature-society and development: social, cultural and ecological change in Nepal ». *Geoforum* vol.34, n°4, pp 525–540
- Nyong, Anthony et Isabelle Niang-Diop. 2006. « Impacts of Climate Change in the Tropics : The African Experience », dans Schellnhuber Hans Joachim (dir.) *Avoiding Dangerous Climate Change*. Cambridge University Press, pp 235-242
- Nyong, Anthony. 2011. « Climate-Related Conflicts in West Africa ». *ECSP Report*, n°12, Juillet 2011, Wislon Center, Washington, pp 36-43.
- O’Lear, Shannon et Simon, Dalby. 2016. « Reframing the climate change discussion » dans O’Lear Shannon et Simon Dalby (dir). *Reframing Climate Change, Constructing ecological geopolitics*. New York, Routledge, pp 1-13
- O’Lear, Shannon. 2016. « Geopolitics and climate science : the case of the missing embodied carbon » dans O’Lear Shannon et Simon Dalby (dir). *Reframing Climate Change, Constructing ecological geopolitics*. New York, Routledge, pp 100-115.
- Office des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA). 2020. *Plan de réponse humanitaire (révisé) Burkina Faso*. Cycle de programmation humanitaire 2020. Publié en juillet 2020. 91 p. https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hrp_2020_revise-bfa-fr-web.pdf
- Olaf, Corry. 2012. « Securitisation and ‘Riskification’ : Second-order Security and the Politics of Climate Change », *Millennium, : Journal of International Studies*, vol. 40, n°2, pp 235-258
- Organisation des Nations Unies. 1993. Résolution de l’Assemblée générale, « Protection de l’environnement en période de conflit armé », 47/37
- Organisation des Nations Unies. 1992. Assemblée générale, « Rapport de la conférence des Nations Unies sur l’environnement et le développement (Rio de Janeiro, 3-4 juin 1992 », A/CONF.151/26(Vol.1)

- Organisation des Nations Unies. 2004. « Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement », A/59/565
- Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE). 2006. *Étude diagnostique du cadre institutionnel et juridique de l'activité minière industrielle au Burkina Faso : cas de Poura et Essakane*, Rapport d'Étude, Ouagadougou, 68 p.
- Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE). 2013. *Rapport d'étude sur l'emploi des nationaux dans les projets miniers au Burkina Faso – Conseil national des organisations de la société civile du Burkina Faso – Cas de Kalsaka Mining et d'Essakane S.A*, Rapport d'Étude, Ouagadougou, 44 p.
- Organisation pour le Renforcement des Capacités de Développement (ORCADE). 2018. « Rapport d'enquête /sondage sur la cohabitation entre les communautés des sites miniers et les entreprises minières au Burkina Faso ». Ouagadougou, Burkina Faso. 72 p.
- Ostrom, Elinor. 1999. « Coping with Tragedies of the Commons », *Annual Review of Political Science*, vol 2, pp 493-535
- Ouédraogo, Ousséni et Marc, Amyot. 2013. « Mercury, arsenic and selenium concentrations in water and fish from sub-Saharan semi-arid freshwater reservoirs (Burkina Faso) ». *Science of the Total Environment*, vol. 444, pp 243–254
- Ouoba, Youmanli. 2018. « Industrial mining land use and poverty in regions of Burkina Faso ». *Agricultural Economics*, vol. 49, pp 511–520
- Paré, Souleyman ; Ulf, Söderberg ; Mats, Sandewall et Jean-Marie Ouadba. 2008. « Land use analysis from spatial and field data capture in southern Burkina Faso, West Africa ». *Agriculture Ecosystems and Environment*, vol. 127, n° 3-4, pp 277-285
- Patrow, Hassan. « Environmental Impact of Wars and Conflicts ». *Arab environment : Future Challenges, Arab Forum For Environment and Development*, Octobre 2008, pp 159-172
- Pierre, Caroline. 2015. « Identités peules en mosaïque agropastorale au Bénin », *Anthropologie & développement*, vol 42-43, pp 133–159
- Pils, Eva. 2016. « Vocie, Reflexivity and Say : Governing Acces to and Control of Land in China » dans Pistor, Katharina et Olivier, De Schutter (dir.) *Governing Access to Essential Resources*. Columbia University Press, pp 127-156

- Pirages, C. Dennis. 2013. « Ecological Security. A conceptual framework », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 139-153
- Pistor, Katharina et Olivier, De Schutter. 2016. « Introduction : Toward Voice and Reflexivity » dans Pistor, Katharina et Olivier, De Schutter (dir.), *Governing Access to Essential Resources*. Columbia University Press, pp 3-48
- Plan National de Développement Économique et Social (PNDES). 2016. *Plan National de Développement Économique et Social 2016–2020*. Ouagadougou : Gouvernement du Burkina Faso, 88 p.
- Poda, N. Évariste. 2001. « Le sacré et les lieux sacrés : voie privilégié de sauvegarde de l'environnement. Cas de Tio et de Negarpoulou ». Dans Proseper D. Savadogo (ed), *Aménagement intégré des forêts naturelles des zones tropicales sèches de l'Afrique de l'Ouest*, Actes du séminaire international du 16 au 20 novembre 1998 à Ouagadougou, Burkina Faso, CNRST, SLU, Upssala, 2001, pp 263-268
- Pouliot, Mariève ; Thorsten, Treue ; Beatrice, Darko Obiri et Boureima, Ouedraogo. 2012. « Deforestation and the limited contribution of forests to rural livelihoods in West Africa: evidence from Burkina Faso and Ghana ». *AMBIO*, vol. 41, n°7, pp 738-750
- Présidence du Faso, « Discours du Président du Faso suite à l'attaque de Nassoumbou dans la commune de Djibo ». Publié en ligne le 16 décembre 2016, <https://www.presidencedufaso.bf/discours-suite-lattaque-de-nassoumbou-dans-la-commune-de-djibo/>
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE). 2009. *Du conflit à la consolidation de la paix. Le rôle des ressources naturelles et de l'environnement*, sous la direction de Silja Halle, Février 2009, 44 p.
- Raknereud, Arvid et Havard, Hegre. 1997. « The hazard of war: Reassessing the evidence for the democratic peace ». *Journal of Peace Research*, vol. 34, n°4, pp 385-404
- Raleigh Clionadh et Henrik Urdal. 2007. « Climate change, environmental degradation and armed conflict », *Political Geography*, vol. 26, pp 674-694
- Raleigh, Clionadh, et Caitriona Dowd. 2018. « Political Environments, Elite Co-Option, and Conflict ». *Annals of the American Association of Geographers*, vol. 108, pp 1668 – 1684
- RENAPEE-BF. 2014. « Extraction minière : Le RENAPEE-BF demande des états généraux du secteur minier burkinabè », publié en ligne le 23 novembre 2014 sur le site *LeFaso.net* <https://lefaso.net/spip.php?article61936>

- Renner, Michael. 1999. « Fighting for survival. environmental decline, social conflict, and the new age of insecurity ». Dans Patman Robert G. (dir) *Security in a Post-Cold War World*, Norton, New York, London, pp 87-115
- Revet, Sandrine. 2015. « Le gouvernement mondial des catastrophes naturelles », dans François Gemenne (dir.), *L'enjeu mondial : l'environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 171-180
- Rose, Gregory. 2016. « International jurisdictional challenges in the suppression of transnational environmental crime » dans Elliott, Lorraine et William H., Schaedla (dir) *Handbook of Transnational Environmental Crime*, Edward Elgar Publishing, 2016, pp. 444–456
- Routledge, Paul. 2016. « Climate Justice : Climate change, resource conflicts, and social justice », dans O'Lear Shannon et Simon Dalby (dir.), *Reframing Climate Change, Constructing ecological geopolitics*. New York, Routledge, pp 67-82.
- Ruggie, John G. 2014. « The Global Forum Global Governance and 'New Governance Theory': Lessons from Business and Human Rights », *Global Governance* vol. 20, n°1, pp 5-17
- Ryfield, Frances; David, Cabana; John, Brannigan and Tasman, Crowe. 2019. « Conceptualizing 'sense of place' in cultural ecosystem services: A framework for interdisciplinary research ». *Ecosystem Services*, vol. 36, 13 p.
- Sabaratnam, Meera. 2011. « IR in Dialogue ... but Can We Change the Subjects ? A Typology of Decolonising Strategies for the Study of World Politics ». *Millennium : Journal of International Studies*, vol 39, n°3, pp 781-803
- Sankara, Thomas. 2007. Extrait de *Thomas Sankara parle. La révolution au Burkina Faso, 1983-1987*, Pathfinder, 2007, publié dans « Vivant héritage du président burkinabè assassiné. La liberté se conquiert », *Le Monde Diplomatique* Octobre 2007 p. 13 <https://www.monde-diplomatique.fr/2007/10/SANKARA/15203>
- Scheffer, M ; Carpenter, S. R ; Lenton, T. M ; Bascompte, J ; Brock, W ; Dakos, V ; van de Koppel, J ; van de Leemput, I. A ; Levin, S. A ; van Nes, E. H ; Pascual, M et Vandermeer, J. 2012. « Anticipating critical transitions ». *Science*, Vol. 338, n°6105, pp 344-348
- Schlager, Edella. 2016. « Governing Boundaries. Exclusion, Essential Resources, And Sustainability », dans Katharina, Pistor et Olivier, De Schutter (dir.), *Governing Access to Essential Resources*, Columbia University Press, pp 67-80
- Sciubba, Jennifer ; Carolyn, Lamere and Geoffrey D. Dabelko. 2013. « Population and National Security ». Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 201-2019

- Selby, Jan. 2014. « Positivist Climate Conflict Research : A Critique », *Geopolitics*, Vol. 19, n°4, pp 829-856
- Selby, Jan and Hoffmann, Clemens. 2014. « Introduction. Rethinking Climate Change, Conflit and Security ». *Geopolitics*, vol. 19, n°4, pp 747-756
- Skinninger, Eileen. « Victims of Environmental Crime Mapping the Issues ». *International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy*, 2011. 87 p.
- Smith, Dan et Willy, Østreng. 1997. « Research on Environment, Poverty and Conflict: A Proposal ». *PRIO Report*, vol. 3, n°97, Oslo: Fridtjof Nansen Institute and International Peace Research Institute
- Speight, Jeremy. 2017. « Bouna, une “instabilité permanente”? Foncier, autorité et violence post-conflit en Côte d'Ivoire dans la longue durée », *Afrique contemporaine*, Vol. 3-4, n°263-264, pp 197-215
- Theisen, Ole, Magnus Gleditsch, and Nils Buhaug. 2013. « Is Climate Change a Driver of Armed Conflict? » *Climatic Change*, vol. 117, n°3, pp 613-625
- Théroux-Bénoni, Lori-Anne and William, Assanvo. 2016. « Mali's young 'jihadists' : Fuelled by faith or circumstance ? », *Policy Brief* 89, Institute for Security Studies Africa, August 2016, 7 p.
- Théroux-Bénoni, Lori-Anne, William, Assanvo. Ibrahim, Maïga, Jeannine, Ella A. Abatan, Fatimata Ba, Patrick Olivier Gnonsekan, Aïssatou Kanté, Kadiatou Yacouba Kaïta, Wendyam Aristide Sawadogo, Modibo Galy Cissé, Aboubacar Diallo, Bréma Ély Dicko, Amadou Samba Cissé, Yacouba Dogoni, Fodié Tandjigora et Aly Tounkara. 2016. « Mali's young 'jihadists' : Fuelled by faith or circumstance ? », *Policy Brief* 89, Institute for Security Studies Africa, August 2016, 7 p.
- Thiou, Tanzidani Komlan Tchamie. 1993. « Les problèmes sociaux dans les réserves de faune et de flore du Togo ». *Les Cahiers d'Outre-Mer*, vol. 46-181, pp 61-73
- Thiou, Tanzidani Komlan Tchamie. 2003. « Les conflits sociaux liés à la transhumance, et leur règlement au Togo », *Revue Cames*, Série B. vol. 5, n°1-2, pp 103-113
- Thune, Matthieu. 2011. « L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ? », *EchoGéo* (en ligne), vol.17, 19p.
- Treyer, Sébastien. 2015. « Agriculture : comment un monde réchauffé se nourrira-t-il ? », dans François Gemenne (dir.). *L'enjeu mondial : l'environnement*. Paris, Presses de Sciences Po, pp 79-88

- Union Africaine. 2013. « Vision du Régime Minier de l’Afrique », *Document AU/EXP/CAMMRD/2(I)*, Addis Ababa : UA.
- Union Européenne. 2008. « Changement climatiques et sécurité internationale ». Document établi par le Haut Représentant et la Commission européenne à l’attention du Conseil européen, S113/08.
- Urdal, Henrik. 2005. « People vs. Malthus: Population Pressure, Environmental Degradation, and Armed Conflict Revisited. » *Journal of Peace Research*. vol. 42, v°4, pp 417-434
- Verhoeven, Harry. 2014. « Gardens of Eden or Hearts of Darkness? The Genealogy of Discourses on Environmental Insecurity and Climate Wars in Africa ». *Geopolitics*, vol. 19, n°4, pp 787-805.
- Wang, Mengqiu; Chuanmin, Hu1; Brian B., Barnes; Gary, Mitchum; Brian, Lapointe; Joseph P., Montoya. 2019. « The great Atlantic *Sargassum* belt », *Science*, vol. 364, n° 6448, pp 83-87
- Warren Rachel, Nigel Arnel, Robert Nicholls, Peter Levy et Jeff Price. 2006. « Understanding the regional impacts of climate change : Research Report Prepared for the Stern Review on the Economics of Climate Change ». Tyndall Centre for Climate Change Research, Working Paper 90, 223 p.
- Watts, Micheal. 2010. « Oil City : Petro-Landscapes and Sustainable Futures ». dans G. Doherty et M. Mostafavi, Lars Muller (dir.) *Ecological Urbanism*, Baden, pp 420-430
- Watts, J. Michael. 2013. « A Political Ecology of Environmental Security », Dans Floyd, Rita and Mathew A., Richard (dir), *Environmental security : approaches and issues*, Routledge, London, New York, pp 82-101
- Watts Michael. 2015. « Adapting to the Anthropocene : Some Reflections on Development and Climate in the West African Sahel ». *Geographical Research*, vol. 53, n°3, pp 288-297
- Watts, Micheal, et Doug, Porter. 2017. « Righting the Resource Curse : Institutional Politics and State Capabilities in Edo State, Nigeria », *The Journal of Development Studies*, vol. 53, n°2, pp 259-263
- Westervelt D.M.A et al. 2017. « Multimodel precipitation responses to removal of U.S. sulfur dioxide emissions ». *Journal of Geophysical Research : Atmospheres*, vol. 122, pp 5024-5038.
- Whatmore, Sarah. 2002. *Hybrid geographies: natures, cultures, spaces*. Sage, London.

- Wheelerm Wendy and Linda, Williams. 2012. « The Animals Turn », *New Formations*, vol. 76, pp 5–7
- Wily, Liz Alden. 2001. « Reconstructing the African Commons ». *Africa Today*, vol. 48, n°1 « Africa and the Environment », pp 77-99.
- Wolf Aaron T. 1999. « Water Wars” and water reality: conflict and cooperation along international waterways » Dans Lonergan S (ed) *Environmental change, adaptation, and human security*. Kluwer, Dordrecht, pp 251–265
- Yoda, Lalbila Aristide. « Traduction et plurilinguisme au Burkina Faso. » *Hermès, La Revue*, vol. 56, no. 1, C.N.R.S. Editions, 2010, pp. 35–42.
- Yoman, N’goh Koffi ; Raphaël Kouadio, Oura et Arsène Djako. 2016. « Conflits d’usage des petits barrages pastoraux à Ferkessédougou, Nord de la Côte d’Ivoire: la difficile sédentarisation des éleveurs Peuls » *European Scientific Journal*, vol. 12, n°29, pp 337-350
- Yu, Hongbin et al. 2015. « The fertilizing role of African dust in the Amazon rainforest: A first multiyear assessment based on data from Cloud-Aerosol Lidar and Infrared Pathfinder Satellite Observations », *Geophysical Research Letters*, vol. 42, pp 1984–1991
- Zabsonré, Agnès ; Maxime Agbo et Juste Somé. 2018 « Gold exploitation and socioeconomic outcomes: The case of Burkina Faso », *World Development*, vol 109, p. 206-221
- Zongo, Michel. 2019. *Pas d’or pour Kalsaka*, Rushlake Media, Burkina Faso.

Ressources, environnement et conflits au Burkina Faso – Annexes

Table des matières - Annexes

Photos des sites miniers

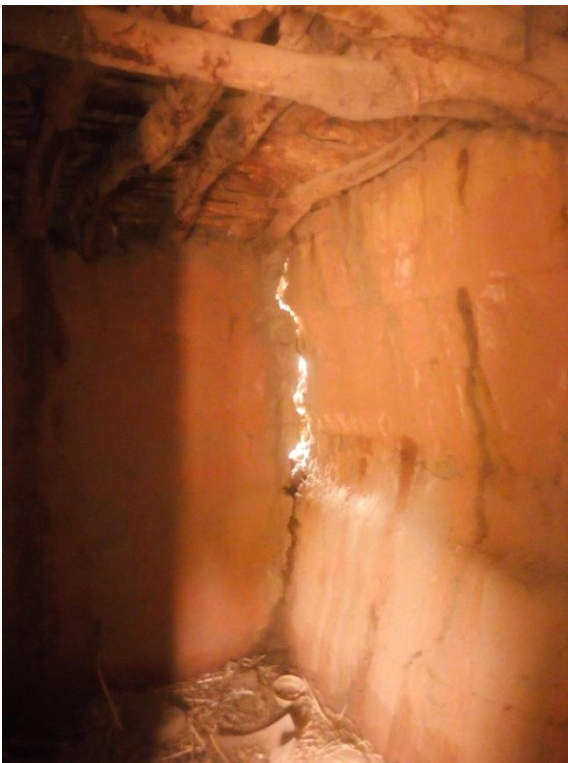
- Site d'Essakane.....405
- Manifestations contre l'exploitation minière, site de Karma.....410
- Manifestations contre l'exploitation minière, site d'Essakane.....412

Site d'Essakane (photos du terrain de recherche – Crédits Amadou Tamboura et Adama Bolly)

Annexe n°2 – Photos d'habitations dont les murs se sont écroulés en raison de l'usage répété d'explosif sur le site minier



Annexe n°3 – Photos d’habitations dont les murs se sont fissurés en raison de l’usage répété d’explosif sur le site minier



Annexe n°4 – Photo de la délimitation entre le village et la zone d'extraction minière



Annexe n°5 – Photo du dégagement de poussières et fumées en raison de l'extraction du minerai à proximité de la commune de Falagountou



Annexe n°6 – Photos de l'espace de pâturage aménagé à la suite du développement du site extractif au sein de la commune de Falagountou



Annexe n°7 – Photos de l'état dégradé de la route et de la poussière dégagée par la circulation sur la principale voie de communication reliant Falagountou et la province de l'Oudalan.



Site de Karma

Annexe n°8 - Manifestation des populations de Namissiguima contre l'entreprise minière True Gold – 29 mai 2015 (exploitant alors le site de Karma, repris par la minière Endeavour)



Source photo LeFaso.net <https://lefaso.net/spip.php?article65008>



Source photo Le Pays publiée sur Allafrika.com
<https://fr.allafrika.com/view/group/main/main/id/00037113.html>

Annexe n°9 - Incendie des installations de la mine True Gold (exploitant le site de Karma jusqu'en ???? et la reprise par la mine Endeavour) – 14 janvier 2015 – Source Burkina 24 <https://www.burkina24.com/2015/01/14/namissiguima-nord-les-installations-de-true-gold-incendiees/>



Annexe n°10 - Incendie des installations de la mine True Gold (exploitant alors le site de Karma avant la reprise par la mine Endeavour) – 14 janvier 2015 – Source Burkina E-Mine <http://www.burkina-emine.com/?p=2968&lang=fr>



Site d'Essakane

Annexe n°11 - Manifestations à Dori des communautés riveraines du site d'Essakane contre la mine IAMGOLD– 31 juillet 2015 – Source Échos du Faso
<https://www.burkina24.com/2015/01/14/namissiguima-nord-les-installations-de-truc-gold-incendiees/>

